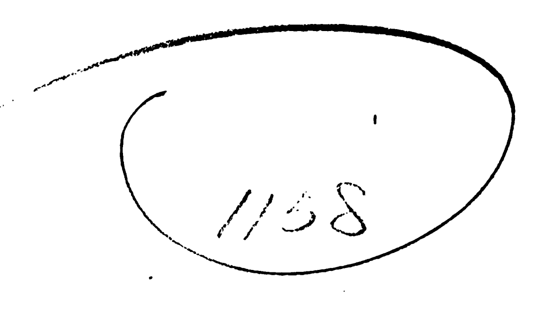
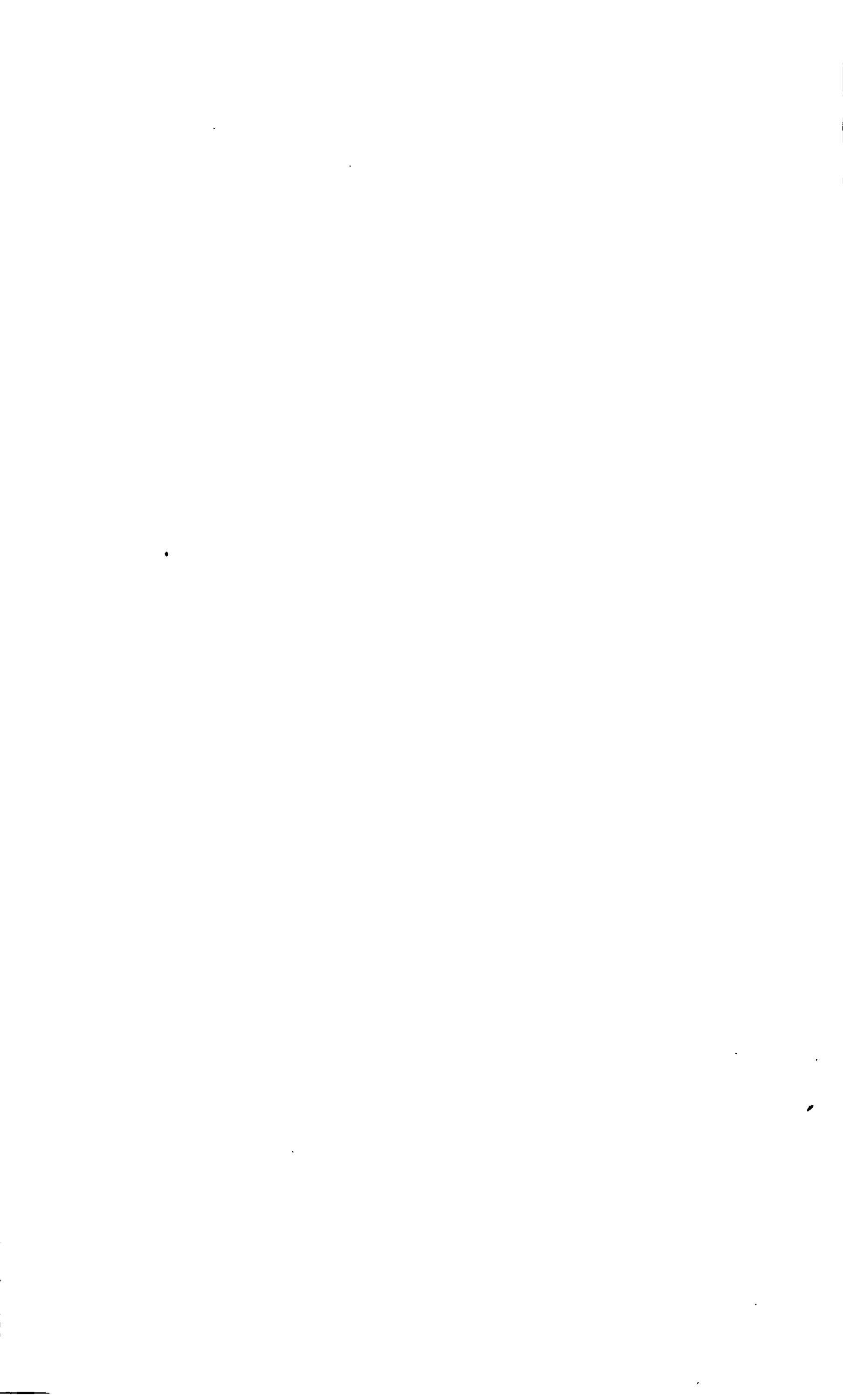



1158



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME XXVI.



IMPRIMERIE DE Mme Ve CAMILLE MELLINET,
Imprimeur de la Société Académique.

1855.

LA BRETAGNE

AU XVI[e] SIÈCLE,

APRÈS LA RÉUNION.

CHAPITRE TROISIÈME.

On a dit que la Bretagne, depuis la réunion, était endormie sur ses franchises et gardée par ses États ; qu'elle s'habituait au repos sous le sceptre des Valois, quand elle fut réveillée, comme en sursaut, par la réforme. Ces assertions sont également erronées, car l'union de la province à la France n'avait pas été populaire en Bretagne ; le mécontentement était général au XVI[e] siècle dans toutes les classes de la population contre le gouvernement faible et despotique des Valois. Les franchises du pays étaient souvent violées ; les États ne cessaient de faire entendre leurs plaintes, mais inutilement. L'agitation était grande dans les conseils bourgeois des villes ; elle se propageait dans les châteaux des gentilshommes, fatigués du

repos, avides d'émotions et de combats; elle troublait même l'enceinte des Cours de Justice, du Parlement, de la Chambre des Comptes, etc. Le sentiment de l'indépendance bretonne vivait toujours au fond des cœurs, et l'espoir de la voir renaître n'avait pas encore disparu : la guerre sans doute ne désolait pas la province; mais les esprits n'étaient pas calmes et ne s'habituaient pas au repos (1).

Les passions religieuses de la dernière moitié du siècle contribuèrent à développer l'agitation, mais ne la créèrent pas seules; elles donnèrent une force nouvelle au mécontentement populaire, aux antipathies contre la France; mais elles ne réveillèrent pas la province, comme en sursaut. La Bretagne, en effet, est la partie du royaume qui s'est le moins ressentie des guerres civiles, causées par le protestantisme. S'il y a eu des calvinistes dans la province, ils ont toujours été très-peu nombreux, et jamais ils n'ont pu former un parti, combattre les catholiques, leur inspirer même quelques sérieuses inquiétudes. Pendant que sept guerres civiles affligent le reste de la France, la Bretagne n'est le théâtre d'aucun combat, d'aucun engagement : la province est entièrement restée fidèle au catholicisme; les exceptions n'ont aucune valeur. Plus tard, lorsque la guerre deviendra surtout une guerre politique et sociale; lorsque la royauté, lorsque l'unité française qu'elle représente, sera sérieusement attaquée; à l'époque de la Ligue, le bruit des armes retentira dans toute la province; toutes les classes de la population prendront part à la lutte; mais ce ne sera pas uniquement pour défendre la cause de la religion catholique, qui n'aura jamais été mise en question dans la Bre-

---

(1) Voir la première partie de cette étude dans les *Annales de la Société Académique de* 1854, p. 393, 445.

tagne : d'autres croyances, d'autres passions pousseront les Bretons au combat. C'est ce qu'il est nécessaire de bien distinguer, pour comprendre le caractère des guerres de la Ligue dans la province.

En général, lorsqu'il s'est agi de porter un jugement sur le XVIe siècle, les appréciations des historiens ont été tranchantes et exclusives, parce qu'ils n'ont souvent envisagé que d'un côté cette époque si remarquable. Elle est loin cependant d'avoir ce caractère d'uniformité et de simplicité, qui permettrait de la juger, au point de vue d'une seule théorie, d'un système préconçu : jamais peut-être les esprits ne furent plus troublés, jamais les passions de toute nature ne furent plus violemment excitées en sens divers ; ce fut le malheur du XVIe siècle : c'est là aussi sa gloire et sa grandeur. Alors, les intérêts politiques viennent se mêler sans cesse aux intérêts religieux, et les souvenirs, les regrets des temps du moyen-âge entrent sans cesse en lutte avec les aspirations et les espérances de la vie des temps modernes.

La réforme avait introduit une situation toute nouvelle dans l'état religieux des populations : deux croyances sont en présence, nécessairement ennemies l'une de l'autre ; car s'il est une vérité que tous semblent admettre et proclamer au XVIe siècle, c'est que deux religions ne peuvent exister simultanément dans le même pays. Aussi, chacun des deux grands partis s'efforce de conquérir le pouvoir, pour écraser son adversaire. Tous les moyens fournis par la passion sont employés pour arriver à cette fin. Protestants et catholiques s'arment tour à tour des mêmes principes, pour emporter la victoire, invoquent tour à tour les droits des peuples et les droits des rois, la liberté et l'autorité. L'accord ne pouvait venir de la foule passionnée : toutes les tentatives de réconciliation pacifique devaient échouer. Cependant, les protestants avaient tou-

jours été en minorité, et bientôt ils durent renoncer à l'espoir du triomphe ; mais ils étaient encore assez forts pour résister, même après la Saint-Barthélemy.

Les Valois ne furent ni assez intelligents, ni assez énergiques pour s'élever à la grande pensée de la tolérance religieuse dans le gouvernement, et pour l'imposer aux deux partis. De là, ces guerres civiles, sans cesse renaissantes, qui montrèrent leur faiblesse et leur incapacité réelle. Il fallut quarante années de combats et de misère, il fallut la lassitude générale, pour que le génie d'un prince, d'abord chef des calvinistes, puis heureusement converti à la religion de la majorité, pût promulguer le célèbre édit de Nantes, malgré les préjugés, les rancunes et les passions : c'est la gloire d'Henri IV.

Au milieu des désordres, nécessairement causés par les haines religieuses, qui, partout dans les villes, dans les châteaux et dans les campagnes, remuaient profondément les consciences, les forces d'un gouvernement régulier devaient bientôt s'épuiser ; les bienfaits de la paix intérieure sont oubliés ; les vices, inhérents à toute administration, sont étalés avec complaisance, ou même exagérés dans l'ardeur de la lutte par les passions déchaînées ; la désorganisation de l'État semble imminente.

De là, ces tentatives de nature diverse pour remplacer la royauté, qui paraît sur le point de s'écrouler, ou pour profiter de sa ruine : tentatives d'établissement féodal par les grands seigneurs, héritiers naturels des vieilles prétentions de l'aristocratie, vaincue par les rois ; tentatives démocratiques de gouvernement républicain, principalement au centre, dans la grande ville, où vivent toujours les souvenirs révolutionnaires d'Étienne Marcel et des Cabochiens ; tentatives des nationalités provinciales, qui résistent encore à la puissance de l'unité française ; tentatives ambitieuses des princes Lorrains, pour substituer une nouvelle

dynastie à la dynastie dépopularisée des Valois ; tentatives enfin des étrangers, pour démembrer la France.

L'histoire du calvinisme, en Bretagne, jusqu'à la guerre de la Ligue, nous montrera comment la province resta fidèlement attachée à la religion catholique, et comment elle se trouva préparée à profiter de la désorganisation du royaume, pour tenter de briser l'union que le patriotisme breton avait subie, mais n'avait pas sincèrement acceptée.

§ I.

Les doctrines de Luther avaient commencé à pénétrer en France dès 1519 ; Calvin, en publiant son livre de l'*Institution chrétienne*, s'était, en 1535, mis à la tête de la réforme dans notre pays ; vingt ans plus tard, la Bretagne était encore étrangère à ce grand mouvement, qui bouleversait déjà presque toute l'Europe et troublait la France (1).

Ce fut seulement en avril 1558 que le frère de l'amiral Coligni, Dandelot, seigneur de Rieux, Pontchâteau, la Roche-Bernard, Rochefort, etc., par son mariage avec Claude de Rieux, vint visiter ses domaines (2) : il était accompagné d'un ministre,

(1) L'histoire du protestantisme en Bretagne, pendant cette période, ne pourrait être même esquissée, sans l'ouvrage de Philippe Lenoir, sieur de Crevain, pasteur de Blain, au XVII[e] siècle : il est resté manuscrit à la bibliothèque de Rennes jusqu'à ces derniers temps, et a été seulement imprimé à Nantes, en 1851, par les soins de M. Vaurigaud, pasteur de l'église réformée. (*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes. Guéraud, Nantes, in-8° de XXXIV et 370 pages.)

(2) Déjà, en 1555, l'évêque de Nantes fait une visite sévère des paroisses de la ville et des faubourgs ; on commençait alors à se tenir en garde contre les calvinistes, qui tâchaient de s'y introduire et d'y répandre leurs erreurs. (*Procès-verbal de visite* cité par Travers, t. II, p. 336.)

envoyé de Suisse à Paris, Jean Carmel ou Fleury, auquel se joignit bientôt Loiseleur ou Villiers, qui jadis avait étudié le droit à Orléans. Ils prêchaient sur la route les nouvelles opinions, dans les villes et les châteaux où s'arrêtait leur patron ; et comme la noblesse accourait pour rendre hommage au brave colonel-général de l'infanterie française, Dandelot en profitait pour faire chanter, dans sa maison de Nantes, les psaumes traduits par Marot (1).

A Blain, où Dandelot allait rendre visite à la vicomtesse de Rohan, Isabeau de Navarre, tante de Jeanne d'Albret, les deux ministres prêchaient dans la grande salle du château. C'était un spectacle tout nouveau: la curiosité était vivement piquée ; et, à Blain, au château de la Bretesche (2), à la Roche-Bernard, partout où se rendit Dandelot, des nobles, en assez grand nombre, et même beaucoup d'hommes du peuple, venaient entendre les exhortations de Fleury et de Loiseleur. Mais, malgré l'influence et le zèle de ce puissant seigneur, nous pouvons croire que les conversions ne furent pas très-nombreuses, quoique l'historien du protestantisme en Bretagne nous représente *les peuples affamés de la pâture céleste* (3).

Bientôt la nouvelle religion est portée au Croisic, à Guérande, à Piriac et dans quelques châteaux voisins, à Carheil, par exemple, chez M[re] de Beaulac. Une église est constituée à Vitré : la comtesse de Laval, belle-sœur de Dandelot, se déclare pour le calvinisme; cette femme, d'humeur bizarre, en lutte depuis longtemps contre un mari difforme et désagréable, venait d'être

---

(1) Crevain, p. 6, 7.

(2) C'est là, dit-on, que se fit la conversion du célèbre capitaine La Noue, le Bayard du parti réformé. (*Biog. Bret.*)

(3) D. Taillandier, p. 265, 267.

excommuniée, sur la requête de celui-ci, par le pape Paul IV. Cette excommunication et l'influence de Dandelot la déterminèrent à se jeter dans le parti de la réforme (1). Les réformés se rassemblent à Rennes et dans les environs, au Bordage, à la Maignanne, à la Corbonnaye, etc. Mais, dans tous ces endroits, les ministres se contentèrent de prêcher et de convertir à leurs doctrines quelques rares sectaires.

Cependant, le voyage de Dandelot fit assez de bruit à la cour, et l'on sait que Henri II, très-irrité de sa conduite et surtout de ses réponses hardies, lorsqu'il lui adressa des reproches à son retour, le fit arrêter et retenir prisonnier à Melun. Dandelot, peu après, cédant aux instances de sa femme, et désireux aussi de sortir de prison, permit qu'on célébrât la messe en sa présence; faiblesse qui lui attira de Calvin une lettre de reproches, tandis qu'à Rome on blâmait le cardinal de Lorraine de n'avoir pas fait brûler Dandelot (2).

En Bretagne, les premières tentatives des calvinistes n'avaient pas été bien accueillies, et les réformés avaient à craindre à la fois les sanglants édits de Henri II, le zèle du clergé, difficile à contenir, et les passions de la multitude.

Ainsi, Loiseleur et Fleury avaient eu l'audace de faire leur prêche dans la principale église du Croisic (3). L'évêque de Nantes, Antoine de Créqui, en est averti; il accourt (7 juin) pour s'opposer aux progrès de l'hérésie, aussitôt après le départ de Dandelot; fait porter le Saint-Sacrement dans une

---

(1) *Art de vérifier les dates*, 3e édit., t. II, p. 873. — *Le calvinisme à Vitré*, par M. de la Borderie. Rennes, 1851.

(2) Crevain, p. 18, 20. De Thou, liv. XX.

(3) Loiseleur, en se rendant du Croisic à Carheil, avait manqué d'être assassiné, et avait été blessé au bras. Th. de Bèze, liv. I, p. 97.

procession expiatoire, et attaquer la maison dans laquelle on disait que le ministre s'était retiré.

Les écrivains calvinistes ont ajouté que, pour mieux encourager ses soldats, l'évêque *fit défoncer par tous les carrefours des barriques de vin de Gascogne, afin que Bacchus achevât ce que le zèle avait commencé ;* puis, l'on aurait amené une grosse coulevrine, qui tira plus de cinq cents coups contre la maison, et les sectaires se seraient sauvés pendant la nuit à Carheil.

Le fait en lui-même ne peut être contesté ; car à son retour à Nantes, Antoine de Créqui, ennemi déclaré des calvinistes, vient se plaindre au bureau de la ville (22 juin), de ce que des personnes armées insultent ses gentilshommes, *parce qu'il a fait son devoir de pourchasser les hérétiques ;* il réclame l'appui de la justice et le concours des habitants : l'on se contenta de défendre le port d'armes sans permission (1). Mais l'on peut affirmer qu'il y a une singulière exagération dans le récit dramatique de Crevain ; n'ajoute-t-il pas, en effet, que l'évêque fut blâmé par le Gouvernement, ce qui est possible ; et qu'il fut, en conseil privé, déclaré inhabile et contraint de se démettre de son évêché avec confusion ; ce qui est faux : car Antoine de Créqui fut nommé évêque d'Amiens, seulement en 1562, puis devint cardinal, et mourut en 1574 (2).

Les quelques ministres calvinistes qui se trouvaient alors à

---

(1) *Registres de Nantes.*

Il y a aux archives de la Mairie le brouillon d'une requête, faite par les habitants, en faveur de leur évêque qu'on croyait menacé de perdre son siége. Cette pièce, sans nom, sans date, n'aurait-elle pas rapport à Antoine de Créqui ?

(2) Crevain, p. 14. Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 197. Travers, t. II, p. 366. M. Caillo, *notes sur le Croisic*, p. 204.

Rennes, à Vitré, etc., étaient poursuivis, forcés de changer de nom ; ils arrivaient de nuit dans la ville, où leurs disciples les attendaient, faisaient alors leur prêche et repartaient de grand matin ; à Rennes, par exemple, du Gravier portait l'épée avec un fourreau de velours, pour tromper les soupçons ; les réformés ne le saluaient pas et faisaient semblant de ne pas le reconnaître (1).

Mais la persécution stimule les courages et ennoblit les convictions ; aussi, les progrès du calvinisme ne furent pas arrêtés, et bientôt même les réformés purent s'enhardir. La mort de Henri II livra la France à la faiblesse de rois enfants, à la politique perfide de Catherine de Médicis, et à l'ambition des Guises et des Bourbons ; les réformés, qui se cachaient, pour célébrer la Cène, à l'écart, pendant la nuit, osaient alors, pendant la tenue des États à Rennes (septembre 1559), se réunir et exposer leurs doctrines dans un jardin, en présence d'un grand nombre de gentilshommes, parmi lesquels se trouvait La Noue, qui devait se rendre si célèbre dans les guerres de religion (2).

Depuis l'avénement de François II jusqu'à l'époque du massacre de Vassy, le protestantisme doit continuer à faire quelques progrès dans la partie de la Bretagne où il avait pris naissance. Le duc d'Étampes, gouverneur de la province, était un homme tolérant : « Avant que Dieu châtie les autres, disait-il, il faut que nous nous rendions agréables à lui. » (3). Il recevait les ministres, les traitait fort civilement, les entendait parler volontiers, et leur promettait de les maintenir ; sa modé-

(1) Crevain, p. 24, 34.

(2) Crevain, p. 30.

(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1344.

ration devait même le faire accuser souvent d'hérésie par ses contemporains (1).

Dans son remarquable testament, le duc d'Étampes écrit ces mots : « Je supplie ceux du pays d'avoir pour agréable l'amour » et affection de quoi je les ay gouvernez, et me pardonner les » foulles et travaux que je leur ay donnez ; et surtout mes frères » et amis de la religion catholique et romaine, que à la vérité » j'ai par trop laissé offenser, mais je crois bien qu'ils enten- » dront que c'estoit pour éviter de plus grands maux » (2).

Il est plus probable que le duc d'Étampes ménageait dans les calvinistes des alliés politiques ; jamais, il est vrai, il ne se déclara ouvertement pour eux, mais il était dévoué à Catherine de Médicis, pour contrebalancer l'influence trop puissante des Guises ; et, si l'on en croit plusieurs historiens, Davila, d'Aubigné par exemple, il aurait même songé à faire révolter la Bretagne, de concert avec les Bourbons et les Châtillons, à la fin du règne de François II (3). Aussi Dandelot, le vicomte de Rohan, Soubise, le brave La Noue, pouvaient sous son administration user de leur autorité pour propager les doctrines calvinistes.

C'est à Nantes, au commencement de 1560, que la Renaudie vient arrêter le plan définitif de la conjuration d'Amboise ; la réunion se fit chez un gentilhomme breton, nommé la Garaye ; d'autres désignent Dandelot lui-même. Parmi les chefs choisis pour rassembler les forces des conjurés, Montejean devait se mettre à la tête de ceux de Bretagne (4). Remarquons à ce sujet que,

(1) Crevain, p. 83, et Taillandier, p. 277, 280, 291, 295, 298.

(2) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1344.

(3) Davila, liv. II. *Histoire des guerres civiles de France.* D'Aubigné, *hist. universelle*, liv. II, p. 96, édit. de 1616.

(4) *Original des troubles de ce temps*, par Raoul le Maistre, surtout d'après les mémoires de Gassion. Nantes, 1592, chez Nic. des Marets et Fr. Faverye, p. 149.

par une coïncidence assez bizarre, c'est à Nantes que s'organise le premier complot, signal des guerres de religion ; c'est à Nantes qu'est signé l'édit qui doit les terminer (1560-1598). Quand la conjuration a échoué, les gentilshommes calvinistes ou mécontents parcourent déjà la campagne, au nombre de trois cents hommes bien armés ; ils rassemblent à Châteaubriant cent cavaliers et cinq cents hommes de pied, qui doivent se diriger vers Orléans ; mais la tentative était désormais inutile (1).

Cependant, la province était agitée ; les officiers royaux étaient très-inquiets de ces mouvements. M. de Bouillé, lieutenant-général, déployait surtout le plus grand zèle, donnait au duc d'Étampes tous les renseignements qu'il pouvait se procurer, le priait de pourvoir à la sûreté de Saint-Malo, qui lui semblait menacée par les Anglais, et s'occupait de mettre Rennes en état de défense (2). Les prédicateurs excitaient le peuple contre les réformés, et l'on gardait toutes les portes de la ville, afin d'arrêter ceux que l'on tenait pour hérétiques : « L'on était » extrêmement embarrassé pour les baptêmes et les mariages, » dit Crevain; car quand on voyait des personnes de nouveau habiter » ensemble, on leur demandait : où avez-vous épousé ? et quand » on voyait des enfants naissants, on demandait où ils avaient été » baptisés. » Le duc de Guise écrivait au gouverneur de la province, pour l'engager à faire des enquêtes sur les gentilshommes absents pendant les événements d'Amboise, et à prendre ceux qui voudraient passer en Angleterre (3). Le duc d'Étampes venait en effet à Rennes, mais son zèle n'avait pas

(1) D'Aubigné, p. 92 ; Davila ; de Thou. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1235-1247.
(2) Mallet, *hist. de Rennes*, p. 234. Crevain, p. 33, 40.
(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1234.

l'emportement de ses lieutenants : il ne faisait pas arrêter les gentilshommes suspects, comme on le désirait ; il empêchait le capitaine et le connétable de Rennes d'attaquer avec du canon la maison de Bouzille, où l'on se figurait que les réformés étaient retranchés ; il faisait relâcher quelques prisonniers peu coupables et certainement peu redoutables (1).

Mais les sectaires, très-peu nombreux, n'en étaient pas moins effrayés, à cause des mauvaises dispositions du peuple. Leur profession de foi venait d'être imprimée ; ils ne trouvaient personne qui osât la présenter aux magistrats, et ils prenaient le parti d'en jeter un exemplaire dans la haute-cour avec une adresse au sénéchal, et deux autres exemplaires pour l'avocat et le procureur du roi. Le paquet, trouvé le matin, était ouvert dans la chambre ; la lettre et la profession de foi étaient lues ; le sénéchal les fit enregistrer et ordonna de poursuivre les auteurs (2).

Le peuple était chaque jour plus animé contre les calvinistes ; on affichait des libelles à leur porte, on les injuriait, on menaçait de les brûler ; si la saison était mauvaise, si les rivières débordaient à cause des pluies continuelles, on accusait les hérétiques (3) ; les cordeliers et les chanoines de Saint-Pierre à Rennes excitaient les passions aveugles de la foule par des processions au moins imprudentes, qui se terminaient par des outrages envers les calvinistes. Ainsi, le 12 juillet, c'était un pauvre tailleur, Michel Cerisier, qui était accablé d'injures ; le 16 et le 17, on s'attaquait à un apothicaire, Allain L'Évesque ; la popu-

(1) Crevain, p. 35, 37, etc.

(2) Crevain, p. 39, 40.

(3) Ainsi, l'on faisait courir à Rennes des prophéties dans ce sens : Rennes régnera, puis elle fondra. Le mois de juillet 1560 fut très-pluvieux ; le peuple, en accusant les calvinistes, ne cessait de crier : « A la messe, huguenots, à la messe, etc. » — Crevain, p. 42, 44.

lace lançait des pierres contre sa boutique; puis, on dressait un bûcher dans un carrefour, et un garçon pâtissier y précipitait un mannequin, qui représentait l'apothicaire: l'arrestation du coupable excitait le mécontentement; une sédition était imminente (1).

Les calvinistes, alarmés, s'adressèrent alors aux magistrats, et présentèrent leur requête: ils demandaient que, suivant l'édit du roi, qui pardonnait à tous les huguenots, excepté aux prêcheurs et aux conjurés d'Amboise, ils empêchassent les excès auxquels on se portait contre eux. La requête fut admise; mais aucun sergent n'osait publier l'ordonnance des magistrats; il fallut des ordres précis pour les déterminer; et le peuple poursuivait les sergents, en criant: *Au feu, au feu; brûle, brûle*, etc. (2).

Aussi, les ordres des magistrats sont-ils peu respectés, et les troubles continuent. Peu de jours après, le 25 juillet, dans une nouvelle procession, les cordeliers, *qui avaient*, dit-on, *leurs manches pleines de pierres*, les jettent sur la maison du médecin Melot, déjà désigné à la fureur populaire: la porte est enfoncée; un apothicaire, un curé même, qui se trouvaient alors avec le médecin, sont indignement maltraités. Melot est conduit en prison, et pendant son absence, sa maison est pillée. Le sieur Mesmeniers Escouffiart, à qui appartenait la maison de Bouzille, où se réunissaient les protestants, a le même sort. L'exaspération est encore augmentée par la conduite imprudente du sénéchal de Rennes, qui fait arrêter le porte-croix de Saint-Pierre, pendant qu'il disait la messe (3).

Les calvinistes chargent alors leur ministre du Gravier d'aller

---

(1) Crevain, p. 42, 46.
(2) Crevain, p. 46.
(3) Crevain, p. 47, 48.

réclamer la protection du duc d'Étampes, qui était à Lamballe. Il s'acquitte heureusement de cette mission difficile, et le gouverneur, après lui avoir recommandé le calme et la modération, se rend lui-même à Rennes (31 juillet). Il défend de s'injurier en aucune manière au sujet de la religion ; mais les haines subsistent, et quand Melot et Mesmeniers sont envoyés par ses ordres à Nantes, pour être jugés par le Parlement, le peuple est furieux de voir qu'on lui enlève ses victimes (1). Et même, peu de temps après, si l'on en croit le récit de Crevain, le corps d'un procureur au Parlement, du Claray, était déterré et traîné par les rues de Rennes, parce qu'il avait fait profession de la religion réformée (2).

Les chaires commençaient alors à retentir d'imprécations contre les hérétiques ; les officiers chargés de faire respecter les lois n'osaient agir. Ainsi, Bertrand d'Argentré, écrivant au duc d'Étampes, lui apprenait que *le peuple était allumé et réveillé par un prescheur cordelier, qui presche à Saint-Pierre, grand et tumultueux crieur et bruyant*; et, ajoutait-il, *l'état des choses est tel, que nous n'osons parler audit cordelier, sinon à la charge d'estre, le lendemain, publiquement et scandaleusement preschés et descriés envers le peuple* (3). Le duc d'Étampes s'adressait alors au chapitre pour se plaindre de ce cordelier, nommé Allain, et de trois autres prédicateurs qui *avaient presché la sédition et ému le peuple à entreprendre ce qui appartient seulement aux magistrats*. Le chapitre s'excusa dans une lettre qui nous a été conservée (4).

---

(1) Crevain donne des détails curieux sur l'entrevue du ministre avec le duc d'Étampes, p. 48, 50.

(2) Crevain, p. 56.

(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1270.

(4) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1274.

A Nantes, depuis la conjuration d'Amboise, les calvinistes n'étaient pas plus tranquilles. Plusieurs partis de soldats couraient la campagne et semblaient menacer la ville : à l'intérieur, on avait osé afficher des placards à la herse du château et à la porte des principaux officiers. M. de Sanzay les envoyait au duc d'Étampes, qui les transmettait au duc de Guise (1). Celui-ci, reconnaissant que ces placards sortaient *d'une même boutique de paillards séditieux, qui ne désiroient autre chose que de veoir une ruyne et subversion en ce royaume, recommandait instamment de chercher à prendre l'un de ces malheureux rebelles :* « ce seroit une si belle prinse et si utile, qu'elle ne se pourroit » assez estimer. » Dans ces placards, les calvinistes menaçaient *de couper la gorge aux juges qui ne feraient pas ce qu'ils voudraient.* Le duc de Guise engage le duc d'Étampes *à pratiquer et à gagner par offres ou présents quelques-uns des gentilshommes suspects, pour connaître par eux ceux dont on doit se défier en Bretagne, et les conspirations qu'ils méditent de nouveau contre le roi* (2). Le comte de Bouillé, de son côté, s'efforçait de réveiller le zèle du duc d'Étampes, en lui exagérant les dangers qui menaçaient la province; et, dans ses lettres alarmantes, il le pressait d'avoir recours aux moyens de rigueur. Mais le duc se contentait d'exhorter les habitants de Nantes à ne faire aucun rassemblement contraire aux lois ; et l'on nommait douze citoyens, appelés les seigneurs, pour maintenir la paix (3). La cour employait d'autres moyens plus efficaces ; le grand prieur de Capoue, commandant général des galères,

(1) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1247.

(2) Lettre curieuse du duc de Guise. 2 juin 1560. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1247-1249.

(3) *Reg. de la ville*, 27 mai 1560.

entrait avec ses bâtiments dans la Loire (sept. 1560) ; puis l'on procédait au désarmement des habitants (1), malgré les réclamations des catholiques, qui demandaient l'expulsion des calvinistes. Le comte de Bouillé consentait, plus tard, à rendre ces armes, quand le corps de ville se fut solennellement engagé à obéir en tout au roi, et quand vingt des notables eurent donné pour caution leur personne et leurs biens. Aussi, à cette époque, l'église de Blain devenait-elle comme le centre du calvinisme en Bretagne ; Mme de Rohan obtenait, en 1560, la liberté de conscience pour elle et pour sa maison, faveur que Renée de France, duchesse de Ferrare, partageait seule avec elle, malgré la rigueur des édits (2).

L'avénement du jeune Charles IX, et la régence de sa mère, désireuse surtout de diminuer la puissance des Guises, furent des événements heureux pour les calvinistes. Catherine même semblait vouloir les favoriser ; elle cherchait au moins à s'appuyer sur leur parti pour s'opposer à ses ennemis redoutables. Aussi, les calvinistes reparaissent-ils plus confiants et plus audacieux ; ils répètent dans leurs discours et dans leurs pamphlets que la mort prématurée de François II est un châtiment du ciel. La tolérance politique du duc d'Étampes, qui se sentait appuyé par la reine-mère, accorde une assez grande liberté aux calvinistes de la province, et contribue à maintenir la tranquillité dont elle doit jouir, même pendant la première guerre civile.

C'est l'époque des plus grandes espérances et des plus grands progrès du parti. « Le règne du Christ, dit Crevain, était alors

---

(1) *Reg. de la ville*, 2 décembre 1560.

(2) Crevain, p. 61.

» en sa force à l'égard du zèle des peuples et de leurs pasteurs, » comme aussi à l'aide des maximes d'État (1). » Des églises étaient constituées à la Roche-Bernard, à Châteaubriant et même au-delà de la Vilaine, à Ploermel et à Pontivy. Le ministre Cabanes, dit Bachelar, venait de s'établir à poste fixe dans la ville de Nantes: il faisait de nombreux baptêmes; les assemblées étaient fréquentes, soit à la Furetière, chez René Pastoureau, non loin de Saint-Donatien, soit au Chapeau-Rouge, fameuse auberge sur la motte Saint-Nicolas. La plupart allaient armés à ces réunions; et une troupe de plus de deux cents hommes osait même entrer avec menaces jusque dans l'intérieur de la ville; c'était une cause d'agitation et de mesures répressives (2). Le 10 septembre 1561, le premier synode calviniste de la province se tenait à Châteaubriant; et, trois mois après, un second synode se réunissait à Rennes même. Au commencement de l'année 1563, les dix églises de Rennes, Nantes, Vitré, Châteaubriant, la Roche-Bernard, Ploermel, le Croisic, Pontivy, Sion, Blain sont représentées au synode de la Roche-Bernard, où se trouvent également les anciens de Vieillevigne, Aigrefeuille, Piriac, Vannes et Châteaugiron, et les députés de Guérande, Hennebont, Musillac, Combourg et Frossay. Les églises de Nort et d'Ercé se constituaient alors. Dans beaucoup d'autres lieux cités par les historiens, on célébrait des baptêmes et des mariages à la mode de Genève, et les ministres allaient prêcher la parole de Dieu. Néanmoins, comme l'avoue Crevain lui-même, le terroir était stérile, les moissonneurs étaient peu nombreux; on ne pouvait les avoir qu'avec peine, tantôt de Paris, tantôt de Genève, tant

---

(1) Crevain, p. 78.

(2) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1279.

l'éloignement et le nom breton et le bruit des séditions de Rennes les épouvantaient (1).

En effet, sans l'influence du duc d'Étampes, les calvinistes n'auraient pas été ménagés en Bretagne, et souvent même ils devaient être sérieusement menacés. Les officiers du roi, M. de Bouillé surtout, s'irritaient d'une modération qui leur semblait fort dangereuse, et ils réprimaient faiblement le peuple, toujours fort mal disposé à l'égard des hérétiques.

Vers l'époque où l'édit de juillet 1561 fut rendu (2), les calvinistes s'assemblaient dans plusieurs endroits, aux environs de Nantes ; ce qui excitait le mécontentement et la colère des habitants, comme on peut le voir par une information très-détaillée, faite à la requête du procureur du roi, et renfermant les dépositions de nombreux témoins (3). Quelques mois après, les calvinistes, soutenus sans doute par quelques nobles puissants, osaient demander aux États de la province réunis à Nantes (sept. 1561) la permission d'avoir un temple public dans la ville ; le bruit courait même qu'ils voulaient s'emparer par force de quelque église, et il prit assez de consistance pour exiger un désaveu de Dandelot lui-même, alors en Bretagne ; toujours est-il que, sur

(1) Crevain, p. 79. — C'est ainsi qu'au mois de juillet 1561, le grand-vicaire Gilles de Gandz pouvait faire saisir des livres amenés par deux libraires de Genève, et emprisonner un des marchands ; l'affaire, portée au Parlement de Rennes, devait durer très-longtemps. Travers a copié la curieuse requête adressée par Gilles de Gandz au duc d'Étampes, pour récuser le conseiller du Hardaz, chargé par le Parlement de faire une enquête, et pour demander une sentence favorable. (Travers, t. II, p. 358, 364.)

(2) Cet édit rigoureux ne devait pas être longtemps observé.

(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1276-1287. Paiement d'un voyage fait à la cour au sujet d'une sédition qui a éclaté le 1er août, pour l'assemblée faite au logis de Papolin par les huguenots. (*Arch. de Nantes.*)

les remontrances du procureur des bourgeois, l'assemblée de la ville déclara formellement s'opposer à pareille demande (1).

Cependant, peu après, le vicomte de Martigues, neveu et lieutenant du gouverneur de Bretagne, reçut l'ordre de donner aux calvinistes la permission de s'assembler à Barbin, aux portes de la ville (novembre 1561) ; et, si l'on en croit Crevain, à la seconde exhortation qui se fit dans un pressoir appartenant à du Hardaz, conseiller au Parlement, il se trouva jusqu'au nombre de mille personnes ; mais la plupart étaient sans doute poussées par la curiosité (2). Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1561, le feu est mis au pressoir : au matin, l'émotion est générale dans la ville ; les uns disent que les calvinistes ont eux-mêmes mis le feu, pour se rapprocher de Nantes, et pour ne plus se rassembler dans un lieu aussi incommode et aussi froid que le pressoir ; les autres soutiennent avec colère que les catholiques, dans leur fanatisme, ont allumé l'incendie. « *C'est une folie bien lourde,* » écrit René de Sanzay au duc d'Étampes ; il désire que justice soit faite, mais il n'a pas assez de forces pour maintenir l'ordre (3). Plusieurs seigneurs calvinistes, Dandelot, Rohan, Soubise, de La Noue, se rendent immédiatement au lieu de l'incendie ; à leur retour, comme ils passaient devant la cathédrale, ils sont accueillis par les cris d'un peuple furieux ; les magistrats sont impuissants ou favorisent eux-mêmes les catholiques ; la lutte commence, les pierres volent, Dandelot est sur le point d'être blessé. Si l'on en croit le récit très-bizarre et très-partial du prévôt de Nantes, les calvinistes, également pleins

---

(1) *Reg. de la ville*, 11 nov. 1561. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1291.

(2) Crevain, p. 75.

(3) Lettre de Sanzay au duc d'Étampes. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1293.

d'irritation, se seraient précipités, à pied, à cheval, jusque dans l'église, poussant et blessant la foule éperdue, jetant les chaises contre les autels, emmenant même quelques prisonniers (1). Dandelot écrivit immédiatement au duc d'Étampes, lui raconta ce qui s'était passé, se plaignant des magistrats, et menaçant même de s'adresser à la cour pour obtenir justice (2). L'enquête montra bientôt que les calvinistes n'avaient pas mis le feu à leur pressoir : M. de la Musse Ponthus accusait positivement le suffragant de Nantes, Gilles de Gandz, et son neveu l'archidiacre (3). Puis le lieutenant de Nantes, qui avait conduit l'enquête, dans une lettre au duc d'Étampes, prouvait qu'à leur instigation le sacriste, le sous-diacre et deux choristes de l'église de Nantes, avaient mis le feu au pressoir. Le sacriste et un des choristes étaient arrêtés ; les deux autres s'étaient enfuis ; mais les poursuites avaient été suspendues par une influence supérieure, et peu après les prisonniers étaient rendus sans jugement à la liberté (4). Bien plus, le corps de ville, sur les remontrances du procureur des bourgeois, demandait qu'il fut défendu aux calvinistes de faire des assemblées « *et d'aultant qu'ils au-* » *roient contrevenu aux édicts du roy ; que information en* » *soit faite, et déclarent récuser et avoir pour suspects M. le* » *juge..... et lieutenant de Nantes, etc.* (5). »

---

(1) Procès-verbal du prévôt de Nantes. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1299-1301.

(2) Lettre de Dandelot. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1294.

(3) Lettre au duc d'Étampes. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1295.

(4) Lettre du lieutenant de Nantes au duc d'Étampes. (*Act. de Bret.*, t. III, col. 1297.)

(5) *Reg. de la ville*, 31 déc. 1561. — Travers, t. II, p. 358, 362. — Trois pièces sur cette affaire sont aux Archives de Nantes.

L'édit de janvier, rendu quelques jours après, était favorable aux calvinistes; mais il n'était pas bien accueilli dans les différentes villes où on les haïssait. Ainsi, à Nantes, Gilles de Gandz, se présentant devant le bureau de ville, rappelait l'opposition faite à la publication de cet édit par M. l'Évêque, MM. du chapitre et les habitants, et demandait que l'on poursuivit: l'assemblée, faisant droit à sa demande, nommait immédiatement douze des habitants chargés de cette affaire (1). Au mois de mai, l'opposition est encore renouvelée; enfin, le 27 juin, sur la nouvelle que le roi avait permis aux calvinistes de faire exercice de leur religion dans tout le royaume, excepté à Paris et dans sa banlieue, le corps de ville envoyait à la cour le sieur de Saint-Marsault, pour demander que les calvinistes ne fissent à Nantes ni dans la banlieue aucune prédication ni assemblée illicite (2).

Les calvinistes n'étaient pas mieux vus dans les autres villes de Bretagne, où, d'ailleurs, ils étaient peu nombreux. M. de Bouillé enlevait toutes leurs armes à ceux de Saint-Malo, qui n'osaient pas même faire la moindre réclamation et demandaient seulement à être protégés contre les outrages par les officiers du roi (3). A Rennes, au commencement du règne de Charles IX, ils s'étaient réunis plusieurs fois sans se cacher, « mais le peuple, dit un historien de la ville, fut sur le point de devancer la Saint-Barthélemy: il attaqua les calvinistes pendant la nuit, et ce ne fut qu'à grand'peine que la force armée empêcha le massacre général (4). »

---

(1) *Reg. de la ville*, 6 mars 1562, 3 mai.

(2) *Reg. de la ville*, 27 juin 1562.

(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1315.

(4) Ducrest de Villeneuve et Maillet. — *Hist. de Rennes*, 1845, p. 241.

Mais déjà la guerre civile désolait la France ; le massacre de Vassy en avait donné le signal (mars 1562) : l'église calviniste de Paris, en communiquant cette triste nouvelle aux églises d'Angers et de Nantes, regardait cet événement comme le *signe d'une conspiration universelle par toutes les villes du royaume ;* ceux de Paris engageaient leurs frères à se tenir sur leurs gardes, prêts à se secourir les uns les autres et à voir quelles forces chaque église pourrait fournir pour la défense commune (1).

Grâce à la sage fermeté du duc d'Étampes, il n'y eut dans le pays, comme il l'écrivait lui-même à Charles IX, aucune querelle ni sédition; mais il ajoutait avec raison que *les esprits étaient loin d'être reposés et que les anciennes haines n'étaient pas apaisées* (2). Une preuve curieuse et peu connue de la modération du duc d'Étampes, c'est la conférence qui eut lieu en sa présence et sous ses auspices entre des docteurs catholiques et les pasteurs calvinistes de Nantes. La tentative devait être aussi inutile que le colloque de Poissy de l'année précédente. La première guerre civile était déjà commencée ; c'était au mois de juillet 1562 : les personnages les plus illustres de la ville, les officiers du roi, plusieurs docteurs en théologie et même plusieurs dames et demoiselles s'étaient réunis pour assister à cette conférence solennelle, soutenue contre les ministres Bachelar et de Saint-Hilaire, sieur de Bougonnière, principalement par Me Jacques Dupré ; c'est lui qui nous a conservé le récit de cette conférence, où les discussions furent vives, passionnées, mais sans autre résultat que de charmer *les premiers seigneurs et damoiselles de ce pays* (3).

---

(1) Lettres du 10 et du 13 mars. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1302-1303.

(2) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1337.

(3) Conférence avec les ministres de Nantes en Bretaigne, Cabannes et

Car, dans le même moment, on se mettait en défense à Nantes, à Rennes contre les entreprises des calvinistes; on se fortifiait; les gardes et les rondes de nuit étaient faites par tous les habitants, sans excepter les gens de justice et les gens d'église. Le duc d'Étampes donnait des ordres pour lever des impôts extraordinaires et pour apporter dans les grandes villes les reliques et l'argenterie des églises. Ces fatigues, ces sacrifices, ces alarmes irritaient contre les calvinistes; quoique l'édit de janvier fût encore en vigueur, il n'était plus observé; on poursuivait les ministres, et celui de la Roche-Bernard, Louveau, adressait de vaines réclamations au duc d'Étampes (1).

Puis, l'on exagérait quelques excès commis par des calvinistes isolés, ou bien l'on imputait au parti des crimes qui étaient l'œuvre de quelques fanatiques exaltés par le désir de la vengeance. Ainsi, l'on faisait grand bruit à Nantes du scandale causé par quelques pauvres gens du Croisic, qui s'étaient introduits dans l'église des Jacobins de Guérande, avaient brisé les images des Saints, et, ayant pris le blé offert sur l'autel, l'avaient jeté aux pourceaux, chantant:

S'il y a quelque chose de bien à faire,
Frère Lubin ne le saura faire:
Mais s'il y a quelque chose de mal à faire,
Frère Lubin le saura bien faire (2).

Bougonnière, faicte par maistre J. Dupré, docteur en théologie à Paris, et prédicateur ordinaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, 1562, au mois de juillet. — Paris, chez Nic. Chesneau, en la rue Saint-Jacques, 1564, avec privilége.

Original des troubles de ce temps, par Raoul le Maistre, docteur en théologie. — Nantes, 1592, p. 214, 216.

(1) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1313, 1315.

(2) Enquête faite par la cour de Guérande. *Act. de Bret.*, t. III, col. 1305-7.

Ils croyaient imiter ainsi le zèle religieux des chrétiens de la primitive église, qui, plus d'une fois, avaient brisé les idoles des faux dieux.

A Dinan, un scandale pareil donnait également lieu à une enquête et à l'arrestation des coupables, qui devaient être jugés par le Parlement de Rennes.

Parfois, même, les excès étaient encore plus odieux; ainsi, M. de Sanzay écrivait alors au duc d'Étampes : « Les huguenots » ont recommencé à rompre et briser dans les églises, et ces » jours passés ont prins ung prestre disant la grant messe en » une paroisse près Fontenay, auquel prestre ont osté le corps » de N. S. d'entre les mains, et mis soubz les pieds; puis ont » couppé les oreilles audit prestre et aux autres prestres qui » estoient en l'église, et baptu le peuple qui estoit à ladite » messe, leur disant que c'estoit à ce coup que la messe estoit » périe et morte, et les papaulx soubz les pieds, et que eux s'en » alloient maistres partout (1). »

Ajoutons que, sous prétexte de religion, des misérables commettaient des crimes réprouvés par les deux partis; et plus d'une fois les ministres montaient en chaire pour protester contre ces violences. Ainsi, Louveau faisait rechercher avec la plus louable activité les scélérats qui avaient tué le curé de Saint-Molf, vers le Croisic, pour le dépouiller de ce qu'il possédait (2).

Si l'on en croit la correspondance des principaux officiers royaux, les calvinistes couraient alors la campagne par bandes plus ou moins nombreuses : tantôt ils se réunissaient au nombre de sept à huit cents à Blain; tantôt on les voyait en armes près de Guérande et de Châteaubriant, dans le pays Nantais, aux

---

(1) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1328.

(2) Crevain, p. 119, 120.

marches de Bretagne et de Poitou, ou du côté de Guer, vers Ploermel, au-delà de la Vilaine. Il est probable que la crainte ou le désir de se faire valoir a grossi aux yeux de plusieurs le nombre des protestants soulevés; car ils n'étaient pas, en réalité, bien redoutables; ils reconnaissaient eux-mêmes qu'ils n'avaient aucune chance de succès en Bretagne, malgré les secours qu'ils pouvaient tirer des Anglais, et ils s'éloignaient pour aller combattre dans le Poitou, vers Orléans, ou en Normandie (1). Le gouvernement ne craignait pas beaucoup que la tranquillité de la Bretagne fût troublée, puisque Charles IX ordonnait au duc d'Étampes et au vicomte de Martigues de réunir les forces dont ils pouvaient disposer et de les diriger vers la Normandie, pour attaquer le comte de Montgommery. Quatre mille hommes, conduits par ces deux seigneurs, rendaient d'assez grands services à la cause royale (2).

Avant de quitter la Bretagne, le duc d'Étampes avait dû faire exécuter les ordres du gouvernement contre les calvinistes. Il était défendu aux ministres de continuer leurs prédications, et le duc d'Étampes, comme il l'avouait, se montrait encore beaucoup moins rigoureux que ne l'exigeaient les commandements du roi; en effet, peu de temps après, on leur enjoignait de sortir du royaume dans quinze jours, sous peine d'être pendus et étranglés, avec permission au peuple de les massacrer, eux et ceux qui leur donneraient asile; les uns se retirèrent à Blain, d'autres se cachèrent, quelques-uns même passèrent en Angleterre. Les calvinistes de Nantes étaient également forcés de quitter la ville, par suite des menaces dont ils étaient l'objet et d'une décision for-

(1) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1315-1318.

(2) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1318-1319.

melle du bureau de ville (1); ils devaient rester à Blain jusqu'au mois de novembre 1563, sous la protection de M. de Rohan; à la fin de l'année, comme plusieurs essayaient de rentrer dans leurs maisons, il leur était ordonné de sortir des murs dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus et étranglés (2). Des processions solennelles étaient célébrées pour implorer le secours du ciel, et le 31 décembre, une procession générale avait lieu en l'honneur de la victoire que le duc de Guise venait de remporter à Dreux sur le prince de Condé.

Aussi, la pacification d'Amboise (mars 1563) était-elle fort mal accueillie en Bretagne. Si l'on en croit plusieurs historiens, les catholiques indignés formaient le projet de massacrer les huguenots le jour où l'on devait enregistrer l'édit au Parlement; mais le complot était découvert et plusieurs coupables livrés à la justice (3). Ce qu'il y a de certain, c'est que les réfugiés de Blain n'osaient quitter leur asile, et le culte calviniste était proscrit à Vitré, à Rennes, etc. Malgré les articles formels du traité, les réformés de ces deux villes, après de longues négociations, obtenaient avec peine la permission de se rassembler, pour célébrer leur culte, au bourg de Liffré, à quatre lieues de Rennes (4). Les calvinistes osaient tenir le prêche à Châteaubriant; mais le connétable de Montmorency, gouverneur de Nantes, baron de Châteaubriant, faisait mettre dans la ville une grosse garnison,

---

(1) Opposition des habitants à l'établissement d'un prêche, à l'usage des gens de la religion réformée, au lieu de la Saulzaie. — *Arch. de Nantes.*

(2) Crevain, p. 84, 85. — *Reg. des baptêmes des calvinistes de Nantes.* — *Reg. de la ville*, 23, 29 août et 7 septembre 1562. — *Act. de Bret.*, t. III, col. 1325.

(3) D. Taillandier, p. 296.

(4) Crevain, p. 122, 123. — *Act. de Bret.*, t. III, col. 1340.

qui était pour les habitants une source de gêne et de vexations ; sur leurs prières et leur promesse d'être plus sages à l'avenir, il chargeait M. le duc d'Étampes de la retirer (1). Le culte catholique était rétabli à Blain par les ordres de Charles IX, qui visitait alors la Bretagne (2). Mais l'une des pièces les plus curieuses de cette époque est assurément le procès-verbal détaillé de l'enquête faite par le duc d'Étampes, sur la réclamation des calvinistes de Nantes, pour obtenir, conformément à l'édit, un lieu de réunion dans l'un des faubourgs de la ville. Ils avaient pour avocat Me Jacques Davy ; les catholiques romains avaient choisi pour conseil Me Mathieu André ; à toutes les propositions des réformés, l'on opposait les raisons les plus singulières : la Fosse était un boulevard, disait-on, et non pas un faubourg : tel faubourg, comme Saint-Clément ou Richebourg, était trop voisin de l'église cathédrale, et *les chanoines et choristes ne pourraient aller ni venir librement, s'il y avait exercice de religion contraire. Joint à cela que les écoles publiques de l'Université dudit Nantes y sont assises pour l'instruction en toutes les bonnes lettres, des enfants, non-seulement des habitants de ladite ville, mais aussi de tout le pays de Bretagne.* Le Marchix est un fief de l'Évêque et renferme d'ailleurs l'église de Saint-Sambin, qui est l'une des principales paroisses de la ville. On ajoute, au sujet de la Fosse, que la religion réformée est fort odieuse au

---

(1) Lettre du 14 novembre 1563. — *Act. de Bret.*, t. III, col. 1341.

(2) Lettres-patentes de Charles IX, enjoignant de cesser les poursuites contre les gens de la religion réformée, qui n'ont pas tendu de tapis leurs maisons le jour de la Fête-Dieu (25 mai 1564). — Arrêt du Parlement de Rennes qui les dispense d'étendre des tapis devant leurs maisons, etc. (30 mars 1565). — *Arch. de Nantes.*

roi catholique en ses pays d'Espagne où vont commercer les habitants de la Fosse ; s'il apprenait *que ladite religion est principalement exercée en cet endroit, les marchands perdraient toutes les facilités qu'ils trouvent dans les pays de Philippe II ; il ne manquerait pas de confisquer leur commerce ; dont ne dépend pas seulement leur bien et fortune, mais la vie d'une infinité de pauvres gens qui sont entretenus par ce trafic ; et ils ne pourraient plus secourir le roi de leurs deniers, comme ils ont toujours le désir de le faire.* Cependant, après de nombreuses discussions et malgré le mécontentement des ecclésiastiques, le duc d'Étampes accorda dans le faubourg du Marchix la maison de Beauregard (1).

Les calvinistes ne restèrent pas longtemps possesseurs de Beauregard ; les réclamations forcèrent le duc d'Étampes à retirer sa concession. Ils obtinrent la maison Guischart, à la sortie de Richebourg. Mais ils furent encore poursuivis dans cette dernière retraite ; les notables, disent les registres, *s'assemblèrent* (14 août 1564) *à l'église de Saint-Pierre ; ils délibérèrent d'envoyer en cour contre les calvinistes, afin de les éloigner des faubourgs de la ville :* il est probable que cette demande eut tout le succès désiré (2). Crevain se contente de dire qu'on les avait chassés par violence de Beauregard, qu'ils possédaient légitimement, et qu'alors ils se réunirent à la montagne de la Musse ; les assemblées se faisaient tantôt au haut de la montagne, tantôt en bas, sous

(1) *Arch. municipales de Nantes.* — Lettres-patentes de Charles IX, autorisant le duc d'Étampes à concéder aux gens de la religion réformée, pour leur prêche et l'exercice de leur culte, quelque ville de la sénéchaussée de Nantes, ou, à défaut, quelque bourg et quelque village, s'il ne se trouve pas dans les faubourgs de Nantes des maisons commodes appartenant au domaine royal. 25 mai 1564. — *Arch. de Nantes.*

(2) *Arch. de Nantes.* — Travers, t. II, p. 383.

des chênes et des cormiers. Un temple en bois fut élevé dans cet endroit, en juin 1567, avec la permission des commissaires nommés par le roi, pour ordonner les affaires religieuses en Bretagne (1) ; mais la guerre civile recommençait alors et les calvinistes ne conservèrent cet asile que quelques mois. D'autre part, nous voyons que depuis la pacification d'Amboise, les calvinistes de Nantes s'assemblaient publiquement à Barbin (est-ce Beauregard ou plutôt la maison Guischart ?) et à la Gascherie ; le vicomte de Martigues (2), qui allait bientôt devenir gouverneur de Bretagne, l'apprit, et envoya secrètement des soldats, qui dissipèrent ces réunions, *en chargeant furieusement tous ces suppôts de Satan.* Pour justifier sa conduite, il engagea les habitants à lui présenter une requête, dans laquelle ils protestaient qu'ils aimaient mieux mourir que de voir le prêche de si près (3). Il

(1) Crevain, p. 135.

(2) M. de Martigues, dit son panégyriste, qui écrivait à Nantes, ne voulant pas permettre que le prêche se fît dans aucune des villes de son gouvernement, sachant bien que l'édit de pacification était injuste, et étant averti que les hérétiques étaient assemblés au Marchix et à Barbin, dans un pressoir, pour y entendre le prêche, y courut en diligence et les chassa et repoussa vivement... Il les chassa aussi du lieu appelé la Gascherie et de plusieurs autres lieux... comme du pont Gigant, où les ministres faisaient leur prêche et où fut plantée une potence pour rendre le lieu abominable. *Original des troubles de ce temps*, p. 252.

(3) Le 27 mars 1565, les habitants, après délibération solennelle, chargeaient M. de Barbère (?), secrétaire du roi, qui se rendait à la cour, d'obtenir un ordre pour mettre hors de la ville les prêches des huguenots et leurs écoles de petits enfants ; puis, pour prier Sa Majesté de n'admettre aucun juge, aucun officier royal de la nouvelle religion. — *Arch. de Nantes.*

avertissait en même temps les calvinistes que les ordres du roi l'empêchaient de leur faire du mal, mais qu'il leur défendait de se rassembler aux portes de la ville. Il paraît qu'ils continuèrent leurs réunions à la Gascherie, sous la protection de M. de Rohan, qui en était le seigneur (1). M. de Martigues était loin de se conduire avec la tolérance de son oncle, le duc d'Étampes; aussi, dès son entrée en charge, quand il fut nommé gouverneur de la province, son premier soin était de rendre un édit sévère contre les calvinistes, qui relevaient de son autorité (2). Cependant, nous devons reconnaître que cette ordonnance, telle qu'elle nous a été conservée, oblige seulement les protestants à se conformer strictement aux édits du roi, et qu'elle a pour but de maintenir la concorde et la paix publique : le sens de cette pièce a été singulièrement dénaturé plus d'une fois (3).

§ II.

La mort du duc d'Étampes (1565) fut le terme des progrès assez peu considérables du calvinisme en Bretagne : son successeur, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, plus tard duc de Penthièvre, « *l'un des hasardeux et résolus capitaines du royaume, qui entamoit toutes les parties difficiles* » était ennemi déclaré des huguenots, se moquant d'eux, de leurs hymnes, de leurs psaumes, dit Lestoile, et *poussant même*

---

(1) P. Biré. — *Alliences généalogiques de la maison de Lorraine*, liv. 1er, chap. 17, p. 181. Nantes, 1592. — Du Paz, p. 106. — Travers, t. II, p. 379, 380.

(2) *Reg. de la ville de Nantes*, 1565 (25 juin). — Ordonnance de Martigues aux Arch. de Nantes.

(3) Notamment à l'art. Martigues, du supplément de la *Biographie universelle*, et dans le curieux article de M. Levot, de la *Biographie bretonne*.

le zèle catholique jusqu'à la cruauté (1). Il avait un terrible renom, surtout depuis son expédition en Normandie, pendant la première guerre civile; et les calvinistes répétaient avec horreur, qu'à la prise de Vire, par exemple, il avait lui-même étranglé, avec une jarretière, un des prisonniers qui s'était rendu, la vie sauve, parce qu'il ne voulait pas se confesser (2). Dès 1565, il était entré dans une sorte de ligue catholique, indépendante du gouvernement, contre le connétable et les Châtillons; Catherine de Médicis s'était plainte au Conseil de cette témérité, et le roi avait fait jurer à tous les grands de ne pas prendre les armes sans sa permission (3). Catherine lui écrivait en particulier, pour lui recommander d'imiter la conduite de son oncle, afin, lui disait-elle, *que vous soyez autant estimé et aimé de tout le monde, comme il était*; et elle l'engageait *à faire observer les édits du roi, et à faire vivre chacun sous leur autorité* (4).

Le vicomte de Martigues saisit avec empressement l'occasion de reprendre les armes contre les calvinistes, lorsque la guerre recommença. Ils étaient tellement faibles en Bretagne, qu'ils ne songeaient qu'à se faire oublier: les plus braves, guidés par Dandelot, par La Noue Bras-de-Fer, et par René, vicomte de Rohan, allaient combattre loin de la province, principalement dans le Poitou; les autres se cachaient, ou se réfugiaient à Blain, la seule église qui, après la guerre, n'eut pas besoin d'être re-

(1) D'Aubigné, p. 265, 312. L'Estoile, t. I, p. 22. *Collection Michaud et Poujoulat.*

(2) De Thou, liv. 30. Crevain, p. 84. Voir l'article Martigues de la *Biographie bretonne.*

(3) Lettre du duc d'Aumale au marquis d'Elbeuf, dans le discours des conjurations de ceux de la maison de Guise contre le Roy, son royaume, etc. *Sat. Ménippée*, t. III, p. 21, 23. De Thou, liv. 37.

(4) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1345.

levée ; les ministres, exposés aux plus grands dangers, ne donnaient plus que de rares exhortations à leurs coreligionnaires ou fuyaient en Angleterre. La Roche-Bernard même et Vitré, jusqu'alors protégées par l'autorité de Dandélot, étaient désolées; des bandes de soldats ou plutôt d'aventuriers, commandées par le capitaine Quengo, puis par le comte de la Maignanne, allaient piller les maisons des calvinistes, des notables habitants catholiques eux-mêmes, et se distinguaient par toutes sortes d'excès, préludes des temps de la Ligue.

Dandelot, en effet, n'était plus là pour défendre les calvinistes de ses domaines : il était mort à Saintes (27 mai 1570), et ses dernières paroles, si l'on en croit Crevain, étaient prophétiques ; sur le point de mourir, se levant sur son lit, il disait : « *La » France aura beaucoup de maux avec vous, et puis sans vous, » mais enfin tout tombera sur l'Espagnol.* » Comme l'amiral traitait ces paroles de rêveries : « *Je ne rêve point, mon frère,* » répliqua Dandelot, *l'homme de Dieu me l'a dit.* ». Et aussitôt il expira (1). Quelques mois auparavant, le comte de Martigues était mort également, après avoir courageusement combattu pendant la seconde et la troisième guerre civile ; il avait été tué au siége de Saint-Jean-d'Angely (19 novembre 1569), laissant une fille unique destinée à jouer un grand rôle en Bretagne, pendant les troubles de la Ligue (2).

Le successeur de M. de Martigues, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, était encore plus dévoué à la cause catholique : il

---

(1) Crevain, passim.

(2) P. Biré, *All. général.*, p. 183. — *Original des troubles de ce temps*, par Raoul le Maistre, p. 319.

La Noue, dans ses mémoires, a rendu hommage à la valeur déployée par Martigues, dans la dernière guerre. Voir *discours politiques et militaires*, p. 638, 643. Edition de Basle, 1597.

suffit de dire qu'il fut un des exécuteurs de la Saint-Barthélemy à Paris (1). Il avait refusé de signer la paix de Saint-Germain, qui terminait la troisième guerre civile; il disait que, *puisqu'on donnait aux huguenots liberté de conscience, il ne devoit estre forcé en la sienne, veu qu'il n'avoit fait que le service de Dieu et du Roy, voulant entendre qu'il ne la pouvoit signer que contre son gré* (2). Cependant, peu de temps après avoir été nommé gouverneur de Bretagne, il écrivait aux États rassemblés, pour leur recommander d'observer complètement le dernier traité de paix (3).

Au reste, les dispositions de M. de Montpensier étaient assez semblables à celles des populations de la Bretagne. En 1568, la mairie de Nantes s'était opposée au second édit de pacifica-

---

(1) On trouve dans les mémoires de Vieilleville, de curieux détails sur les moyens employés par le duc de Montpensier, pour obtenir le gouvernement de la Bretagne. Charles IX venait de récompenser les longs services du maréchal, en lui donnant cette charge importante : le duc de Montpensier se présente quelque temps après, et réclame pour lui la province, se fondant sur la promesse faite par François Ier aux États du duché, lors de la réunion, qu'ils auraient toujours pour gouverneur un prince du sang. Charles IX refuse; le duc s'emporte en reproches, et même en menaces effrontées, puis il se met à fondre en larmes, à la grande stupéfaction des témoins nombreux de cette scène honteuse. Enfin, sur l'insistance des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, le roi, à son grand regret, envoie redemander à M. de Vieilleville ses lettres d'État du gouvernement de la Bretagne, en lui offrant dix mille écus de dédommagement. (Voir les mémoires de Vieilleville, ch. 46, 47 et 48.)

(2) *Hist. de la vie et faits de Louis de Bourbon*, 1er duc de Montpensier, par Me Nicolas Coustureau, seigneur de la Jaille, conseiller d'État des roys Charles IX et Henry III, mise au jour et augmentée de quelques additions, par le sieur du Bouchet, chevalier de l'ordre du roi. — Rouen, 1645, petit in-4o, p. 72.

(3) *Act. de Bret.*, t. III, col. 1372.

tion (1) ; plus tard, la paix de Saint-Germain n'était pas encore signée, mais l'on savait que le roi allait traiter avec les calvinistes : une assemblée générale est alors convoquée le 4 août 1570, à l'évêché de Nantes, et deux personnes sont désignées par elle pour obtenir de Charles IX que « ni dans les forsbourgs de » ladite ville ou en aucun aultre lieu et endroit de la jurisdiction, » evesché et comté dudit Nantes, aucun presche et exercice » public ou aultre fût accordé..... et d'aultant que déjà ung lieu » et exercice leur aurait été accordé qu'il plaît à sadite Majesté le » révoquer » (2). Le 31 du même mois, le duc de Montpensier écrivait aux maire et échevins de la ville une lettre curieuse, où on lit les passages suivants : « J'ai vu les lettres et articles que » vous m'avez envoyez par les porteurs à quoi vous congnaîtrez » par l'édit de pacification qui vous a été envoyé que j'avais » desja en partie satisfeit. Car j'ay eu le soin arrivant à la » cour..... de me faire réserver la nomination des villes, aux » faulsbourgs desquelles il se doibvait faire exercisse de l'oppinion » nouvelle en mon gouvernement, que j'ay choisie en tel lieu et » assiette qu'elles ne sont maritimes ni frontières, ni en tel » assiette qu'ils eussent bien désiré... Quand ils se sont plaints... » et qu'on me les a renvoyez pour me pourchasser d'en nommer » d'aultres, ils ont mieulx aimé s'en contenter que d'avoir re» cours à moy. » Il termine en les priant d'empêcher que les gentilshommes, qui n'ont point de haute justice, fassent exercice public de leur religion (3). Les calvinistes de Nantes ne purent célébrer leur culte qu'au château de la Gascherie, soit par tolérance, soit par octroi des magistrats. Mais, dès l'année suivante,

(1) *Archives de Nantes.*

(2) *Archives de Nantes.*

(3) *Archives de Nantes.* — Preuves manuscrites de Travers, fol. 23.

on cherchait à les éloigner encore de cet asile : le sénéchal de Nantes faisait, le 3 juin 1571, une descente sur les lieux, dans l'intention de les déposséder, sans réussir, il est vrai. Au mois de novembre, le clergé députait vers la cour l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, pour demander que l'exercice du culte calviniste fût défendu dans tout le diocèse ; la ville faisait les frais de ce voyage, qui était encore inutile (1). L'année suivante, un mois avant la Saint-Barthélemy, les députés de l'évêché et du chapitre venaient prier le bureau de la ville de s'associer à eux auprès des commissaires royaux, qui avaient été envoyés dans la province, pour connaître des différends avec les réformés ; ils disaient que les calvinistes ne pouvaient, d'après les édits, aller à la Gascherie, qui n'était pas un fief de Hautbert (2).

Cependant, les deux commissaires du roi, René Crespin, sieur de Gast, président au Parlement de Bretagne, et Claude Tutot, sieur de la Bourvallière, conseiller du roi, recevaient, dans une séance solennelle, de tous les magistrats nantais, le serment de garder et faire garder l'édit de pacification (30 juillet) ; et la ville se préparait à recevoir dignement le gouverneur de la province, lorsque, le 3 septembre, parvint à Nantes une lettre de Paris, datée du 26 août. Elle était de M. de Montpensier, qui s'adressait à Messieurs les officiers de la justice, maire et échevins de la ville de Nantes :

« Messieurs, après tant de grâces dont chacun sçait que le
» Roy monseigneur a usé envers l'amiral, lui aïant, par trois
» diverses fois, pardonné les conjurations et port d'armes qu'il
» aurait faicts contre Sa Majesté, il a été si meschant que de
» faire une nouvelle entreprinse de tuer, hier ou aujourd'hui,

(1) Travers, t. II, p. 431.
(2) *Registres de la ville*. Juillet 1572, fol. 388.

» tant sadicte Majesté que la Royne sa mère, messieurs ses frè-
» res, et tous les seigneurs catholiques estant à leur suite, où
» vous pouvez bien penser que je n'estois pas oublyé ; mais
» Dieu, qui a tousjours, à l'heure du besoing, faict paroistre
» qu'il aime les siens, et combien la cause que nous souste-
» nons pour son honneur est saincte et juste, a voullu et permis
» que ceste conspiration a esté découverte, et a si bien inspiré
» le cœur de nostre Roy, que, sur-le-champ, il auroit desterminé
» de faire exécuter contre ce malheureux et ceulx de sadicte
» conspiration, ce même exploict, en quoi il a esté si fidelle-
» ment et promptement servi et obéy, que ledict jour d'hier, au
» matin, ledict amiral fuct, avec dix ou douze des plus signalés
» des siens, tué en son logis et jetté sur le pavé, et fust, ceste
» exécution, suivie contre tous les principaux de ce parti, qui
» se purent trouver en ceste ville, dont il a si grand nombre de
» morts, que je ne vous sçaurais mander ; bien vous assure-
» rai-je que les principaux chefs ont esté les premiers despeschez
» et ne s'en est que peu ou point eschappé, si ce n'est le comte
» de Montgommery, qui estoit logé aux forsbourgs Saint-
» Germain-des-Prez. Par là, l'intention de S. M. est assez cognue
» pour le traitement qui se doit faire aux huguenots des aultres
» villes, et aussi le moïen par lequel nous pouvons espérer de
» voir par cy-après quelque assuré repos en notre pauvre église
» catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner
» autant que nous pourrons, après une telle déclaration que le
» Roy a faicte de la dévotion qu'il a envers icelle, en quoy je
» supplie nostre Seigneur le vouloir si bien assister et faire
» continuer, qu'il en puisse estre perpétuellement loué, et qu'il
» vous doinct, Messieurs, ses sainctes et dignes grâces.

» A Paris, ce 26e jour d'aoust 1572 (1). »

---

(1) *Registres de la ville*, sept. 1572, fol. 5.

A cette lettre malheureuse était joint un autre écrit, copie sans doute d'un ordre exécuté à Paris.

« Le Roy, bien et dûment adverti de la sanglante conjuration
» faicte contre sa personne, contre la Royne sa mère, et Mes-
» seigneurs ses frères, ayant résolu d'empescher cette conspira-
» tion par une prompte et souveraine exécution, et de la punir
» par une pugnition exemplaire, ordre est donné par Sa Majesté
» de tuer toute la ligue et faction, avec facilité, diligence et cé-
» lérité, comme juste jugement et pugnition des conjurateurs et
» rebelles de ceste exécrable conspiration, seul moyen d'apaiser
» les séditions, troubles et guerres civiles qui désolent le royau-
» me, par l'effect d'une indulgence coupable. »

D'où venait cet ordre formel du massacre? Qui l'avait écrit? Il ne portait aucune signature : il ne devait pas, heureusement, être exécuté en Bretagne. Le nombre des protestants était très-peu considérable ; la plupart se cachaient ou avaient fui ; ceux qui restaient, n'étaient plus, depuis longtemps, menaçants. Cependant, il est nécessaire d'adresser un juste tribut d'éloges aux sages et courageux magistrats, qui surent rester calmes dans une si terrible conjoncture, et contenir les haines populaires, qui déjà se manifestaient par des cris de *mort aux calvinistes.* Dirigés par le maire, Harrouys de la Semeraye, ils juraient de maintenir le dernier édit de pacification, et faisaient défense aux habitants de se porter à aucun excès contre les réformés.

Quelques jours après, arrivait un message royal, accompagné d'une déclaration datée du 28 août ; Charles IX annonçait qu'il avait puni l'amiral et ses complices d'une conspiration contre lui, sa mère, ses frères, les princes et même le roi de Navarre, et *non pour cause aulcune de religion, ni pour contrevenir à ses édits de pacification.* Les calvinistes sont sous sa protection : seulement, *pour prévenir les troubles, scandales, soupçons, etc., il leur défend de faire assemblée, pour quelque cause que ce soit,*

jusqu'à ce qu'il ait pourvu à la tranquillité du royaume, etc. Cette déclaration aurait été bien inutile, ou bien perfide, si les premiers ordres avaient été exécutés, puisqu'elle n'arrivait à Nantes que le 8 septembre, avec le message qui était daté du 3 de ce mois.

La Saint-Barthélemy tout à la fois déconsidéra la royauté qui avait ordonné ou souffert le massacre, et affaiblit considérablement le parti protestant dans tout le royaume; elle ajouta encore à la désorganisation des églises de Bretagne. L'esprit de la nation s'était manifesté dans ces tristes journées; la grande majorité s'était hautement déclarée catholique, et les protestants avaient pu voir qu'ils n'avaient pour eux ni le nombre, ni la faveur populaire, ni la force du fanatisme. En Bretagne, les ministres reprennent le chemin de l'exil; presque tous sortent du royaume, et fuient, au milieu des plus grands périls, jusqu'en Hollande, jusqu'en Écosse (1). Les calvinistes se retirent vers la Rochelle, à Jersey, ou dans les pays étrangers; beaucoup même, pour vivre tranquilles, semblent abandonner leurs croyances et revenir au catholicisme; les plus zélés se réunissaient secrètement loin des villes, dans l'enceinte de quelque château, appartenant à un seigneur calviniste, ou dans l'épaisseur des forêts, comme auprès de Châteaubriant (2); et, parfois, M. de Montpensier envoyait des soldats tenir garnison dans tel château dont le propriétaire était suspect, pour le décider à aller à la messe. Aussi, quand la paix vint terminer la quatrième guerre civile, le protestantisme avait pour ainsi dire disparu de la Bretagne, et, malgré tous les efforts de Crevain pour retrouver les débris des églises jadis éta-

---

(1) Crevain raconte, d'une manière intéressante, les aventures du ministre Louveau, fuyant avec sa femme et quinze amis, p. 177, 178.

(2) Crevain, p. 181, 184.

blies dans la province, il est, à plusieurs reprises, forcé d'avouer que l'église de Blain avait seule continué d'exister (1). Vitré, après la mort de Dandelot, avait reçu une garnison de troupes royales; en février 1574, les calvinistes de Vitré surprennent le château et chassent ceux qui le tenaient pour le roi ; mais, quelques jours après, les paysans des paroisses voisines, commandés par leurs seigneurs, et principalement par François du Bouchet et Gilles du Plessis, grand prévôt de Bretagne, se rendent maîtres de la ville et chassent, à leur tour, les calvinistes. Leur église est abandonnée jusqu'en 1576 (2).

A la faveur des édits de pacification qui, dans les premières années du règne de Henri III, accordèrent quelque relâche aux réformés, ceux-ci essayèrent de se relever de l'état d'anéantissement où ils se trouvaient depuis la Saint-Barthélemy. Les ministres revinrent ; quelques-uns arrivèrent d'Allemagne, comme Merlin, qui assistait Coligni au moment où il fut frappé. En 1577, au synode de Vitré, l'on comptait treize ministres ; les actes prouvent l'existence de seize églises : Rennes, Nantes, Vitré, Ercé, Vieillevigne, Châteaubriant, Guérande, le Croisic, Piriac, Sion, Saint-Malo, Pontivy, Ploermel, Blain, Morlaix, la Roche-Bernard ; mais la plupart étaient extrêmement faibles, et ne méritent pas véritablement le nom d'églises, comme le fait voir Crevain lui-même (3) ; et ce nombre devait encore diminuer bientôt après ; en 1584, il n'y avait plus que douze églises sans importance. Aussi, quand le jeune comte de Laval, fils de Dandelot, venait assister au prêche de la Roche-Bernard, il était fort surpris du petit

(1) Crevain, passim.
(2) M. De la Borderie, p. 6, 8.
(3) Crevain, p. 210, 220.

nombre de réformés qu'il rencontrait, et ne pouvait s'empêcher d'en témoigner son chagrin, accusant de lâcheté ceux qui n'osaient plus confesser hardiment leur religion.

C'était à leurs risques et périls qu'ils célébraient la cène, même dans les lieux où jadis ils avaient le plus de liberté; ainsi, à la Roche-Bernard, le tocsin sonnait dans les campagnes, et les paysans accouraient des paroisses voisines et du ressort de la baronnie, pour empêcher la cérémonie. Les ministres de Bretagne, convoqués à Ploermel, ne pouvaient se réunir, parce que le peuple, soutenu par les magistrats, se soulevait contre eux (1).

Si l'on en croit plusieurs écrivains, les calvinistes étaient même poursuivis jusqu'après leur mort; ainsi, le corps de M. de Martimont avait été porté à Ferrel, dans la terre de Trégus; tous les réformés du pays l'avaient accompagné; et cependant il était déterré pendant la nuit par les habitants d'Herbignac, et jeté dans la Vilaine; l'évêque de Saint-Malo faisait également déterrer le cadavre d'un juge protestant de Ploermel, mis en terre sainte (2).

Les édits du roi protégeaient fort peu les calvinistes; on s'habituait à ne plus obéir aux ordres du gouvernement; on protestait contre toutes les tentatives de pacification.

Dès l'année 1575, les députés du clergé du diocèse de Nantes formaient une sorte d'union catholique, désapprouvaient la tolérance en faveur de la nouvelle secte, et la proclamaient *contraire et pernicieuse à l'État et à l'Église* (3). Deux ans plus tard, *les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de*

---

(1) Crevain, p. 230, 231.
(2) Crevain, p. 209. Dom Taillandier, p. 342.
(3) *Registres du Chapitre*, cités par Travers, t. II, p. 464.

l'estat ecclésiastique que du tiers-estat, subjects et habitants du duché, signaient l'acte d'association contre les hérétiques (1); le chapitre et l'université de Nantes arrêtaient solennellement que tous les chanoines et les membres de l'université entreraient dans la sainte-union, pour la défense de la foi catholique et l'extirpation du calvinisme (2).

Lorsque les articles du traité de Bergerac ou de Poitiers étaient envoyés à Nantes, avec des lettres du roi (2 octobre 1577), l'université s'opposait à la publication de l'édit, et la municipalité, par l'organe du procureur-syndic, suivait cet exemple (13 octobre). En 1581, l'on repoussait également le dernier édit de pacification, comme préjudiciable à la seule et vraie religion catholique (3).

A l'époque où la Ligue s'organisait sous la direction des Guises, les calvinistes étaient assurément très-faibles en Bretagne; ils ne formaient pas un parti; ils n'étaient pas capables de menacer; leurs églises, au rapport de Crevain, se partageaient en quatre classes: celle de Nantes, qui comprenait Nantes, Blain, Châteaubriant, Nort, Vieillevigne et Frossay; celle de Rennes, qui comprenait Rennes, Vitré, Sion, Ercé, Dinan, la Gravelle (dans le Maine, près de Laval); celle de la Roche-Bernard, qui renfermait les églises de la Roche, de Guérande, le

---

(1) La copie de l'acte d'association est aux archives municipales de Nantes. Cette pièce est presque semblable à celle qui a été publiée déjà plusieurs fois, et qui fut envoyée dans les différentes provinces; elle se termine par ces mots: « Fait à Nantes, le douzième jour de janvier 1577: ainsi signé Philippes du Bec, évêque de Nantes, la Hunaudaye; M. Loriot, maire.

(2) *Registres du Chapitre*, 23 janvier 1577.

(3) *Registres de la ville, aux Archives municipales*; *Registres du Chapitre* (Travers, t. II, p. 471, 521.)

Croisic, Piriac, Musillac, Hennebont; enfin, celle de Morlaix, qui renfermait Morlaix, Pont, Pontivy, Josselin, et peut être Vannes (1). Mais la plupart de ces églises étaient complétement abandonnées; la province était restée catholique, et à la nouvelle de l'édit de juillet 1585, aucun ministre n'espérait trouver un asile assez sûr en Bretagne. « Tous, dit Crevain, s'enfuirent, » les uns, sortant de la province, se jetèrent dans les voisines, » comme ils purent y trouver sûreté pour eux; et à peine les » pouvait-on rencontrer qu'à la Rochelle ou aux environs; les » autres, pour la plupart, allèrent chercher asile aux îles de » Jersey et de Guernesey, ou en Angleterre, sous la protec- » tion de la reine Elisabeth, dont ils éprouvaient l'humanité et » la charité. » Désormais, comme dit l'historien, on devait avoir plus de peine à rencontrer les calvinistes qu'à les combattre; aussi faut-il attribuer surtout à l'ambition du nouveau gouverneur de Bretagne, le duc de Mercœur, la subite recrudescence de passions qui se manifesta dans la province à cette époque malheureuse de notre histoire (2).

Plus que toute autre province de France, la Bretagne devait rester attachée au catholicisme: située à l'extrémité occidentale de notre pays, elle demeurait comme étrangère au reste du continent; condamnée pour ainsi dire à l'isolement par sa position, elle n'est ni la route des peuples, ni la route des idées. Sur cette vieille terre de granit, l'antique race des Celtes, la plus ancienne de notre France, s'est endurcie en quelque sorte, est restée opiniâtre et persévérante dans ses habitudes, dans ses croyances, et rebelle à toute innovation, et même à toute amélioration. Aussi, comment des idées aussi nouvelles, aussi

(1) Crevain, p. 250.
(2) Crevain, p. 268.

révolutionnaires que celles de Luther et de Calvin auraient-elles pu être facilement acceptées en Bretagne? Comment renoncer aux habitudes de treize siècles, aux pieux pèlerinages, aux merveilleuses légendes, comme aux saintes croyances des ancêtres? N'était-ce pas dans la même province que les mystères des Druides s'étaient si longtemps conservés (1), malgré la supériorité du christianisme, malgré les efforts de ses ministres (2)? Les protestants eux-mêmes ont reconnu la stérilité de leurs efforts; Crevain en fait l'aveu, lorsqu'il dit dans son langage huguenot : « Il » se peut faire que la stupidité de ses peuples a été cause que la » vérité divine y a été embrassée si tard ; car la superstition y » avait pris de si fortes racines, qu'on ne l'en a arrachée qu'avec » beaucoup de peine, et en peu de lieux ; même encore au- » jourd'hui elle y est défendue plus opiniâtrement qu'en aucun » lieu de la France (3). »

La Bretagne était aussi l'un des pays les plus ignorants de l'Europe, et les réformateurs, quelle que soit l'opinion que l'on ait de leurs tentatives audacieuses, s'adressaient principalement à l'intelligence des savants. Comment les Bretons auraient-ils pu comprendre la moindre chose aux subtilités théologiques des disciples de Calvin? Rien de plus rude que le génie de ces paysans

---

(1) Michel le Nobletz, le dernier apôtre de la Basse-Bretagne, trouva au XVII[e] siècle et fit disparaître par ses prédications les restes du paganisme encore subsistants dans les îles d'Ouessant, de Batz, au cap Saint-Mathieu, sur les côtes de Léon, etc. (*Biographie Bretonne*, art. Le Nobletz.)

(2) « Le druidisme est encore vivant en Bretagne; il vit dans les su- » perstitions, dans les mœurs, et surtout dans les contes et dans les » légendes. » L. Hamon. (*De l'Origine des superstitions de la Basse-Bretagne*.)

(3) Crevain, p. 5.

de la péninsule, ne sachant, pour la plupart, ni lire ni écrire ; n'ayant, pour toute littérature, pour toute nourriture intellectuelle, que ces chants, transmis fidèlement de génération en génération, même jusqu'à nos jours. Les gentilshommes nombreux et pauvres, se distinguaient assez peu de leurs tenanciers, au milieu desquels ils vivaient, vêtus comme eux, parlant et pensant comme eux. Les villes étaient peu considérables, si l'on excepte Nantes, Rennes, Saint-Malo, plutôt villes françaises que bretonnes : la première, catholique surtout par opposition à la noblesse calviniste du Poitou, qui depuis si longtemps attaquait les marches de Bretagne et la grande ville de la Loire ; Saint-Malo, tout entière à son commerce comme Nantes, alliée intéressée des Espagnols catholiques, ennemie naturelle des Anglais.

Puis, l'usage de la vieille langue celtique, entièrement inconnue du reste du continent, contribuait surtout à préserver les populations bretonnes des idées nouvelles, prêchées en langue française. Aussi, comme le dit dans son naïf langage le père Maunoir, *le soleil n'a jamais éclairé canton où ait paru une plus constante et invariable fidélité dans la vraie foi. Il y a treize siècles qu'aucune infidélité n'a souillé la langue qui a servi d'organe pour prescher Jésus-Christ, et il est à naystre qui ayt vu un Breton bretonnant prescher autre religion que la catholique* (1). Ces paroles ne sont pas sans doute absolument vraies, puisque l'on pourrait citer les noms de plusieurs ministres calvinistes, originaires de Bretagne, et prêchant en langage breton, principalement à Vannes, Hennebont, Pontivy, Morlaix ; mais ces prédications furent rares; elles eurent peu de succès, et dans aucun endroit de la véritable Bretagne n'obtinrent un seul instant de popularité.

---

(1) Cité par M. de Courson.

La Bretagne était encore fermée à la réforme, par suite de cette opposition générale à la France, que l'on a si souvent constatée. Rester fidèlement attachés aux vieilles traditions de leurs pères, c'était pour les Bretons, comme pour les Irlandais, faire acte d'indépendance, c'était résister encore à cette puissance victorieuse de la France; et quelle race eut à un plus haut degré le génie de la résistance? Le catholicisme devait rester cher aux hommes de l'Armorique, comme le symbole le plus précieux de leur nationalité.

Aussi, comme on a pu le remarquer, la réforme ne fit des prosélytes en Bretagne que dans la partie du pays, voisine de la France, à moitié française, depuis longtemps déjà par sa population, son langage, ses rapports continuels avec l'Anjou, le Maine, la Normandie et le Poitou (1). Et quels sont ceux qui adoptent les nouvelles croyances? Ce sont des seigneurs, appartenant aux premières familles, qui ont plus d'une fois quitté la province, pour aller combattre au dehors, ou vivre à la cour de France; ce sont des membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, des siéges présidiaux, qui se sont plus facilement laissés entraîner à l'orgueil séducteur de l'indépendance religieuse; ce sont quelques fidèles serviteurs de ces premiers convertis, ou quelques riches bourgeois (2).

(1) Dans le livre de M. de la Borderie, nous trouvons quelques renseignements curieux sur la population calviniste de Vitré; or, à l'époque florissante de la réforme, malgré la protection du seigneur, les calvinistes forment le dixième des habitants; sauf quelques rares exceptions, on ne trouve parmi eux que des gentilshommes et des bourgeois. (*Le Calvinisme à Vitré*, p. 51, 61.)

(2) « A Vitré, comme dans toute la Bretagne, dit M. de la Borderie, la » révolution religieuse eut pour promoteurs les gentilshommes, échoua » contre la répulsion constante des classes populaires, et parvint à entamer la bourgeoisie. » (*Le Calvinisme à Vitré*, p. 60.)

Enfin, la Bretagne était au XVI[e] siècle l'un des pays les plus soumis à la papauté, que la réforme attaquait principalement. L'église bretonne, animée elle aussi de l'esprit de résistance, après avoir soutenu une lutte de plusieurs siècles contre la cour de Rome, après avoir longtemps maintenu son indépendance presque absolue, s'était placée sous la protection des papes, au moment même où l'influence française commençait à devenir menaçante pour les libertés du pays. Les papes avaient presque toujours soutenu les ducs contre les prétentions de nos rois, et déclaraient avec eux que les principes de la pragmatique-sanction n'avaient aucune force en Bretagne. En 1478, le pape Sixte IV promettait de ne conférer les évêchés de Rennes, Nantes, Dol, Vannes, Saint-Malo, qu'à des sujets présentés par le souverain; pour les siéges de Quimper, Tréguier, Léon, Saint-Brieuc, Innocent VIII s'engageait, en 1487, à n'y placer que des personnes suffisantes et agréables au duc (1). Cette puissance de la cour de Rome avait été maintenue lors de la réunion, comme l'un des priviléges de la province, qui, par là, trouvait encore moyen de se séparer de la France. En 1490, un député avait proposé aux États d'admettre la pragmatique; le pape Innocent VIII fulminait, le 7 juin 1491, une bulle, par laquelle il menaçait des plus sévères châtiments

---

(1) *Act. de Bret.*, t. III, col. 330-543.

Les considérants sont tout à fait significatifs :

Ces évêchés sont sur les frontières du duché, exposés aux invasions des étrangers; il y aurait grand danger pour le duc, si les évêques ne lui étaient pas dévoués. *Si aliqui exteri de ducatu originem non habentes, aut eidem Francisco duci non fidissimi præficerentur... maxima ipsi duci ac ejus statui pericula, et Ducatui ingentia damna imminere et inferre possent, præsertim ob finitimos hostes in partibus illis quotidie discurrentes.* Mêmes considérants dans l'acte de 1487.

ceux qui tenteraient d'introduire dans la province une si dangereuse innovation (1).

En 1510, les députés de l'église bretonne viennent protester hautement contre les décisions de l'assemblée de Tours ; malgré les ordres de Louis XII, ils déclarent que l'église de Bretagne n'est pas comprise sous le nom d'église gallicane, et ne veulent s'unir à aucune des mesures prises par l'assemblée du clergé français, pour permettre à Louis XII de faire la guerre à Jules II (2).

En 1511, les évêques de Bretagne refusent d'obéir aux lettres du roi, qui leur ordonne de se rendre au concile de Pise ; Louis XII fait saisir le temporel des opposants (3).

Le concordat réglait pour la France les rapports du pape, du roi et du clergé ; François Ier voulut le faire observer en Bretagne, malgré les plaintes et les réclamations du nonce (4) ; et probablement, d'après ses instructions, les États le suppliaient très-humblement d'ordonner qu'aucun ecclésiastique ne fût admis à occuper les évêchés et les abbayes de la province, sans y avoir été nommé préalablement par lui. Ils se plaignaient que le pape et les cardinaux donnassent les bénéfices à des étrangers ou à des gens incapables de remplir leurs fonctions. Pareilles remontrances étaient adressées au cardinal du Bellay, pour être présentées au pape et aux cardinaux. Mais, sous Henri II, la cour

---

(1) Daru, t. III, p. 170. Perniciosa ordinatio quâ Parisienses et nonnulli alii Gallicanæ nationis uti ex facto prœsumunt... (*Act. de Bret.*, t. III, col. 722.)

(2) *Act. de Bret.*, t. III, col. 896.

(3) *Reg. de la Chambre des Comptes.*

(4) Voir les incidents curieux qui suivent la mort de François Hamon, évêque de Nantes, la lettre de François Ier au chapitre, et la nomination par le roi de Louis d'Acigné. (Travers, t. II, p. 298, 295.)

*

de Rome renouvelait ses prétentions avec plus de succès ; ce prince, voulant obtenir le consentement du pape pour nommer aux bénéfices de Savoie et de Piémont, ou, suivant d'autres écrivains, recherchant son alliance contre les Espagnols, et le mariage de Diane, sa fille naturelle, avec Horace Farnèse, petit-fils de Paul III, accordait au pape toutes ses demandes au sujet de la Bretagne. Ce ne fut pas cependant sans opposition ; le Parlement résista ; le procureur général lui-même conclut à faire des remontrances au roi, avant de passer outre. Henri II ordonna que l'on enregistrât ses lettres-patentes, pour satisfaire le pape, sans s'y arrêter dans le jugement des procès. L'enregistrement se fit donc avec des restrictions secrètes. Mais le pape réclama ; et, le 29 juillet 1550, le roi déclara formellement que le concordat n'aurait pas force de loi pour la Bretagne. Comme le Parlement résistait toujours, sur les plaintes du nonce apostolique, Henri II donna de nouveaux ordres (18 avril 1553), et il menaça le Parlement de sa colère, s'il refusait d'obéir purement et simplement (29 oct. 1553.) (1).

Les lettres-patentes, accordées par Henri II à Paul III, donnaient au pape une grande autorité sur l'église de Bretagne :

1° Les constitutions apostoliques seront reçues en Bretagne.

2° Il y aura huit mois réservés au pape pour la nomination des bénéfices, et les provisions de Rome données pour les bénéfices vacants pendant ces huit mois seront reçues en Bretagne.

---

(1) Notes sur la *Satyre Ménippée*, t. II, p. 141. Dom Taillandier, p. 260, 261. — *Act. de Bret.*, t. III, col. 1065-1080-1089. La copie du registre secret qui contient toutes les remontrances du Parlement est insérée aux Actes de Bretagne ; c'est une pièce fort curieuse, qui fait connaître les énergiques efforts des légistes pour soutenir les droits de la couronne contre les prétentions ultramontaines.

3° Dans les quatre autres mois, le pape concourra avec les ordinaires.

4° Les réserves, coadjutoreries et grâces expectatives accordées par le pape auront lieu en Bretagne.

5° Les pensions sur les bénéfices ecclésiastiques et les expéditions de la cour de Rome données à cette occasion seront reçues dans la province.

6° Les censures portées en vertu des lettres et des sentences de la cour de Rome seront reçues en Bretagne.

7° Toutes les causes spirituelles et bénéficiales seront dévolues à la cour de Rome.

8° Le conseil et le Parlement de Bretagne ne se mêleront en aucune façon des causes qui appartiennent à la juridiction ecclésiastique, et n'appelleront jamais comme d'abus des lettres apostoliques et des sentences portées en cour de Rome.

9° Personne ne sera mis en possession de quelque bénéfice que ce soit, sans être muni de lettres apostoliques.

10° La Bretagne n'est pas comprise dans le concordat (1).

La Bretagne était donc, au XVI[e] siècle, *pays d'obédience*, soumise à l'autorité pontificale plus qu'aucune autre province de France : c'est ce qui explique ces paroles de la satire Ménippée, lorsque le légat s'écrie : *Date quanto volete le anime vostre al demonio inferno : poco gli è : proveduto che gli sia che le provende di Bretagna, et la riverentia antica, debita a sua santità, non gli mancano..... Donnez, autant que vous voudrez, vos âmes au diable d'enfer ; il n'en a cure, pourvu que les prébendes de Bretagne et l'antique révérence due à Sa Sainteté ne lui manquent pas* (1).

---

(1) Dom Taillandier, p. 262, 264. — Ogée, introduction à son *Dictionnaire de Bretagne*, p. 176, 181.

(2) *Sat. Ménippée*, p. 62, éd. Labitte.

Toutes ces causes, que nous venons d'indiquer, s'opposaient aux progrès des calvinistes en Bretagne, et devaient, au XVI[e] siècle, comme à toutes les époques, attacher l'immense majorité des populations à la cause catholique. Aussi, comme le dit Bertrand d'Argentré en terminant son œuvre, au moment où les troubles allaient commencer, *la Bretagne est restée tranquille pendant que le reste du royaume est déchiré par la guerre civile, grâce au peuple très-fidèle, lequel de son naturel est fort peu désireux des choses nouvelles, et observe entièrement la vraye religion de ses ancestres, n'estant sujet à embrasser les mauvaises opinions et s'amorcer de la poison de l'hérésie.*

Mais déjà le duc de Mercœur, l'ambitieux gouverneur de Bretagne, profitant des dispositions de la province ennemie des calvinistes et mécontente du gouvernement royal, se préparait à la soulever, pour défendre, disait-il, la cause de la religion catholique, mais, en réalité, dans l'espoir de briser, au profit de sa grandeur, l'union de l'ancien duché à la couronne de France.

ÉTUDE

SUR LES

GRANDS-JOURS,

PAR M. VANDIER.

Pendant longtemps, le pouvoir royal a manqué d'unité, d'initiative et de vigueur. Le roi ne pouvait agir que dans la mesure d'une puissance bornée par l'application exagérée des idées féodales.

On a beaucoup discuté sur la féodalité : elle a eu ses partisans et ses détracteurs. La matière est épuisée ; je ne rentrerai pas dans un champ désormais clos, et je ne ferai à ce sujet que quelques courtes réflexions.

L'autorité seigneuriale était, dit-on, une protection pour les vassaux, en ce sens que les vassaux, attaqués par leurs voisins, trouvaient un abri sous les murailles crénelées de leur seigneur.

Cela est incontestable.

Mais, pourquoi les voisins attaquaient-ils leurs voisins?

Ils les attaquaient dans le seul but de satisfaire aux caprices, à l'ambition ou à la vengeance de celui dont ils recevaient les ordres souverains, et qui avait droit à leur obéissance absolue. Le seigneur pouvant tout oser, osait souvent tout, sans considération pour la justice et la vie des hommes. Mais qu'on admette l'existence d'une loi défendant les hostilités entre seigneurs, et, dès-lors, la protection de la muraille crénelée devenait sans objet, sans utilité. Cette protection était moins un bien que la conséquence obligée d'un mal; c'était une défense que l'attaque rendait indispensable.

Dans l'origine de la féodalité, la puissance féodale a pu hâter le progrès social, en substituant une autorité privée, forte et connue, à une autorité publique faible et ignorée. Sous ce rapport, le système féodal a pu faire du bien; il est probable qu'il en a fait, mais il a cessé d'en faire du moment où il a aspiré à une indépendance individuelle, isolée et armée; où il a affaibli la force collective de l'État en la fractionnant; où il a dépouillé le souverain de la réalité et du prestige de la puissance; où il a mis la couronne dans l'impossibilité de réglementer uniformément l'administration générale, et où il s'est posé comme un obstacle à la publication de mesures sages et conservatrices. De ce moment, le système féodal ne s'est plus développé que dans le sens vicieux de son institution, c'est-à-dire en permettant aux seigneurs de se faire la guerre entre eux, et en permettant aux grands de troubler l'État.

Du IXe au XVIIe siècle, les rois s'efforcèrent d'établir l'*unité politique*. Seuls, ils n'eussent pu réaliser cette pensée, principe de force, de prospérité et d'éclat. Ils surent associer l'intérêt de la splendeur du trône à l'intérêt matériel et d'amour-propre du peuple; mais le peuple apprit, et il s'en est souvenu, que s'il

pouvait fortifier l'autorité royale, il pouvait aussi lui dicter des lois.

Charlemagne fit exécuter ses ordonnances, mais ses successeurs n'eurent pas le même pouvoir : — c'est un fait connu. — Dans l'intervalle de l'affaiblissement graduel de l'autorité, à l'instant où les rois se saisirent de cette autorité dans sa plénitude, on recourut à des moyens divers dont je n'ai pas à parler. Le seul de ces moyens qui fasse l'objet de cette étude, est l'institution des *Grands-Jours*.

Qu'étaient les Grands-Jours?

Quelle était leur origine?

Quelle fut leur action, leur influence et leur durée?

Nous examinerons ces questions sous trois paragraphes différents.

§ 1.

Qu'étaient les Grands-Jours?

Les Grands-Jours étaient des assises ou séances extraordinaires que les Parlements et autres cours supérieures tenaient hors leur siége habituel (1).

Quoique cette institution ait fixé jadis l'attention, qu'elle ait ému l'opinion, qu'elle ait obtenu de grands résultats, et quoiqu'elle n'ait été abandonnée que depuis 200 ans à peine, elle est presque oubliée, et cet oubli confirme la loi d'instabilité que subissent les œuvres humaines.

---

(1) J'avais qualifié les Grands-Jours d'*institution judiciaire*. Cette qualification parut peu exacte à MM. Dugast-Mattifeux et Grégoire. M. Ev. Colombel, consulté comme juge très-compétent, a bien voulu me donner la définition que l'on vient de lire.

Par le caractère d'équité qui lui était imprimé, par l'appareil menaçant qui l'environnait, la cour des Grands-Jours inspirait la confiance aux opprimés et la crainte aux oppresseurs. On avait la conviction que les arrêts de cette cour suprême portaient le sceau d'une justice indépendante et impartiale, d'une justice dont la voix calme et austère dominait les clameurs passionnées et réduisait à l'impuissance les projets dangereux des méchants.

Avant d'aller plus avant, je ferai deux remarques :

La première, que le nom de Grands-Jours a été donné aux séances du Parlement jusqu'en 1291, sous Philippe-le-Bel, époque où, d'*ambulatoire* qu'il était, le Parlement devint *sédentaire.*

La seconde, que les Grands-Jours se divisaient en trois catégories :

1° Les Grands-Jours royaux, composés de membres choisis par le roi, et jugeant en dernier ressort ;

2° Les Grands-Jours accordés par le roi aux princes du sang royal, mais dont les arrêts étaient soumis à l'appel, à moins que le roi n'en eût autrement ordonné ;

3° Les Grands-Jours seigneuriaux, où se jugeaient les appellations interjetées des juges ordinaires de la seigneurie ; mais ces Grands-Jours furent abolis par l'ordonnance de Roussillon, qui défend à tout seigneur d'avoir deux degrés de juridiction en un même lieu.

Je reviens aux Grands-Jours royaux, les seuls dont j'aie à m'occuper.

Les Grands-Jours furent réglementés par des actes royaux, émanant de :

Louis XII, en 1498,

François Ier, en 1519 et 1531,

Henri II, en 1548,

Henri III, en 1579,
Louis XIII, en 1629,
Louis XIV, en 1666.

Je ne cite qu'une partie des ordonnances réglementaires, et j'observe qu'en 1629, par exemple, l'opinion publique réclamait la tenue des Grands-Jours.

On procéda par voie d'essai, et les modifications résultèrent de l'expérience acquise. C'est ce qui arrive à la création de toute grande institution. Il y eut des variations dans le nombre des juges, dans l'intervalle des sessions, dans la durée de celles-ci; mais ce qui ne varia pas, ce fut le choix des juges toujours tirés des Parlements et des autres cours supérieures. La compétence, la juridiction, le ressort furent également réglés par l'autorité royale.

Je réduirai à leur plus simple expression les documents que j'ai puisés dans les auteurs ci-après :

Etienne Pasquier, ses œuvres;
Jean Béchefer, Bibliothèque ou Trésor du Droit français;
Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine;
Laroche-Flavin, les treize livres des Parlements de France;
Ducange, Glossarium;
Le Bas, Dictionnaire encyclopédique de la France;
Paul Marthory, Notice historique sur les Grands-Jours du Puy.

Si je donne cette nomenclature d'auteurs, c'est pour faciliter les recherches de ceux qui voudraient approfondir la matière de cette étude.

Dans les commencements, les Grands-Jours devaient se tenir d'année en année, puis de deux ans en deux ans; dans la suite, on ne parut consulter que les besoins du moment; c'était plus rationnel.

L'ordonnance qui instituait la cour des Grands-Jours dans un

lieu déterminé, fixait la durée de la session, soit à deux mois, soit à trois mois.

Louis XIV, en 1666, accorda le droit à la cour de transférer son siége dans d'autres villes du ressort, si le bien du service l'exigeait.

Henri II, en 1579, avait permis de dépasser la durée de la session, si cette prolongation devenait nécessaire.

La cour des Grands-Jours comprenait ordinairement plusieurs provinces dans son ressort. Je n'en citerai qu'un exemple, pour donner une idée générale de l'étendue de la juridiction de ces grandes assises extraordinaires.

Ressort des Grands-Jours de Poitiers, en 1634.

Le Poitou,
La Touraine,
L'Anjou,
Le Maine,
L'Angoumois,
L'Aunis.

Il serait aussi long qu'inutile de dresser le tableau variable des membres composant les cours souveraines des Grands-Jours pendant les trois siècles et demi que l'institution a subsisté. — Je me bornerai à indiquer le personnel de deux de ces cours.

Personnel de la cour de Poitiers, en 1531.

Un président,
Douze conseillers, tant de la Grand'Chambre que des Enquêtes,

Un greffier civil,
Un notaire,
Un premier huissier,
Un autre huissier,
Un maître des requêtes,
Un audiencier,
Un secrétaire du roi,
Un avocat du roi,
Un substitut du procureur du roi.

Le grand-prévôt des maréchaux, ayant trois à quatre cents hommes sous ses ordres, était chargé de mettre à exécution les arrêts contre les criminels.

Personnel de la cour du Puy, en 1666.

Un premier président,
Un second président,
Douze conseillers,
Un procureur-général,
Un substitut du procureur-général.

Là, comme à Poitiers, on retrouve le grand-prévôt; mais quand le grand-prévôt n'assistait pas, ses fonctions étaient dévolues aux baillis et aux sénéchaux du ressort.

Henri IV, étant allé tenir les Grands-Jours dans le Quercy et le Limousin, au mois de septembre 1605, se fit suivre d'environ 6,000 hommes d'infanterie, de 900 chevaux et de 6 pièces de canon.

Les Grands-Jours connaissaient des affaires :
Criminelles,
Civiles,

De police,

Ecclésiastiques et religieuses.

Ils jugeaient sans appel.

Ducange, en parlant des Grands-Jours (*magnos dies*), dit : « *Supremo judicio lites dirimebant.* » Tome II, p. 1486. Le Bas dit formellement la même chose, tome IX, page 72.

Et, en effet, l'appel se concevrait difficilement, puisque les rois tenaient quelquefois eux-mêmes les Grands-Jours, et qu'aucune autorité n'était supérieure à l'autorité royale. D'ailleurs, si la voie de l'appel eût été ouverte, à quoi eût servi le grand-prévôt et ses soldats?

Seulement on peut croire que le droit d'*évocation* était réservé à la couronne ; mais dans ce cas les accusés n'étaient pas jugés par les Grands-Jours : le roi leur donnait d'autres juges.

Je rapporterai, au sujet des *évocations*, quelques fragments d'une lettre écrite par Pasquier à Molé, qui était alors aux Grands-Jours de Clermont.

Voici comment Pasquier s'exprime :

« Le roi, aux Grands-Jours de Poitiers (en 1579), sevra sa
» puissance de toutes abolitions et *évocations*, je ne sais si en
» ceux-ci (*les G.-J. de Clermont*) il a fait le semblable : bien
» sais-je que l'ouverture d'une seule évocation ou interdiction
» de connaissance, à vous autres Messieurs, est une grande
» planche et port d'assurance pour les autres. Le plus fort et
» assuré rempart pour la conservation de l'autorité des Grands-
» Jours, est quand, en commun cours de justice, la miséricorde
» du prince, ou sa puissance absolue, n'entre en jeu. »

Une vive agitation se manifestait dans les provinces à la nouvelle de la tenue des Grands-Jours. Les uns espéraient obtenir

une justice déniée, les autres redoutaient un châtiment mérité. Parmi ces derniers, beaucoup se dérobaient par la fuite aux rigueurs d'un tribunal dont les sentences ne pouvaient être adoucies, et dont l'exécution était immédiate. Le peuple seul faisait éclater sa joie.

Le grand événement des assises était célébré en vers latins par les poètes du pays. On composait en patois des *noëls* empreints d'une naïveté malicieuse. Des médailles étaient frappées. Louis XIV, lui-même, en fit frapper trois en 1665 et 1666. Elles portaient les légendes suivantes :

La 1re « *Provincia ab injuriis potentiorum vindicata.* »

La 2e « *Salus provinciarum.* »

La 3e « *Repressa potentiorum audacia.* »

Ces légendes, publiées sous le nom du roi, avaient une signification qui se comprend sans commentaires, et qui met en relief le but de l'institution des Grands-Jours.

De grands honneurs se rendaient à la cour dans la personne du président que la population tout entière allait recevoir en bon ordre aux portes des villes et au bruit du canon. Le jour de leur entrée, le président et les conseillers, après avoir été conduits à leurs logements fixés d'avance, recevaient en présent de l'*hypocras*, des *dragées*, des *torches*, et, en outre, du foin, de la paille et de l'avoine pour leurs chevaux. Ce présent ne se renouvelait pas ; mais, pendant la durée de la session, on leur envoyait quotidiennement pour leur dîner « deux pots de bon vin clairet et blanc. » Voilà du moins ce qui se passa au Puy-en-Velay, en l'année 1548.

Tels étaient les Grands-Jours.

§ II.

Quelle était l'origine des Grands-Jours?

Un voile couvre l'origine des Grands-Jours.

D'où viennent-ils?

Quel siècle les a vu naître?

A cette occasion, l'un des auteurs que j'ai cités parle des *Armotes* de Sparte, — des *yeux* et des *oreilles* du roi de Perse. — Un autre parle des *assemblées* que les *Druides* tenaient annuellement au pays Chartrain pour juger les Gaulois.

C'est prendre les choses d'un peu haut. A la vérité, l'un de ces auteurs rapproche le terme de comparaison, en parlant aussi des *Missi Dominici* de Charlemagne.

Suivant l'opinion la plus accréditée, les Grands-Jours ont pris naissance en *Champagne*, sous le gouvernement des *comtes* de ce nom, du Xe au XIIIe siècle. Mais, sous lequel de ces comtes? — On ne le sait pas.

On peut admettre de l'analogie entre nos anciens Grands-Jours et les institutions beaucoup plus anciennes ayant pour but de favoriser l'action de la justice, ou d'éclairer le souverain sur les actes des dépositaires de l'autorité; mais on ne saurait aller au-delà, et dire, par exemple, que les Grands-Jours étaient calqués sur les Missi Dominici. Il y avait une différence entre ces deux institutions, différence qui exclut l'identité: les *Missi* surveillaient les magistrats et les fonctionnaires, puis rendaient compte au prince; tandis que les Grands-Jours, constitués en tribunal, jugeaient sans exception, condamnaient sans appel, tous les coupables de crimes, de délits ou de prévarications.

Les *Missi* semblent n'avoir eu qu'une existence abrégée. En effet, en 846, Charles-le-Chauve rendit une ordonnance qui

confiait aux évêques le droit de surveillance accordé aux *Missi* de Charlemagne. Qu'inférer de là ? — ou que les *Missi* n'existaient déjà plus, ou que, s'ils existaient encore, ils n'avaient qu'une autorité insuffisante pour remplir leur mission. Quoi qu'il en soit, les *seigneurs* s'opposèrent à l'exécution de l'ordonnance de Charles-le-Chauve, et s'appliquèrent à rendre leur justice indépendante et souveraine. — On sait ce que devint cette prétention de se soustraire à la justice royale.

En 1286, sous Philippe-le-Bel, le comté de Champagne et de Brie fut réuni à la couronne, et, peu après, en 1323, sous Charles-le-Bel, les premiers Grands-Jours se tinrent à Paris. Avec le temps, ils s'étendirent dans le royaume, à Poitiers d'abord, en 1515, puis dans les provinces du ressort des Parlements de Toulouse et de Bordeaux.

Il pourrait donc se faire que de 846 à 1323, la justice et l'administration n'eussent eu pour auxiliaires ni les *Missi Dominici,* ni les *Grands-Jours.* On peut accepter l'hypothèse en considérant les progrès du pouvoir féodal, pouvoir qui a eu son apogée et son déclin ; mais, pourtant, on ne peut rien affirmer sur ce point incomplètement élucidé jusqu'à présent.

§ III.

Quelle fut l'action, l'influence et la durée des Grands-Jours ?

A mesure que la puissance féodale se fortifiait, la puissance royale perdait en autorité et en considération. Les abus se multipliaient, particulièrement dans les provinces éloignées, où les *grands* étaient puissants et les magistrats faibles. D'un côté, la hardiesse ; de l'autre, la timidité. Les uns prompts à faire le mal, les autres lents à le réprimer. Témoins et victimes de la

faiblesse des rois, les peuples ne voyaient dans l'autorité souveraine qu'une vaine ostentation et non un pouvoir protecteur. De là, perte de confiance, perte de respect et tendance à la désaffection. Cette situation, si grave par elle-même, se compliqua encore par les dissensions religieuses, qui, seules, eussent suffi à troubler l'État.

Dans ces conjonctures difficiles, la royauté recourut aux Grands-Jours, comme à un moyen énergique pouvant servir efficacement la cause compromise de la politique intérieure, de la justice distributive et de l'administration générale, bases de l'édifice social chez les nations civilisées, de même que chez les nations qui marchent vers la civilisation. Il fallait infuser dans les esprits que les distinctions individuelles de fortune, de naissance, de rang, s'effacent devant la loi, et qu'à l'ombre de l'autorité souveraine, le faible n'a rien à craindre du fort. La conservation de la monarchie était à ce prix. Ne pas réfréner la violence, l'injustice, la cupidité, c'était abandonner l'État sur le penchant de sa ruine.

Les Grands-Jours justifièrent l'espérance fondée sur leur institution. Bussi-Rabutin dit qu'ils réformèrent des abus qu'on n'avait pu réformer jusque-là. Dans ce peu de mots se trouvent un éloge et un jugement.

Il me reste à conférer, sous quelques rapports, la situation de la France du XIVe au XVIIe siècle, avec l'action prompte, directe et intime des Grands-Jours. Mais, quant à reproduire tous les faits accomplis dans quelques-uns des lieux où ce redoutable tribunal a tenu ses assises, ce serait une entreprise ardue, les archives des Parlements, des villes et des provinces ayant subi l'effet destructeur du temps et des révolutions. Dans un précédent écrit lu hors de cette enceinte, j'ai essayé l'historique des Grands-Jours du Puy-en-Velay, d'après M. Martory. Plus tard, j'ai tenté la même chose pour les Grands-Jours de Poitiers:

les documents nécessaires m'ont manqué. Cette observation explique mon titre — d'*Étude sur les Grands-Jours.* — Je n'avais que ce moyen, je ne dis pas d'utiliser, mais d'employer des matériaux réunis non sans quelques labeurs.

Après les coups portés à la féodalité par Louis XI et Richelieu, il ne semblait pas que, sous un prince aussi absolu que Louis XIV, le pouvoir féodal eût pu conserver, au XVIIe siècle, la puissance dont la déclaration du 24 août 1666 nous le montre entouré. Voici un passage de cette déclaration, qui instituait les Grands-Jours du Puy-en-Velay :

« Comme nous sommes informé, dit le roi, que le désordre » est plus grand dans les provinces éloignées du lieu de notre » résidence ordinaire ; que les lois y sont méprisées, les peuples » exposés à toutes sortes de violences et oppressions ; que les » personnes faibles et misérables ne trouvent aucun secours dans » l'autorité et la justice ; que les gentilshommes abusent souvent » de leur crédit pour commettre des actions indignes de leur » naissance ; etc., etc. »

Par ce qui existait encore au milieu du XVIIe siècle, on peut se faire une idée de ce qui avait pu exister sous les prédécesseurs de Louis XIV. La licence des guerres intestines avait porté la désolation dans le royaume, et relâché les liens qui devaient unir les sujets au souverain. Celui-ci dut naturellement chercher à imprimer la crainte là où manquait la soumission.

A la faveur du désordre général, les crimes, en se multipliant, semblaient naître les uns des autres. Les Grands-Jours avaient à sévir contre toutes sortes d'excès, entre autres, contre les enlèvements de filles, de femmes mariées, de religieuses ; contre les extorsions en matière d'impôts ; contre les vexations envers les cultivateurs ; contre les séquestrations de personnes ; enfin, contre

les violences dont les officiers de justice étaient l'objet, violences qui paralysaient l'action des tribunaux.

Les troubles religieux compliquèrent la situation, et la politique de Catherine de Médicis ajouta à la gravité des circonstances. Cette princesse opposa les *Réformés* aux *Guises*, dont la puissance lui faisait ombrage. Une tolérance apparente servit la cause de la réforme. En 1562, par exemple, la ville de Troyes vit dix mille de ses habitants participer publiquement à la *Cène de la Pentecôte*. Cette tolérance calculée, prise pour une protection, n'excluait pas cependant les actes d'une sévérité poussée jusqu'à la cruauté. C'est ainsi que trois ans auparavant, en 1559, on avait vu dans cette même ville de Troyes, le ministre *Corlieu* brûlé vif, après avoir subi la question extraordinaire, pour avoir fortifié Nicolas Pithou dans les sentiments de la nouvelle croyance.

Les Grands-Jours n'étaient pas seulement chargés de punir les crimes isolés, de faire respecter la loi, de fortifier l'autorité souveraine; ils devaient, autant qu'il était en eux, extirper la secte naissante du protestantisme. Dans ce but, ils s'immiscèrent dans les matières religieuses et ecclésiastiques, d'accord avec les évêques, et selon la volonté royale.

Dès l'année 1545, François I[er] avait ordonné des poursuites contre les *religionnaires*. En rapportant ce fait historique, Théodore de Beze, le célèbre controversiste protestant, dit que la Chambre ardente du Parlement de Paris envoya au bûcher tous les réformés qui tombèrent entre ses mains. Une grande irritation régnait dans les esprits; et les deux partis, entraînés par la haine, s'abandonnaient comme on le sait, à de déplorables excès et à des actes de barbarie qui font rougir l'humanité.

En Allemagne, la *réforme* s'appuyait sur la protection inté-

ressée des princes; en France, on l'accueillait comme un adoucissement à la misère du peuple, on la représentait comme le triomphe de la raison, et comme l'ère nouvelle de la liberté d'examen. Je ne rappelle ces tristes souvenirs que parce qu'ils se rattachent à la mission confiée aux Grands-Jours.

A cette époque lointaine, si différente de la nôtre, certains abus, signalés par l'histoire, s'étaient glissés dans le clergé. Il devenait indispensable de corriger ces abus dont la *réforme* se faisait une arme dangereuse contre la religion catholique. En cet état de choses, le clergé accepta l'intervention des Grands-Jours, pour publier, de concert avec eux, d'utiles règlements touchant la conduite privée des clercs, et même l'administration des sacrements. C'était aller bien loin; et, de là, cette induction, que, si d'un côté il y avait urgence dans la répression, de l'autre il y avait pouvoir immense dans le corps qui réprimait. Les Grands-Jours réglementaient aussi l'administration municipale, les hospices, les fabriques, l'éducation publique, la sûreté générale, et beaucoup d'autres matières.

Je ne puis reproduire, faute de documents, quelques-unes des scènes dramatiques et saisissantes qui ont occupé une place dans l'histoire des Grands-Jours; mais je ne dois pas négliger de rappeler l'usage que l'on fit du *Monitoire* en 1666.

Sur le réquisitoire du procureur-général, l'*Official*, délégué par l'Évêque, publia un *Monitoire* qui enjoignait à tous les fidèles, sous peine d'*excommunication*, de révéler à leurs curés ou aux vicaires de ceux-ci tout ce qu'ils savaient relativement aux faits énumérés dans cet acte de juridiction ecclésiastique. Ceci prouve surabondamment l'accord intime qui existait entre le clergé et la cour des Grands-Jours.

Sans entrer dans le détail des peines prononcées par les Grands-Jours, je rapporterai brièvement les arrêts principaux rendus dans cinq de leurs sessions, les seules sur lesquelles j'ai pu me procurer quelques notions.

1531. — *Poitiers.*

500 appellations vidées ;
12 condamnations à la peine capitale ;
1 hérétique de Loudun brûlé ;
Grand nombre d'autres graves punitions.

1548. — *Le Puy.*

8 condamnations à la peine capitale ;
10 condamnations au fouet ;
13 personnes pendues en effigie ;
Condamnations à l'amende honorable ou à l'amende pécuniaire.

1579. — *Poitiers.*

Condamnations à mort en nombre indéterminé ;
Saisie des biens des condamnés ;
Établissement de garnisons dans leurs demeures ;
Démolition des maisons, châteaux et forteresses des condamnés.

1665. — *Clermont.*

Douze mille affaires de toutes natures furent soumises aux décisions de la cour.

1666. — *Le Puy.*

On suppose qu'il y eut beaucoup de condamnations ; mais on n'en connaît pas précisément le nombre.

Répondant aux questions posées au commencement de cette étude, je résume ainsi ce que j'ai dit :

1° Les Grands-Jours étaient des assises ou séances extraordinaires que les Parlements et autres cours supérieures tenaient hors leur siége habituel, séant en vertu d'ordonnances royales, dans des lieux et pendant des temps déterminés, ayant le droit de juger sans appel ;

2° Les Grands-Jours ont pris naissance en Champagne, du Xe au XIIIe siècle, sous les comtes qui ont gouverné cette province ;

3° Ils ont corrigé des abus, fait respecter la justice, affermi la puissance des rois ;

Enfin, ils ont subsisté de 1323 à 1666, c'est-à-dire pendant 343 ans.

Je n'oserais affirmer que ces conclusions soient inattaquables de tout point ; mais je pense que l'on peut les admettre comme l'opinion la plus accréditée et la plus conforme au sentiment des écrivains dont j'ai cité les noms.

Malgré leur utilité incontestable, les Grands-Jours ont cessé d'exister depuis 200 ans. — Pourquoi les a-t-on abandonnés ? — On les a abandonnés par suite des progrès de la civilisation qui a répandu de nouvelles idées parmi les générations qui se sont succédé. On les a abandonnés, parce que l'impunité des crimes a cessé d'être un privilége pour aucune des classes de la société ;

parce que chaque membre de cette société a admis, comme principe conservateur, la responsabilité de ses actes et la soumission aux lois. Et de même que le guerrier dépose son arme après la victoire, de même l'État a dû renoncer à une institution qui n'ajoutait plus rien à sa puissance, à sa force et à sa stabilité; à une institution en dehors des règles communes, dont le temps était fait, la mission accomplie, et qui, cessant d'être un appui, aurait pu devenir un danger.

NOTICE

STATISTIQUE

SUR LES HOSPICES DE NANTES

Et le Mouvement de leur Population,

PAR J.-C. RENOUL.

Déjà, bien des fois, l'on a donné sur nos Hospices des détails pleins d'intérêt. Dans ces renseignements, toutefois, nous n'avons généralement trouvé que bien peu de chose qui fît connaître le service intérieur de ces établissements, et surtout le mouvement de cette population que la misère et la souffrance forcent à y venir chercher des soins et le rétablissement de sa santé.

Nous avons donc pensé qu'il y avait là une lacune, et nous avons eu le désir de la combler. Nous avons voulu pénétrer dans les salles de nos Hospices, y compter pour ainsi dire ceux qui y

entrent, ceux qui en sortent, et arriver par là à faire ressortir, de la manière la plus précise, le résultat que la bienfaisante organisation de nos établissements hospitaliers parvenait à réaliser.

Nous pensons que cette notice aura bien aussi son intérêt; car les détails dans lesquels nous entrerons prouveront, croyons-nous, que, dans leur condition actuelle, nos Hospices, sous bien des rapports, n'ont rien à envier aux établissements de ce genre les mieux organisés, et, qu'en définitive, la mortalité y est souvent moins élevée que dans la plupart des autres hôpitaux de France.

Bien des préventions, en outre, existent encore dans une partie de notre population contre le séjour dans nos Hospices. En mettant sous les yeux ce qui résulte réellement de ce séjour, pour ceux qui sont admis à y recevoir un traitement, on parviendra, nous en avons du moins l'espoir, à détruire ces préventions. Éclairer l'opinion sur ce point, nous semble donc une chose bonne et utile.

Les chiffres que nous donnerons ont, du reste, tout le caractère désirable de certitude; car, en rédigeant cette notice, notre principal mérite a été de mettre en ordre les renseignements déjà recueillis avec un soin tout particulier par la Commission administrative. Ces documents nous ont passé sous les yeux, et nous avons été frappé de leur précision, de leur lucidité. La pensée nous est venue alors de les mettre au jour, et c'est cette pensée que nous venons réaliser.

Tel a été le motif qui nous a guidé, tel a été aussi le but que nous nous sommes proposé et que nous espérons atteindre.

Nos deux Hospices, on le sait, sont, à Nantes, l'Hôtel-Dieu et l'Hospice général ou Saint-Jacques.

Ce premier, construit vers la fin du XVIIe siècle, est destiné à disparaître prochainement. L'état de vétusté d'une partie

des bâtiments, son insuffisance, en rendaient la reconstruction complète, indispensable. Cette reconstruction va bientôt avoir lieu sur les plans de M. Chenantais.

L'Hospice général est de construction récente, et ses heureuses dispositions en font, sans contredit, l'un des hôpitaux les plus remarquables de France.

L'administration de ces deux Hospices est confiée à une Commission, dont fait partie le Maire, qui en est le président-né. Cette Commission, de sept membres (1), tient ses pouvoirs du Gouvernement, et est ainsi un corps indépendant, ayant liberté d'agir par lui-même. Seulement, le budget qu'elle dresse chaque année et ses délibérations ayant pour objet des emplois de fonds extraordinaires, sont soumis au Conseil municipal, qui est appelé à donner préalablement son avis.

Dans une ville de l'importance de Nantes, on doit penser que le mouvement hospitalier ne peut manquer d'être considérable, et qu'il demande et exige naturellement aussi de grandes ressources.

Malheureusement, sous ce dernier rapport, nos Hospices sont loin d'être bien partagés, et ce qu'ils possèdent en propre est également loin de suffire aux nécessités de leurs services. C'est donc principalement le budget municipal qui doit combler une bonne partie de cette différence. Comme nous le verrons aussi, celui du département y apporte également sa part de contingent, mais uniquement pour prix de diverses pensions.

C'est là, sans contredit, une chose fâcheuse pour la commune qui, de son côté, n'a qu'un budget de recettes fort limité,

---

(1) Cette Commission se compose aujourd'hui de MM. Marion aîné, Huette, l'abbé Dubois, Amouroux, Aubinais et A. Caillé.

et dont le produit suffit à peine à ses besoins. Et cependant, chaque année, elle se trouve dans l'obligation de consacrer environ le cinquième de son revenu à doter nos Hospices de la subvention qui leur est indispensable. Que de bons et utiles travaux elle eût pu faire en employant cette somme dans un intérêt purement municipal!! Mais, ici, la nécessité commande : il y a une obligation et un devoir à remplir, et, à toutes les époques, les administrations et le Conseil de la commune se sont toujours montrés empressés à satisfaire avant tout aux besoins de nos Hospices.

Le budget établi par la Commission administrative, pour 1855, porte en prévision :

Recettes............	792,391 fr.	58 c.
Dépenses............	792,343	78
Et solde ainsi en boni par......	47 fr.	80 c.

Comme on peut le remarquer, la marge laissée aux éventualités est bien étroite. Et encore, il faut le dire, dans ce budget des Hospices, la subvention communale figure aux recettes pour une somme de.......................... 291,000 fr.
et elle n'a pu être votée que pour............ 270,500
Si donc, dans le cours de l'exercice, quelques recettes ou quelques économies non prévues ne venaient modifier ce budget prévisionnel, il résulterait évidemment une insuffisance de ressources qu'une nouvelle allocation municipale devrait combler.

Pendant assez longtemps, cette subvention communale annuelle fut de 230,000 fr. à 240,000 fr. Elle était suffisante pour doter convenablement tous les services. Mais l'accroissement progressif du service hospitalier, et, par suite, des dépenses, rend évidemment désormais ce chiffre insuffisant.

Déjà, en 1854, la cherté des subsistances, la présence de l'épidémie cholérique, ont forcé de l'accroître dans de larges proportions.

Cette subvention, votée d'abord pour........	262,500 fr.
a été accrue d'un crédit supplémentaire de......	73,500
Et s'est ainsi élevée à....................	336,000 fr.

Ce qui, avec les autres charges et diverses augmentations de crédits acquittées par la ville en faveur des Hospices, a fait bien réellement sortir de la caisse communale une somme d'environ 390,000 fr.

Cette année, comme nous venons de le dire, la subvention municipale est de 270,500 fr.

Mais, en réalité, cette somme n'est qu'une partie de celles que la ville verse annuellement aux Hospices. On peut récapituler ainsi ces diverses sommes pour 1855 :

Fonds accordés aux Hospices, y compris ceux alloués pour trousseaux des enfants abandonnés.............	260,000 fr.
Dépenses concernant les orphelins indigents..	10,500
Contingent communal pour l'entretien des enfants abandonnés..........................	12,000
Pension des aliénés indigents de la commune.	27,000
Pension des filles syphilitiques.............	8,000
Entretien de six sœurs classières.........	2,400
	319,900 fr.

A quoi l'on pourrait bien ajouter encore 16,000 fr., également

acquittés par la commune, pour dépenses du personnel et du matériel de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.

On peut donc le constater, le budget des Hospices fait une assez large brèche au budget municipal ; mais, nous l'avons dit, nos établissements hospitaliers n'ont par eux-mêmes que des ressources bien insuffisantes. Pour que rien ne périclite, il faut donc bien que ces ressources arrivent d'ailleurs, et la loi, comme les plus simples convenances, font à la ville une obligation de pourvoir à cette insuffisance.

Si, en effet, nous compulsons le budget de nos Hospices, celui de 1853, par exemple, nous ne trouvons guère en recettes, établissant un revenu d'une certaine fixité, que

Loyers de maisons et terrains..........	17,382 fr.	50 c.
Fermes de biens ruraux..............	5,562	49
Rentes sur l'État....................	20,173	»
Rentes sur particuliers..............	4,081	99
Intérêts des fonds au Trésor...........	1,791	78
Intérêts de fonds placés au Mont-de-Piété.	4,101	17
Produit du Mont-de-Piété.............	2,231	94
	55,324 fr.	87 c.

Et encore, on peut le remarquer, plusieurs articles de ces recettes présentent une certaine éventualité et ne peuvent être regardés comme des ressources fixes et réellement acquises.

De ce nombre surtout sont ceux relatifs au Mont-de-Piété. Cet établissement, on le sait, est géré au compte des Hospices, qui y ont un capital engagé de 101,514 fr. 20 c. L'intérêt de ce capital leur est servi à raison de 4 p. °/₀.

Quant au produit du Mont-de-Piété, il est naturellement fort variable. Voici ce qu'il a été ces 10 dernières années :

1844................	7,770 fr.	38 c.
1845................	5,183	21
1846................	7,763	05
1847................	7,375	50
1848................	7,032	74
1849................	10,198	32
1850................	6,325	»
1851................	4,206	82
1852................	2,231	94
1853................	596	82
	58,683 fr.	78 c.

Le produit moyen annuel a ainsi été, dans cette période de dix ans, de 5,868 fr. 38 c.

Mais il est facile d'observer, par les recettes des dernières années, que ce produit tend manifestement à décroître.

Ajoutons d'ailleurs que la Commission administrative elle-même, dans des vues de bienfaisance que l'on appréciera, et afin de traiter plus favorablement les emprunteurs, a proposé, dès le 6 août 1852, au Ministre de l'intérieur, de renoncer à la perception de ce produit. Le Ministre n'a point encore donné de solution à cette proposition; mais il est évident que cette solution peut être telle que les Hospices n'aient plus à profiter de cette ressource.

Les autres articles de recettes du budget des Hospices, en dehors de la subvention communale, sont particulièrement :

Prix des pensions diverses payé par la ville et le département....................	280,000 fr.
Fonds alloués pour les enfants abandonnés.	56,000
Pensions des soldats marins payés par l'État.	44,000

Produit des cercueils et convois funèbres...	10,700 fr.
Produit des chapelles....................	6,000
Dons et legs divers......................	30,000
Etc., etc.	

Lorsque nous examinerons chacun des services en particulier, nous donnerons quelques détails sur certaines de ces recettes.

Si, maintenant, nous descendons à l'examen des dépenses, nous trouvons en charges communes aux deux établissements :

Boulangerie générale...............	120,000 fr.	» c.
Pharmacie générale.................	35.000	»
Contributions et entretien des propriétés.	6,500	»
Pensions à la charge des Hospices.....	8,512	78
Etc.		

Les dépenses particulières à l'Hôtel-Dieu sont notamment :

Médecins et employés...................	8,550 fr.
Gages des préposés.....................	9,800
Viande.................................	35,000
Comestibles divers.....................	24,000
Vins, cidre et bière...................	18,000
Chauffage..............................	15,000
Linge et habillements..................	12,000
Couchers et literie....................	11,000
Blanchissage...........................	6,500
Éclairage..............................	4,000
Réparations et entretien des bâtiments.....	7,500
Réparations et entretien du mobilier et ustensiles.............................	7,000
Etc., etc.	

Parmi les objets qui entrent dans cette dépense, nous pouvons citer :

Viande..............................	39,000 kil.

Vins	580 hect.
Beurre	3,900 kil.

dont 500 kil. recueillis dans l'établissement.

Pommes de terre	600 hect.
Houille	200,000 kil.
Tourbe	140,000
Sangsues	25,000
Riz	1,500 kil.
Charbon de bois	2,500 d°
Haricots	2,000 d°
Lait	33,000 litres,

dont 15,000 litres recueillis dans l'Hospice, etc., etc.

L'Hôtel-Dieu possède à l'établissement :

9 vaches.
4 chevaux.
2 chèvres.

Parmi les dépenses particulières à l'Hospice général, nous signalerons :

Médecins et employés	9,210 fr.
Gages des préposés	14,300
Viande	60,000
Comestibles divers	48,000
Vins	35,000
Chauffage	20,000
Linge et habillements	23,000
Réparations et entretien des bâtiments	10,000
» du mobilier et des ustensiles	14,000
Dépenses du coucher	18,000
Blanchissage	12,000
Éclairage	4,800

Mois de nourrice et pensions des enfants abandonnés	56,000 fr.
Frais de layettes et vêtures	16,000
Indemnités aux indigents travailleurs	6,000
Achats de bois d'ouvrage	3,000
Etc., etc.	

Et, dans ces dépenses, entrent :

Farine pour la boulangerie	330,000 kil.
Viande	72,000 d°
Vins	1,038 hect.
Beurre	10,500 kil.
Haricots	1,200 hect.
Riz	2,000 kil.
Pommes de terre	4,000 d°
Œufs	6,000
Lait	50,000 litres,

dont 25,000 litres recueillis dans l'établissement, etc., etc.

Il y a à l'Hospice général :

18 vaches.
5 chevaux.

En examinant de près ces dépenses, on reconnaît qu'une économie bien entendue y est apportée.

Pendant son séjour aux Hospices, la population entière, civile et militaire, est fournie de linge et de vêtements appartenant à l'établissement. Tout y est confectionné par des ouvrières de la maison, constamment occupées, et qui sont nourries, logées et reçoivent de plus de faibles gages.

Nous pouvons en dire autant du blanchissage, qui se fait également par les Hospices et aux moindres frais.

La boulangerie générale est établie à l'hospice Saint-Jacques.

Cette boulangerie donne d'excellents produits et fournit les deux établissements.

Jusqu'ici, la fourniture de la viande avait été l'objet d'une adjudication ; mais l'élévation progressive du prix de cette adjudication,

En 1852	71 c. le kil.	
1853	75 05	»
1854	84 80	»

a engagé la Commission administrative à entrer dans une nouvelle voie. Par une délibération récente, elle a décidé que, comme cela a lieu pour la boulangerie, elle exploiterait aussi la viande nécessaire aux Hospices, en achetant des animaux sur pieds. Nous savons que, déjà, elle s'applaudit beaucoup d'avoir pris cette mesure, dont elle attend les meilleurs résultats, au point de vue de l'économie.

Disons aussi que, dans un même but d'économie, l'administration a fait établir, en 1851, à l'hospice Saint-Jacques, des réservoirs pour la propagation des sangsues. Ces essais ont parfaitement réussi, et c'est une grande ressource pour le service de santé. Aussi, la dépense qui, précédemment, s'élevait de 5 à 6,000 fr., est descendue aujourd'hui à environ 2,000 fr.

Après avoir ainsi en quelque sorte établi le bilan financier de nos établissements hospitaliers, il nous reste à parler de leurs divers services. C'est ce que nous allons faire, en donnant sur chacun de ces services tous les détails que nous croirons susceptibles d'intérêt.

Pour beaucoup, du reste, ce que nous dirons sera chose nouvelle et tout à fait inconnue : car, chez bien des gens, le mot hôpital soulève une idée pénible, et l'on répugne même à entr'ouvrir le voile qui cache tant de misères et de souffrances. Pour nous, nous ne pouvons que plaindre et blâmer ceux qui

n'osent pas ainsi approcher le malheur et le regarder en face, et qui se privent par là des leçons salutaires, des bonnes inspirations que cette vüe doit nécessairement donner. Qu'on le sache bien, en effet, dans ces asiles où toutes les douleurs semblent s'être donné rendez-vous, brillent aussi du plus pur éclat la bienfaisance, l'abnégation, le dévouement. Entre ces douleurs et ce dévouement il y a un lien, un motif, un but.... Dieu, la religion, ses devoirs, ses espérances. Quel est donc l'homme sérieux, quel est surtout l'homme chrétien qui, sur un pareil champ d'observation, n'ait à faire de graves réflexions, qui n'ait principalement à apprendre et à sentir que lui, dont la vie a peut-être été faite heureuse, il doit en toute occasion tendre la main à ceux qui souffrent, à ceux que la misère accable et poursuit ? C'est vraiment là, c'est au chevet du moribond malheureux que l'homme apprend à être reconnaissant et à devenir meilleur.

HOTEL-DIEU.

L'Hôtel-Dieu reçoit :

Les malades civils, hommes, femmes et enfants, atteints de maladies aiguës ou blessés ;

Les malades militaires, les marins et employés de la marine impériale, les douaniers, les ouvriers des ateliers de l'État,

Les malades des deux sexes, atteints d'affections cutanées ou de syphilis ;

Les femmes ou filles enceintes ;

Les enfants trouvés au moment de leur exposition.

Le maximum de la population hospitalière est fixée à 759, d'après la division suivante :

Hommes......	Lits de fiévreux et blessés..........	183
	— pour maladies cutanées et syphilis.	26
	— militaires et marins........	277
	— officiers..................	12
Femmes......	— fiévreuses et blessées.......	115
	— Maladies cutanées et syphilis.	101
	— femmes enceintes..........	20
	— pensionnaires.............	5
	— et berceaux d'enfants malades.	20
		759

Ces lits sont répartis en 21 salles et 26 cabinets.

Indépendamment de ce service intérieur, chaque matin, des consultations gratuites sont données aux indigents qui se présentent, sans demander à séjourner dans l'hôpital. On y fait encore les opérations et les pansements aux indigents qui se trouvent dans le même cas.

En jetant un coup-d'œil en arrière, on est frappé du mouvement toujours progressif de la population hospitalière à Nantes. Nous aurons bientôt l'occasion de signaler cet accroissement et d'indiquer les causes qui nous semblent le provoquer. Dès ce moment, nous allons dire ce qu'a été ce mouvement, dans les années 1852, 1853, 1854. Nous avons choisi ces années comme les plus récentes et comme exprimant de la manière qui nous a paru la plus exacte le mouvement normal actuel de cette population. Nous observerons seulement que l'influence cholérique qui a régné dans le cours de cette dernière année, a dû naturellement apporter quelques modifications dans le chiffre des malades, et surtout dans celui de la mortalité.

Enfin, comme objet de comparaison, et pour qu'on se fasse une idée bien précise de ce mouvement hospitalier, nous donnerons le relevé de plusieurs années antérieures à diverses époques. On aura ainsi une connaissance parfaite du résultat qui se produit dans nos Hospices et dans chacun des services. Nous suivrons, du reste, dans cet examen, l'ordre établi par la Commission administrative elle-même.

Malades civils.

Le premier service, et celui qui, sans contredit, est le plus important à l'Hôtel-Dieu, est celui des malades civils. Ce service est alimenté par notre population pauvre, et par ces malheureux que la misère et la souffrance forcent à venir chercher à l'Hospice un asile et des secours qui leur manquent.

L'admission de ces malades est prononcée par l'Administrateur de surveillance.

852 Au 1er janvier 1852, les malades civils, à l'Hôtel-Dieu, étaient :

	Hommes......	247	
	Femmes......	163	410
Entrés dans l'année.........	Hommes......	2887	
	Femmes......	1310	4197
			4607
Sortis dans le cours de l'année.	Hommes......	2725	
	Femmes......	1183	3908
Décédés.................	Hommes......	180	
	Femmes......	134	314
Restant au 31 décembre 1852.	Hommes......	229	
	Femmes......	156	385
			4607
Moyenne des administrés.....	Hommes......	222 67	
	Femmes......	151 07	
Mortalité.................	Hommes......	5 74 °/₀	
	Femmes......	9 10	
Séjour moyen.............	Hommes......	26 jours.	
	Femmes......	37 —	
1853 Existant au 1er janvier.......	Hommes......	229	
	Femmes......	156	385
Entrés dans l'année..........	Hommes......	3348	
	Femmes......	1304	4652
			5037

Sortis dans l'année..........	Hommes......	3138	
	Femmes......	1158	4296
Décédés..................	Hommes......	164	
	Femmes......	150	314
Restant au 31 décembre.....	Hommes......	275	
	Femmes......	152	427
			5037

Moyenne des malades........	Hommes......	233
	Femmes......	151
Mortalité..................	Hommes......	4 58 °/₀
	Femmes......	10 27
Séjour moyen...............	Hommes......	23 jours.
	Femmes......	37 —

1854	Existant au 1er janvier.......	Hommes......	275	
		Femmes......	152	427
	Entrés dans l'année..........	Hommes......	2869	
		Femmes......	1351	4220
				4647
	Sortis dans l'année..........	Hommes......	2704	
		Femmes......	1157	3861
	Décédés..................	Hommes......	241	
		Femmes......	196	437
	Restant au 31 décembre.....	Hommes......	199	
		Femmes......	150	349
				4647

Moyenne des malades.......	Hommes....	217 02
	Femmes....	151 51
Mortalité	Hommes....	7 66 °/₀
	Femmes....	13 04
Séjour moyen	Hommes....	25 jours.
	Femmes....	37 —

Si, maintenant, nous remontons un peu en arrière, nous trouvons des chiffres et des résultats qui peuvent offrir matière à des comparaisons ne manquant pas d'un certain intérêt.

En 1830, la moyenne des malades civils séjournant à l'Hôtel-Dieu était :

	Hommes....	145
	Femmes....	135

Dans cette année, les admissions à l'Hospice furent :

	Hommes....	2003
	Femmes....	958
Les décès de..............	Hommes....	184
	Femmes....	162
Mortalité	Hommes....	9 10 °/₀
	Femmes....	16 90
Séjour moyen..............	Hommes....	27 jours.
	Femmes....	39 —

En 1835, la moyenne des malades civils s'est un peu élevée ; elle est de :

	Hommes....	160
	Femmes....	136

Les admissions prennent aussi un peu d'accroissement ; elles sont de :

	Hommes....	2153
	Femmes....	1028

La proportion de la mortalité décroît au contraire un peu; elle est:

Hommes....	7 70 °/₀	
Femmes....	10 80	

Le séjour moyen à l'Hôtel-Dieu est:	Hommes....	29 jours.
	Femmes....	46 —

De 1835 à 1840, le chiffre d'admission s'élève d'une manière rapide. L'année 1840 présente un mouvement de 4,174 malades civils; la moyenne séjournant est de 380.

La mortalité décroît au contraire encore; elle n'est plus que de:

Hommes....	6 30 °/₀
Femmes....	10 »

Et le séjour moyen de......	Hommes....	27 jours.
	Femmes....	39 —

Dans la période de 10 ans, de 1840 à 1850, le mouvement de la population civile hospitalière reste à peu près stationnaire.

En 1845, ce mouvement est de..... 3968 malades,
La moyenne, de........ 378

La mortalité offre à peu près la même proportion qu'en 1840.

L'année 1850 présente un mouvement de 3,691 malades, dont:

Hommes....	2427
Femmes....	1264

Le chiffre de la mortalité continue à se réduire; il descend:

Hommes....	6 01 °/₀
Femmes....	9 96

La durée du séjour à l'Hospice est la même qu'en 1845.

Ces divers tableaux peuvent donner lieu à plusieurs observations.

La progression croissante de la population civile à l'Hôtel-Dieu est sensible, et le premier motif que l'on en peut donner est sans doute l'élévation successive du chiffre de notre population urbaine. Mais il faut voir surtout la cause de cet accroissement dans l'existence, à Nantes, de nombreux travaux, et dans l'essor donné à notre industrie. Ces travaux, on le sait, attirent dans notre ville de nombreux ouvriers ; et notamment des départements de notre Bretagne, une foule de familles pauvres, qui vivent tour à tour de privation et d'excès, et qui, en cas de maladie, n'ont d'autre asile que nos Hospices.

On peut remarquer, au contraire, que la proportion de la mortalité tend à décroître. C'est un succès heureux qu'on aime à constater. On ne peut douter qu'il ne soit dû aux soins mieux entendus donnés aux malades, et aussi aux progrès non contestables de la science médicale.

Mais, dans cette mortalité, un fait qui frappe, c'est que celle des femmes est constamment plus élevée que celle des hommes. On peut voir aussi que leur traitement à l'Hôtel-Dieu nécessite toujours un séjour plus long. Dans les relevés que nous avons présentés et dans ceux que nous aurons l'occasion de fournir, cette différence ne cesse de se produire.

Quelle en peut être la cause ?

Serait-ce que les femmes, plus patientes que les hommes à souffrir, et dont la présence au sein de la famille est aussi plus nécessaire, n'arrivent à l'Hospice que lorsque déjà leur état de maladie présente un certain caractère de gravité.

Serait-ce qu'ainsi éloignées de leurs occupations habituelles, des objets de leur affection, elles prennent, de leur séjour à l'hôpital, des préoccupations qui rendent moins efficaces et plus lent le traitement médical.

Bien que ces causes nous semblent naturelles, nous n'oserions les donner comme celles qui produisent le fait que nous signa-

lons. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que ce fait existe et mérite d'être remarqué.

Enfin, il demeure établi qu'aujourd'hui 4 à 5,000 malheureux appartenant à notre population civile, reçoivent chaque année, dans notre Hôtel-Dieu, les secours et le traitement qui leur sont si nécessaires, et que, certainement, ils ne pourraient se procurer ailleurs. N'est-ce pas là pour eux un bienfait inappréciable, et auquel chacun doit applaudir.

Et, de plus, tous ces soins sont gratuits, et les frais de ce service sont entièrement à la charge des Hospices.

Maternité.

La Maternité de l'Hôtel-Dieu s'ouvre pour les femmes et filles enceintes indigentes, en cas d'urgence, ou lorsqu'elles sont prêtes d'atteindre le terme de leur grossesse. Elles sont tenues de quitter l'hôpital avec leur enfant, dans la quinzaine qui suit leur délivrance, à moins que le médecin ne déclare qu'il y aurait danger pour elles.

Le mouvement de la Maternité de l'Hôtel-Dieu a été, ces 3 dernières années :

1852	Existant au 1er janvier..	22	Sorties dans l'année..	155
	Entrées dans l'année....	157	Décédées...........	6
			Restant au 31 décemb.	18
		179		179

Moyenne des femmes.......... 15 38

Mortalité.................... 3 35 %

Séjour moyen................ 31 jours.

1853 Existant au 1er janvier. 18 — Entrées dans l'année... 174 — Sorties dans l'année... 151 — Décédées............ 13 — Restant au 31 décemb. 28

Existant au 1er janvier.	18	Sorties dans l'année...	151
Entrées dans l'année...	174	Décédées............	13
		Restant au 31 décemb.	28
	192		192

Moyenne.................... 15 08
Mortalité.................... 6 77 °/₀
Séjour...................... 28 jours.

1854

Existant au 1er janvier.	28	Sorties dans l'année...	188
Entrées dans l'année...	196	Décédées............	9
		Restant au 31 décemb.	27
	224		224

Moyenne.................... 24 04
Mortalité.................... 4 01 °/₀
Séjour...................... 39 jours.

Ce service, comme on en peut juger, tend à acquérir, chaque année, plus d'importance.

En 1830, 99 femmes seulement entraient à la Maternité; la moyenne était de 12. — La mortalité, de 2 °/₀. — Le séjour, de 32 jours.

En 1835, déjà, le chiffre des entrées s'élève à 131.

La moyenne atteint 14. — Mortalité, 8 °/₀. — Séjour, 35 jours.

En 1840, nouvel accroissement; la Maternité reçoit 177 femmes. La moyenne est de 20. — Les décès de 6 °/₀. — Le séjour, de 38 jours.

En 1845, 169 femmes. Mortalité, 7 70 °/₀. — Le séjour à l'Hôtel-Dieu se réduit à 30 jours.

Nous retrouvons, en 1850, à peu près le même chiffre qu'en 1845. Les admissions sont de 162, le séjour de 36 jours; seulement, par des causes sans doute exceptionnelles, la mortalité s'élève à 11 11 %.

Ainsi, en 1830, 99 femmes seulement profitaient du bienfait de la Maternité de l'Hôtel-Dieu, et, 24 ans plus tard, en 1854, ce service recevait 224 femmes. Ce simple rapprochement suffit pour faire juger de l'importance qu'il a prise.

Enfants de la Maternité.

Les enfants qui naissent des femmes admises à la Maternité, demeurent également, pour la plupart du moins, à la charge des Hospices. Dès que leurs mères témoignent l'intention de ne pas les conserver, ces enfants sont rangés parmi les enfants abandonnés, et, comme tels, recueillis par l'administration hospitalière. C'est là, malheureusement, le sort du plus grand nombre; et, dans les tableaux que nous allons présenter, ceux désignés comme sortis, ont eu, pour la plupart, cette direction.

1852	Existant au 1er janvier.	5	Sortis dans l'année...	116
	Nés dans l'année......	148	Décédés............	33
			Restant au 31 décemb.	4
		153		153

Moyenne.................... 2 60
Mortalité.................... 21 57 %
Durée du séjour................ 6 jours.

1853	Existant au 1er janvier.	4	Sortis dans l'année...	108
	Nés dans l'année......	154	Décédés............	47
			Restant au 31 décemb.	3
		158		158

Moyenne.................... 2 43

Mortalité.................... 29 75 °/₀

Séjour...................... 5 jours.

154 Existant au 1er janvier.	3	Sortis dans l'année...	127
Nés dans l'année......	183	Décédés............	54
		Restant au 31 décemb.	5
	186		186

Moyenne.................... 2 92

Mortalité.................... 29 03 °/₀

Séjour...................... 5 jours.

Le mouvement de ce service suit naturellement celui du précédent et s'élève dans la même proportion. Le court séjour de ces enfants à l'Hôtel-Dieu s'explique par ce motif que, comme tous les enfants des Hospices, ils sont placés immédiatement en nourrice à la campagne. Nous aurons, plus tard, quelques détails à fournir à cet égard.

En 1830, nous ne voyons que 52 enfants séjourner à l'Hôtel-Dieu. La mortalité est de 11 à 12 °/₀. Le séjour, de 16 jours; ce qui prouve que le mode actuel d'un placement immédiat à la campagne n'était pas encore suivi.

L'année 1835 fournit 94 enfants. La proportion des décès est de 16 °/₀. Le séjour, de 12 jours. La moyenne de 3 enfants.

En 1840, 135 enfants. Mortalité, 11.11 °/₀. Séjour, 10 jours.

Le nombre des enfants, en 1845, atteint 198. La mortalité reste à 12 °/₀. Le séjour à l'Hôtel-Dieu se prolonge et est de 24 jours. La moyenne s'élève à 5.

Enfin, en 1850, 142 enfants naissent à la Maternité. La

mortalité atteint 32 39 °/₀. Le séjour se réduit, et n'est plus que de 7 jours.

Nous ne ferons qu'une seule observation sur ce service, c'est au sujet de la mortalité, dont la proportion, loin de se réduire, comme cela a lieu dans presque tous les autres services, s'accroît, au contraire, d'une manière déplorable. Ainsi, en 1830 jusqu'en 1845, nous voyons cette mortalité restreinte dans les limites de 11 à 16 °/₀, pour un séjour de 10 à 24 jours; et, à partir de cette époque, elle s'élève rapidement pour atteindre :

En 1850....	32 39 °/₀	Pour un séjour de 5 à 7 jours.
1852....	21 27	
1853....	29 75	
1854....	29 02	

Sans avoir la pensée d'un blâme quelconque, nous croyons devoir appeler, sur ce fait, la bienveillante attention des administrateurs des Hospices. Peut-être quelques modifications à ce qui se pratique aujourd'hui, dans ce service, parviendraient à atténuer le mal.

Femmes syphilitiques.

Pour des raisons que l'on appréciera, nous nous bornerons à indiquer les résultats que présente ce service, dont on ne peut contester l'utilité et les avantages au point de vue de la santé publique.

A une certaine époque, en 1831, on crut devoir le supprimer; mais, bientôt, on reconnut que cette suppression amenait de tels accidents, que l'on fut forcé de le rétablir en 1839.

1852	Existant au 1er janvier..	19	Sorties dans l'année...	236
	Entrées dans l'année...	246	Décédées...........	2
			Restant au 31 décemb.	27
		265		265

1853 Existant au 1er janvier..	27	Sorties dans l'année..	270
Entrées dans l'année...	267	Décédée...........	1
		Restant au 31 décemb.	23
	294		294
1854 Existant au 1er janvier..	23	Sorties dans l'année..	259
Entrées dans l'année...	265	Décédées...........	5
		Restant au 31 décemb.	24
	288		288

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852......	29 18	0 75 %	40 jours.
1853......	29 11	0 34	36 »
1854......	28 04	1 74	35 »

En 1830, nous trouvons une moyenne de 30 femmes en traitement ; les admissions à l'Hôtel-Dieu sont de 153 ; il n'y a qu'un seul décès ; le séjour moyen est de 49 jours.

Comme nous venons de le dire, de 1831 à 1839, ce service fut supprimé.

En 1840, par suite de cette suppression que nous qualifierons d'imprudente, la moyenne des malades s'éléva à 42. 271 femmes furent traitées. 4 décès. Séjour, 48 jours.

L'année 1845 présente 252 femmes en traitement et seulement 2 décès. Le séjour moyen descend à 43 jours. La moyenne est de 30 malades.

En 1850, le chiffre s'abaisse. Les admissions sont de 216 et la moyenne n'est plus que de 21. Deux décès. Séjour, 36 jours.

Comme on peut le remarquer, la durée du traitement s'est sensiblement réduite. En 1830 et jusqu'à 1840, nous la trouvons de 49 et 48 jours ; elle n'est plus aujourd'hui que d'environ

35 jours. C'est une preuve évidente que la surveillance est de plus en plus active, et, qu'en outre, les moyens curatifs se sont améliorés.

Les frais de ce service sont entièrement à la charge de la commune, qui paie la pension et le traitement de ces femmes, à raison de 1 fr. par jour.

Voici le tableau de ce que la ville a ainsi payé aux Hospices depuis 1840. Ces chiffres donnent la mesure exacte du mouvement de ce service :

1840....	13,234 fr.	1848....	9,207 fr.
1841....	15,181	1849....	7,156
1842....	11,036	1850....	7,865
1843....	11,634	1851....	6,525
1844....	12,110	1852....	10,679
1845....	10,969	1853....	10,950
1846....	6,913	1854....	10,233
1847....	9,743		

Comme on peut le voir, à partir de 1846, les frais de ce service se réduisent, ce qui indique clairement que la plaie syphilitique subissait alors à Nantes un temps d'arrêt et même de réduction. Une recrudescence s'est produite ces trois dernières années ; mais déjà le chiffre de 1854 est moins élevé que celui de 1853, et l'on peut espérer que cette recrudescence, vivement combattue, n'aura pas de durée.

Militaires et Marins.

Par suite d'une convention faite avec l'État, les militaires et marins de la flotte, malades, sont reçus et traités à l'Hôtel-Dieu.

Le prix de pension est, par jour, de

1 fr. 95 c. par officier.

1 20 par sous-officier et soldat.

Les pensions ainsi payées, ces dix dernières années, ont été :

1844.................	61,635 fr. 95 c.
1845.................	58,190 25
1846.................	54,159 45
1847.................	58,028 85
1848.................	76,691 90
1849.................	64,831 80
1850.................	60,086 05
1851.................	53,039 25
1852.................	31,564 55
1853.................	38,176 50
	556,404 fr. 55 c.

C'est ainsi une moyenne annuelle de 55,640 fr. 45 c. que le Gouvernement a versée à nos Hospices dans cette période de 10 ans. Mais, au reste, le chiffre de cette allocation est naturellement variable, puisqu'il dépend de l'importance de la garnison.

Ce service a donné, ces trois dernières années, le mouvement suivant :

1852	Existant au 1er janvier.	66	Sortis dans l'année...	593
	Entrés dans l'année...	608	Décédés............	17
			Restant au 31 décemb.	64
		674		674
1853	Existant au 1er janvier.	64	Sortis dans l'année...	873
	Entrés dans l'année...	906	Décédés............	11
			Restant au 31 décemb.	86
		970		970

1854 Existant au 1er janvier.	86	Sortis dans l'année...	1517
Entrés dans l'année...	1669	Décédés............	80
		Restant au 31 décemb.	158
	1755		1755

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852......	68 70	2 52 °/o	37 jours.
1853......	87 61	1 13	33 —
1854......	123 23	4 55	25 à 26

L'épidémie cholérique qui a assez vivement sévi contre notre garnison explique le mouvement extraordinaire de 1854.

Nous pouvons dire aussi que les douaniers et les ouvriers des ateliers de l'État sont également admis à l'Hôtel-Dieu, moyennant le prix fixé de 1 fr. 20 c. par jour. Le produit annuel de ces pensions est d'environ 1,000 fr.

Ainsi que nous venons de le faire observer, le mouvement de la population des militaires et marins à l'Hôtel-Dieu est subordonné à l'importance de la garnison. On ne peut donc tirer aucune déduction de ce mouvement, qui tient ainsi à des circonstances essentiellement accidentelles. Aussi, croyons-nous inutile d'indiquer quelles ont été ces variations dans les années antérieures. Nous donnerons seulement un document que l'on pourra peut-être consulter avec fruit ; c'est le tableau de la proportion de la mortalité des militaires et marins, à notre Hospice, depuis 40 années.

1815....	1 57 °/o	1821....	3 63 °/o
1816....	1 99	1822....	1 67
1817....	1 49	1823....	1 55
1818....	1 31	1824....	1 62
1819....	1 84	1825....	1 57
1820....	2 75	1826....	2 73

1827....	2	09 °/₀	1841....	4	52 °/₀
1828....	2	09	1842....	4	71
1829....	3	11	1843....	2	97
1830....	1	89	1844....	3	12
1831....	2	58	1845....	1	68
1832....	2	94	1846....	1	41
1833....	2	08	1847....	2	87
1834....	3	28	1848....	2	24
1835....	2	10	1849....	4	58
1836....	1	74	1850....	1	77
1837....	3	41	1851....	3	22
1838....	3	15	1852....	2	52
1839....	3	35	1853....	1	13
1840....	3	09	1854....	4	55

Ainsi, dans cette période de 40 années, la mortalité moyenne de la population militaire à l'Hôtel-Dieu a été de 2 56 °/₀. Cette proportion est certainement peu élevée.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins.

Aux termes du décret du 11 janvier 1811, on désigne sous le nom d'enfants trouvés ceux exposés au tour ou sur la voie publique, et dont la famille demeure inconnue.

Les enfants abandonnés sont :

1° Ceux de familles connues, d'abord élevés par elles et ensuite délaissés ;

2° Les enfants de la Maternité, nés de filles-mères, quand ces dernières manifestent l'intention de ne pas les conserver ;

3° Les enfants, également de filles-mères, nés chez les sages-femmes de la ville ;

4° Les orphelins de père et de mère de la ville et du département.

Les enfants trouvés sont admis à l'Hospice de plein droit et par le fait seul de leur exposition ou de leur dépôt au tour.

Les enfants abandonnés et orphelins le sont en vertu d'arrêtés spéciaux du Préfet.

Aussitôt leur admission à l'Hôtel-Dieu, ces enfants, lorsqu'ils sont dans le premier âge, sont placés en nourrice à la campagne.

Le but bien arrêté des Administrateurs étant de répandre ces enfants dans la population rurale et de les y faire prendre pied, on les laisse ainsi à la campagne jusqu'à leur 12e année, en payant un certain prix de pension.

Après cet âge, on les y maintient généralement encore, mais alors ils sont jugés susceptibles de rendre quelques services; et, par suite de traités, les maîtres sont tenus de leur donner une certaine indemnité, qui est versée, au nom de ces enfants, à la Caisse d'épargnes.

Ces enfants, ainsi admis chez les fermiers, s'attachent, pour la plupart, à leur nouvelle famille, et deviennent laboureurs. En tous cas, à 21 ans, ils cessent complètement d'être sous la dépendance des Hospices.

Cette direction donnée à ces enfants est commune aux deux sexes. Seulement, par exception, quelques-uns d'entre eux sont placés dans les ateliers de la ville et deviennent ouvriers.

On ne peut sans doute qu'applaudir aux soins tout particuliers dont ces enfants sont l'objet de la part de l'administration de nos Hospices. On doit dire aussi que, pour ces enfants, il y a là un grand bienfait, car la législation, les règlements qui régissent la matière, ne permettent pas de faire mieux.

Mais c'est justement cette législation qui nous semble, sinon mauvaise, du moins susceptible d'être modifiée, d'être améliorée. Nous avons déjà eu l'occasion de dire notre opinion à cet égard, dans un précédent travail; nous maintenons encore cette opinion. En un mot, nous serions d'avis d'enlever aux adminis-

trations des Hospices la charge et la direction de ces enfants, et de fonder des établissements spéciaux, à la campagne, de préférence, pour y recueillir et y élever cette population déshéritée. Déjà, en 1848, l'Administration hospitalière avait proposé un projet dans ce sens; mais, malheureusement, certaines circonstances n'ont pas permis que ce projet reçût son exécution. Nous ne prétendons pas dire, nous le répétons, que, dans l'état actuel, les soins matériels fassent défaut à ces enfants, et, cependant, la mortalité, surtout au premier âge, est telle que, sur ce point peut-être, reste-t-il quelque chose à désirer et à faire. Mais c'est surtout la direction morale qui nous semble beaucoup trop mise à l'écart, et l'on comprend qu'il n'en peut guère être autrement avec les seules ressources, avec les seuls moyens mis à la disposition des administrations hospitalières.

Toutefois, peut-on faire mieux ? C'est notre conviction. Et, dans un moment où tant et de si bonnes pensées se réalisent, nous croyons que cette œuvre charitable des enfants trouvés doit plus que jamais être l'objet des préoccupations et des études des hommes du pouvoir.

Déjà, sous nos yeux, des esprits bienveillants semblent avoir senti la nécessité d'opposer un remède à cet abandon moral qui pèse sur ces enfants. Et, à cette occasion, nous aimons à citer l'exemple donné ces temps derniers par l'un de nos honorables concitoyens, M. Gantier. En mourant, cet homme de bien a fait aux Hospices un legs de 30,000 fr., dont l'intérêt annuel doit être employé à doter deux couples des enfants de nos Hospices, qui se seront faits remarquer par leur bonne conduite et leur moralité. Cette somme de 30,000 fr. a été placée en rentes sur l'État, et déjà la Commission administrative a été heureuse de trouver à faire un excellent emploi de cette libéralité.

Nous le disons avec conviction, M. Gantier a réalisé une pensée

féconde en résultats, et nous aimerions à lui voir des imitateurs. Bienfaiteur de ces pauvres enfants, il a droit de leur part à une vive reconnaissance ; mais tous les hommes qui comprennent et exercent la charité, applaudiront également à sa bonne action.

Au 31 décembre dernier, les enfants des Hospices étaient au nombre de 1,048. Ce nombre, il n'y a pas longtemps encore, était sensiblement plus élevé. Les secours donnés aux filles-mères qui conservent leurs enfants, ont sans doute contribué à ce résultat.

Ces 1,048 enfants étaient ainsi répartis :

Enfants trouvés et abandonnés	à l'Hôtel-Dieu	19
	à l'Hospice général...........	207
	à la campagne................	742
Enfants de familles indigentes	à l'Hospice général..........	41
	à la campagne	39
		1048

De ces 19 enfants, qui, au 31 décembre dernier, séjournaient à l'Hôtel-Dieu, huit sont attachés au service de la chapelle comme choristes, les autres attendaient leur placement.

Le nombre de ceux qui se trouvent aujourd'hui à l'hospice Saint-Jacques est beaucoup plus élevé qu'il ne l'est d'habitude. Bon nombre de ces enfants, déjà placés à la campagne, ont été rendus à l'Administration par les personnes qui en étaient chargées, et qui trouvaient le prix de pension insuffisant, par suite de la surélévation du prix des articles d'alimentation. Pour combattre ce fâcheux résultat, le prix de cette pension avait été temporairement augmenté ; mais, depuis, il a été rétabli au taux précédent.

Du reste, un certain nombre de ces enfants séjourne toujours à Saint-Jacques, car il s'en trouve de scrofuleux, d'infirmes, dont le placement à la campagne n'est pas possible. Puis,

il faut le dire aussi, certains de ces enfants ont de fâcheuses dispositions, qui provoquent, parfois, leur renvoi de la part de leurs maîtres. Ils rentrent alors à l'Hospice, où tous les moyens possibles sont employés, pour changer et améliorer leur mauvais naturel.

Jusqu'en 1813, ces enfants avaient une maison particulière, dans la paroisse Saint-Clément. Mais cette maison reçut, alors, une autre destination, et c'est de cette époque que date leur placement à la campagne.

Ces enfants, venons-nous de dire, sont moins nombreux qu'ils ne l'étaient dans le passé.

Si, en effet, nous remontons seulement à 1825, nous trouvons :

Enfants trouvés et abandonnés au compte du département	1416
Id. et orphelins au compte des Hospices	286
	1702

La mortalité, sur ces enfants, était :

Trouvés et abandonnés	12	50 °/₀
Orphelins	7	74

Nous verrons que cette proportion s'est considérablement élevée depuis.

A cette époque, il n'y avait pour ces enfants que
18 berceaux et lits à l'Hôtel-Dieu.
108 lits au Sanitat.

En 1830, déjà, le nombre des enfants des Hospices s'est sensiblement réduit ; il n'est plus que de 1,230, dont :

1029	Trouvés et abandonnés à la campagne	au compte du département.
62	*Id.* à l'Hôtel-Dieu	au compte du département.
110	Orphelins secourus à domicile	au compte des Hospices.
27	*Id.* à la campagne	au compte des Hospices.
2	*Id.* à l'Hôtel-Dieu	au compte des Hospices.
1230		

La proportion de la mortalité commence déjà à s'accroître. Elle est, pour les enfants trouvés et abandonnés, de.. 19 60 °/ₒ
Pour les enfants orphelins, de.................. 11 76

Au 1er janvier 1835, nous retrouvons à peu près le même nombre, soit 1,219 enfants, dont :

988	Trouvés et abandonnés à la campagne.	au compte du département.
91	*Id.* à l'Hôtel-Dieu.	
107	Orphelins secourus à domicile......	au compte des Hospices.
33	*Id.* à la campagne...	
1219		

La proportion de la mortalité, pour les enfants trouvés et abandonnés, s'élève encore ; elle est de......... 25 64 °/ₒ
Orphelins.................. 8 61

L'année 1840 présente :

1103	Enfants à la campagne.	
136	*Id.* aux Hospices.	
1239		

Dans la période de 1840 à 1850, nous ne voyons rien de saillant à signaler dans le mouvement des enfants des Hospices. Seulement, le nombre de ces enfants tend encore à se réduire.

Au 31 décembre 1850, ce nombre était descendu à 1,058, dont :

886	A la campagne.
15	A l'Hôtel-Dieu.
157	A l'Hospice général.
1058	

Enfin, nous avons dit qu'au 31 décembre dernier, nos Hospices avaient à leur charge 1,048 enfants.

Nous allons maintenant faire connaître quel a été le mouvement de ces enfants à l'Hôtel-Dieu, pendant les trois dernières années. Plus tard, nous dirons aussi ce qu'il a été à l'hospice Saint-Jacques et pour ceux placés à la campagne.

1852	Existant au 1er janvier.	22	Sortis ou placés dans l'année.	262
	Reçus dans l'année...	355	Décédés................	93
			Restant au 31 décembre..	22
		377		377
1853	Existant au 1er janvier.	22	Sortis, placés...........	238
	Reçus dans l'année...	333	Décédés................	101
			Restant au 31 décembre..	16
		355		355
1854	Existant au 1er janvier.	16	Sortis, placés...........	278
	Reçus dans l'année...	391	Décédés................	110
			Restant au 31 décembre..	19
		407		407

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852	14 71	24 67 °/o	14 jours.
1853	16 70	28 45	17 —
1854	14 49	27 03	13 —

La dépense intérieure de ces enfants est au compte des Hospices.

Le département alloue, pour pension et entretien, une somme de.................................... 44,000 fr.

Et la ville, ainsi que nous l'avons dit :

Pour dépenses concernant ces enfants... 10,500

Entretien concernant ces enfants....... 12,000

Nous ferons cependant observer que cette dernière somme de 12,000 fr., bien que sortant de la caisse communale, n'a plus, à proprement parler, la destination indiquée au Budget de la ville. Pendant longues années, elle reçut en effet cet emploi, et était ainsi mise à la disposition de l'administration des Hospices. Mais depuis 1848, une modification réelle a été introduite dans l'emploi de cette subvention. Aujourd'hui, M. le Préfet centralise cette somme à la caisse du Receveur général, et en dispose en faveur des filles-mères qui conservent leurs enfants. Une faible portion de cette somme est aussi appliquée en primes aux nourrices qui se distinguent par les soins donnés aux enfants placés par les Hospices. Loin de nous la pensée de jeter le moindre blâme sur une mesure que nous croyons au contraire louable et utile, et qui paraît avoir donné de bons résultats. Nous voulons seulement constater ce fait, que l'administration des Hospices n'a plus la disposition de cette ressource.

Pensionnaires malades.

L'Hôtel-Dieu possède aussi des chambres et des cabinets particuliers, où sont reçus, comme pensionnaires, les malades qui désirent s'y faire traiter. C'est un avantage offert, soit aux étrangers, soit à ceux de nos concitoyens qui manquent des soins de la famille. Le prix de pension varie suivant la nourriture et le logement, de 2 fr. à 3 fr. par jour ; mais, dans ce prix, se trouve toujours compris le traitement médical.

L'administration des Hospices touche annuellement, pour prix de ces pensions, une somme de 7 à 8,000 fr.

1852	Existant au 1er janvier..	4	Sortis dans l'année.....	181
	Entrés dans l'année....	200	Décédés............	12
			Restant au 31 décembre.	11
		204		204

853 Existant au 1er janvier...	11	Sortis dans l'année....	148
Entrés dans l'année.....	162	Décédés.............	10
		Restant au 31 décemb.	15
	173		173

854 Existant au 1er janvier..	15	Sortis dans l'année....	168
Entrés dans l'année....	185	Décédés.............	15
		Restant au 31 décemb.	17
	200		200

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852	12 92	5 88 °/₀	22 à 23 jours.
1853	10 95	5 78	23 »
1854	12 26	7 50	22 à 23 »

Le mouvement de ce service présente peu de variation, et ne peut, en effet, s'élever que dans une certaine mesure et en raison du nombre de logements disponibles.

En 1830 : Nous trouvons dans l'année 189 pensionnaires.
Mortalité, 7 90 °/₀. — Séjour, 29 jours.
1835 : 170 malades.
Mortalité, 10 °/₀. — Moyenne, 12. — Séjour, 26 jours.
1840 : 142 malades.
Mortalité, 7 70 °/₀.—Moyenne, 9.—Séjour, 39 jours.
1845 : 141 malades.
Mortalité, 11 34 °/₀.—Moyenne, 15.—Séjour, 39 à 40 j.
1850 : 150 malades.
Mortalité, 10 67 °/₀.—Moyenne, 9 87.—Séjour, 24 j.

Enfin, nous venons de voir que le mouvement de ce service atteignait aujourd'hui le chiffre de 200 environ.

Élèves sages-femmes.

Jusqu'ici, nous avons parcouru le cercle des administrés malades de l'Hôtel-Dieu. Il nous reste encore à parler de quelques services annexés à notre Hospice, mais se rattachant d'une manière moins directe au traitement sanitaire.

De ce nombre est celui des élèves sages-femmes, dont nous devons dire un mot.

Un cours d'accouchement est fait à la Maternité, et ce cours est suivi par des élèves sages-femmes externes, dont le nombre est indéterminé. Il est aujourd'hui de 18 ; mais, indépendamment de ces élèves externes, six élèves sages-femmes sont placées à l'Hôtel-Dieu par le département, qui paie leur pension à raison de 60 c. par jour. C'est environ 1,300 fr. que l'Administration hospitalière reçoit pour prix de ces pensions.

Sœurs pensionnaires.

Outre les sœurs hospitalières, chargées du service intérieur, il y a à l'Hôtel-Dieu sept sœurs pensionnaires, qui ont le titre de sœurs classières, et dont l'emploi particulier est de faire la classe aux enfants de l'Hospice et à ceux de l'école Sainte-Anne. La commune alloue à six de ces sœurs une pension annuelle de 400 fr., soit une somme de 2,400 fr. pour les six sœurs.

Employés.

Les employés proprement dits du service de l'Hôtel-Dieu sont au nombre de 164. Ils se décomposent comme suit :

Sœurs hospitalières	33
Aumôniers	2
Élèves internes	5
Maîtresse sage-femme	1
Préposés, infirmiers, service de santé	56
Préposés aux divers services généraux	67
	164

Tous ces employés sont logés et nourris dans l'établissement. Un règlement particulier fixe d'une manière précise les fonctions et les attributions de ces divers employés.

Outre ces employés du service intérieur, il y a encore à l'Hôtel-Dieu :

1 Secrétaire ;
1 Receveur ;
3 Commis au secrétariat ;
1 Architecte ;
1 Économe.

Ces derniers employés reçoivent tous un traitement, mais ne sont ni nourris, ni logés à l'Hôtel-Dieu.

Service de santé.

Le service de santé à l'Hôtel-Dieu est organisé de manière à satisfaire à tous les besoins.

Il est fait aujourd'hui par :

5 Médecins ordinaires ;
8 — suppléants ;
6 Chirurgiens ordinaires ;
4 — suppléants ;
5 Élèves internes ;
13 — externes ;
1 Pharmacien en chef ;
1 — adjoint.

La pharmacie générale est établie à l'Hôtel-Dieu ; elle prépare et fournit les médicaments nécessaires, tant à cet Hospice qu'à la pharmacie succursale de Saint-Jacques.

Nous croyons inutile d'entrer dans plus de détails sur le service de santé. Quand on connaît les habiles praticiens qui en sont chargés, on ne peut douter un instant que ce service ne se fasse avec toute la régularité et le talent que l'on peut

attendre d'hommes aussi dévoués, aussi éclairés. Ces places de médecins et de chirurgiens de notre Hôtel-Dieu sont, du reste, toutes honorifiques, car on ne peut regarder comme un traitement une allocation annuelle de 300 fr. faite à chacun d'eux.

Longtemps l'honorable M. Fouré fut investi des fonctions de médecin en chef directeur. L'âge a amené l'heure de la retraite; mais le souvenir de M. Fouré vit et vivra toujours chez ses collègues, dont plusieurs furent ses élèves, et dans ces salles qui, pendant tant d'années, furent les témoins de son talent et de son dévouement à toute épreuve.

M. Fouré conserve néanmoins encore le titre de médecin en chef de l'Hôtel Dieu. Seulement, un adjoint lui a été donné dans la personne de M. le docteur Hignard. M. Lafont est aujourd'hui chirurgien en chef directeur de l'établissement. On voit que, dans notre ville, on sait honorer les hommes qui, eux-mêmes, font honneur à la science et à leur pays.

Récapitulation.

Si donc, maintenant, nous récapitulons le mouvement de la population de l'Hôtel-Dieu, pour tous les services, nous trouvons qu'il a été, ces trois dernières années :

1852	Existant au 1er janvier.	722	Sortis dans l'année...	5470
	Entrés dans l'année...	5933	Décédés............	477
			Restant au 31 décemb.	708
		6655		6655
1853	Existant au 1er janvier.	708	Sortis dans l'année....	6107
	Entrés dans l'année...	6674	Décédés............	500
			Restant au 31 décemb.	775
		7382		7382

1854	Existant au 1er janvier.	775	Sortis dans l'année...	6433
	Entrés dans l'année...	7159	Décédés............	718
			Restant au 31 décemb.	783
		7934		7934

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852.....	693 77	7 16 %	38 jours.
1853.....	724 08	6 77	35 —
1854.....	752 71	9 05	34 —

Ce mouvement général de la population de l'Hôtel-Dieu avait été, dans les années :

1840....	de 8402	administrés.
1841....	8512	—
1842....	8749	—
1843....	7705	—
1844....	7521	—
1845....	6662	—
1846....	6773	—
1847....	7698	—
1848....	7498	—
1849....	6999	—
1850....	6400	—
1851....	6466	—

Ainsi, depuis 1840, le mouvement général de la population hospitalière de l'Hôtel-Dieu n'a pas sensiblement varié. Mais quelle en est la cause ? Elle est triste et pénible à avouer. C'est à l'impossibilité où s'est trouvée, et où se trouve chaque jour l'Administration, d'admettre un plus grand nombre de malades ; c'est aux refus d'admissions qu'elle est ainsi forcée de faire, par suite de l'exiguité du local et de ses ressources....

L'humanité réclame contre un fait aussi fâcheux ; espérons

que la reconstruction de notre Hôtel-Dieu y portera remède.

Dans cette même période, la moyenne des administrés, séjournant à l'Hôtel-Dieu ; a été :

1840.....	de 823	administrés.
1841.....	834	—
1842.....	835	—
1843.....	781	—
1844.....	747	—
1845.....	745	—
1846.....	731	—
1847.....	784	—
1848.....	759	—
1849.....	658	—
1850.....	695	—
1851.....	694	—

Nous avons dit, en commençant, que l'Hôtel-Dieu était disposé pour 759 lits. On peut voir, qu'à plusieurs époques, ce nombre a été dépassé. Il a fallu que l'Administration s'ingéniât à trouver des moyens de parer à cette insuffisance. La nécessité faisant loi, des parties de bâtiments, assez mal disposées, avaient été converties en salles. Mais, aujourd'hui, ces dispositions ont été sensiblement améliorées, et, si toutes les salles qui reçoivent les malades ne répondent pas à toutes les exigences, la plupart, du moins, sont dans des conditions convenables. Nous devons cependant en excepter le local affecté à la Maternité, celui où se donnent les bains, etc., qui, s'ils devaient exister plus longtemps, appelleraient de grandes modifications.

La moyenne des administrés, séjournant à l'Hôtel-Dieu, répond naturellement, du reste, au mouvement général de la population.

La mortalité, prise sur la généralité des services de l'Hôtel-Dieu, a été :

1840..........	5 84 °/₀
1841..........	6 61
1842..........	6 07
1843..........	6 11
1844..........	5 95
1845..........	6 65
1846..........	6 62
1847..........	7 35
1848..........	6 60
1849..........	10 37
1850..........	6 65
1851..........	7 67

Les années 1849 et 1854, frappées de l'épidémie cholérique, se font évidemment remarquer par le chiffre de mortalité le plus élevé.

Cette proportion de la mortalité s'applique, comme nous venons de le dire, à tous les services réunis. Nous avons déjà donné cette proportion spéciale à la population militaire ; nous allons en faire autant pour la population civile. Ces documents, qui ont un caractère officiel, peuvent être bons à conserver, et utiles parfois à consulter.

	Hommes.	Femmes.
1815..........	10 02 °/₀	10 33 °/₀
1816..........	10 18	12 58
1817..........	6 80	11 69
1818..........	7 74	12 45
1819..........	9 59	13 19
1820..........	11 18	14 18

	Hommes.	Femmes.
1821..........	9 34 °/o	12 43 °/o
1822..........	9 35	11 25
1823..........	9 70	13 97
1824..........	9 65	10 93
1825..........	10 19	11 31
1826..........	10 14	12 76
1827..........	8 73	13 53
1828..........	9 33	13 14
1829..........	8 36	12 71
1830..........	8 40	11 80
1831..........	7 02	12 06
1832..........	8 42	13 79
1833..........	8 89	12 66
1834..........	8 80	15 67
1835..........	7 25	9 84
1836..........	6 24	10 20
1837..........	6 37	10 18
1838..........	5 08	9 15
1839..........	7 55	8 43
1840..........	6 31	8 62
1841..........	6 92	9 27
1842..........	6 47	7 36
1843..........	5 98	8 67
1844..........	6 28	7 35
1845..........	6 02	8 55
1846..........	5 35	9 72
1847..........	5 80	9 50
1848..........	6 30	8 51
1849..........	9 94	15 19
1850..........	6 01	9 96
1851..........	6 35	8 96

	Hommes.	Femmes.
1852..........	5 74 °/₀	9 10 °/₀
1853..........	4 58	10 27
1854..........	7 67	13 04

Moyenne de ces 40 années :

Hommes..... 7 75 °/₀ Femmes..... 11 10 °/₀

Nous terminerons la série de ces tableaux récapitulatifs, en donnant celui des éléments dont s'est formée la moyenne des administrés séjournant à l'Hôtel-Dieu.

	1852.	1853.	1854.
Malades civils............	373 74	385 19	368 53
Femmes de la Maternité....	15 38	15 08	24 09
Enfants *id.*	2 60	2 43	2 92
Filles syphilitiques........	29 18	29 11	28 04
Militaires et marins.......	68 70	87 61	123 23
Enfants trouvés, abandonnés, etc..................	14 71	16 70	14 49
Pensionnaires malades.....	12 72	10 96	12 26
Elèves sages-femmes......	6	6	6
Sœurs pensionnaires......	6 88	7	7
Employés et préposés divers.	163 86	164	166 15
	693 77	724 08	752 71

Dépense individuelle.

Le prix de la journée de chaque administré à l'Hôtel-Dieu, a été, en 1854, de 1 fr. 26 c. 606.

Ce prix se forme des divers éléments de dépense, de la manière suivante :

Boulangerie	» f.	24 c.	19
Pharmacie	»	10	07
Mobilier et ustensiles	»	03	72
Coucher	»	04	47
Linge et habillement	»	06	29
Viande	»	18	12
Vin, bière et cidre	»	09	01
Comestibles divers	»	12	05
Objets de consommation	»	»	40
Blanchissage	»	03	26
Chauffage	»	06	91
Éclairage	»	01	99
Frais de sépulture	»	»	35
Travaux utilisés dans l'établis[t].	»	05	93
Dépenses fixes, indépendantes du mouvement de la population, déduction faite, cependant, de certaines dépenses étrangères au service hospitalier	»	19	846
	1 f.	26	606

Le taux de cette dépense s'est graduellement élevé et tend chaque année à s'élever encore, par suite de l'augmentation du prix de tous les objets d'alimentation. Nous pensons même qu'il a fallu, de la part des administrations hospitalières, une vigilante attention et une économie réelle pour que cette dépense restât dans les limites actuelles.

Dans la période de 10 ans, de 1824 à 1833, la moyenne du prix de la journée de chaque administré fut de 1 fr. 07 c. 36.

Dans les 10 années qui suivent, de 1834 à 1843, cette moyenne atteint 1 fr. 15 c. 87.

Enfin, dans les 10 dernières années, cette dépense individuelle a été :

1844...........	1 f. 20 c. 15
1845...........	1 13 58
1846...........	1 17 59
1847...........	1 17 81
1848...........	1 18 75
1849...........	1 28 43
1850...........	1 18 95
1851...........	1 15 77
1852...........	1 14 53
1853...........	1 17 91

La moyenne de ces 10 années est ainsi de 1 fr. 18 c. 347, et ne présente qu'une assez faible augmentation sur celle des 10 années précédentes.

Mais, en 1854, cette moyenne a été largement dépassée. Le prix de la journée a été de 1 fr. 26 c. 606, et l'on comprend cette surélévation, lorsque l'on tient compte du prix extraordinaire des grains, des vins et des autres denrées.

A l'aide de ce tableau, présentant le prix de la journée de chaque administré, on peut aisément arriver à reconstituer le chiffre total de la dépense annuelle de l'établissement.

Ainsi, en 1852 :

6472 administrés malades ont donné 193,951 journées, qui, multipliées par 1 fr. 14 c. 53, prix de la journée, donnent une dépense totale de........... 222,132 f. 08 c.
soit, par individu malade, 34 fr. 32 c.

6472	REPORT......	222,132 f. 08 c.
	A quoi il faut ajouter :	
183	employés divers nourris, donnant 59,874 journées, à 1 fr. 14 c. 53......... soit, par employé, 374 fr. 71.	68,573 69
6655	administrés. Dépense totale.	290,705 f. 77 c.

1853.

7192	administrés malades. 204,466 journées à 1 fr. 17 c. 91. soit, par individu malade, 33 fr. 52 c.	241,085 f. 86 c.
190	employés, 59,825 journées à 1 fr. 17 c. 91......................... soit, par employé, 371 fr. 25 c.	70,539 65
7382	administrés. Dépense totale.	311,625 f. 51 c.

1854.

7721	administrés malades. 214,096 journées à 1 fr. 26 c. 606. soit, par individu malade, 35 fr. 10 c.	271,058 f. 38 c.
213	employés, 60,647 journées à 1 fr. 26 c. 606....................... soit, par employé, 360 fr. 03 c.	76,782 74
7934	administrés. Dépense totale.	347,841 f. 12 c.

La dépense individuelle a donc été, à l'Hôtel-Dieu, dans le cours de ces trois exercices, pour les administrés malades :

1852	34 fr.	32 c.
1853	33	52
1854	35	10

Le chiffre de la dépense individuelle des employés semblerait, au premier coup-d'œil, faire croire qu'il y a eu réduction dans cette dépense. Il n'en est évidemment rien; puisque la dépense totale des employés a été, comme on peut le voir par le tableau qui précède,

En 1852, de..........	68,573 fr.	69 c.
1853, de..........	70,539	65
1854, de..........	76,782	74

Pour être vrai, nous avons dû diviser ce chiffre de dépense par celui des employés qui ont séjourné à l'Hospice, et qui, par suite de mutations, s'est évidemment élevé au-dessus du chiffre moyen. L'exactitude exige que ce calcul de la dépense des employés soit établi ainsi :

1852...	163 employés (chiffre moyen).		420 fr.	69 c.
1853...	164 —	—	430	»
1854...	166 —	—	462	56

Nous ne savons si nous nous abusons, mais nous sommes porté à regarder comme modéré ce chiffre de dépenses. De plus, lorsque nous mettons en regard les services que pareille dépense permet de rendre à notre population pauvre et souffrante, nous nous sentons disposé à en bénir l'emploi, et nous regrettons sincèrement que des ressources plus abondantes ne permettent pas, parfois, de plus nombreuses admissions.

Que, suivant certaines idées que nous avons vu émettre bien des fois, l'on crée à Nantes des dispensaires par quartier; que, mieux encore, nombre de malades pauvres soient traités à domicile, nous y applaudirons de grand cœur, si un bien réel peut en résulter. Mais toujours faudra-t-il à Nantes, de toute

nécessité, un hôpital où certains malades, où certaines maladies sont traités mieux et plus convenablement que partout ailleurs. Et lorsque nous voyons que notre Hôtel-Dieu, avec une somme d'environ 300,000 fr., réussit à pourvoir aux besoins de la population malade indigente d'une ville comme Nantes et à tous les autres services que nous venons de passer en revue; lorsque nous arrivons à constater que la mortalité pour tous les services réunis n'y dépasse pas une moyenne de 6 à 7 %, nous sommes forcé de reconnaître que tous ceux qui concourent à réaliser un tel résultat, acquittent noblement leur dette et méritent bien du pays.

Pour nous, nous nous plaisons à rendre hommage aux soins si intelligents de nos médecins du service de santé, au dévouement des sœurs hospitalières, à l'action si bienfaisante et si désintéressée de la Commission administrative.

Nous serions heureux que ce travail eût pour effet d'élever dans l'opinion publique, à la hauteur qu'ils nous semblent mériter, le zèle et les efforts de tous ceux qui prennent part à l'administration et à la gestion de notre Hôtel-Dieu.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, l'établissement actuel va disparaître, pour faire place à des constructions nouvelles plus en harmonie avec les besoins et les idées du jour. Qu'il nous soit donc permis de dire un dernier adieu à ce vieil Hôtel-Dieu, qui, tout défectueux, tout insuffisant qu'il était devenu, ne méritait pas cependant, croyons-nous, toutes les critiques, toutes les marques de mépris qu'on lui a prodiguées. Il aura ainsi vécu seulement deux siècles, car sa fondation date de 1646. Suivant la chronique du temps, il fut construit dans l'île Gloriette, en remplacement de l'hôpital d'Erdre, tant par la munificence de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye, gouverneur de la ville et château de Nantes, qu'avec le secours des deniers publics.

Dans cet espace de deux siècles, que de misères, que de douleurs sont venues s'y abriter! Et quelle sombre histoire on pourrait faire, s'il était possible de retracer tout ce qui s'est passé dans ces salles toujours pleines de notre Hôtel-Dieu!! Mais, sans s'arrêter sur ce côté si triste du tableau, que notre pensée se fixe plutôt sur tout le bien qui s'y est fait. Notre travail, si modeste, si incomplet qu'il soit, le rappellera. Et, lorsque ces vieilles voûtes seront tombées sous le marteau, les pages que nous écrivons rediront en quelque sorte le testament de notre Hospice actuel. On y verra tout ce qu'il a réalisé, et ces enseignements du passé pourront encore avoir un résultat utile, car ils stimuleront l'émulation et donneront le désir de mieux faire encore.

École de Médecine.

Avant de clore cette première partie de notre travail, relative à l'Hôtel-Dieu, nous pensons devoir dire un mot de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie qui y est annexée.

Cette École fut créée en vertu d'un décret impérial du 4 mars 1808, et a toujours subsisté depuis. Nous n'avons pas la prétention d'en donner le précis historique. Cette tâche ne nous appartient point et serait d'ailleurs mal remplie par nous. Nous dirons seulement que, de notre École, sont sortis des hommes qui se sont fait un nom dans la science médicale; et le mérite si incontesté de nos praticiens qui, pour la plupart, y ont puisé leur première instruction, prouve la solidité de cette instruction et la valeur qu'elle a eue à toutes les époques.

Aujourd'hui, le corps enseignant se compose de

11 professeurs,
3 suppléants.

Le nombre des élèves est de 50 environ. La rétribution an-

nuelle qu'ils paient forme une somme d'à peu près 6,000 fr., perçue au profit de la commune. La ville, de son côté, comme nous l'avons dit, inscrit à son budget une somme de 16,000 fr., applicable à l'École de Médecine, soit

14,500 fr. pour dépenses du personnel,
1,500 » du matériel.

16,000 fr.

Quelques modifications vont être introduites dans l'organisation de notre École. Sur la proposition du Recteur de l'Académie, le personnel du corps enseignant sera porté à

8 professeurs,
3 adjoints,
4 suppléants.

Il y aura, de plus, un appariteur aux appointements de 700 fr.

Cette nouvelle organisation nécessitera une augmentation annuelle de dépense de 2,200 fr., déjà votée par le Conseil municipal.

Ces changements sont faits dans le but de grandir et d'élever notre École et de l'établir sur les bases de celle de Lyon. Depuis longtemps, la question est agitée de la création d'une Faculté de Médecine dans les départements de l'Ouest. Si cette fondation avait lieu, la ville de Nantes, qui y aurait déjà tant de droits par son importance et sa nombreuse population, en acquerrait de nouveaux par l'extension donnée à son École.

HOSPICE GÉNÉRAL.

L'Hospice général fut fondé en 1832, par les soins de l'Administration des Hospices, et achevé en 1834. Cet établissement a remplacé l'Hospice du Sanitat, situé sur la Fosse, et dont la fondation remontait à 1532.

Le quartier des aliénés, qui en dépend, a été agrandi par de nouvelles constructions terminées en 1845. Cette dépense fut couverte, pour la plus grande partie, par une subvention extraordinaire de 200,000 fr. accordée par la commune.

Cet Hospice, bâti en amphithéâtre sur la rive gauche de la Loire, est dans la position la plus pittoresque et la plus salubre. Il a été construit sur l'emplacement de l'ancien Dépôt de Mendicité, dont plusieurs corps de bâtiments ont été conservés et restaurés.

Comme l'Hôtel-Dieu, l'Hospice général comprend un assez grand nombre de services. En voici l'indication sommaire :

On y reçoit :

1° Les vieillards indigents, infirmes, incurables, des deux sexes.

2° Les orphelins pauvres, les enfants trouvés et abandonnés.

3° Les enfants de familles indigentes, orphelins de père ou de mère.

4° Des vieillards, des infirmes, à titre de pensionnaires.

Une école spéciale de jeunes sourds-muets est établie dans l'enceinte de l'Hospice, mais dans un local séparé.

On a formé aussi, depuis quelques années, dans des bâtiments de l'Hospice, une succursale de l'Hôtel-Dieu, où sont traités des hommes fiévreux et des jeunes filles malades de la ville, ainsi que les jeunes enfants des Hospices.

Le quartier spécial des aliénés fait partie de l'établissement, mais est séparé de l'Hospice.

On y reçoit :

1° Les aliénés indigents, des deux sexes, de la Loire-Inférieure.

2° Quelques aliénés indigents d'autres départements.

3° Les aliénés pensionnaires, des deux sexes, placés volontairement par leurs familles ou par l'autorité publique, à leurs frais ou à la charge des familles.

Le service médical de l'Hospice Saint-Jacques est fait par :

Un médecin en chef du quartier des aliénés.

Deux médecins ordinaires.

Trois élèves internes.

Un élève externe.

Un pharmacien.

Comme on n'en peut douter, ce service est fait avec tout le soin, avec toute l'intelligence qu'exige le personnel spécial de cet Hospice. Nous ne croyons pas devoir rien dire de plus à cet égard : car, pour donner et discuter certains détails, il nous faudrait des connaissances pratiques que nous n'avons évidemment point.

Trente-quatre sœurs hospitalières sont chargées du service intérieur, et à Saint-Jacques, autant et plus peut-être qu'à l'Hôtel-

Dieu, le dévouement de ces excellentes sœurs trouve à tout moment l'occasion de se manifester ; mais qui ne sait aussi que ce dévouement accepte tous les sacrifices et qu'il n'a jamais fait défaut à aucune misère, à aucune douleur ?

Jusqu'en 1840, l'Hôpital général ne disposait que d'environ 800 lits. Comme nous venons de le dire, des constructions nouvelles ont été faites depuis, et la population est aujourd'hui presque doublée. De tristes nécessités forceront probablement encore bientôt à de nouveaux agrandissements.

Ainsi que nous l'avons fait pour les divers services de l'Hôtel-Dieu, nous allons maintenant donner, sur ceux de l'Hospice Saint-Jacques, les renseignements et les détails qui pourront les faire connaître et les faire apprécier.

Vieillards indigents, infirmes.

Ce service comprend les vieillards pauvres des deux sexes qui, par suite de leur grand âge (au moins 65 ans), de leur isolement ou de leurs infirmités, ne peuvent plus pourvoir à leurs besoins. C'est le plus nombreux des services de Saint-Jacques.

La demande d'admission doit être faite à la Commission administrative, qui statue sur cette admission et la prononce suivant l'urgence, les titres du postulant et aussi en raison des places qui peuvent être libres à l'Hospice.

Voici quel a été le mouvement de ce service dans les trois dernières années :

852 Existant au 1er janvier.......	Hommes......	194	
	Femmes......	261	455
Entrés dans l'année.........	Hommes......	89	
	Femmes......	94	183
			638

Sortis dans l'année..........	Hommes......	58	
	Femmes......	38	96
Décédés..................	Hommes......	33	
	Femmes......	55	88
Restant au 31 décembre 1852.	Hommes......	192	
	Femmes......	262	454
			638
Moyenne des administrés.....	Hommes......	196 70	
	Femmes......	257 65	
Mortalité.................	Hommes......	11 66 %	
	Femmes......	15 47	
Séjour à l'hospice..........	Hommes......	254 jours.	
	Femmes......	265 —	

1853 Existant au 1er janvier.......	Hommes......	192	
	Femmes......	262	454
Entrés dans l'année..........	Hommes......	73	
	Femmes......	63	136
			590
Sortis dans l'année..........	Hommes......	36	
	Femmes......	17	53
Décédés..................	Hommes......	43	
	Femmes......	37	80
Restant au 31 décembre 1853.	Hommes......	186	
	Femmes......	271	457
			590

Moyenne des administrés	Hommes	185 72	
	Femmes	265 47	
Mortalité	Hommes	16 23 °/o	
	Femmes	11 38	
Séjour à l'hospice	Hommes	255 jours.	
	Femmes	298 —	
854 Existant au 1er janvier	Hommes	186	
	Femmes	271	457
Entrés dans l'année	Hommes	76	
	Femmes	69	145
			602
Sortis dans l'année	Hommes	35	
	Femmes	20	55
Décédés	Hommes	48	
	Femmes	52	100
Restant au 31 décembre 1852	Hommes	179	
	Femmes	268	447
			602
Moyenne des administrés	Hommes	175 92	
	Femmes	272 05	
Mortalité	Hommes	18 32 °/o	
	Femmes	15 29	
Séjour moyen	Hommes	245 jours.	
	Femmes	292 —	

Tous ces vieillards sont logés, nourris, traités et entretenus dans et aux frais de l'établissement. Bien que soumis à une règle que nécessite l'ordre de la maison, ils jouissent de leur liberté et peuvent, à certains jours et à certaines heures, recevoir les personnes qui désirent les voir; quelques sorties leur sont aussi permises.

Dans l'établissement, on les occupe à des travaux proportionnés à leur force, et une partie du produit de ces travaux, le tiers, leur est alloué. Ces travaux, du reste, sont appliqués aux besoins de l'Hospice, et ce n'est que l'excédant de ces besoins qui peut recevoir une autre destination. Dans ce cas, la vente s'en fait naturellement au profit des Hospices.

On le voit, après une vie dure et pénible, après une vie qui souvent a été toute de privations, le séjour à Saint-Jacques est, pour ces pauvres vieillards, l'existence paisible et assurée, c'est le calme et le repos, c'est encore au moins une apparence de bonheur.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, l'Hospice général ne fut achevé qu'en 1834. Ce n'est donc qu'à partir de 1835 que les divers services qu'il était destiné à recevoir purent y être installés. Avant cette époque, ces services étaient réunis à l'Hospice du Sanitat.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, en 1825, ce dernier hôpital était disposé pour recevoir :

Environ 660 vieillards, aliénés, pensionnaires, etc.,

100 à 120 enfants.

Le nombre des lits était de 810, ainsi distribués :

Hommes	Indigents	140	
	Aliénés	79	
	Pensionnaires	17	236 lits.

	Report........		236 lits.
Femmes	Indigentes...............	271	
	Aliénées..............	79	
	Pensionnaires...........	82	432
	Enfants des deux sexes..........		108
	Préposés et servants.............		34
			810 lits.

Dans cette même année 1825, la population hospitalière du Sanitat était, au 31 décembre, de

739	212 hommes.
	419 femmes.
	108 enfants.

	Mortalité.	Séjour.
Hommes...........	16 43 °/₀	267 jours.
Femmes...........	8 46	312 —
Enfants...........	2 20	201 —

Les employés étaient seulement au nombre de 37, dont

5 sœurs,

12 hommes,

20 femmes.

On peut se demander comment, avec un personnel d'employés aussi réduit, il était possible de donner, d'une manière fructueuse, des soins à une population de 739 administrés; comment également la surveillance pouvait s'exercer. Mais, évidemment aussi, ces soins, cette surveillance n'étaient point alors ce qu'ils sont aujourd'hui. Si, en effet, on veut se faire une idée de ce qu'était à cette époque l'existence et le traitement des aliénés entre autres, que l'on se rende à Saint-Jacques. Là, dans un jardin grand et aéré, où aujourd'hui bon nombre d'aliénés circulent librement, on trouvera un cabanon du Sanitat, que l'on con-

serve, en quelque sorte, comme spécimen et comme un souvenir du passé. C'était dans ces lourdes cages de quelques pieds carrés que ces malheureux dépensaient ce qui leur restait de vie. Entrés aliénés, ils devaient demeurer et mourir aliénés. Les moyens curatifs étaient, en effet, peu connus, mal appliqués, et rien ou presque rien n'était employé pour rappeler une raison qui avait fui. Grâce à Dieu, sur ce point, la science a fait d'incontestables progrès; en outre, les principes et les règles d'humanité sont aujourd'hui mieux compris, plus respectés. L'aliénation mentale reste, sans doute, toujours une maladie des plus graves et d'une guérison difficile et incertaine; mais elle n'est pas toujours incurable, et tout au moins les infortunés qui en sont atteints, ne sont plus traités, en quelque sorte, comme des bêtes fauves. Dans les soins qu'on leur donne, lors même que toute chance de guérison semble avoir disparu, on n'oublie plus, comme on semblait le faire il n'y a pas longtemps encore, que ces soins s'adressent toujours à des êtres humains.

Aujourd'hui, comme nous le verrons plus tard, 186 employés concourent au service de l'Hospice général, et ce nombre, loin d'être surabondant, devra probablement encore être accru avant peu.

En 1830, nous trouvons au Sanitat 795 administrés, dont
740 malades,
55 employés.

Les administrés malades se classaient comme suit :

Vieillards infirmes.	367
Aliénés de la ville.	59
Traités comme pensionnaires.	32
Jeunes gens.	165
Aliénés du département.	65
A REPORTER.	688

Report.	688
Indigents.	11
Aliénés pensionnaires.	20
Pensionnaires non aliénés.	21
	740

La mortalité moyenne était de. . 12 °/₀

Le séjour moyen de. . . . . 262 jours.

En 1835, pour la première fois, nous avons les relevés de l'Hospice Saint-Jacques. Nous donnerons successivement ces relevés pour chacun des services. Pour l'instant, nous dirons seulement que les vieillards infirmes étaient au nombre de 395.

Déjà, en 1840, les heureuses dispositions du nouvel Hospice étaient reconnues. Aussi, le cercle des admissions s'était-il notablement élargi. Cette année présente, pour les vieillards, le mouvement suivant :

Existant au 1er janvier. .	415	Sortis dans l'année. . .	99
Entrés dans l'année. . . .	176	Décédés.	83
		Restant au 31 décemb.	409
	591		591

Mortalité. . . . . 14 04 °/₀

Séjour moyen. . . . . 259 jours.

De 1840 à 1845, on remarque peu de variations. Cette dernière année présente :

Existant au 1er janvier. .	410	Sortis dans l'année. .	53
Entrés dans l'année. . . .	133	Décédés.	68
		Restant au 31 décemb.	422
	543		543

Mortalité .... 12 75 %
Séjour moyen .... 285 jours.

A partir de 1845, le nombre des vieillards présents à Saint-Jacques s'élève de nouveau. L'état de 1850 donne :

Existant au 1er janv.	Hommes.	151	Sortis dans l'année.	Hommes.	53
	Femmes.	244		Femmes.	47
Admis dans l'année..	Hommes.	131	Décédés	Hommes.	29
	Femmes.	136		Femmes.	64
			Restant au 31 déc.	Hommes.	200
				Femmes.	269
		662			662

Mortalité	Hommes....	10 28 %
	Femmes....	16 84
Séjour moyen	Hommes....	233 jours.
	Femmes....	241 —

Comme on peut s'en convaincre, la mortalité chez ces vieillards suit une marche peu régulière. L'âge et les infirmités, certaines maladies qui se déclarent inopinément sont sans doute les causes principales qui font varier cette proportion.

Vieillards infirmes traités comme pensionnaires.

Un petit nombre de vieillards, par une faveur que justifient soit leur titre d'admission, soit le genre et la nature de leurs infirmités, obtiennent d'être traités comme pensionnaires, bien que ne payant néanmoins aucun prix de pension.

Le nombre de ces vieillards, ainsi traités, tend, du reste, à se réduire de plus en plus, car, on le comprend, c'est là une charge pour les Hospices.

Nous avons vu, qu'en 1830, le chiffre de ces vieillards était de. 32

En 1835, il n'était plus que de.	30
En 1840.	18
En 1845.	13
En 1850.	8

Enfin, dans les trois dernières années, il est descendu encore.

1852.	7
1853.	6
1854.	4

Pour la mortalité et le séjour, ces administrés sont évidemment dans les mêmes conditions que les autres vieillards.

Vieillards pensionnaires.

Il s'agit ici de vieillards non indigents, qui viennent volontairement chercher un asile dans notre Hospice général. Ils y trouvent une pension convenable et tous les soins aussi bien que le traitement qui peuvent améliorer ou conserver leur santé. Ils ont de plus un logement distinct. C'est ainsi un refuge ouvert à ces vieillards et qui leur offre le moyen de passer leurs derniers jours dans une douce tranquillité, sans rompre leurs liaisons de famille, leurs rapports d'amitié et d'affaires, toute liberté leur étant laissée à cet égard.

Le prix ordinaire de pension est de 400 fr., mais ce prix peut varier suivant la nourriture et le logement.

Voici le mouvement de ce service, ces trois dernières années :

1852	Existant au 1er janvier..	15	Sortis dans l'année...	2
	Entrés dans l'année....	7	Décédés............	4
			Restant au 31 décemb.	16
		22		22

Mortalité.................... 18 18 %
Séjour moyen................. 286 jours.

1853	Existant au 1er janvier.	16	Sortis dans l'année....	3
	Entrés dans l'année...	13	Décédés............	4
			Restant au 31 décemb.	22
		29		29

Mortalité.................... 13 79 %
Séjour moyen................. 263 jours.

1854	Existant au 1er janvier.	22	Sortis dans l'année...	2
	Entrés dans l'année ..	10	Décédés............	6
			Restant au 31 décemb.	24
		32		32

Mortalité.................... 18 75 %
Séjour moyen................. 254 jours.

Le chiffre de ces pensionnaires ne peut s'élever sensiblement, le nombre des logements qui leur sont attribués étant nécessairement limité.

En 1830, il se trouvait au Sanitat...... 21 pensionnaires.
En 1835, dito à l'Hospice général. . 18 —
En 1840..................... 22 —
En 1845..................... 18 —
En 1850..................... 14 —

On vient de voir que ce nombre est aujourd'hui de 24. C'est le plus élevé depuis 25 ans.

Enfants de familles indigentes de la ville.

Ainsi que l'indique ce titre, des enfants de familles indigentes

sont admis à notre Hospice général et sont, dès-lors, nourris et entretenus à la charge exclusive de l'établissement. Pour être reçus, il faut que ces enfants soient orphelins de père ou de mère. Leur admission est laissée à l'appréciation de la Commission administrative et prononcée par elle. C'est encore là un bienfait pour nos pauvres familles, qui peuvent ainsi trouver le moyen d'alléger des charges momentanément trop lourdes, car il leur est naturellement loisible de reprendre ces enfants dès que leur position le leur permet.

Ces dernières années, le mouvement de ce service a été :

1852	Existant au 1er janvier..	65	Sortis ou placés......	62
	Entrés dans l'année...	68	Décédés............	3
			Restant au 31 décemb.	68
		133		133

Moyenne.................... 63 61
Mortalité.................... 2 25 %
Séjour moyen................ 175 jours.

1853	Existant au 1er janvier.	68	Sortis ou placés......	28
	Entrés dans l'année...	22	Décédés............	2
			Restant au 31 décemb.	60
		90		90

Moyenne.................... 62 07
Mortalité.................... 2 22 %
Séjour moyen................ 251 jours.

1854	Existant au 1er janvier.	60	Sortis ou placés......	38
	Entrés dans l'année....	26	Décédés............	9
			Restant au 31 décemb.	41
		86		86

Moyenne.................... 53 13
Mortalité.................... 8 14 %
Séjour moyen.................. 225 jours.

On peut observer que le nombre des admissions s'est réduit ces deux dernières années. Il est présumable que les lourdes charges, qui de plus en plus pèsent sur les Hospices, ont forcé la Commission administrative à cette nécessité.

Une remarque que l'on peut faire aussi, c'est que, chez ces enfants, la mortalité est sensiblement moins élevée que chez les enfants trouvés et abandonnés. Leur origine est plus pure; ils sont le fruit de liens légitimes, et il semble que cette origine exerce une influence heureuse sur la vie de ces enfants. Pour être vrai, il faut dire aussi que, pour la plupart, ces enfants ne sont pas, comme les enfants trouvés et abandonnés, admis à l'Hospice dès le premier âge. Cette circonstance doit nécessairement produire son effet sur la différence qui existe dans la proportion de la mortalité.

En remontant à 1825, nous trouvons qu'au 1er janvier de cette année, les enfants de cette catégorie, à la charge des Hospices, étaient au nombre de 350, dont environ 300 placés à la campagne.

La mortalité était de 7 74 %.

Le séjour moyen, de 312 jours.

Ce chiffre de 350 enfants est le plus élevé que présentent les divers relevés que nous avons pu consulter.

Déjà, en 1830, nous ne trouvons plus que 130 enfants de cette classe, dont 103 secourus à domicile et 27 placés à la campagne.

Dans la période de 1830 à 1835, on supprima les secours donnés ainsi à domicile.

Au 31 décembre 1835, 25 jeunes gens seulement sont au compte des Hospices. Cette dénomination de jeunes gens s'ex-

plique par ce fait que ces enfants étaient tous ou à peu près d'un âge au-dessus de 12 ans.

En 1840, 30 enfants figurent aux états des Hospices sous le titre d'enfants indigents.

En 1845, nous retrouvons encore ce même nombre de 30 enfants.

L'année 1850 donne une moyenne de 36 à 37.

Enfin, on vient de voir que pour les trois dernières années, cette moyenne avait été de 63, 62 et 53 ; elle est ainsi encore bien supérieure à celle des vingt dernières années.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins.

Déjà, en parlant de la distribution des enfants des Hospices, nous avons fait connaître qu'une partie de ces enfants, de la catégorie des enfants trouvés et abandonnés, séjournait constamment à notre Hôpital général ; les uns en attendant leur placement à la campagne, les autres comme malades ou infirmes, d'autres, enfin, en état de correction contre de fâcheuses dispositions ou un mauvais naturel.

Voici quel a été, à Saint-Jacques, le mouvement de ces enfants en 1852, 1853 et 1854 :

1852	Existant au 1er janvier.	123	Sortis ou placés......	217
	Entrés dans l'année....	229	Décédés.............	10
			Restant au 31 décemb.	125
		352		352

Moyenne de ces enfants.......... 120 67

Mortalité.......................... 2 84 %

Séjour moyen................. 125 jours.

1853	Existant au 1er janvier.	125	Sortis ou placés......	186
	Entrés dans l'année...	255	Décédés.............	11
			Restant au 31 décemb.	183
		380		380

Moyenne..................... 144 65
Mortalité.................... 2 89 °/o
Séjour moyen................ 139 jours.

1854	Existant au 1er janvier.	183	Sortis ou placés.....	212
	Entrés dans l'année....	250	Décédés.............	14
			Restant au 31 décemb.	207
		433		433

Moyenne..................... 197 70
Mortalité.................... 3 23 °/o
Séjour moyen................ 166 jours.

Le nombre de ces enfants, séjournant à Saint-Jacques, est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, puisqu'au 31 décembre dernier il était de 207. Nous en avons précédemment fait connaître les motifs.

En 1825, sur les 1702 enfants entretenus par les Hospices, 1692 étaient placés à la campagne; 10 seulement restaient au dépôt du Sanitat.

En 1830, 1231 enfants. — Aucun ne séjourne au Sanitat: la plupart sont placés à la campagne, un certain nombre à l'Hôtel-Dieu; 110 reçoivent des secours en ville.

En 1835, point non plus de ces enfants à l'Hospice général; 107 sont secourus à domicile.

En 1840, 95 enfants sont à Saint-Jacques.
En 1845, 82 — —

Enfin, en 1850, la moyenne des enfants trouvés et abandonnés, séjournant à l'Hospice général, est de 115.

Mortalité, 2 65 °/₀.
Séjour moyen, 138 jours.

Il nous reste, pour compléter les renseignements que nous avons à donner sur les enfants des Hospices, à parler de ceux entretenus à la campagne; c'est ce que nous ferons bientôt, sous le titre de population extérieure.

Jeunes sourds-muets pensionnaires.

C'est là, sans contredit, l'une des institutions les plus charitables et les plus utiles de notre époque. Les résultats obtenus sont aussi tellement positifs que l'on ne peut plus mettre en doute qu'il ne soit aujourd'hui possible de donner à ces enfants une éducation réelle et les moyens de prendre place dans la Société.

Fondée à Nantes en 1834, sous les auspices de l'Autorité supérieure, cette école a été organisée en 1843 par les soins de la Commission administrative des Hospices.

Les garçons seuls y sont admis. Au 31 décembre dernier, ils étaient au nombre de 33.

L'éducation comprend la lecture, l'écriture, la langue française, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et le dessin linéaire.

Divers ateliers y sont ouverts et les élèves peuvent, à leur choix, y apprendre différentes professions. Des exercices gymnastiques ont lieu pendant les récréations. En santé comme en maladie, tous les soins que suggère une tendre sollicitude sont donnés aux élèves.

Le Conseil général y a fondé des bourses; plusieurs demi-bourses sont également à la disposition de la Commune.

Le prix de pension pour les enfants placés par leur famille est de 400 fr.; il est seulement de 375 fr. pour les boursiers.

La durée des études est ordinairement de six années. Pour être admis à l'institution, il faut que les enfants soient âgés d'au moins dix ans.

L'éducation des jeunes élèves est confiée à des Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Laurent-sur-Sèvres. Ces bons Frères accompagnent partout ces enfants, et par leur enseignement, par leurs conseils et leur exemple, leur inspirent ces principes religieux qui sont la base de toute éducation chrétienne.

Cinq Frères concourent à l'enseignement et reçoivent, outre le logement, une somme individuelle de 600 fr.

L'Administration des Hospices, chargée de tous les frais, touche aussi la rétribution des élèves. En 1853, le produit de ces pensions a été de 13,125 fr.

1852	Existant au 1er janvier.	32	Sortis dans l'année...	24
	Entrés dans l'année...	28	Décédé.............	1
			Restant au 31 décemb.	35
		60		60
1853	Existant au 1er janvier.	35	Sortis dans l'année...	28
	Entrés dans l'année...	29	Décédé.............	1
			Restant au 31 décemb.	35
		64		64
1854	Existant au 1er janvier..	35	Sortis dans l'année...	35
	Entrés dans l'année.....	34	Décédé.............	1
			Restant au 31 décemb.	33
		69		69

Depuis quelque temps, des inconvénients semblent avoir été signalés au sujet de l'existence de cette institution, comme annexe à l'un de nos Hospices, et M. le Préfet du département a récemment saisi une Commission de la question du choix d'un autre local. On ne voit pas, en effet, comment et par quel lien semblable institution peut se rattacher à l'un de nos Hospices. Elle est assez utile, assez intéressante par elle-même pour qu'elle puisse vivre partout ailleurs et de sa propre vie. Bien que l'école soit établie dans un bâtiment distinct, que peut-elle avoir à gagner à être ainsi réunie à un Hôpital? Pareil contact n'est-il pas au contraire toujours pénible, et ne peut-il pas avoir pour effet d'éloigner certains parents d'y placer leurs enfants?

Quoi qu'il en soit, rendons grâce à l'Administration des Hospices d'avoir, en quelque sorte, donné naissance à cette importante fondation. Le succès a couronné l'œuvre, et c'est un motif de plus pour que la ville de Nantes n'oublie point à qui elle en est redevable.

Avant 1843 et depuis 1834, en effet, si l'institution des sourds-muets existait à Nantes, ce n'était, en réalité, qu'à l'état de lettre-morte. Quelques enfants étaient bien admis à Saint-Jacques, mais uniquement par un motif de bienveillante charité, et non pour leur donner une instruction qu'on n'avait pas les moyens de leur fournir.

En 1835, 2 sourds-muets séjournent à l'Hospice;

En 1840, 12 — —

En 1845, l'institution était organisée et l'école comptait déjà 22 élèves. On put, dès-lors, prévoir que cette heureuse création devait se consolider et grandir.

Le nombre des admissions s'élève, en effet, chaque année.

En 1850, 28 jeunes gens étaient à l'école, et nous venons

de voir que, dans les trois dernières années, ces admissions ont été :

1852.......	28
1853.......	29
1854.......	34

Désirons que cette œuvre grandisse encore et que l'Administration supérieure se décide à l'établir sur une plus large échelle.

Les résultats obtenus garantissent ceux que l'on peut obtenir désormais, et, en présence d'un tel bienfait, l'émission d'un pareil vœu ne peut manquer de trouver de l'écho. Que dans notre département, cette œuvre s'élève à la hauteur d'une institution nationale ; que les familles qui le peuvent soient sans doute tenues d'acquitter un prix de pension, mais que ce prix soit mis à la portée des moindres fortunes ; que surtout le Gouvernement, le Département, la Ville ne reculent point devant une certaine dotation, afin de rendre possible l'admission de nombreux boursiers. Nous voudrions enfin que tous les sourds-muets eussent la possibilité de profiter des avantages de l'institution, et, qu'à l'avenir, ces pauvres enfants, si dignes d'intérêt, fussent à même d'acquérir une instruction qui leur permît de gagner leur vie et de se rendre utiles à la société.

Et ce désir de notre part s'étendrait non seulement aux garçons, mais encore aux jeunes filles. Déjà, croyons nous, Auray possède un établissement où les jeunes sourdes muettes sont reçues et convenablement instruites. Pourquoi ne verrions-nous pas s'établir à Nantes pareille institution?

Nous ne dirons rien de plus; mais, au moment où la sollicitude de l'habile administrateur de notre département se porte sur notre école de Saint-Jacques, nous souhaitons vivement que le vœu que nous exprimons soit compris et entendu.

Hôpital succursal.

En 1848, un certain encombrement se manifesta dans les salles de l'Hôtel-Dieu, et, pour y porter remède, l'Administration des Hospices, de l'aveu du Conseil municipal, résolut d'établir à Saint Jacques, dans des salles disponibles, un Hôpital succursal qui reçut des malades civils des deux sexes.

Ce service a déjà été fort utile, et nous ne doutons pas qu'il ne soit conservé, même après la reconstruction projetée de l'Hôtel-Dieu.

Dans cette année 1848, 268 malades entrèrent à cet Hôpital.

En 1849, 906 malades.

	Mortalité.	Séjour.
Hommes. .	9 22 %	19 jours.
Femmes. .	13 68	50

En 1850, 846 malades.

	Mortalité.	Séjour.
Hommes. .	4 55 %	26 jours.
Femmes. .	12	52

En 1851, 738 malades.

	Mortalité.	Séjour.
Hommes. .	3 50 %	34 jours.
Femmes. .	9 35	57

Enfin, voici quel a été le mouvement de la population, à cet Hôpital, dans les trois dernières années. Pour expliquer la très-grande différence qui existe dans le nombre des admissions des hommes et des femmes, nous devons dire que, sous ce dernier titre, on ne reçoit que des jeunes filles et des enfants.

1852 Existant au 1er janv.	Hommes.	49	Sortis dans l'année.	Hommes.	534
	Femmes.	22		Femmes.	83
Entrés dans l'année..	Hommes.	568	Décédés	Hommes.	29
	Femmes.	105		Femmes.	13
			Restant au 31 déc.	Hommes.	54
				Femmes.	31
		744			744

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
Hommes.	53 27	4 70 %	31 jours.
Femmes.	27 97	10 23	80

1853 Existant au 1er janv.	Hommes.	54	Sortis dans l'année.	Hommes.	688
	Femmes.	31		Femmes.	136
Entrés dans l'année..	Hommes.	698	Décédés	Hommes.	18
	Femmes.	162		Femmes.	20
			Restant au 31 déc.	Hommes.	46
				Femmes.	37
		945			945

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
Hommes.	52 30	2 39 %	25 jours.
Femmes.	33 51	10 36	63

1854 Existant au 1er janv.	Hommes.	46	Sortis dans l'année.	Hommes.	521
	Femmes.	37		Femmes.	164
Entrés dans l'année..	Hommes.	570	Décédés	Hommes.	40
	Femmes.	205		Femmes.	35
			Restant au 31 déc.	Hommes.	55
				Femmes.	43
		858			858

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
Hommes.	53 06	6 49 %	31 jours.
Femmes.	39 75	14 63	60

Comme pour tous les malades civils qui séjournent à l'Hôtel-Dieu, tous les frais résultant du service de l'Hôpital succursal de Saint-Jacques sont à la charge exclusive des Hospices.

Quartier des aliénés.

Nous voici au milieu des infirmités humaines les plus affligeantes, parmi ces malheureux que la raison a abandonnés. Le cœur se serre à la vue de pareilles misères, et une tristesse profonde vous gagne comme malgré vous. Là, la folie avec ses hallucinations, ses égarements; là, l'idiotisme avec son hébêtement; là, des maladies qui laissent à peine à de pauvres créatures la forme que Dieu leur avait donnée. Plus d'intelligence pour guider, pour éclairer l'action humaine, et si une âme anime encore ces corps flétris, si la vie matérielle n'y est pas éteinte, cette âme est comme voilée, ses inspirations sont sans règle et sans frein, et cette vie elle-même semble désormais sans motif comme sans but...

Pauvre humanité! si fière parfois de cette raison qu'un rien obscurcit, qu'un rien détruit et renverse!!!

Un jour, des devoirs administratifs nous conduisirent au sein de cette population aliénée de Saint-Jacques, et, après plusieurs années, ce souvenir est toujours vivant à notre esprit et nous oppresse encore. Nous nous rappelons les sentiments qu'un pareil spectacle réveillait en nous. Nous n'étions certes point disposé à nous montrer fier de cette raison que nous tenions de Dieu et que Dieu nous avait conservée. Sans doute, un cri de reconnaissance s'élevait de notre cœur, mais nous étions bien plutôt porté à nous humilier en voyant la fragilité de cette intelligence que

nous possédions aujourd'hui et qui demain, peut-être, ne nous appartiendrait plus.

Et cette pensée nous conduisait naturellement à nous demander comment il se faisait que des hommes fussent assez osés pour prendre cette faible raison comme l'unique criterium de leurs principes, de leurs croyances, de toute vérité; pour demander compte à cette raison, seule, des secrets de la nature, de l'origine des choses, de leur propre existence et de leurs destinées, de l'existence même de Dieu? Dans ce moment surtout, et en présence de ce que nous avions sous les yeux, cette témérité nous semblait tenir de la folie.

Oh! sans doute, pensions-nous encore, cette raison, départie à l'homme, est le don le plus précieux qu'il pût recevoir. Elle constitue sa dignité et fait sa puissance; par elle, il conçoit et agit; par elle, il s'élève à la contemplation des merveilles de la création, nous oserons même dire jusqu'à la contemplation de Dieu..... Dans un autre ordre, elle éclaire et dirige ses recherches, ses explorations dans le monde intellectuel, dans les sciences, dans les arts, et chaque jour vient prouver que cette intelligence de l'homme est véritablement un second pouvoir créateur.

Mais de pareils résultats ne prouvent-ils pas aussi jusqu'à l'évidence son origine? Et, à moins de nier toute puissance au-dessus de l'homme, n'est-il pas manifeste que, pour produire de tels effets, il faut, de toute nécessité, que cette intelligence soit une émanation divine?

Coupable, bien coupable est donc celui qui se sert de cette lumière pour la diriger contre celui de qui il la tient, pour nier ou troubler l'ordre qu'il a établi, pour scruter, pour discuter sa pensée et sa puissance, pour mettre, enfin, le jugement de sa faible raison en balance et souvent en opposition avec la parole même de Dieu.

Et l'expérience ne nous le prouve-t-elle pas d'ailleurs chaque jour? Cette raison de l'homme n'a-t-elle pas ses écarts, ses incertitudes, ses défaillances? Ne subit-elle pas l'influence de la plus faible comme de la plus forte passion qui naît et se développe au fond du cœur? Et s'il est incontestable que toutes ces passions ont leurs caprices, leurs haines, leurs affections, n'est-il pas évident aussi que l'esprit humain, presque toujours, n'est que leur écho et leur interprète?

Si haut qu'on la prise, si haut qu'elle doive être prisée, la raison humaine, laissée seule à ses appréciations, ne peut donc, en certaines matières du moins, nous imposer ses décisions. Livrée au doute, souvent à l'erreur, elle ne peut donner à ses jugements l'infaillibilité qui lui manque qu'en s'éclairant de la foi, qu'en la prenant pour guide, qu'en y puisant ses inspirations.....

Mais le souvenir de notre visite au quartier des aliénés de Saint-Jacques nous entraîne trop loin. Nous nous hâtons de rentrer dans notre sujet. Seulement, avant de le faire, qu'on nous permette de dire à ceux qui seraient tentés de prendre leur raison pour seul guide, pour seule règle : Allez à notre Hospice général, mêlez-vous à cette population déchue, voyez l'instabilité, la fragilité de cette raison dont vous faites votre idole, et réfléchissez.

Un fait fâcheux, mais réel, c'est que le nombre des aliénés s'accroît d'une manière sensible. Il serait bon d'en rechercher la cause; mais nous ne sommes pas placé pour nous livrer utilement à ce travail. Nous dirons seulement que, dans notre pensée, cette recrudescence pourrait bien être due à la surexcitation politique qu'ont soulevée les diverses révolutions dont nous avons été les témoins, à la fièvre industrielle qui s'était emparée de tous les esprits et qui a préparé tant de mécomptes. Disons aussi que, depuis que l'éducation s'est propagée et a été rendue

facile pour tous (ce dont nous sommes loin de nous plaindre, mais le mal est toujours à côté du bien), des rêves d'ambition et de fortune ont surgi dans toutes les classes ; les passions développées encore par une éducation incomplète et mal dirigée, ont pris plus d'activité ; des espérances déçues ont été généralement le résultat de toutes ces ambitions, et bien des imaginations faibles et trompées ainsi dans leur attente sont devenues malades.

A ces causes générales s'en joignent sans doute d'autres plus spéciales et plus directes ; mais cette recherche nous entraînerait trop loin.

1852	Existant au 1er janv.	Hommes. 141	Femmes. 178	Sortis dans l'année.	Hommes. 33	Femmes. 13
	Entrés dans l'année..	Hommes. 84	Femmes. 49	Décédés.........	Hommes. 21	Femmes. 23
				Restant au 31 déc.	Hommes. 171	Femmes. 191
			452			452

1853	Existant au 1er janv.	Hommes. 171	Femmes. 191	Sortis dans l'année.	Hommes. 28	Femmes. 34
	Entrés dans l'année..	Hommes. 68	Femmes. 68	Décédés.........	Hommes. 25	Femmes. 29
				Restant au 31 déc.	Hommes. 186	Femmes. 196
			498			498

1854	Existant au 1er janv.	Hommes. 186	Femmes. 196	Sortis dans l'année.	Hommes. 44	Femmes. 37
	Entrés dans l'année..	Hommes. 62	Femmes. 58	Décédés.........	Hommes. 26	Femmes. 24
				Restant au 31 déc.	Hommes. 178	Femmes. 193
			502			502

		Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852	Hommes...	153 38	9 33 °/₀	256 jours.
	Femmes...	180 38	10 13	290 —
1853	Hommes...	181 50	10 46	277 —
	Femmes...	195 84	11 19	276 —
1854	Hommes...	185 »	10 48	272 —
	Femmes...	195 13	9 45	280 —

Le prix de pension des aliénés admis à l'Hospice Saint-Jacques est payé soit par le département, soit par la commune, à raison de 1 fr. 10 c. par jour. L'administration des Hospices a reçu pour prix de ces pensions,

En 1852........	135,982 f. » c.
1853........	140,525 »
1854........	152,620 60

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, en 1825, l'Hospice du Sanitat n'était disposé que pour recevoir environ 160 aliénés.

En 1830, le nombre d'aliénés séjournant à cet Hospice était de 144, dont 59 de la ville,

65 du département,
20 pensionnaires.

En 1835, ce nombre, à l'Hospice Saint-Jacques, s'était un peu élevé; il était de 193,

Soit : 50 de la ville,
87 du département,
56 pensionnaires.

En 1840, nous trouvons pour la première fois à l'Hospice général des aliénés étrangers au département : au 31 décembre de cette année, il y avait à Saint-Jacques :

Aliénés de la ville et du département	291
— d'autres départements	61
— pensionnaires	79
	431

Il y a une petite réduction sur ce chiffre en 1845 ; à la fin de cette année, on comptait à Saint-Jacques :

Aliénés de la ville et du département	243
— d'autres départements	33
— pensionnaires	113
	389

A partir de 1850, le nombre des admissions reprend une marche ascendante très-marquée. Voici ce qu'il était au 31 décembre de cette année 1850 :

Aliénés du département	276
— d'autres départements	8
— pensionnaires	121
	405

Nous allons donner bientôt le chiffre total des aliénés à Saint-Jacques, pour chaque année, depuis une certaine période. On y trouvera la justification de ce que nous avons dit au sujet de l'accroissement progressif du nombre des malheureux frappés d'aliénation mentale.

Aliénés d'autres départements.

Ainsi que nous venons de le dire, vers 1840, l'administration des Hospices avait décidé que l'hôpital Saint-Jacques s'ouvrirait pour les aliénés des autres départements au même prix de pension de 1 fr. 10 c. par jour, et, à cette époque, nous

trouvons en effet, à notre Hospice, 61 aliénés de cette catégorie. Mais, bientôt, les admissions de plus en plus nombreuses des aliénés de la Loire-Inférieure forcèrent l'administration de restreindre celles des aliénés étrangers, et le nombre de ces derniers s'est ainsi successivement réduit.

Nous venons de voir que ce nombre était

En 1840, de.	61
1845, de.	33
1850, de	8

Ces trois dernières années, le mouvement a été :

1852	Existant au 1er janvier.	6	Sortis dans l'année.	13
	Entrés dans l'année. . .	11	Décédé.	1
			Restant au 31 décembre.	3
		17		17
1853	Existant au 1er janvier.	3	Sortis dans l'année.	5
	Entrés dans l'année. .	6	Décédé.	1
			Restant au 31 décembre.	3
		9		9
1854	Existant au 1er janvier.	3	Sortis dans l'année.	6
	Entrés dans l'année. .	5	Décédé.	1
			Restant au 31 décembre.	1
		8		8

Comme on le voit, ce service a perdu toute importance.

Le produit de ces pensions a fourni aux Hospices une recette de :

1852.	2,125 f. 20 c.
1853.	1,204 50
1854.	744 70

Aliénés pensionnaires.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce service. Ainsi, l'Hospice Saint-Jacques ne se borne pas à recevoir des aliénés indigents, il reçoit encore, à titre de pensionnaires, les aliénés des deux sexes que les familles désirent y faire traiter. Des logements distincts sont affectés à ces pensionnaires qui, sous le rapport de la nourriture et du traitement, sont l'objet de soins tout spéciaux.

1852	Existant au 1er janv.	Hommes.	72	Sortis dans l'année.	Hommes.	28
		Femmes.	64		Femmes.	20
	Entrés dans l'année..	Hommes.	43	Décédés..........	Hommes.	14
		Femmes.	31		Femmes.	9
				Restant au 31 déc.	Hommes.	73
					Femmes.	66
			210			210
1853	Existant au 1er janv.	Hommes.	73	Sortis dans l'année.	Hommes.	32
		Femmes.	66		Femmes.	24
	Entrés dans l'année..	Hommes.	26	Décédés..........	Hommes.	6
		Femmes.	31		Femmes.	»
				Restant au 31 déc.	Hommes.	61
					Femmes.	73
			196			196
1854	Existant au 1er janv.	Hommes.	61	Sortis dans l'année.	Hommes.	28
		Femmes.	73		Femmes.	31
	Entrés dans l'année..	Hommes.	36	Décédés..........	Hommes.	7
		Femmes.	36		Femmes.	3
				Restant au 31 déc.	Hommes.	62
					Femmes.	75
			206			206

		Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852	Hommes....	75 41	12 17 °/₀	240 jours.
	Femmes....	66 49	9 47	256 —
1853	Hommes....	63 98	6 06	235 —
	Femmes....	69 09	» »	259 —
1854	Hommes....	64 76	7 21	243 —
	Femmes....	71 21	2 75	241 —

A la fin de 1853, les 134 pensionnaires étaient rangés dans les catégories suivantes :

2	à la classe supérieure,	à 10 fr. » c.	par jour.
8	— —	à 5 »	—
20	à la 1re classe,	à 3 »	—
40	à la 2e —	à 2 »	—
64	à la 3e —	à 1 20	—
134	pensionnaires.		

Le produit de ces pensions, touché par les Hospices, a été, pour cette même année de 1853, de 99,280 fr.

Voici maintenant, ainsi que nous l'avons promis, le tableau de la population d'aliénés au 31 décembre de chaque année, séjournant à nos Hospices depuis 1828 :

Sanitat.		Hospice général.	
1828.....	139	1835.....	221
1829.....	142	1836.....	276
1830.....	148	1837.....	318
1831.....	149	1838.....	359
1832.....	133	1839.....	413
1833.....	146	1840.....	431
1834.....	171	1841.....	336

Hospice général.			
1842.	345	1848.	421
1843.	345	1849.	373
1844.	343	1850.	405
1845.	389	1851.	461
1846.	376	1852.	504
1847.	407	1853.	519
		1854.	509

Ainsi, le chiffre des aliénés séjournant dans notre Hospice, qui, il y a seulement 25 ans, n'était que de 140 environ, dépasse aujourd'hui 500. Nous le répétons, pareil accroissement mérite bien qu'on l'étudie et qu'on en recherche la cause, pour en atténuer les effets, s'il est possible.

Employés.

Les employés à l'Hospice Saint-Jacques, chargés du service intérieur, sont aujourd'hui au nombre de 199 et se décomposent comme suit :

34 sœurs hospitalières ;
3 élèves internes ;
1 élève externe ;
2 aumôniers ;
7 employés divers ;
152 préposés, infirmiers et gardiens des deux sexes.

199

Tous ces employés sont nourris et logés dans l'établissement, et reçoivent, en outre, un traitement qui est généralement peu élevé.

Récapitulation.

Si, maintenant, nous réunissons tous les divers services de

l'Hospice Saint-Jacques, nous trouvons le mouvement général suivant :

852	Existant au 1er janvier.	1393	Sortis dans l'année...	1231
	Entrés dans l'année...	1521	Décédés............	219
			Restant au 31 décemb.	1464
		2914		2914
853	Existant au 1er janvier...	1464	Sortis dans l'année...	1342
	Entrés dans l'année.....	1630	Décédés............	201
			Restant au 31 décemb.	1551
		3094		3094
1854	Existant au 1er janvier..	1551	Sortis dans l'année...	1264
	Entrés dans l'année....	1550	Décédés............	276
			Restant au 31 décemb.	1561
		3101		3101

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852	1428 88	7 51 °/o	179 jours.
1853	1495 49	6 86	176 —
1854	1558 67	8 90	183 —

Ce mouvement général de la population, à notre Hospice général, s'élève progressivement, mais d'une manière non interrompue. On en peut juger par le tableau suivant :

1840....	1870	administrés.
1841....	1767	—
1842....	1830	—
1843....	1688	—
1844....	1614	—
1845....	1659	—
1846....	1784	—
1847....	1778	—
1848....	2100	—
1849....	2805	—
1850....	2771	—
1851....	2710	—
1852....	2914	—
1853....	3094	—
1854....	3101	—

Ainsi, le nombre annuel d'administrés, à l'Hospice général, qui n'était, il y a 12 à 15 ans, que de 17 à 1,800, dépasse aujourd'hui 3,000.

La moyenne des administrés, séjournant à l'Hospice, a naturellement suivi la même marche et s'est élevée dans la même proportion. Cette moyenne a été :

1840....	de 1127	administrés.
1841....	1132	—
1842....	1040	—
1843....	1054	—
1844....	1057	—
1845....	1079	—
1846....	1112	—
1847....	1165	—
1848....	1187	—
1849....	1234	—
1850....	1241	—

1851....	1343 administrés.	
1852....	1429	—
1853....	1495	—
1854....	1559	—

Cette moyenne s'est donc élevée de plus d'un tiers, dans cette période de 15 années.

Les éléments qui ont formé cette moyenne, dans ces dernières années, se subdivisent de la manière suivante :

	1852	1853	1854
Vieillards infirmes { hommes.	196 70	185 72	175 92
Vieillards infirmes { femmes..	257 65	265 47	272 05
— traités comme pensionnaires. . . .	5 33	4 81	3 01
— pensionnaires. . . .	17 23	20 88	22 29
Enfants de familles indigentes.	63 61	62 07	53 13
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins.	120 67	144 65	197 70
Jeunes sourds-muets.	32 42	31 42	27 74
Malades civils et enfants. . . .	53 27	52 30	53 06
— femmes et enfants. . . .	27 97	33 51	39 75
Aliénés hommes.	157 38	181 50	185 »
— femmes.	180 38	195 84	195 13
— d'autres départements.	5 27	3 13	1 85
— pensionnaires, hommes.	75 41	63 98	64 76
— pensionnaires, femmes.	66 49	69 09	72 21
Employés nourris.	169 10	181 12	195 07
	1428 88	1495 49	1558 67

La mortalité, prise également sur la généralité de tous les administrés, a été :

1840.........	9 67 °/₀
1841.........	7 86
1842.........	11 85
1843.........	8 35
1844.........	8 45
1845.........	7 89
1846.........	8 97
1847.........	8 21
1848.........	9 14
1849.........	15 51
1850.........	7 47
1851.........	5 75
1852.........	7 51
1853.........	6 86
1854.........	8 90

L'année 1849 se fait remarquer par une proportion de mortalité exceptionnelle. On se rappelle que, dans le cours de cette année, le choléra exerça de nombreux ravages à notre Hospice général. En 1854, au contraire, l'influence cholérique n'a pas fait élever la proportion de la mortalité d'une manière sensible.

Dépense individuelle.

Le coût de la dépense individuelle est moins élevé à l'Hospice général qu'à l'Hôtel-Dieu. Cela s'explique facilement. A l'Hôtel-Dieu, tous ou à peu près tous les administrés sont des sujets malades, qui exigent une nourriture, des soins et un traitement particuliers. A Saint-Jacques, la population est beaucoup plus sédentaire et n'est pas à beaucoup près dans des conditions de santé aussi fâcheuses.

En 1853, voici dans quelles proportions les divers éléments de dépenses sont entrés dans le prix de la journée de chaque administré :

Boulangerie	» f.	22 c.	08
Pharmacie	»	02	96
Mobilier et ustensiles	»	03	02
Coucher	»	04	27
Linge et habillement	»	04	62
Viande	»	11	01
Vin, bière et cidre	»	06	18
Comestibles divers	»	11	15
Objets de consommation	»	»	17
Blanchissage	»	02	50
Chauffage	»	04	03
Éclairage	»	»	99
Frais de sépulture	»	»	08
Travaux utilisés dans l'établis[t].	»	05	45
Dépenses fixes, indépendantes du mouvement de la population.	»	16	55
	» f.	95 c.	06

L'élévation toujours progressive du prix des articles d'alimentation produit naturellement un effet sensible sur le chiffre de dépense de notre Hospice général. Si, en effet, nous remontons un peu le temps passé, nous trouvons que, de 1824 à 1833, par exemple, le prix de la journée de chaque administré était, au Sanitat :

1824..........	» fr. 58 c. 93
1825..........	» 57 »
1826..........	» 61 23
1827..	» 57 51
1828..........	» 63 54
1829..........	» 72 44
1830..........	» 72 92
1831..........	» 69 34
1832..........	» 67 68
1833..........	» 62 45
Moyenne.......	» fr. 64 c. 30

Les dix dernières années, ce prix de revient de chaque administré a été :

1844.......	» fr. 89 c. 71
1845.......	» 89 71
1846.......	» 93 61
1847.......	» 97 03
1848.......	» 94 46
1849.......	» 94 69
1850.......	» 90 82
1851.......	» 88 62
1852.......	» 87 26
1853.......	» 95 06
Moyenne......	» 92 c. 10

Cette moyenne est désormais dépassée, et le prix de revient de 1854 a même encore été supérieur à celui de 1853, puisqu'il a été de 98 c. 167.

Comme nous l'avons dit en parlant de l'Hôtel-Dieu, en connaissant ainsi le prix de la dépense journalière de chaque administré, on peut aisément arriver à établir le montant total de la dépense annuelle du service hospitalier.

Ainsi, en 1852 :

1229	administrés malades ont donné 461,083 journées. Ce nombre de journées multiplié par 0 fr. 87 c. 26, prix de la journée, donne une dépense totale de.........................	402,341 f. 02 c.
	soit, par administré, 327 fr. 32 c.	
	A quoi il faut ajouter :	
164	employés divers nourris, 61,894 journées, à 0 fr. 87 c. 26........	54,008 70
	soit, par employé, 329 fr. 32.	
1393	administrés. Dépense totale.	456,349 f. 72 c.

1853.

1292	administrés donnant 479,746 journées à 0 fr. 95 c. 06............	456,046 f. 55 c.
	soit, par administré, 352 fr. 97 c.	
172	employés divers, donnant 66,110 journées à 0 fr. 95 c. 06.......	62,844 16
	soit, par employé, 365 fr. 37 c.	
1464	administrés. Dépense totale.	518,890 f. 71 c.

1854.

1363	administrés donnant 497,715 journées à 0 fr. 98 c. 167...........	488,591 f. 88 c.
	soit, par administré, 358 fr. 47 c.	
188	employés divers, donnant 71,208 journées à 0 fr. 98 c. 167.........	69,902 76
	soit, par employé, 371 fr. 82 c.	
1551	administrés. Dépense totale.	558,494 f. 64 c.

Ainsi, la dépense individuelle annuelle a été, à l'Hospice Saint-Jacques :

	Administrés.		Employés.	
1852	327 fr.	32 c.	329 fr.	32 c.
1853	352	97	365	37
1854	358	47	371	82

C'est dans ce résumé que l'on peut, en définitive, apprécier le surcroît de dépenses qui se produit graduellement ; et cependant nous persistons à penser que ces dépenses sont restreintes dans les limites les plus modérées possibles.

Si enfin, pour clore nos divers tableaux, nous réunissons tous les services de nos deux Hospices, pour ces trois dernières années, nous avons le résultat suivant :

1852	Existant au 1er janvier.	2115	Sortis dans l'année...	6701
	Entrés dans l'année...	7454	Décédés............	696
			Restant au 31 décemb.	2172
		9569		9569
1853	Existant au 1er janvier.	2172	Sortis dans l'année..	7449
	Entrés dans l'année...	8304	Décédés............	701
			Restant au 31 décemb.	2326
		10476		10476
1854	Existant au 1er janvier.	2326	Sortis dans l'année...	7697
	Entrés dans l'année...	8709	Décédés............	994
			Restant au 31 décemb.	2344
		11035		11035

	Moyenne.	Mortalité.	Séjour.
1852....	2122 65	7 27 °/ₒ	81 jours.
1853....	2219 57	6 69	77 —
1854....	2311 38	9 007	76 —

Ainsi, le chiffre des individus qui ont annuellement passé et séjourné dans nos Hospices, ces trois dernières années, a dépassé 10,000. Et encore les portes de nos Hôpitaux sont loin de s'ouvrir chaque fois qu'on y frappe! N'y a-t-il pas là sujet à des réflexions pénibles?... mais en même temps à une pensée consolante, car, enfin, ces malheureux qui eussent sans doute manqué de secours et de soins, en ont trouvé de réels et d'efficaces dans nos établissements hospitaliers.

Avec les données que nous avons fournies, nous arrivons à établir que les dépenses du service de nos deux Hospices ont été :

	Journées.		
52 Hôtel-Dieu. . . .	253,825	à 1 f. 14 c. 03	290,705 f. 77 c.
Hospice général.	522,977	à » 87 26	456,349 72
			747,055 49

	Journées.		
53 Hôtel-Dieu. . . .	264,291	à 1 f. 17 c. 91	311,625 f. 50 c.
Hospice général.	545,856	à » 95 06	518,890 71
			830,516 21

	Journées.		
54 Hôtel-Dieu. . . .	274,743	à 1 f. 26 c. 606	347,841 f. 12 c.
Hospice général.	568,923	à » 98 167	558,494 64
			906,335 76

Ce résultat présente quelque différence avec le budget réel des dépenses des Hospices, qui est :

1852.	748,935	33
1853.	855,749	78
1854.	917,713	39

Mais, ainsi que nous l'avons fait observer, ce budget prend en charge quelques dépenses étrangères au service hospitalier, et dont nous n'avons pas à tenir compte.

Un fait qui demeure donc bien établi, c'est que les dépenses de nos Hospices vont toujours s'élevant.

Deux causes produisent ce résultat.

1° L'accroissement successif et régulier du personnel hospitalier ;

2° L'augmentation également progressive du prix des objets d'alimentation.

Combattre ces causes, en détruire l'effet, n'est point au pouvoir de la Commission administrative, obligée ainsi d'en supporter les conséquences.

Cependant, à ce surcroît de dépenses, il faut de toute nécessité une compensation, car il nous paraît évident que les ressources actuelles, en raison du fait qui se produit, ne seront bientôt, ne sont déjà même plus suffisantes.

Ces ressources, on l'a vu, sont particulièrement :

La subvention municipale ;

Le prix des pensions.

L'Administration augmentera-t-elle le prix de ces pensions? — Nous n'en savons rien, et il ne nous appartient pas de lui donner même un conseil sur ce point, mais il nous paraît possible, probable même qu'elle y soit amenée avant peu.

Quant à la subvention communale, nous savons combien cette charge est lourde pour le budget de la ville. Et cependant, il ne faut point se faire illusion, le moment approche, s'il n'est déjà

arrivé ; et, en tout cas, la reconstruction de l'Hôtel-Dieu le hâterait encore, ou la Commune devra se soumettre à de plus grands sacrifices pour faire face aux besoins de nos Hospices.

Nous avons, du reste, voulu étudier, à cet égard, le passé, et voici les documents que nous avons recueillis et que nous pouvons reproduire.

En 1820, le budget prévisionnel, présenté par les Hospices, portait en dépenses. . . . . 439,759 fr. 57 c.

Celui de 1821. . . . . 459,881 54

Ces sommes étaient indiquées comme suffisantes pour faire face aux besoins de tous les services.

Or, alors, la subvention municipale était de 220,000 fr., c'est-à-dire couvrait, à elle seule, la moitié de la dépense.

De 1824 à 1833, le budget des dépenses des Hospices fut :

1824.	477,545 f.	01 c.
1825.	473,258	94
1826.	467,093	52
1827.	422,877	74
1828.	454,522	56
1829.	497,373	43
1830.	512,033	98
1831.	551,275	39
1832.	541,439	65
1833.	520,510	»
	4,917,930 f.	22 c.

Soit, moyenne annuelle. 491,793 fr. 02 c.

Et, dans ces mêmes années, la subvention municipale fut :

1824.	220,000 f. » c.
1825.	220,000 »
1826.	220,000 »
1827.	260,000 »
1828.	220,000 »
1829.	220,000 »
1830.	220,000 »
1831.	220,000 »
1832.	180,000 »
1833.	190,000 »
	2,170,000 fr. » c.
Soit, moyenne annuelle.	217,000 fr. » c.

On peut voir que l'allocation municipale se rapproche encore beaucoup de la moitié de la dépense.

Mais, plus nous avançons vers l'époque actuelle et plus aussi s'élargit la différence entre le chiffre des dépenses des Hospices et celui de la subvention communale.

Dans les huit années de 1837 à 1844, la moyenne des budgets de dépenses des Hospices est de. . . . . . 763,114 f. 45 c.
et la moyenne de la subvention de. . . . . . 225,200 »

Cette allocation ne couvre plus déjà que du tiers au quart de la dépense.

Enfin, dans les dix dernières années, nous trouvons :

	Budget des Hospices.	Subvention de la Ville.
1845.	752,937 f. 32 c.	246,741 f. 25 c.
1846.	749,180 64	230,500 »
A REPORTER. .	1,502,117 f. 96 c.	477,241 f. 25 c.

Report....	1,502,117 f. 96 c.	477,241 f. 25 c.
1847......	934,171 19	240,500 »
1848......	763,852 86	230,500 »
1849......	730,881 30	230,500 »
1850......	706,279 44	230,500 »
1851......	742,907 60	230,500 »
1852......	748,935 33	230,500 »
1853......	855,749 78	244,500 »
1854......	917,713 39	336,000 »
	7,902,608 f. 85 c.	2,450,741 f. 25 c.

Moyenne annuelle du budget des dépenses des Hospices.......... 790,260 f. 88 c.

— de la subvention municipale. 245,074 12

La subvention s'éloigne encore du chiffre des dépenses et n'en couvre plus que du quart au cinquième.

Il ressort de ces aperçus :

1° Que les dépenses du service hospitalier qui, en 1820, ne s'élevaient qu'à environ 440,000 fr., ont plus que doublé depuis cette époque ;

2° Que la subvention communale qui était, en 1820, de 220,000 fr., n'a été, dans la période de ces 10 dernières années, que de 245,074 fr. 12 c., et ne s'est point ainsi élevée, à beaucoup près, dans la même proportion que les dépenses.

Et la conclusion logique, forcée de cet état de choses, c'est que la ville sera nécessairement amenée à rétablir un équilibre indispensable pour que rien ne reste en souffrance (1).

(1) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons un fait qui vient justifier cette prévision. Sur la demande de l'Administration des Hospices, le Conseil municipal vient de se trouver dans la nécessité de voter un nouveau crédit de 106,500 fr., applicable à l'exercice courant. La subvention municipale, pour 1855, se trouve ainsi portée à 377,000 fr.

Population extérieure.

Sous cette dénomination de population extérieure, l'administration des Hospices comprend les enfants trouvés, abandonnés, orphelins et indigents qu'elle place et entretient à la campagne. Nous avons déjà donné, à cet égard, quelques renseignements : nous allons les compléter.

Ainsi que nous l'avons dit, ces enfants sont ainsi placés dès le moment qu'ils sont à la disposition des Hospices. Le prix de pension est réglé comme suit :

Enfants dans leur première année, par mois.	8 fr.
— d'un an à 3 ans.	7
— de 3 à 8 ans.	6
— de 8 à 12 ans.	4

L'Hospice fournit, en outre, le trousseau et les objets de vêtements.

Nous rappelons qu'arrivés à l'âge de 12 ans, ces enfants, dont le temps et les forces peuvent alors être utilisés, ont droit à une certaine indemnité de la part de leurs patrons. Cette indemnité leur profite et est mise en dépôt sous leur nom à la caisse d'épargne.

Le nombre de ces enfants tend sensiblement à se réduire.

En 1825, nous en trouvons 1,721 ainsi placés à la campagne. La mortalité est de 11 32 °/₀.

En 1830, ce nombre n'est plus que de. 1,065

En 1835, — de. 1,021

et continue progressivement à aller en décroissant.

En 1849,	la moyenne est descendue	à 921	mortalité,	12 98
1850,	—	à 873	—	12 54
1851,	—	à 848	—	11 61
1852,	—	à 843	—	11 80
1853,	—	à 812		
1854,	—	à 768		

Ces deux dernières années présentent le mouvement suivant :

1853	Existant au 1er janvier.	845	Rentrés à l'Hospice...	154
	Placés dans l'année....	322	Décédés.............	232
			Restant au 31 décemb.	781
		1167		1167
1854	Existant au 1er janvier.	781	Rentrés à l'Hospice...	149
	Placés dans l'année...	398	Décédés.............	275
			Restant au 31 décemb..	755
		1179		1179

		Moyenne.		Mortalité.	
1853	Enfants trouvés...	776	812	20	42 °/o
	— indigents.	36		6	52
1854	Enfants trouvés...	730	768	24	44
	— indigents.	38		nulle.	

On peut voir que ces deux dernières années la proportion de la mortalité, chez ces enfants, s'est sensiblement élevée, mais que toujours cette proportion est de beaucoup moindre chez les enfants indigents que chez les enfants trouvés et abandonnés.

La dépense totale de ces enfants, en 1853, s'est élevée à 54,572 fr. 60 c. Sur une moyenne de 812 enfants, cette somme établit une dépense individuelle annuelle de 67 fr. 20 c., et, par jour, de 19 c. environ.

D'après divers documents que nous avons pu consulter, de 1825 à 1831, cette dépense était plus élevée. Elle était de 26 c. 11 par jour, soit de 94 fr. par an.

Nous terminons ici notre travail; comme nous l'avons dit en commençant, nous aimons à penser que cette notice, qui repose

sur des données que nous dirons officielles, pourra présenter un certain intérêt. Nous n'hésitons pas à le reconnaître, du reste, si nous avons pu faire ce travail, nous le devons à l'extrême obligeance de M. Vincent, secrétaire des Hospices, qui a bien voulu mettre à notre disposition les nombreux matériaux que possédait l'administration. Que M. Vincent veuille bien en recevoir nos sincères remercîments, comme aussi nos vives félicitations sur l'ordre et la lucidité qu'il a su mettre dans cette comptabilité si compliquée des Hospices. Nous sommes heureux de trouver ainsi l'occasion de rendre hommage au mérite réel et aux services trop peu connus de l'honorable secrétaire des Hospices.

Mais aussi ceux que le choix du Gouvernement, ceux que la confiance de leurs concitoyens ont appelés à la direction des affaires publiques dans notre ville, trouveront dans ces documents le moyen certain d'éclairer leur opinion sur les avantages, les dépenses, les besoins de nos établissements hospitaliers, et, cette opinion, ainsi fixée, pourra se traduire en heureux résultats. Le corps médical lui-même y rencontrera des bases de comparaison, d'appréciation, qui peuvent amener des déductions utiles. Enfin, tous ceux qui savent compatir au malheur, et le nombre en est grand dans notre ville, aimeront à connaître ce qui se passe, ce que la charité produit et réalise dans ces asiles de la souffrance. Et ne serait-il pas possible que cette connaissance engageât quelques-unes de ces âmes bienfaisantes à venir en aide aux sacrifices que va nécessiter la reconstruction de notre Hôtel-Dieu? Ce serait là certainement un acte éminemment charitable.

A ces divers points de vue, nous pensons que notre travail aura son utilité. Nous le désirons du moins vivement, qu'il nous soit permis de l'espérer.

LES LETTRÉS LATINS,

PAR

M. Év. COLOMBEL.

II.

SÉNÈQUE.

I.

Nous ne pouvons mieux sortir des généralités qu'en abordant l'imposante figure de Sénèque, qui a été tant controversée ; et ma lecture ne sera, à vrai dire, qu'une autre controverse.

Mais je ne saurais vous parler du précepteur de Néron, sans nettoyer la place. Elle en a grand besoin. Puis, je ne sais quel démon de logique et de propreté intellectuelle me pousse ! Ce que je n'ignore pas, c'est qu'il me serait impossible de parler de quoi que ce soit sans y mettre, au préalable, un peu d'ordre et d'arrangement.

Or, Sénèque est littéralement enfoui. Voici à quel sujet ; comme ce n'est pas le nôtre, nous ne ferons que passer en l'effleurant, ne demandant pas mieux que de l'éclairer un peu.

Vous connaissez la fable, non, la légende des prétendus rapports de Sénèque avec saint Paul : c'est ce qu'on appelle gravement la tradition seneca-pauline, appuyée sur une correspondance apocryphe et généralement tenue pour telle ; œuvre de quelque moine érudit du moyen-âge, faussaire par enthousiasme religieux. Cela s'est vu.

On suppose que, dans les deux années de captivité ou d'internement (si le mot n'existait pas, la chose était déjà inventée et mise en pratique) que l'apôtre passa à Rome, sous Néron, des relations se seraient établies entre le chrétien et le philosophe, et on tire de ce rapprochement la double et téméraire conséquence que Sénèque était converti à la religion du Christ et qu'il a fait de nombreux emprunts aux écrits canoniques.

Cette thèse, qui fait de Sénèque un évangélisé, a soulevé une querelle énorme ; elle a enfanté des in-folios, des œuvres incommensurables d'érudition inutile. Les curieux peuvent s'en donner la revue dans la compilation de Fabricius, qui s'est fait le rapporteur de l'affaire gigantesque.

La tradition seneca-pauline n'a guère plus de fondement que la légende de Pline et de Trajan convertis. Elle a eu le rare bonheur, comme thèse d'école, en dehors des règles de l'orthodoxie, d'avoir, pour et contre, de grands noms et surtout d'infatigables travailleurs. Jusqu'à la renaissance, elle était généralement acceptée, fondée en apparence sur les témoignages de saint Lin, de saint Jérôme et de saint Augustin. Au moyen-âge, la tradition enrôla quelques noms plus ou moins célèbres, parmi lesquels on cite celui d'Isidore de Séville et de Pétrarque. On ne s'attendrait guère à voir le chantre de Vaucluse en ce débat. Le protestantisme attaqua vivement cette légende, que Théodore de Beze, l'ami de Calvin, traite d'*impudente fiction*. Le luthérien Daniel Heinsius ouvrit la série de ces critiques sérieux qui refusèrent toute créance à ces rêveries des premiers âges. Nous

citerons, parmi ses disciples, Erasme, Duperron et Lamothe-Levayer. Nous mentionnerons, particulièrement, le savant Heinneccius parmi les détracteurs de la tradition seneca-pauline. De nos jours, des esprits distingués, vigoureux même, ont repris la question et ont cherché à la résoudre dans un sens affirmatif. On peut citer de Maistre, Troplong, l'abbé Greppo, M. Amédée Fleury. Ils n'ont point apporté au débat des éléments nouveaux, mais ils ont mis en avant les puissances de l'induction. Dieu sait ce qu'on peut faire et où on peut arriver quand on se lance dans les steppes de l'induction! On y mène des courses échevelées, dignes de Mazeppa; seulement, on ne trouve pas toujours au bout une couronne dans les tribus de l'Ukraine!

Comment dégager la vérité dans ce tas de commentaires ingénieux ou passionnés? ou plutôt la vérité a-t-elle besoin de si gros volumes quand elle n'est que la vérité?

Il faut avouer qu'il n'existe aucun document contemporain qui permette à un esprit sérieux d'accueillir la fable de Sénèque, chrétien et pillant les Évangiles, converti et plagiaire.

Il nous suffira de faire remarquer que Sénèque ne dit pas un mot du Christ, de sa morale, de ses miracles, de son dogme, ni des chrétiens, ni des apôtres, ni de saint Paul. On a, dans le dessein de trouver un cathécumène sous le philosophe, fouillé Sénèque en tous sens, dans toutes les directions; pas un filon n'a échappé aux âpres érudits du XVI[e] siècle, et de l'Allemagne, si patiente dans ses monographies. On n'a rien trouvé, pas un mot, pas un trait, pas une allusion. Sénèque ne soupçonne pas le christianisme. — Prudence, dira-t-on! mais ce n'est pas avec de semblables argumentations qu'on relève un fait historique; et, encore, l'argument de la circonspection serait acceptable si Sénèque n'avait écrit que pour le public; mais on sait que la meilleure partie de son bagage philosophique se rencontre dans ses lettres à Lucilius. L'épanchement avec un tel ami autorisait toutes

les confidences. Dans une lettre célèbre : « *Intelligo, Lucili, non emendari...* » lettre dans laquelle Sénèque fait part de ses impressions nouvelles et de ses transformations morales, eh! c'était le cas ou jamais de révéler les sources chrétiennes où le disciple de Zénon faisait de nouveaux emprunts. Eh bien, non! Sénèque, en se félicitant de devenir un homme nouveau, cite Cléanthe, Platon, Aristote, Socrate, Hecaton; — de saint Paul, rien!...

De son côté, l'apôtre dit bien, dans son épître aux chrétiens de Philippi : les frères qui sont avec moi vous saluent, tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont de la maison de Cesar. On a voulu voir la désignation de Sénèque dans cette formule : *Qui de Cæsaris domo sunt!* C'est beaucoup trop de bonne volonté, et les saintes Écritures ne permettent pas de si flasques interprétations.

Silence de la part de Sénèque, silence de la part de saint Paul, — voilà, au plus clair, le résumé des documents vraiment historiques sur lesquels d'innombrables commentateurs ont édifié la rencontre, dans Rome, du prêtre chrétien et du philosophe païen, sous prétexte d'affinités intellectuelles.

Oui, païen, et sa mort le prouve à suffire. Sénèque est mort en fils du portique et non en disciple de Jésus.

Du reste, le christianisme n'a point besoin d'enrôler Sénèque sous sa bannière ; les grands moralistes et les grands écrivains ne lui manquent pas. Laissons à la philosophie païenne toutes ses richesses : Sénèque est un de ses trésors.

II.

Les questions naissent en foule, quand on évoque le nom de Sénèque.

Tout a été discuté dans Sénèque, — sa personnalité, — sa conduite, — ses œuvres.

Quand on ouvre les biographies les plus vulgaires, — et ce ne sont pas toujours les plus mauvaises, — on trouve ce qui suit :

Sénèque (Lucius Annœus Seneca), né à Cordoue, vers l'an VI avant J.-C., et mort l'an LXV de J.-C. — C'est bien notre Sénèque, le maître d'un maître bien autrement terrible, Néron, et connu généralement sons le nom de : *le philosophe.*

La biographie dit-elle vrai ?

Si on aborde les commentateurs, on ne s'y entend plus ; on distingue *deux* et même *trois* Sénèque auteurs. Certain fureteur croit que, notamment les tragédies, appartiennent à *trois* écrivains ; un autre dit *quatre* ; un autre prétend *cinq*. Bref, on s'y perd.

Pour les généalogistes, il est évident qu'il y a plusieurs Sénèque.

Disons, en deux mots, cette biographie :

Marcus Annœus Seneca, mari d'Helvia, vint à Rome sous le siècle d'Auguste. Peu de temps après, Helvia s'y rendit avec ses trois enfants, savoir :

Marcus Novatus, l'aîné de la famille, adopté par Junius Gallion, dont il prit le nom ;

Lucius Annœus, le philosophe, l'écrivain, celui dont nous nous occupons ;

Et Lucius Annœus Mela, le plus jeune, qui fut le père de Lucain, lequel était, par conséquent, le neveu de notre Sénèque.

Mais, pour la postérité, il n'y a qu'un Sénèque, c'est le précepteur de Néron.

Et, disons-le, nonobstant les reconstructions de *Sénèques* inconnus et multiples tentées par les commentateurs, Rome lettrée n'a connu qu'un Sénèque, le nôtre. Pour Quintilien, il n'y a qu'un Sénèque, *Seneca. Apud Senecam*, dit Quintilien, en citant un vers de *Médée*, de même qu'il dit *apud Virgilium*, en citant

le désespoir de Sinon; et cette circonstance est curieuse en ce qu'elle tranche, à notre sens, la question de savoir s'il y a eu un Sénèque philosophe et un Sénèque auteur tragique (Inst. orat. lib. IX). Ailleurs, Quintilien cite une controverse du philosophe, et il dit : *ut et Seneca istâ in controversiâ* (Inst. lib. IX). Dans le même livre, à propos des avocats qui ont tort de se mettre en cause et d'affirmer personnellement certains faits, Quintilien dit encore : *et est à Senecâ dictum eleganter, non patronorum hoc esse, sed testium.* Au livre X des Institutions oratoires, Quintilien fait une espèce de cours de littérature; il n'a garde d'omettre Sénèque, et il lui consacre deux pages. C'est le cas de dire s'il y a plusieurs Sénèque : eh ! non, il n'y en a qu'un, ce Sénèque *qui était presque le seul auteur qui fut entre les mains de la jeunesse : tum autem solus hic in manibus adolescentium fuit.* — Comme on l'a très-bien observé, s'il y avait eu plusieurs Sénèque, Quintilien, qui brille par son exactitude, les eût certainement distingués. En multipliant les Sénèque et en en faisant une tribu, on diminuait l'importance de Sénèque; Quintilien se fut bien gardé d'y manquer.

Dans ces derniers temps, un argument d'autre sorte a été mis en relief pour établir l'identité du philosophe et du tragique. Cet argument, c'est l'analogie frappante qui existe entre le poète et l'écrivain ; ce sont les mêmes idées, la même morale, les mêmes tendances, souvent les mêmes mots. On a cité, comme exemple de ce rapprochement, un morceau *de providentiâ,* qui commence ainsi : *Nihil cogor, nil patior invitus* ... et un passage de l'OEdipe : *Fatis agimus....* Comme l'a dit un critique, il est impossible de ne pas être frappé de la fraternité d'idées et de style qui distingue ces deux morceaux. Ce sont des broderies différentes sur la même trame. On pourrait multiplier ces citations. L'unité individuelle de Sénèque ressort, à notre sens,

de cette parenté morale des tragédies, des lettres, des traités et des consolations. C'est partout la même plume.

Mais en voilà assez sur ce point : *Sed jàm satis multa....*

La conduite de Sénèque a donné lieu à bien d'autres controverses. Si la critique n'est pas à faire, l'apologie n'est pas davantage à tenter. Au dernier siècle, dit La Harpe, il se fit un grand vacarme à propos de Sénèque. Son nom devint l'objet d'une forte querelle. La Harpe, tout en mentionnant le fait, n'a pas l'air d'y attacher une énorme importance. Il est vrai que l'auteur du *scandale* (*sic,* La Harpe) était Diderot, et La Harpe, qui n'a guère aimé personne, même après sa conversion, surtout après sa conversion, n'avait pas assez d'impartialité pour apprécier dignement le fougueux Diderot.

Donc, Diderot s'est constitué le champion de Sénèque, et il a apporté dans cette œuvre (Essai sur les règnes de Claude et de Néron) toutes les qualités et aussi tous les défauts de son talent. C'est assez dire que Diderot n'est pas un guide bien sûr et auquel il faille aveuglément se fier.

La Harpe a pris la contre-partie. Sa haine contre Diderot l'a animé, et lui a soufflé quelques pages de bonne critique, ce qui est rare chez lui. Mais c'est un guide moins sûr encore que son contradicteur. Il n'y a jamais eu la moindre loyauté dans les travaux critiques de La Harpe ; tandis que l'enthousiasme, parfois grotesque, il faut bien le dire, de Diderot, ne se conçoit pas sans une certaine bonne foi, sans une probité réelle, et qui rend attachante la lecture des *Essais* sur Claude et sur Néron.

Que de peine nous avons à juger nos nationaux, nos contemporains, même les moins éloignés de nous ! Richelieu est en litige, Mirabeau est équivoque. On a dit de Robespierre que c'était un procès jugé, mais non instruit. Qui dira la vérité sur Talleyrand ? Qu'était réellement Châteaubriand ? — Combien il y a de problèmes dans ces existences ! — Et on voudrait avoir

la vérité sur un homme qui fut puissant, — qui fut riche, — qui servit Néron, — et qui vivait au premier siècle du christianisme ! — On peut entasser des volumes pour ou contre une si lointaine mémoire ; mais espérer une conviction, c'est puérilité. C'est en quoi nous blâmons Diderot et ses emportements.

Néanmoins, puisque nous abordons Sénèque, nous avons voulu nous rendre un compte aussi exact que possible des torts imputés à sa mémoire. Nous avons eu les pièces sous les yeux, et nous nous hasardons à formuler notre jugement.

Parmi les griefs accumulés, à la suite de Dion-Cassius (1) contre Sénèque, il en est qui sont puérils et presque indignes d'une réfutation ; d'autres, sont graves, mais douteux.

Voici des reproches puérils :

Sénèque est demeuré à la cour de Néron ! — Sénèque était riche !

Eh ! en vérité, quel mal y a-t-il à cela !

Sénèque, en demeurant au milieu d'une cour, a fait comme beaucoup d'autres. Bossuet était bien à la cour de Louis XIV, au milieu des adultères royaux qui ne se cachaient pas, en face des bâtards légitimés, décidant Mlle de Lavallière à se cloîtrer pour faire la place plus libre à Mme de Montespan. Bossuet a continué d'être le précepteur, à Versailles, du Dauphin, comme Sénèque le fut, à Rome, de Néron. Pourquoi exiger plus de rigorisme du philosophe que du prêtre ?

Mais, dira-t-on, Bossuet a fait du bien.... Je le veux : et Sénèque ! qui nous dit, à de si longues distances, qu'il n'ait rien entrepris, rien réalisé de véritablement sage ? La preuve même s'induit assez aisément des faits et des dates.

---

(1) Dion-Cassius est un guide dans le genre de La Harpe ; il a donné la mesure de ses habitudes de critique en *éreintant* Cicéron.

Ce fut Agrippine qui fit cesser l'exil de Sénèque et lui fit conférer la préture. Sénèque s'attacha, dès le règne de Claude, à Néron. Néron monte sur le trône. Sénèque fut-il nuisible ? — On oublie trop une chose : c'est que Néron fut lent à se révéler. Les cinq premières années de son règne furent presque irréprochables. Trajan disait que peu de princes pouvaient se flatter d'avoir eu de si beaux commencements. A cette époque, le fils de Domitius et d'Agrippine, cet enfant, né les pieds en avant, signe de malheur, cet enfant, disons-nous, fut les délices du genre humain. Et qui oserait dire que Sénèque ne fut pour rien, par ses conseils, par ses exemples, par son influence, dans ce long repos du monde, auquel, depuis Auguste, l'empire n'était pas accoutumé ? Habituons-nous donc à cette idée : Sénèque à la cour.

Et Sénèque riche ! où est encore le mal ? La fortune en soi est une bonne chose. C'est une grande condition de liberté et d'indépendance. Bossuet (nous tenons à notre comparaison) prêchera bien sur la vanité des choses de ce monde ; dans une oraison funèbre, il dira : « Quoi ! les adorateurs des grandeurs humaines » seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront dans « un moment leur gloire passer à leur nom, leurs titres à leur » tombeau, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être » à des envieux ?.... » Voilà le langage de la chaire ; voici celui de l'intimité : « Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il » est difficile de le déterminer.... Je n'ai aucun attachement aux » richesses, mais je ne suis pas encore assez habile pour trouver » que j'ai tout le nécessaire, si je n'avais que le nécessaire, et » je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais à l'*étroit* » dans mon domestique.... » Concevons donc Sénèque dans son opulence, et disons que la fortune est un bien relatif.

La fortune cesse d'être un bien et devient un mal, quand son origine est impure, quand son emploi est mauvais. Sénèque

doit-il ses richesses à la délation, ce terrible métier de ces temps impériaux? Non.... Sénèque a-t-il mésusé de ses trésors? Non....

Pourtant, on lit dans bien des notices et notamment chez M. Ouizille, traducteur de Quintilien : « On ne peut dissimuler » non plus que Sénèque avilit son caractère de philosophe, en » accumulant des richesses dont la source eût dû le faire rou» gir, et surtout en acceptant les dépouilles de l'infortuné Bri» tannicus. »

Ne prenons du grief que sa partie précise : « *Les dépouilles » de l'infortuné Britannicus.* »

Britannicus est mort du poison que lui a versé Néron. Ses biens sont confisqués et font retour à l'empereur. Dans ses libéralités, Néron octroie à Sénèque, son précepteur, son ministre, quelques-unes des dépouilles du frère qu'il a empoisonné. Voilà le fait, et, quoique douteux, acceptons-le comme vrai.

Nous ne pouvons pas, à ce sujet, faire un traité *ex professo* sur le droit et l'histoire des confiscations. Il nous serait aisé de prouver qu'après les proscriptions de Marius et de Sylla, après les guerres civiles de Pompée et de César, après les exécutions des triumvirats, il n'y eut guère, à Rome, de famille prétorienne qui ne comptât dans ses biens des héritages provenant de la confiscation. Mais il ne nous est pas besoin d'aller si haut. On a beaucoup confisqué sous Louis XIV, et principalement sur les protestants. Or, la couronne seule ne s'est pas enrichie de ces vastes domaines confisqués. Une majeure partie de ces confiscations fut employée en œuvres pies ; de nobles familles furent gratifiées du surplus ; et, on s'abordait, en public, en se disant : *Avez-vous votre protestant* (1) ? Pourquoi Sénèque se

(1) Voyez Rhulières, 1, 212, et les lettres de Mme de Maintenon, qui exhorte son frère à acheter les biens des proscrits. L'achat de ces biens devint le titre le plus sûr à la faveur du monarque.

fût-il montré plus inflexible que les plus grands noms de la noblesse française ?

Sénèque a joint, en fait de richesses, l'exemple au précepte. Il avait dit *que le sage, en possédant des trésors, n'oublie pas qu'il ne faut qu'un coup de vent pour qu'ils s'envolent; qu'il n'entend point que la fortune lui soit à charge, ni à lui, ni aux autres.... Fortuna, sine querelâ reddentis, receptura est....*

Or, on sait par Tacite l'admirable discours que Sénèque tint à Néron, en priant son élève de reprendre ses bienfaits. (Annal. XIV, 53, 54.)

Des reproches plus graves planent sur la mémoire de l'illustre écrivain.

On dit :

Il a été instruit du parricide que Néron méditait et a consommé sur la personne d'Agrippine...

Il a justifié cet acte...

« La postérité, dit M. Ouizille, pardonnera difficilement à » Sénèque d'avoir reçu la confidence du parricide que méditait » Néron, et de n'avoir rien fait pour l'empêcher; que dis-je? » d'avoir composé la lettre que ce fils dénaturé écrivit au Sénat » pour se justifier... »

Voilà l'argument dans toute son énergie.

Dans l'apurement de ce fait, il n'y a qu'un guide possible, c'est Tacite. On l'admet généralement (1).

On connaît ce drame impérial de la mort d'Agrippine. Il a deux actes.

Le premier se passe sur ce navire, invention de Néron et

---

(1) Pourtant, Tacite n'est pas toujours un guide irréprochable. Son appréciation des premiers chrétiens nous fait douter parfois de son appréciation sur Néron.

d'Anicet, qui devait écraser et engloutir la mère de l'Empereur. Agrippine échappa à ce danger.

Sénèque avait-il été initié à ce projet ?

Rien ne le prouve, et Tacite pose le fait comme incertain. *Incertum an et ante gnaros*, dit l'historien, en parlant de Burrhus et de Sénèque. Le doute de Tacite est, en cette partie, l'absolution des deux principaux personnages de la cour de Néron.

Agrippine est donc sauvée et réfugiée à sa maison de Baules, sur les rives de la mer. Néron en est instruit à Baïes. La frayeur le saisit ; il fait mander Burrhus et Sénèque, et c'est à ce propos que Tacite a dit : *Incertum an et ante gnaros*.

La révélation du parricide avorté a donc eu lieu alors et seulement alors. Dion affirme le contraire, mais sans preuve.

Or, à cette révélation, que s'est-il passé?

Il faut le savoir, et le savoir sûrement, pour avoir le droit d'accuser Sénèque.

Écoutons Tacite :

« Tous deux gardent, d'abord, un long silence, soit pour » s'épargner des remontrances inutiles, soit qu'ils crussent les » choses au point qu'il fallait que Néron *pérît* ou qu'il *prévînt* » Agrippine. Enfin, Sénèque, d'ordinaire plus prompt à s'expliquer, regarde Burrhus et lui demande s'il faut ordonner » ce meurtre aux soldats. Burrhus répond que les prétoriens sont » attachés à toute la maison des Césars et à la mémoire de Germanicus, et qu'ils n'oseront se porter à aucune violence contre sa fille ; qu'Anicet eût à se charger seul de ce qu'il avait » promis d'exécuter. Celui-ci, sans balancer, prend sur lui de » consommer le crime. A cette parole, Néron pense que c'est » de ce jour qu'il va être empereur, et qu'il en est redevable à » un affranchi ; il lui ordonne de se hâter et de prendre avec lui » des hommes déterminés... »

Voilà le texte accusateur.

Pour tout esprit juste, la part qui revient à Sénèque est celle-ci :

1° Sénèque ignorait la tentative de la submersion ;

2° Sénèque, en l'apprenant, garda un long silence ;

3° Garder un long silence devant une semblable révélation, faite par Néron, n'est pas une approbation ; au contraire ;

4° Sénèque vit bien deux choses : la première, que toutes les remontrances échoueraient devant un parti pris et commencé ; la deuxième, qu'il y avait en jeu un dilemme d'État : Néron tué par Agrippine ou Agrippine tuée par Néron ;

5° Sénèque interroge Burrhus dans des termes que la traduction française rend mal : *ac Sciscitari an militi imperanda cædes esset.*

6° Sénèque, par son habitude du palais, devait prévoir la réponse de Burrhus ; sans doute, il la faisait pour détourner Néron, en lui signalant un obstacle, un empêchement, l'absence d'instruments parricides ;

7° Anicet intervient ; il se charge de tout ; Néron n'a de cris de joie et de reconnaissance que pour son affranchi...

Résumons :

Avoir gardé un long silence et avoir interrogé Burrhus, dont il prévoyait la réponse négative, telle est la part de Sénèque dans l'événement.

Aussi, Néron ne l'en remercie pas : *Et c'est à un affranchi que je le dois*, s'écrie César.

« Ne pas protester contre une mauvaise action, c'est la commettre. »

Ah ! moralistes, vous êtes bien cruels ! et quand la protestation n'est pas permise ? — Le silence est souvent la leçon du sage ; c'était toute l'opposition de Thrasea. — Mais, laissons de

côté cette exagération digne d'Alceste, et encore Alceste est un personnage de fantaisie.

Mais le crime était consommé. Néron, tourmenté, se retire à Naples. De là, il écrit au Sénat. Il paraît qu'il y avait encore un Sénat, effigie de liberté, souvenir archéologique !

Or, on attribue la lettre écrite par Néron, au Sénat, à Sénèque : on lui en fait un crime. Voyons.

Dans cette lettre, le ministre de Néron donne la raison d'État, la seule qui pouvait atténuer le meurtre. Cette lettre fut donc regardée comme un aveu, et, selon Tacite, on aurait pu s'en dispenser. C'est de cet aveu, cependant, que la rumeur publique blâmait l'auteur présumé, Sénèque. La lettre ne justifie pas le fils, elle justifie l'Empereur. Sous un gouvernement absolu, on peut croire, en effet, qu'une semblable justification était indiscrète. Tout bien pesé, cette lettre au Sénat ne me paraît pas valoir tout le vacarme qu'en fait La Harpe, qui me semble, au surplus, beaucoup plus en colère contre Diderot que contre Sénèque.

Du reste, puisque Sénèque nous conduit à Néron, — et Néron à Agrippine, — disons nettement notre sentiment.

Il y a, dans Néron, parricide, l'Empereur et le fils, l'homme d'État et de Gouvernement, l'homme d'intérieur et de famille. Dès cette époque, les raisons d'État, paraît-il, dominaient les raisons de famille. La politique a bien justifié l'exil de Marie de Médicis et le château de Blaye ! Les devoirs d'un souverain peuvent-ils se concilier avec ceux du cœur ? Même à Rome, Brutus condamnait son fils, Virginius immolait Virginie, et le dernier Brutus poignardait César. Eh bien ! Néron n'a tué ni son fils, ni sa fille, ni son père ; il a exécuté une variation du meurtre politique : il a tué sa mère. On loue Brutus, on blâme Néron. Pourquoi ne pas blâmer Judith ? Le but, dira-t-on, justifie les moyens : maxime dangereuse ! La loi chrétienne a mieux dit :

« *Homicide point ne seras.* » Ce qui exclut de toute excuse tout égorgement. A ce compte, Charlotte Corday ne vaudrait pas mieux que Fieschi ou Pianori. Abîmes!....

Il faut noter que la popularité de Néron ne perdit rien au meurtre d'Agrippine. Le Sénat fut aussi vil, aussi empressé. Le peuple devinait aisément que, Britannicus empoisonné, Agrippine égorgée, Domitia fortement purgée, — eh! c'étaient là des affaires domestiques! Le palais était sombre et sanglant: Qu'importe à l'Empire? Trois ans après la mort d'Agrippine, en 63, Thrasea, qui n'était pas encore silencieux, louait le gouvernement impérial d'avoir aboli le lacet et supprimé le bourreau. C'est dans ce milieu qu'il faut juger Sénèque, ministre.

Les idées des anciens sur l'assassinat politique n'étaient point les nôtres. Il faut lire, à cet égard, les judicieuses et profondes remarques de Montesquieu, sur le suicide et le meurtre politique, au chapitre XI de *la grandeur et de la décadence de Rome.* Ces idées ont longtemps conservé leur empire. Charlotte Corday était une romaine, et elle n'est excusable que par là. Le cardinal de Retz, parlant d'un projet d'assassinat de Richelieu, dit quelque part : « .... J'eus honte de ma réflexion (le scrupule de tuer » un prêtre! un scrupule!); j'embrassai le crime, qui me parut » consacré *par de grands exemples,* justifié et honoré par de » grands périls..... » Il ajoute plus loin, il est vrai : « .... Je » vous confesse que cette entreprise, qui nous eût comblé de » gloire si elle nous eût réussi, ne m'a jamais plu.... l'ancienne » Rome l'aurait estimée; mais ce n'est pas par cet endroit que » j'estime l'ancienne Rome..... »

Nous passerons sous silence une *Consolation à Polybe*, écrite sous Claude, quand Sénèque gémissait de son exil en Corse. Certains commentateurs mettent en doute que la pièce soit de Sénèque, et, au fait, elle ne ressemble en rien à ses autres écrits. La *Consolation à Polybe* nous semble très-vile et très-plate, soit

par les éloges adressés à l'affranchi tout puissant, soit par les flatteries prodiguées à Claude. Aussi, nous en tirons cette conséquence : si la *Consolation à Polybe* avait été de Sénèque, certes, elle aurait été connue à l'époque même de son exil. Polybe et Claude s'en seraient glorifiés. Eh bien ! comment admettre qu'Agrippine eût confié l'éducation de Néron à un homme avili par ses platitudes littéraires ? Elle qui voulait, au contraire, plaire au peuple, qui avait, dit Tacite, une haute opinion du philosophe, *ob claritudinem studiorum !*...

Mais, passons : passons des considérations douteuses, litigieuses, à faits certains et incontestables.

Après l'incendie de Rome, Sénèque demanda sa retraite. Tacite nous a conservé la demande du philosophe et la réponse de Néron. L'Empereur refusa ; Sénèque persista : Il avait pressenti l'heure de la disgrâce.

Les meurtres se succédaient. Le dégoût s'emparait de l'âme du sage. Sénèque vivait retiré, sobre, détaché des biens de ce monde. Il pressentait sa fin ; elle arriva ; *cædes Senecæ*, dit Tacite, *lætissima principi*. Le philosophe, impliqué dans la conspiration de Pison, apprit bientôt sa condamnation à mort. Il mourut comme il avait vécu, en stoïcien. Sur l'avis du Centurion, il se fit mettre dans un bain tiède et se fit ouvrir les veines. Le sang vieilli se mêlait lentement à l'eau. Le mourant fit une libation : *Sanguinem hunc aquâ mixtum voveo jovi liberatori!* Le Jupiter libérateur était peut-être bien ce Dieu inconnu que pressentait le stoïcisme.

Tacite, en parlant de Sénèque, dit quelque part : on pensa une fois à en faire un empereur, à cause de l'éclat de ses vertus (Annal., t. XV, p. 65.)

Juvénal a dit :

« *Libera si dentur populo suffragia, quis tam*
» *Perditus, ut dubitet Senecam præferre Neroni ?* »

(Sat., t. VIII, 211.)

Il est vrai qu'on pourrait opposer Suilius à Tacite, et Pétrone à Juvénal. Les sceptiques choisiront.

Il nous reste à apprécier Sénèque comme écrivain et comme philosophe. A ce point de vue, les torts, vrais ou faux, de l'homme disparaissent. Il n'y a nul besoin de voir l'homme au travers de ses écrits. Ce n'est pas l'individu qui vit avec la postérité : ce sont ses ouvrages.

III.

D'abord, occupons-nous de l'écrivain.

Voici ce qu'en dit Quintilien, qui ne l'aimait pas beaucoup. Les critiques n'aiment guère.

« Ce philosophe a, d'ailleurs, beaucoup de bonnes qualités, » un genre abondant et facile, de fortes études et une érudition » très-variée. Cependant, il a été quelquefois induit en erreur » par ceux qu'il chargeait de faire des recherches. Il est peu de » matières qu'il n'ait traitées : nous avons de lui des discours, » des poèmes, des épitres, des dialogues. Sa philosophie est » peu exacte, mais il a déployé une énergie admirable contre » les vices. Il est plein de belles pensées, et sa lecture ne peut » qu'être utile pour les mœurs. — Quant à sa diction, elle est, » en général, dépravée, et d'autant plus pernicieuse que ses » défauts même sont séduisants. On serait fâché qu'il n'eût pas » écrit avec son génie, mais on souhaiterait volontiers qu'il eût » été guidé par le goût d'un autre. En effet, s'il avait su dédai- » gner certains faux ornements, s'il eût moins couru après le » bel esprit, s'il n'eût pas exclusivement aimé tout ce qui venait » de lui, si, enfin, il n'eût pas gâté les points les plus impor- » tants de la morale, par des pensées frivoles et recherchées, il » aurait eu pour lui, non l'enthousiasme irréfléchi des jeunes » gens, mais le suffrage éclairé des vrais savants. Quoi qu'il en

» soit, et à cause de ses défauts même, j'en conseillerai la lec-
» ture à ceux qui sont déjà forts et fermes sur les principes, parce
» qu'il est très-propre à exercer le jugement. Il y a, d'ailleurs,
» en lui, comme je l'ai dit, beaucoup à louer, beaucoup même
» à admirer... »

Pour venir d'un rival, presque d'un contemporain, l'éloge est beau, et je connais des difficiles qui s'en contenteraient. Quintilien, du reste, a assez de rectitude dans le jugement.

Il faut distinguer deux choses dans le passage de Quintilien sur Sénèque :

Il loue le penseur;

Il critique l'écrivain.

Le fonds est bon, excellent; la forme laisse à désirer.

On pourrait dire, sur ce dernier point, que Quintilien juge un peu trop la chose en grammairien. Les grammairiens, d'habitude, sont conservateurs, peu novateurs; ils tiennent aux traditions, aux anciens. Leur art, en effet, est, avant tout, un art d'imitation, et chaque inventeur de phrases, de mots ou de tours nouveaux, est pour eux un destructeur. Que n'a-t-on pas dit des innovations de Jean-Jacques, de Bernardin de Saint-Pierre, de Châteaubriand? Enfin, nous pouvons d'autant mieux juger de ces choses que notre génération n'est pas très-éloignée de la querelle si chaude des classiques et des romantiques. Sénèque avait fait du romantisme; le classique grammairien s'en exaspère. Quoi de plus naturel! Qu'on s'imagine la colère de La Harpe, qui ne vaut pas Quintilien, jugeant les vers et la prose de Lamartine! Ou bien encore, supposons l'abbé Lebatteux aux prises avec Victor Hugo! Châteaubriand, Lamartine et Victor Hugo n'écrivent pas comme Pascal, Bossuet ou Voltaire; et pourtant qui doute que ce soient d'admirables prosateurs? Chaque peintre a sa palette; chaque palette, ses couleurs. Ingres ne peint pas comme Rubens.

Il faut dire, pour être vrai, que Sénèque date d'une époque de décadence. Lucain a succédé à Horace. Sénèque n'a pas été à l'abri de la contagion, et il y a du vrai dans les reproches que lui adresse Quintilien. Le style du philosophe est semé de pointes et d'antithèses; les peintures sont brillantes, mais un peu trop chargées; les tours sont ingénieux, parfois peu naturels. Sénèque abuse des ornements. Voilà ce qui est vrai ou nous semble vrai; car, sommes-nous bien en état de juger de la latinité de l'écrivain?

Mais, si l'écrivain nous échappe, le penseur nous appartient. Le style passe comme toute forme. La substance de la pensée demeure et est appréciable, même par des barbares. Le langage de l'homme varie; son cœur est partout le même, à tous les âges, dans tous les lieux, car il est doué des mêmes passions.

Comme penseur, Senèque est, sans contredit, un des hommes les plus remarquables de la littérature latine. Il ne le cède point à Cicéron. Il est même plus riche, plus abondant, plus varié.

Voilà ce qui nous reste à examiner.

Év. COLOMBEL.

(*La suite prochainement.*)

DE L'IMITATION
DES ANCIENS PAR LES MODERNES.

LE DESTIN CHEZ LES ANCIENS.

ESSAIS DE CONCILIATION DE L'ACTION FATALE ET DE L'ACTION LIBRE

DANS LES PIÈCES MODERNES IMITÉES DE L'ANTIQUITÉ.

PHÈDRE DANS L'HIPPOLYTE D'EURIPIDE.

LA PHÈDRE DE RACINE.

I.

Vous savez, Messieurs, quel est l'esprit de la tragédie française; établir l'antagonisme du plaisir et du devoir; mettre, par conséquent, aux prises la raison avec la passion, ou même deux passions entre elles; grouper autour des passions principales, des passions secondaires qui, sans cesse, excitent et enflamment les premières; donner tour-à-tour, et à propos, l'avantage à chacun des deux adversaires, de manière à tenir l'esprit du spectateur en suspens entre la crainte et l'espérance, jusqu'au

dénouement ; puis, amener, quand il faut, ce dénouement, qui doit être une grande leçon morale, tel est l'esprit, tel est l'ordre, la conduite de la tragédie moderne. Le rôle principal n'y est point aux personnages, mais aux passions, et l'intérêt y résulte infiniment moins de la rencontre des premiers que du choc des secondes. En lisant l'Iphigénie, de Racine, ce n'est point le chef de la Grèce qui me frappe et m'occupe dans Agamemnon ; c'est la lutte acharnée offerte, en ce personnage, de l'amour paternel et de l'amour du pouvoir. Dans la même pièce, Ulysse et Achille ne sont plus, à mes yeux, qu'une vive représentation de l'adresse perfide et de l'emportement inconsidéré qui, par douceur ou violence, relèvent l'orgueil, quand il est abattu ; Iphigénie et Clytemnestre ne me présentent plus que le dévouement filial et la fureur maternelle qui, par résignation et par menace, rétablissent le combat en faveur de l'amour paternel, qui chancelle ou succombe. Ainsi, les hommes s'effacent pour laisser toute la scène à la passion, ou plutôt ils sont de frappantes physionomies et comme une portion même des décorations théâtrales sur lesquelles se peignent les luttes intérieures. Un tel spectacle ne manque, certes, ni d'instruction, ni d'intérêt : il révèle à l'homme le secret de lui-même, de sa force et de sa faiblesse, et surtout, lui imprimant fortement le sentiment de son énergie propre, lui suggère une haute idée de sa dignité.

Telle n'est point la tragédie ancienne : différente dans son procédé, elle est différente aussi, et pour cela même, dans ses effets généraux. Je n'y vois plus l'homme aux prises avec lui-même ; une autre lutte m'attire, celle de l'humanité contre le destin. C'est le destin, qui, déconcertant toute prudence ; qui, brisant toute résistance, plie tout à sa guise et partout fait prévaloir son irrésistible volonté et son immuable dessein. C'est lui qui saisit par la main le malheureux Œdipe, qui l'entraîne, sans qu'il le veuille, sans qu'il le sache même, dans une route frayée

d'avance, où, par deux étapes fatales, le parricide et l'inceste, il le mène à sa ruine. Et, non-seulement, les Dieux ne peuvent changer ni contrarier les décisions de ce pouvoir qui les étonne, ils ne peuvent même en avancer ou en reculer les effets inévitables. Jupiter est le subalterne du destin. Quand Vénus, en pleurs, vient se plaindre à son père des infortunes d'Énée et chercher, dans la promesse d'un avenir meilleur, une consolation à ses peines présentes, Jupiter lui répond qu'il ne peut rien changer à ce qui doit être; que si Énée doit aborder en Italie, aucune force ne prévaudra contre sa fortune. Jupiter avoue, d'ailleurs, son impuissance; tout ce qu'il peut, tout ce qu'il fera pour sa fille, sera de dérouler à ses regards le livre écrit des destinées de Troie:

Longiùs et volvens fatorum arcana movebo.

(Virg. Œnéide.)

Souvent, le poète ancien fait descendre le destin de la hauteur abstraite où il le conçoit; le poète grec, en particulier, sait que, chez les siens, la force intellectuelle réside surtout dans l'imagination; que son spectateur veut, pour ainsi dire, toucher tout du doigt et de l'œil, même la pensée; qu'il faut, pour lui plaire, donner à tout figure et couleur, même à l'abstraction; aussi, réalise-t-il, parfois, cette puissance mystérieuse dans un personnage divin qui soit connu; il la communique tantôt à Apollon, tantôt à Vénus, tantôt à Diane. Ce sont, alors, ces divinités qui peuvent tout capricieusement et contre qui l'homme ne peut rien.

Terrible chose que cette intervention présumée de la divinité dans les choses humaines; capable de désespérer l'âme la plus sûre de son action, la plus ferme dans ses principes; navrante aussi quand le personnage, comme il arrive parfois, sûr de sa défaite, s'obstine pourtant à disputer la victoire. Mais, l'objet du poète grec n'est pas précisément d'exalter la personnalité hu-

maine ; il la veut, au contraire, humilier ; c'est là sa pensée dominante, qui s'explique et se justifie : l'histoire atteste que les divinités païennes, si peu respectables d'ordinaire, étaient, souvent aussi, peu respectées ; et, quand l'histoire serait muette là-dessus, la seule réflexion suppléerait son témoignage. Les superstitions anciennes, quelque consacrées qu'elles fussent par le temps, quelque nourries, pour ainsi dire, qu'elles fussent par l'ignorance, ne pouvaient cependant supprimer la raison, cette parole de Dieu écrite dans l'âme. N'était-il pas nécessaire, alors, que l'homme raisonnable s'étonnât de voir justifiés, chez les Dieux, des actes sévèrement blâmés et souvent cruellement punis chez les hommes ? Et si cet homme raisonnable était en même temps honnête homme, ne devait-il pas, rapprochant sa conduite de celle des Dieux, en faire une comparaison qui n'eût point été à l'avantage de ceux-ci : de là, mépris de la divinité au profit de l'orgueil humain ; de là, penchant à rabaisser l'Olympe, à relever la terre, à établir comme un niveau commun, où la foule des Dieux disparaîtrait dans la foule des hommes ; de là, danger que toute règle ne soit enfin brisée, que tout frein ne soit rompu dans la société païenne. Abaisser cet orgueil, pour en prévenir les effets, tel est le sens et la portée efficace de la tragédie antique.

Laquelle de ces deux manières est la meilleure ? Chacune est excellente, mais à sa date. Il était bon d'intimider l'orgueil humain, de l'arrêter dans son élan, à une époque où ses emportements semblaient redoutables. A une époque comme la nôtre, au contraire, où le christianisme et la philosophie moderne ont si nettement et si profondément marqué l'effroyable abîme qui sépare l'homme de Dieu, le fini de l'infini ; où l'homme est invité bien plus à amoindrir qu'à grossir l'idée de son être ; où l'abattement est plus à redouter que la présomption, il semble excellent d'avertir l'homme de l'entière et infinie liberté de ses

décisions, qui fait la supériorité incontestable de sa nature. Aussi, ne semble-t-il point permis, même au poète imitateur de l'antiquité, quand il transporte une action ancienne sur notre théâtre moderne, d'y transporter en même temps, sans tempérament ni correction, la force fatale. Non pas que cette introduction puisse nuire, au moins pour la plupart des gens instruits, à l'intérêt du drame. C'est chose si facile que l'illusion! Fatigués vite de ce qui est près de nous, aussitôt enchantés de ce qui est loin; occupés sans cesse à édifier dans notre imagination des mondes fantastiques, nous n'avons point de peine à accepter comme réalité actuelle ce qui est fable ancienne. Le costume prétendu grec ne nous choque pas sur notre scène; nous ne sommes pas choqués, non plus, d'y entendre les guerriers du siége de Troie y parler le français du XVII[e] siècle; nous en sommes ravis même, quand ils parlent ce français dans les vers de Racine. Avec même facilité, et grâce à cette familiarité où nous sommes avec l'antique Grèce, cette patrie classique, nous accepterions la pure donnée du destin. Le destin saurait encore faire passer l'effroi à nos âmes, au fond desquelles se tiendrait encore, comme en réserve, un sentiment de pitié profonde pour ses victimes. Mais, ne l'oublions pas, l'intérêt pour le poète n'est qu'un moyen, il n'est pas le but; le but du poète est d'instruire.

Or, la scène française livrée au destin, au préjudice de la liberté humaine dépossédée, n'offrirait-elle pas un spectacle bien stérile en enseignements, bien fécond même en périls. L'homme éclairé, qui connaît la date des idées, ne se laissera point surprendre, il est vrai, par une erreur des temps passés. L'homme de simple bon sens demeurera aussi, sans doute, invinciblement ferme dans sa conviction chrétienne; tous deux également n'accorderont au destin qu'une existence purement fictive, qu'un règne purement théâtral; le considéreront seulement comme un

personnage exhumé exprès, avec Agamemnon ou Phèdre, pour un jour de représentation tragique ; comme un simple masque de théâtre. Mais s'ils ne perdent rien, ils ne gagnent rien non plus ; s'ils ne sont pas ébranlés, ils ne sont pas affermis non plus dans leurs principes, et pourtant l'occasion était présente : l'intérêt du drame, de même qu'il tenait leurs bouches béantes, entr'ouvrait, pour ainsi dire, toute leur âme ; c'était le moment d'y glisser la vérité morale : elle y eût eu accès. Au lieu de cela, on lui a présenté l'erreur que, sans doute, elle a repoussée, mais qu'elle aurait pu retenir. Il est, en effet, dans notre société moderne, un certain nombre d'esprits pensant peu, un plus grand nombre pensant trop, qui se disent et même se croient fatalistes. Ils ont de la peine à admettre que notre volonté puisse rester seule indépendante au milieu de toute la nature aveuglément docile ; cette exception les surprend, et ils en refusent le bénéfice : gens auxquels il est dangereux de présenter, même comme fiction, ce qu'ils sont disposés à accepter comme vérité.

Suit-il de là qu'on puisse introduire le personnage antique avec des sentiments tout autres que ceux qui lui ont été imposés par son époque et que l'histoire lui reconnaît ; qu'on puisse diriger seulement, par le libre arbitre, Phèdre, cette personnification de la force humaine brisée par le destin, que pour cela nous choisissons comme exemple? Non ; et nous aurions autant de peine à la reconnaître sous ce déguisement moral, que si elle s'avançait, comme autrefois, sur notre scène, vêtue de l'habit français. La vérité historique doit être respectée, au moins dans ses données générales ; c'est là une condition indispensable de l'illusion, de l'intérêt, par conséquent, qui n'est autre chose que le passeport de l'enseignement moral. Or, examinons Phèdre, dépouillant le caractère païen, se faisant toute chrétienne sur le théâtre, et cherchons à quels résultats aboutirait cette singu-

lière conversion ? Comment une violation de la vérité historique au début en entraînerait une autre, non moins considérable, à l'issue ? En effet, la Phèdre antique commande la pitié, sans inspirer le mépris, parce que, chez elle, l'action seule est coupable, tandis que la personne est innocente. Culpabilité dans l'action, innocence de la personne, était distinction autrefois admise, inadmissible maintenant. Chez nous, dans l'hypothèse purement chrétienne, une seule alternative est possible : ou bien Phèdre, en possession d'elle-même, c'est-à-dire à la fois libre de sa volonté et de son action morale, remportera une éclatante victoire, et, alors, ne sera l'objet ni de la pitié ni du mépris; ou bien, essuyant une entière défaite, elle appellera sur elle, à la fois, ces deux sentiments ; et alors, dans ces deux cas, je perds également de vue, avec la vraie physionomie de Phèdre, la conduite historique de cette malheureuse femme. La Phèdre antique s'est tout entière évanouie ; il ne reste d'elle que le nom.

Mais entre la Phèdre païenne et la Phèdre chrétienne, toutes deux également impossibles, ne pourrait-on trouver la place à une troisième Phèdre, qui concilierait les deux autres, qui, étant à la fois de son époque et de la nôtre, serait une sorte de compromis entre les deux civilisations. C'est ce rapprochement qu'a tenté Racine, avec une merveilleuse habileté dans le choix de ses personnages, dans la combinaison des caractères, dans la distribution des scènes, sans pourtant peut-être fermer la bouche à la critique sur le résultat de l'entreprise.

II.

Pour se faire une juste idée de l'œuvre de Racine, il est nécessaire d'étudier d'abord celle d'Euripide :

Tout dans Euripide, et la manière dont il produit sur la scène

le destin, dans la personne de Vénus, et les paroles qu'il prête à la déesse, contribue à donner à ce rôle une importance capitale. Vénus apparaît tout d'abord, au moment où l'impatiente curiosité du spectateur cherche sur la scène, trop longtemps déserte, un objet qui puisse enfin la satisfaire; au moment où chacun sera reconnaissant au premier personnage qui se présentera, introduisant avec lui l'intérêt et l'émotion : l'instant est bien choisi ; Vénus aura ainsi les prémices de l'attention. Vénus apparaît seule : un entourage, qu'elle dominerait pourtant, ne viendra détourner d'elle ni un regard ni une pensée, et sa divinité ne sera pas non plus souillée au contact de personnages humains. Elle apparaît, j'imagine aussi, avec cette pureté de formes, particulière à la race grecque, avec cette grâce majestueuse, propre à la déesse même; elle apparaît, enveloppée de cette pure et transparente atmosphère qui, en Grèce, idéalise tout, et comme encâdrée dans ce ciel splendidement illuminé, qui fournit aisément une auréole à une tête divine. Vénus n'a rien dit encore, et déjà elle a puissamment agi sur les imaginations :

« Je suis Vénus, dit-elle alors ; les mortels et les Dieux honorent ma divinité ; je règne au fond des eaux et jusques aux bornes atlantiques ; tout ce qu'éclaire l'astre du jour reconnaît mon empire. Propice à ceux qui respectent ma puissance, je sais punir l'orgueilleux qui la brave ; car les Dieux immortels se plaisent aux hommages que les mortels leur rendent. Bientôt, on sentira la vérité de mes paroles : le fils de Thésée, Hippolyte, né d'une amazone et disciple du chaste Pitthée, seul, entre les citoyens de Trézène, ose ici m'outrager. Il m'appelle la plus méchante des divinités ; l'amour et l'hyménée sont pour lui un objet d'horreur. Content d'honorer Diane, qu'il élève injustement au-dessus des autres déesses, il s'élève lui-même au-dessus des faiblesses humaines ; il ne se plaît qu'avec elle ; avec elle, il

fréquente les forêts et ne songe qu'à pousser les chiens sur les animaux effrayés. Ce zèle n'a rien qui m'offense, et que m'importent les hommages qu'Hippolyte rend à d'autres divinités. C'est son orgueil et son mépris que je veux punir en ce jour. J'ai, dès longtemps, préparé ma vengeance; il m'en coûtera peu pour l'exécuter... Phèdre le vit; elle l'aima; je fis couler moi-même un violent amour dans le cœur de cette princesse... Aucun de ceux qui l'approchent ne sait le mal qui la dévore, mais je ne souffrirai pas qu'il reste obscur et sans effet. Je dévoilerai ce mystère; Thésée le pénétrera; il prononcera contre son fils d'affreuses imprécations. Phèdre, malgré l'éclat des vertus et de la naissance, doit être enveloppée dans le châtiment que j'inflige : ses jours me sont moins chers que ma gloire et le supplice de ceux qui m'outragent. » (Eurip. Hipp. Act. I. — Trad. Dacier.)

Ainsi, dans la solennité de ce long et grave discours, Vénus désigne à merveille son rôle souverain, irrésistible, impitoyable; ainsi, elle avertit qu'en elle seule est le principe et l'explication du mouvement des personnes qui vont paraître et des faits qui vont suivre. Puis, elle s'évanouit, laissant l'âme du spectateur pleine de son action future; elle s'évanouit pour ne plus reparaître, et il n'est plus nécessaire qu'elle reparaisse, tant est puissante et durable l'impression qu'elle a faite. Seulement, de temps à autre, on sentira comme un souffle de Vénus parcourir la scène qu'elle surveille; puis, un frémissement des personnages qui confesseront, en tremblant, la puissance de la redoutable déesse.

« La flamme consumante, s'écrie le chœur, et les traits lancés par les astres, sont moins redoutables que les traits de Vénus lancés par les mains de l'amour... En vain, l'autel de Jupiter et d'Apollon fumera du sang des victimes, si nous refusons nos hommages au Dieu qui règne sur tous les hommes, Dieu qui,

dans son courroux, répand au loin le ravage et la désolation sur la terre. C'est Vénus qui lança le tonnerre sur l'amante du maître des Dieux. Rien ne résiste à sa violence; et, semblable à la jeune abeille, elle voltige autour de nous et ne promet que des faveurs. » (Hipp. Act. II.)

Et ailleurs:

« C'est-toi, Vénus, qui règnes sur les mortels; tu gouvernes à ton gré le cœur inflexible des Dieux. L'enfant ailé te suit et parcourt l'univers d'un vol rapide; il plane sur la terre et sur la mer orageuse, puis il fend l'air de son aile dorée et fond sur la timide proie. Qui pourrait lui résister? Les hôtes des forêts, les habitants des eaux, l'homme, tout ce qui respire, est soumis à l'amour. O Vénus! ton empire est le seul que tous les êtres reconnaissent. » (Hipp. Act. V.)

A ce rôle de Vénus, correspond bien, dans le dessein du poète, le caractère de Phèdre : si le poète eût présenté Phèdre comme une âme naturellement et habituellement ardente, que la passion eût fortement entraînée et que la raison eût faiblement retenue; si Phèdre, au lieu d'opposer toute résistance au destin, eût tiré d'elle-même un secours pour lui, la victoire de celui-ci eût été moins complète, et, partant, son triomphe moins éclatant. Euripide eût manqué son but. Aussi, ne donne-t-il aucun complice à la force fatale; aussi, arme-t-il, autant qu'il peut, son adversaire : le destin seul doit suffire, et au-delà, contre toute énergie humaine. Phèdre est donc une femme pure et calme, comme un beau ciel, qui s'est composé un bonheur élevé du souvenir d'un passé sans reproches et de l'espérance d'un avenir également irréprochable; qui n'est pas simplement poussée au bien par instinct, maintenue dans le bien par routine; qui s'y dirige encore par raison et par choix. C'est même une femme philosophe, non d'une philosophie vainement spéculative, mais d'une philosophie pratique et humaine; femme

placée, sinon par la date de sa vie, au moins par celle de ses idées, entre Socrate et Jésus-Christ, entre le pressentiment et la réalité immédiate du christianisme. Je sais bien qu'on fait un reproche à Euripide de cette manie de philosopher toujours, de ces longues tirades dogmatiques, au contact desquelles se glace le sentiment. Le passage que je cite fuit ce reproche : car, s'il est l'effet du défaut signalé, au moins ce défaut s'est-il ici singulièrement tourné en qualité, en éclairant cette physionomie de Phèdre, si digne, si paisible, si peu en rapport avec l'action criminelle de cette femme vertueuse.

« Femmes de Trézène, dit Phèdre à ses compagnes, écoutez et jugez une infortunée. Les longues nuits m'ont vue souvent occupée à rechercher les causes qui écartent les mortels des sentiers de la vertu... Nous savons ce qu'il est beau de faire, mais la paresse ou le plaisir nous entraîne et nous fait oublier le devoir. Le plaisir s'offre à nous sous mille formes variées ; les entretiens frivoles, la séduisante oisiveté, la fausse honte enfin, sont des piéges tendus sans cesse sous nos pas... Affermi dès longtemps dans ces réflexions salutaires, mon cœur n'a pu céder sans résistance aux atteintes d'un poison funeste, ni se corrompre au point d'adopter tout à coup des sentiments contraires à ceux dont il était nourri. Je vais vous exposer, sans réserve, la route que j'ai suivie et l'état actuel de mon âme. Dès que je sentis les premiers traits d'un criminel amour, je n'eus d'autre vue que de lutter avec courage contre ce mal involontaire. Je commençai par l'ensevelir dans un profond silence ; car, qui ne sait que la langue est un dépositaire perfide qui éclaire les autres et trahit celui qui l'emploie ? Mais enfin, voyant que je voulais en vain combattre contre Vénus, mourir me parut être le seul parti digne de moi... Périsse à jamais l'épouse infidèle qui, franchissant les bornes de la pudeur, osa la première souiller la couche nuptiale !... Je ne déteste pas moins ces femmes, sages

en paroles, qui se livrent en secret aux plus coupables égarements. De quel front, ô Vénus! osent-elles lever les yeux sur leurs époux? Ne redoutent-elles point les ténèbres, complices de leurs crimes? Ne craignent elles pas que les voûtes et les murs ne prennent la parole pour les accuser? Voilà, chères amies, voilà ce qui me détermine à mourir. » (Hipp. Act. II. — Tr. Dacier.)

J'aime ce passage en dépit, ou plutôt à cause de sa froide gravité. Il ressort, en effet, de sa lecture, qu'il n'y avait point en Phèdre les éléments d'une femme criminelle; que ni la nature ni l'éducation ne l'avaient mise dans la voie de l'inceste et de la perfidie. Et, non-seulement, sous cet abri d'une raison calme, elle paraissait défendue contre les traits de la passion, elle semblait encore faite tout exprès pour les défier. Une telle femme, jetée ainsi dans tous les emportements d'une passion furieuse, est un contre-sens moral. Et c'est précisément ce que veut le poète; la puissance du destin aura éclaté d'autant plus.

Euripide, qui montre Phèdre autrefois élevée à ce haut degré de réflexion studieuse, nous la présente, dans un passage que Racine a dignement loué en le copiant, tombée maintenant dans un déplorable égarement; et, par ce contraste habile, il indique à merveille tout ce qu'a pu faire le destin de cette femme infortunée :

Phèdre. — Aidez-moi, soutenez ma tête languissante. Chères amies, mes membres affaiblis sont prêts à se dissoudre. Approchez, esclaves fidèles; soutenez ces mains défaillantes. Cet ornement importun pèse en vain sur ma tête; ôtez-le : laissez flotter les boucles de mes cheveux!

La nourrice. — Ma fille, prenez courage. Pourquoi vous agiter ainsi? Le repos et la fermeté d'âme rendront vos maux plus légers. Telle est la condition humaine : il faut savoir souffrir.

Phèdre. — Dieux ! que ne puis-je, au courant d'une onde pure, puiser de l'eau pour étancher ma soif brûlante ! Que ne suis-je couchée à l'ombre des forêts, dans une prairie émaillée !

La nourrice. — Que dites-vous, ma fille ? Songez à ceux qui vous écoutent et qui croiront que votre raison s'égare.

Phèdre. — Laissez-moi gravir les montagnes. Je veux percer les bois, suivre au travers des pins les meutes acharnées. Dieux ! que ne puis-je lancer le cerf timide, animer les chiens par ma voix, approcher de ces blonds cheveux le javelot de Thessalie, faire partir le trait d'une main sûre et victorieuse !

La nourrice. — Ma fille ; où s'égare votre pensée ? Qu'a de commun la chasse avec le mal qui vous tourmente ? D'où vous vient cette ardeur pour le cristal d'une onde pure, tandis qu'auprès de vous est une source vive qui tombe en murmurant au pied du côteau qu'elle arrose ?

Phèdre. — Déesse de Limné, qui présidez à l'exercice des fougueux coursiers, que ne suis-je dans la carrière, occupée moi-même à dompter un cheval plein de feu !

La nourrice. — A quels nouveaux transports, votre âme est-elle livrée ?...

Phèdre. — Qu'ai-je dit, malheureuse ? Où ma raison s'égare-t-elle ? Hélas ! je l'ai perdue ; les Dieux me l'ont ravie. Infortunée ! Chère nourrice, remets ce voile sur ma tête ; j'ai honte de moi-même et de mes paroles insensées. Cache ta fille à tous les yeux. Les miens se remplissent de larmes et ne peuvent soutenir vos regards. O funeste retour sur moi-même ! Que la raison qui m'éclaire est importune et cruelle !

(Hipp. Act. II. — Trad. Dacier.)

Le seul auxiliaire du destin sera cette nourrice de Phèdre ; mais quel faible auxiliaire, si même il mérite ce nom ! La nourrice de Phèdre aime passionnément sa maîtresse, mais elle l'aime mal. Son amour a la tendresse d'une mère et n'en a pas la di-

gnité. Ce qu'elle redoute le plus, c'est la mort de Phèdre, que ses yeux ne peuvent se résigner à ne plus voir; ce qu'elle souhaite, avant tout, c'est entretenir chez sa maîtresse cette flamme de vie toujours prête à s'éteindre : soin touchant, soin religieux, soin de la Vestale qui nourrit le feu sacré; soin funeste aussi, qui prolonge, avec les jours de Phèdre, les coupables pensées et les angoisses vertueuses de cette infortunée. La nourrice est excusée d'avance; elle subit comme sa maîtresse, une contrainte fatale. Quoi qu'il en soit, ce n'est point cette âme d'une force et d'une élévation médiocres, qui ne sait ni préférer l'honneur à la vie, ni se consoler d'une mort héroïque, qui pourra exercer un ascendant efficace sur l'âme forte et élevée de Phèdre, même au moment où celle-ci est en proie au délire du cœur et de l'esprit. Aussi, voyons-nous Phèdre, plutôt irritée qu'ébranlée, repousser vite les exhortations de sa nourrice, avec l'indignation du cœur et même la dureté du langage. « Voilà, répond-elle tout d'abord à ses conseils, les discours perfides qui renversent les villes et les maisons florissantes! Ne cherchons pas à nous flatter; songeons à ce qu'ordonnent l'honneur et le devoir. » La nourrice poursuivant et engageant Phèdre à dévoiler sa passion à Hippolyte : « O exécrables conseils, réplique Phèdre; tais-toi, malheureuse! cesse de m'empoisonner par tes horribles discours. » Et aussitôt après : « Arrête! au nom des Dieux; cesse d'orner le vice et d'excuser une passion coupable; si j'écoute tes séductions, je n'en mourrai pas moins, et je mourrai déshonorée. » Voilà comment Phèdre accueille les conseils de sa nourrice, dans la seule circonstance où celle-ci ait osé la conseiller.

La nourrice semble plutôt être une utilité tragique; son rôle, un ressort dramatique. Ici, le silence opiniâtre de Phèdre; là, l'ignorance profonde où est Hippolyte des sentiments de cette princesse, faisaient obstacle au drame. Il fallait quelqu'un qui,

arrachant à Phèdre son secret et le dévoilant à Hippolyte, mît un terme à cette immobilité et donnât le branle à l'action. Ce personnage est la nourrice ; c'est elle qui, à force de prières et de larmes, obtient enfin de Phèdre, un aveu désespéré ; c'est elle aussi qui, trahissant sa maîtresse par excès de zèle, révèle tout au fier Hippolyte. Ainsi, l'impulsion et la direction sont imprimées aux faits : la nourrice a joué son rôle.

Ce rôle, cependant, nous ne pouvons le méconnaître, a, en lui-même et pour l'ensemble du drame, une certaine portée ; il fait admirablement piédestal au rôle de Phèdre. La nourrice a le bon sens de son époque, mélange à la fois de clartés naturelles et d'obscurités superstitieuses ; c'est une femme de la foule, mais qui se distingue dans la foule ; qui pense comme tout le monde, mais qui, dans ses vulgaires pensées, raisonne mieux que beaucoup de monde. « Malheur à ceux qui aiment ou qui » aimeront désormais, si la mort doit expier leur faiblesse... » Interrogez les dépositaires des écrits de l'antiquité, ceux qui » jouissent sans cesse du doux commerce des Dieux. Ils vous » diront que Jupiter brûla pour Sémélé ; que la brillante aurore » enleva dans les cieux Céphale, son amant. Cependant, ces » divinités habitent encore l'Olympe et ne cherchent pas à se » dérober aux regards du reste des Dieux. Elles savent, sans » doute, qu'il faut résister à sa destinée, et vous, faible mor- » telle, vous ne céderiez pas à la vôtre. Une vertu rigide n'est pas » faite pour notre nature, et l'on doit renoncer à une perfec- » tion si haute, comme on néglige de décorer le toit d'un vaste » édifice. Agitée par les flots de l'amour, comment pourriez- » vous éviter le naufrage ? Mortelle et sujette aux fragilités hu- » maines, n'êtes-vous pas trop heureuse d'avoir plus de vertu » que de faiblesse. » La poésie et même l'éloquence, bien naturelles ici, puisque la nourrice est grecque et puisqu'elle aime, donnant à son discours chaleur et couleur, impriment, à coup

sûr, sur ses vulgaires conseils, un remarquable cachet de distinction. Cette femme, certes, porte haut la tête au sein de la multitude ; mais de combien Phèdre la dépasse ; combien celle-ci, mise toujours en scène en face de sa nourrice, paraît, par contraste, plus grande et plus élevée ; grandeur et élévation qui n'auront, hélas ! d'autre effet que de rendre plus signalée la victoire de Vénus.

La victoire de Vénus! C'est pour elle qu'ont été façonnés les caractères; c'est vers elle que doit être dirigée l'action ; et, en effet, dans Euripide, l'action, comme les caractères, est bien assortie au dessein du poète. Là, aucune lenteur dans la marche, aucune incertitude sur l'événement. Point de ces incidents qui, sous couleur d'intérêt, prolongent la lutte ; point de ces alternatives de succès et de revers qui, rassurant un moment sur la faiblesse de Phèdre et faisant douter de la force du destin, puissent faire espérer la défaite de celui-ci et la victoire de celle-là. Le triomphe du destin, pour être digne de lui, devait être rapide, incontesté, décisif: c'est ce qu'Euripide a conçu et exécuté. A peine la nourrice a reçu le secret de Phèdre et déjà elle l'a livré à Hippolyte ; c'est la rapidité de l'écho renvoyant le son qui l'a frappé. De là, l'indignation soudaine d'Hippolyte, dont les premiers éclats, arrivant jusqu'à Phèdre, mettent le comble à son désespoir, fixent en son cœur son funeste dessein et en précipitent l'effet. Tout cela se succède et se presse, sans autre interruption que celle des lamentations de Phèdre et des gémissements du chœur attendri. C'est le déchirant spectacle d'un champ de bataille d'où s'élancent les plaintes des blessés et des mourants, sans ralentir pour cela la rapidité de l'action, sans adoucir la cruauté du combat. Mais déjà, au milieu des cris et des sanglots a retenti dans le palais cette parole lamentable : « Phèdre n'est plus ; Phèdre s'est donné la mort. »

Dans cette foudroyante action, le poète n'a pas donné à Phè-

dre le loisir de rétracter l'accusation que sa main, qui n'était plus dirigée par la raison, a tracée au dernier moment contre l'innocent Hippolyte; il ne lui a pas donné même le temps du repentir, tant il est pressé de faire triompher Vénus! Et d'ailleurs, à quoi eussent servi cette rétractation et ce repentir? Nécessairement inutiles à la vengeance de Vénus et au salut d'Hippolyte, ils ne pouvaient servir non plus à la justification de Phèdre, assez justifiée déjà par l'invincible contrainte dont elle est l'instrument et la victime.

Telle est, dans son dessein général, la première partie de ce beau drame qui s'appelle Hippolyte, qui, peut-être, s'appellerait bien Phèdre aussi, mais qui, surtout, pourrait s'appeler : Triomphe de Vénus sur Phèdre et sur Hippolyte.

III.

Racine a donné à sa poésie le titre de « Phèdre », titre justifié à coup sûr par tout l'ouvrage, car c'est bien la personnalité de Phèdre qui est en scène. Mais pourquoi a-t-il accordé à Phèdre cette préférence sur Hippolyte? C'est que Racine, quand il demande à l'antiquité un personnage principal, lui applique, pour ainsi dire, la main sur le cœur, pour voir comme il bat ou comme il est susceptible de battre. Ici, son choix ne pouvait être douteux.

Autant Euripide grandit et éclaire le personnage de Vénus, autant Racine le rappetisse et l'obscurcit. Avec lui, Vénus cesse d'être cause et occasion principales du drame. Ce n'est plus sous sa suprême et immédiate influence que s'agitent les personnes; ce n'est plus réellement sa vengeance qui remplit la scène; les personnages le disent bien, prompts, comme tous les autres hommes, à accuser de leurs faiblesses propres les rigueurs d'une destinée malveillante; mais elle ne le dit pas. Elle est dans toute

la pièce acteur muet et invisible. Tout son rôle se joue dans la coulisse ; c'est un rôle accessoire. Pourtant j'ai, plus d'une fois, entendu exprimer cette opinion : que ce silence, que cet éloignement de Vénus était, dans la pièce française, le résultat d'un calcul habile ; que cette action mystérieuse de Vénus, dont l'invisible main produisait et arrangeait visiblement toute chose, y était d'un merveilleux effet ; qu'ainsi, à la terreur inspirée par une puissante divinité, se joignait, pour la plus grande émotion du spectateur, cette crainte vague qui résulte toujours de l'inconnu. Louer ce mérite dans Racine est louer, suivant moi, ce qui ne s'y trouve pas. Oui, cette combinaison pouvait trouver sa place, comme elle l'a trouvée réellement, mais dans le théâtre antique. Là, en effet, l'idée du destin, ou abstraite ou personnifiée, s'impose à tous les esprits, se trouve au fond de toutes les croyances. Le spectateur n'a pas besoin d'être averti : tout événement qui s'accomplit lui parle du destin aussi simplement, aussi nécessairement que l'effet d'une cause connue, en se produisant, révèle avec l'idée de lui-même celle de la cause dont il procède. Toute passion qui pénètre le cœur humain n'est autre chose que la flèche lancée par la main de l'amour au but indiqué par Vénus. « Les traits lancés par les astres sont moins redoutables, moins pénétrants que les traits de Vénus lancés par les mains de l'amour. » Euripide eût pu dispenser Vénus de descendre un instant de l'Olympe ; l'action de la déesse n'eût pas été moins manifeste. La force irrésistible qui entraîne Œdipe n'a pas besoin de se montrer pour se faire connaître. En pourrait-il être de même aujourd'hui ? Au fond des âmes toutes pénétrées par le christianisme, l'idée générale du destin, comme l'idée particulière de Vénus sont bien des idées mortes. Le nom de Vénus n'est plus chez nous qu'une réminiscence classique, qu'un nom commun synonyme d'amour ; n'est plus même qu'une signification plaisamment allégorique. Les passions humaines ne sont plus

le miroir où apparaît brillamment la déesse. Habitués à considérer l'amour comme le résultat nécessaire d'une disposition naturelle, notre induction ne va point au-delà. Aussi, n'est-ce que grâce à notre illusion complaisante que nous consentons à reconnaître le pouvoir de Vénus, même quand celle-ci le proclame ; Vénus, absente et muette, rend l'illusion difficile. Cela est si vrai, qu'à la lecture ou à la représentation de la pièce, nous oublions sans cesse et complétement Vénus ; et Racine, qui pressent ces oublis et qui, tout en affaiblissant le rôle de Vénus, ne le veut point pourtant effacer, charge parfois et à propos tel ou tel personnage de replacer en notre souvenir Vénus, qui n'y est plus. On dirait même qu'à force de nous répéter le nom de la déesse, il veuille nous persuader de son action.

Ainsi, Racine ne veut point maintenir la force fatale à ce haut degré où Euripide l'a dû placer ; encore moins la veut-il exagérer. Ce qu'il veut, au contraire, c'est l'énerver, sans pourtant l'anéantir. En l'énervant, il ôte à la pièce son caractère exclusivement païen et prépare l'accès aux idées modernes, et comme il l'énerve beaucoup, il ménage à celles-ci une juste prépondérance. En ne la supprimant pas, il maintient, quoique amoindri, l'élément antique et païen. Telle est sa combinaison conciliatrice.

C'est alors qu'entre en scène l'élément chrétien avec une fatalité d'une autre sorte, fatalité qui ne vient ni de si haut ni de si loin ; qui n'est point cause divine, point par conséquent irrésistible ; qui n'est plus le ciel opprimant la terre. Racine trouve ce personnage ici-bas ; il le prend au-dedans de l'homme, dont il est l'hôte redoutable : c'est la passion, partie de l'homme, ennemie de l'homme même, force fatale qui sans cesse nous obsède, nous provoque, nous presse ; force terrible, par conséquent, mais pourtant terrestre et infirme ; qui triomphe trop souvent de nous, mais dont pourrait triompher toujours notre

volonté, cette autre force à la fois divine et humaine : divine par sa puissance, humaine par sa faiblesse, mais toujours maîtresse de sa force et de sa faiblesse, au point de briser la plus énergique résistance, quand il lui plaît ; de céder, quand elle y consent, à la plus faible attaque.

Lutte de la passion et de la volonté, voilà surtout le spectacle que nous propose ici Racine. C'est bien un spectacle moderne.

Racine est fidèle à la vérité historique. Dans sa pièce, comme dans celle d'Euripide, c'est Phèdre qui succombe ; mais Phèdre succombe-t-elle chez lui, comme chez Euripide, avec ce même caractère glorieux de pureté inaltérée ? Devenue coupable de fait, est-elle demeurée en soi parfaitement vertueuse ? Pour nous, la vertu parfaite réside dans la victoire complète de la volonté sur la passion ; or, c'est la passion qui ici triomphe de la volonté.

Phèdre sera donc coupable en réalité aussi bien qu'en apparence ? Racine a vu le péril, et, pour l'éviter, il a déployé toutes les ressources de son art : il a d'abord étendu et fortifié la puissance de la passion, adversaire principal de Phèdre, d'autant qu'il avait réduit et affaibli la puissance propre de Vénus, et là son talent s'est produit avec une incontestable supériorité.

Dans Euripide, Vénus a déclaré et les victimes de celles-ci ont confessé l'immense domination de la déesse. Racine fait mieux ; il substitue en grande partie les faits aux paroles et présente surtout, aux yeux du spectateur, dans l'émouvante narration du drame, l'empire universel de l'amour. La scène s'agrandit alors et partout s'offre le spectacle d'une lutte immense, d'une défaite générale, sur lesquelles se viendront admirablement détacher, comme épisode principal et plus terrible, la lutte et la défaite de la malheureuse Phèdre.

D'abord, apparaissent vaguement, dans un lointain obscur, sur la mention de tel ou tel personnage, ces héros de l'antiquité fa-

buleuse, ces hommes que l'admiration superstitieuse a élevés au rang des Dieux : Hercule, Thésée lui-même, tant de fois vainqueurs de si redoutables ennemis, tant de fois vaincus par l'amour, et l'on entend expirer, comme une dernière et plaintive voix, les reproches des victimes de l'inconstant époux de Phèdre, réclamant du ciel une juste vengeance.

C'est :

Hélène à ses parents dans Sparte dérobée
Salamine témoin des pleurs de Péribée,
Tant d'autres dont les noms lui (Thésée) sont même échappés
Trop crédules esprits que sa flamme a trompés !
Ariane aux roches contant ses injustices.

(*Phèdre.* — **Act. I. Sc. I.**)

Qui sait même, si, à ce moment, tandis que Phèdre lutte violemment, il ne brûle point pour une nouvelle amante d'une ardeur prompte à s'éteindre :

Qui sait même, qui sait si le roi votre père,
Veut que de son absence on sache le mystère?
Et si lorsqu'avec vous nous tremblons pour ses jours
Tranquille, et nous cachant de nouvelles amours,
Ce héros n'attend point qu'une amante abusée.

(Act. I. Sc. I.)

Comment des âmes si fortes ont-elles pu descendre à de telles faiblesses? Peut-être invincibles d'ailleurs, étaient-elles infirmes en ce seul point. Achille, trempé dans l'eau du Styx, était partout invulnérable, si ce n'est à l'endroit où l'atteignit la flèche de Pâris.

Alors apparaissent, sur le second plan, Hippolyte et Aricie.

Hippolyte et Aricie sont deux personnages que la critique n'a point épargnés, et je ne prétends pas les réhabiliter complète-

ment. J'avoue surtout que, dans les paroles d'Hippolyte, je retrouve trop le jargon amoureux du XVII[e] siècle ; que dans la physionomie de ce sauvage jeune homme, s'enfonçant dans les sombres forêts, je reconnais trop aisément le gentilhomme élégant de la cour de Louis XIV, se promenant dans les allées savamment alignées du jardin de Versailles, sous ces arbres artistement torturés, au milieu de ces figures géométriques taillées sur le gazon. Mais, était-il possible d'éviter ce défaut ? Et, ce défaut lui-même, est-il si grand ? Ce qu'on blâme dans ces personnages, n'est-il point faute légère ? Ce qu'on y doit louer, n'est-il pas mérite considérable ? Et, d'ailleurs, n'est-ce pas dans l'ensemble harmonique de l'ouvrage, plutôt que dans leur personnalité isolée, qu'il faut apprécier cette sorte de personnages ?

Or, ces deux rôles font à merveille, au second plan, en avant de Thésée, en arrière de Phèdre.

Hippolyte n'est point le premier venu parmi les hommes, comme Aricie n'est point la première venue parmi les femmes ; ce sont des personnages précisément et considérablement forts, par où Thésée a été faible, par où Phèdre sera faible aussi. Ce sont deux types, dans chaque sexe, de cœur froid et d'esprit calme, qui se sentent tels et se félicitent d'être tels ; qui raillent l'impuissance de l'amour, qui ne les a jamais atteints, qui n'oserait les atteindre ; semblables à ces hautes cimes qui défient le soleil de fondre les neiges dont leur front est couronné. Ils semblent placés sur la scène comme en champ clos, par le genre humain, pour y soutenir, au nom de celui-ci, la lutte contre l'amour.

Aimeriez-vous, seigneur....

dit Théramène à Hippolyte.

Ami ; qu'oses-tu dire ?
Toi qui connais mon cœur, depuis que je respire ;

Des sentiments d'un cœur si fier, si dédaigneux,
Peux-tu me demander le désaveu honteux?
C'est peu qu'avec son lait une mère amazone
M'ait fait sucer encor cet orgueil qui t'étonne;
Dans un âge plus mûr, moi-même parvenu,
Je me suis applaudi, quand je me suis connu.

(Act. I. Sc. I.)

Et Aricie à Ismène :

Tu sais, depuis leur mort (ses six frères) quelle sévère loi
Défend à tous les Grecs de soupirer pour moi.
On craint que de la sœur les flammes téméraires
Ne raniment un jour les cendres de ses frères.
Mais tu sais bien aussi de quel œil dédaigneux
Je regardais ce soin d'un vainqueur soupçonneux.
Tu sais que de tout temps à l'amour opposée
Je rendais souvent grâce à l'injuste Thésée,
Dont l'heureuse rigueur secondait mes mépris.

(Act. II. Sc. I.)

Peut-être que ces âmes, si bien munies par la nature, si affermies dans leur orgueilleuse résolution, résisteront mieux que les grandes âmes d'Hercule et de Thésée et triompheront où celles-ci ont succombé.

Non, elles succomberont également.

Tandis que le fier Hippolyte roule en son cœur ses froides pensées, il aperçoit Aricie, et une soudaine révolution s'accomplit en lui : il aime. L'ennemi est entré dans la place avant même qu'il ait soupçonné son approche.

Ismène s'en est bien aperçue :

« Dès vos premiers regards je l'ai vu se confondre. »

dit-elle à Aricie;

« Ses yeux qui vainement voulaient vous éviter
» Déjà pleins de langueur ne pouvaient vous quitter. »

(Act. II. Sc. I.)

Hippolyte va bientôt justifier cette supposition, rendu audacieux par sa passion :

> Vous voyez devant vous un prince déplorable
> D'un téméraire orgueil exemple mémorable :
> Moi, qui contre l'amour fièrement révolté,
> Aux fers de ses captifs ai longtemps insulté ;
> Qui, des faibles mortels déplorant les naufrages
> Pensais toujours du bord contempler les orages ;
> Asservi maintenant sous la commune loi,
> Par quel trouble me vois-je emporté loin de moi !
> Un moment a vaincu mon audace imprudente.
>
> (Act. II. Sc. III.)

Si Aricie ne tient point un semblable langage, c'est que la pudique modestie dont Racine l'a parée, le lui interdit. Au moins, par ce qu'elle avoue, peut-on soupçonner ce qu'elle tait.

> Que mon cœur chère Ismène, écoute avidement
> Un discours qui peut-être a peu de fondement !
> .... Par quel bonheur extrême
> Aurais-je pu fléchir.
>
> ISMÈNE.
>
> Vous l'entendrez vous-même.
>
> (Act. II. Sc. I.)

Aricie est surprise et a droit d'être surprise de ce penchant qu'a pour elle Hippolyte, comme Hippolyte aura droit d'être surpris du sentiment réciproque d'Aricie. Aricie, en effet, est le dernier rejeton d'une famille persécutée; Hippolyte est le fils même du persécuteur. La situation de ces personnages est à peu près celle de Roméo et Juliette. Bizarrerie de la passion ! Ce sont ceux-là mêmes, entre lesquels les circonstances ont élevé les plus hautes

barrières, qu'elle prend plaisir à rapprocher et à unir. Ainsi, Hippolyte et Aricie, dont la confiance dédaigneuse se riait de l'amour, en sont maintenant les tristes jouets. Et même, ce n'est plus seulement malgré la défense paternelle, mais à cause de cette défense, que le cœur d'Hippolyte s'est ému pour Aricie.

HIPPOLYTE.

Quand même ma fierté pourrait s'être adoucie,
Aurais-je pour vainqueur dû choisir Aricie?
Mon père la réprouve; et par des lois sévères
Il défend de donner des neveux à ses frères.

THÉRAMÈNE.

Thésée ouvre vos yeux en voulant les fermer;
Et sa haine, irritant une flamme rebelle,
Prête à son ennemie une grâce nouvelle.

(Act. I. Sc. I.)

Mais déjà, qu'a fait l'amour de ces âmes innocentes et pures? Quel trouble il y a introduit à sa suite. Théramène lit sur la physionomie de son élève et conclut aisément de son indifférence soudaine pour ses occupations les plus chères, l'agitation intérieure de son âme.

On vous voit moins souvent orgueilleux et sauvage,
Tantôt faire voler un char sur le rivage;
Tantôt, savant dans l'art par Neptune inventé
Rendre docile au frein un coursier indompté.
Les forêts de nos cris moins souvent retentissent:
Chargés d'un feu secret vos yeux s'appesantissent.
Il n'en faut point douter, vous aimez, vous brûlez.

(Act. I. Sc. I.)

Ce que Théramène aperçoit d'une manière vague et générale dans l'extérieur d'Hippolyte, celui-ci le voit clairement et en détail au fond de sa conscience désolée:

Depuis près de six mois, honteux, désespéré
Portant partout le trait dont je suis déchiré
Contre vous, contre moi vainement je m'éprouve;
Présente, je vous fuis; absente, je vous trouve;
Dans le fond des forêts votre image me suit;
La lumière du jour, les ombres de la nuit,
Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite;
Tout vous livre à l'envi le rebelle Hippolyte.
Moi-même pour tout fruit de mes soins superflus,
Maintenant je me cherche, et ne me trouve plus.

(Act. II. Sc. III.)

Nous-mêmes, nous cherchons Hippolyte sans le retrouver. Par quelle inconséquence ce modèle de dévouement filial, si respectueux quand il impose silence aux téméraires suppositions de Théramène; si jaloux de l'honneur paternel, quand il rappelle à Phèdre ce qu'ils sont tous deux pour Thésée; si soucieux du bonheur de celui-ci, quand il refuse d'accuser Phèdre, va-t-il devenir tout à coup fils rebelle en adressant de loin à Phèdre des menaces dont l'effet doit aussi atteindre Thésée.

De puissants défenseurs prendront notre querelle;
Argos nous tend les bras, et Sparte nous appelle:
A nos amis communs portons nos justes cris;
Ne souffrons pas que Phèdre, assemblant nos débris,
Du trône paternel nous chasse l'un et l'autre,
Et promette à son fils ma dépouille et la vôtre,
L'occasion est belle, il la faut embrasser.

(Act. V. Sc. I.)

Aricie est également méconnaissable; elle, si vertueuse, qui, jusqu'ici soumise au joug de Thésée, n'a jamais suggéré au fils de coupables résolutions contre son père; elle qui, si délicate dans sa vertu, a toujours devant Hippolyte respecté Thésée, aujourd'hui encourage, par sa complicité, la rébellion du fils, et

même, au moment de secouer le joug, ne nomme Thésée à Hippolyte que par les noms les plus durs :

Je sais que sans blesser l'honneur le plus sévère
Je me puis affranchir des mains de votre père ;
Ce n'est point m'arracher du sein de mes parents,
Et la fuite est permise à qui fuit ses tyrans.
....
Le roi vient, fuyez, prince et partez promptement ;
Pour cacher mon départ, je demeure un moment.

(Act. V. Sc. II.)

Hélas ! tous les deux vont recevoir peine prompte et cruelle de leur égarement, et, au lieu des serments promis, Aricie ne recueillera pas même le dernier soupir d'Hippolyte, avec un éternel adieu.

J'insiste volontiers sur ces deux personnages, parce qu'ils sont ordinairement dédaignés et qu'ils ne méritent point de l'être, si nous consentons à les juger dans l'encadrement général du drame. Ce sont des personnages modestes, que l'amour-propre ne pousse point sur le devant de la scène ; semblables à ces milliers d'hommes qui, sans éclat et sans bruit, accomplissent souvent une tâche considérable, et, inutiles pour eux-mêmes, servent seulement à l'illustration d'autrui. Leur tâche à eux était de mettre en relief la puissance de ce personnage abstrait, qui combat contre Phèdre ; de nous représenter ces explosions terribles de la passion que nul ne peut prévoir ni prévenir ; cette direction bizarre, insensée de cette force que nul ne peut détourner ni diriger ; ces ravages profonds qu'elle fait dans l'âme, où elle paralyse la volonté en faisant obstacle à la raison. C'était là le rôle qu'avaient à jouer Hippolyte et Aricie ; ils l'ont bien joué.

Racine, ainsi, a atteint un double but ; en même temps qu'il a grandi la lutte que soutient Phèdre, il a ménagé à celle-ci,

dans le pressentiment de sa défaite prochaine, sinon une première excuse, au moins un premier droit à l'indulgence. Elle avait tant d'obstacles à vaincre! Hippolyte et Aricie ont bien été vaincus!

C'est vrai, ils ont été vaincus. Mais, en dépit de Thésée, leur amour était légitime ; condamné par le tyran, il était absous par la nature, et cette conscience même de l'innocence de leur passion les rendait faibles devant elle. Phèdre, au contraire, brûlant pour le fils de son mari, devait, dans l'horreur que lui inspirait ce sentiment, puiser une ardeur plus grande pour la lutte avec une énergie plus efficace. Et aussi, quelle distance entre cette Phèdre coupable et la Phèdre antique, sur qui les souillures ont glissé sans laisser aucune empreinte.

Alors, ce qu'Euripide a refusé au destin, des auxiliaires, Racine le donne, le prodigue à la passion. Ce n'est plus la lutte d'un seul contre un seul, c'est la lutte d'un seul contre beaucoup. Peut-être, toutes ces forces, liguées dans Racine, équivaudront à la force unique du destin dans Euripide?

Le premier auxiliaire de la passion contre Phèdre, c'est Phèdre elle-même. Phèdre n'est plus ici la femme philosophe d'Euripide ; c'est bien la sœur d'Ariadne, c'est bien la fille de Pasiphaë, qui a puisé dans le flanc de sa mère, avec un sang rapide, l'instinct des monstrueuses amours. Son cœur est un foyer tout prêt, qui attend l'étincelle, et où la moindre étincelle propagera un immense incendie.

Phèdre a vu Hippolyte, et tout à coup :

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue
Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue ;
Mes yeux ne voyaient plus ; je ne pouvais parler ;
Je sentis tout mon corps, et transir et brûler...

(Act. I. Sc. III.)

Cette disposition passionnée s'étend sur toute l'action de Phèdre et la domine, donnant l'aliment à la passion, imprimant sans cesse un nouvel élan à ses transports, ne laissant Phèdre se reposer que dans l'abattement du désespoir. C'est là un auxiliaire puissant, et c'est un constant auxiliaire.

Ce n'est pas tout : dans cette habile stratégie de la passion, Racine sait se ménager, au fond du cœur de Phèdre, des réserves utiles. C'est la jalousie, c'est l'amour maternel, ces sentiments qui occupent tant de place et déploient tant de force dans l'âme de la femme ; si indociles à la volonté, si prompts à l'action, si dédaigneux des obstacles, si peu soucieux des moyens. Racine les a bien choisis ; il les emploiera aussi bien.

Ensuite à Phèdre, il unit contre Phèdre l'amie dévouée de cette princesse, Œnone, dont le personnage domine de beaucoup celui de la nourrice. Nous ne l'avons pas oublié ; la nourrice n'obtient qu'une chose de sa maîtresse, l'aveu de ses douleurs, et elle l'obtient plus par la pitié qu'elle inspire que par la persuasion qu'elle produit. D'ailleurs, Phèdre n'accueille d'elle aucun conseil, et surtout, sentant sa personnalité s'évanouir dans l'anéantissement de sa volonté, elle ne la charge nulle part d'agir en sa place. Œnone fera beaucoup plus, parce que, telle que le poète la crée, elle pourra beaucoup plus. Œnone a des principes élevés, avec une âme énergique ; c'est une femme qui fait honneur au paganisme. Elle a même parfois un certain éclat de vertu chrétienne, reflet du personnage de sa maîtresse. Par exemple, elle sait ce qu'on ignorait alors : qu'il faut conserver le dépôt de la vie jusqu'à ce que la nature nous le vienne réclamer.

De quel droit sur vous-même osez-vous attenter ?
Vous offensez les Dieux auteurs de votre vie...

(Act. I. Sc. III.)

Puis, outre qu'elle aime Phèdre avec la même ardeur que l'aimait la nourrice, elle la sait mieux aimer. A cet amour égoïste, qui s'alarme surtout pour la vie des personnes, elle joint quelque chose de cet amour désintéressé qui se soucie davantage de leur honneur. Quand sa maîtresse lui déclare, avec sa passion, le dessein d'en prévenir les redoutables effets par une prompte mort, elle demeure silencieuse, n'osant approuver, car les jours de Phèdre lui sont précieux ; n'osant désapprouver, car sa vertu lui est également chère. Panope la tire à propos d'embarras par la nouvelle de la mort de Thésée. Si, à ce moment, Œnone flatte la passion de Phèdre, elle le peut sans outrager la morale, sans blesser les mœurs, sans contrarier même le préjugé contemporain; elle n'exposera Phèdre qu'au reproche de n'avoir pas été assez longtemps une veuve inconsolable. Mais avec quelle énergie, informée que Thésée n'est point mort et va paraître, elle prescrit à Phèdre ce qu'elle doit être ; en l'avertissant de ce qu'elle fut :

Il faut d'un vain amour étouffer la pensée ;
Madame ; rappelez votre vertu passée.
Le roi qu'on a cru mort, va paraître à vos yeux.

(Act. III. Sc. III.)

C'est là la dernière, mais non la première entreprise d'Œnone contre la passion de Phèdre. Elle a prétendu la ruiner déjà par la peinture de la révoltante froideur et des mépris insultants d'Hippolyte ; manière excellente, parfois, qui substitue une passion forte à une passion forte, la haine à l'amour ; manière parfois dangereuse et qui va loin du but, quand elle ajoute seulement, comme ici, un redoublement à l'amour. Quoi qu'il en soit ; grâce à ce caractère plus élevé et à cette affection plus pure, le conseil d'Œnone a une force d'impulsion qui manquait à celui de la nourrice. Ajoutez à cela qu'Œnone est adroite ; comme

une femme qui est adroite. Aussi, ne serai-je point étonné de voir Phèdre écouter volontiers et suivre docilement ses avis ; de la voir même, à bout d'expédients et épuisée d'efforts, s'écrier à la fin :

Fais ce que tu voudras, je m'abandonne à toi!

Et c'est alors qu'Œnone, sublime d'un dévouement qui va jusqu'au sacrifice de sa propre vertu, se rend coupable d'un mensonge, à la fois adroit et timide, qui a honte de lui-même, qui cherche à se faire illusion, qui par sentiment de pudeur, plus que par habileté artificieuse, s'efforce de ressembler à la vérité.

A partir de ce moment, Œnone nous apparaît sous un nouvel aspect ; ses pensées n'ont plus la même couleur, ses conseils, la même direction. Ce n'est plus à la vertu qu'elle demande des inspirations pour servir la vertu et l'honneur de Phèdre ; les moyens honnêtes lui semblent épuisés ; elle a recours aux expédients coupables. Peu importe cette transformation. Le poète avait fait Œnone digne d'estime, afin de la faire capable d'entraînement et de séduction sur une âme honnête, afin qu'elle contribuât à pousser Phèdre à travers une certaine voie qu'elle a suivie, jusqu'aux bords de l'abîme où elle se trouve. Désormais, son personnage de conseillère vertueuse devient inutile ; puisque son rôle d'utile conseillère a été joué jusqu'au bout. Elle peut impunément se corrompre ; elle peut devenir indigne d'être écoutée quand il n'est plus besoin qu'elle se fasse écouter. Et non-seulement, cette combinaison était permise, elle était encore exigée. En élevant d'abord le caractère d'Œnone, pour la mettre à portée d'agir sur l'âme de sa maîtresse, Racine, en même temps qu'il a atteint ce but qu'il se proposait, en a failli atteindre un autre où il ne prétendait pas. Il a porté le caractère d'Œnone à une hauteur morale d'où il menace de dominer

celui de Phèdre, personnage principal. Ainsi est compromise la prééminence de celle-ci ; il la faut sauver aux dépens d'Œnone.

C'est dans la composition de cette seconde physionomie d'Œnone qu'est, suivant moi, la plus grande faiblesse de la pièce, plus encore que dans les personnages d'Hippolyte et d'Aricie. Aussi, m'y arrêterai-je volontiers, quoique je n'aie point entrepris ici un travail de critique générale.

Ce que je blâme, au début de cette seconde partie de l'action d'Œnone, ce n'est point la résolution que lui suggère le poète d'accuser Hippolyte ; ce sont quelques-uns des termes où elle déclare son dessein.

Quand une personne qui n'est pas mauvaise, et certes Œnone n'est pas mauvaise ; la pauvre femme n'est calomniatrice qu'en désespoir de cause, tout autre moyen que la calomnie lui semblerait préférable, s'il lui paraissait possible.

Tremblante comme vous, je sens quelque remords,

dit-elle à Phèdre.

Vous me verriez plutôt affronter mille morts ;
Mais puisque je vous perds sans ce triste remède
Votre vie est pour moi d'un prix à qui tout cède.

(Act. III. Sc. III.)

Quand, dis-je, une telle personne a embrassé résolûment et irrévocablement un parti, où seulement elle voit le salut de ce qu'elle aime, où aussi elle entrevoit la ruine d'autrui, comme cette dernière considération ne la doit point arrêter, elle se fait volontiers illusion sur les périls de la personne menacée. Au secours de sa conscience inquiète, s'offre vite son imagination complaisante. Elle voit, pour sa victime future, mille chances de salut, pas une de ruine ; tout le contraire de ce qui est. Ainsi elle se rassure, ainsi elle s'encourage. Envisageant courageusement la terrible réalité, conjecturant avec impartialité, compa-

rant avec exactitude, elle n'agirait pas moins et se désolerait davantage. Elle fait ce qu'ici fait Œnone :

Je parlerai. Thésée, aigri par mes avis
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils.
Un père en punissant, Madame, est toujours père ;
Un supplice léger suffit à sa colère.

(Act. III. Sc. III.)

Voilà qui est naturel ; mais voici qui l'est moins :

Mais le sang innocent dût-il être versé
Que ne demande point votre honneur menacé ?
C'est un trésor trop cher pour oser le commettre,
Madame ; et pour sauver notre honneur combattu
Il faut immoler tout, et même la vertu.

(Act. III. Sc. III.)

Cela même est-il adroit ? N'eut-il pas pu se faire que l'honnêteté de Phèdre opprimée, mais non abattue, se révoltât, et, dans un transport d'indignation soudaine, condamnât et repoussât les conseils d'Œnone ? Tout son plan était alors déconcerté. Heureusement, apparaissent à la fois Hippolyte et Thésée, et Phèdre a oublié déjà les paroles de sa suivante.

Et à supposer qu'Œnone eût été assez froidement réfléchie pour deviner la mort d'Hippolyte, assez maladroite pour l'annoncer à Phèdre, n'y avait-il pas au fond de son âme quelque chose qui devait arrêter sur ses lèvres de si abominables paroles ? La vertu, quand elle s'évanouit dans une âme, laisse au moins, pendant quelque temps, comme souvenir d'elle-même, un sentiment de pudeur, doux parfum qui embaume encore le vase quand la liqueur en a disparu. Il n'y a que le vice endurci ou l'orgueil excessif qui se présentent volontiers comme mauvais ; le premier, quand ne pouvant échapper aux mépris, il s'en fait comme un vêtement et une parure ; le second qui, spé-

culant dans l'intérêt de son amour-propre, appelle le bénéfice d'un démenti, qui est la plus délicieuse flatterie.

Œnone, qui ne peut-être dans aucune de ces deux catégories, devait être plus discrète, au moins plus mesurée. On voit trop dans ce premier passage l'intention arrêtée de déconsidérer Œnone; on la voit bien mieux encore dans le passage suivant.

Œnone conseille à Phèdre, ce dont elle l'a jusqu'ici dissuadée, de s'abandonner à son amour. Son conseil est la traduction exacte du conseil de la nourrice dans Euripide. Mais si les paroles sont les mêmes, le temps où elles sont dites est bien différent. C'est tout d'abord que la nourrice encourage Phèdre à aimer Hippolyte, quand elle espère que cet amour sera écouté. Hippolyte, il est vrai, a jusqu'ici été invincible à Vénus; mais, au moins, il n'aime personne autre; et Phèdre, dans son éclatante beauté, dans son grand esprit, a une telle puissance de séduction! En tout cas, Hippolyte ne s'est point prononcé. Dans Racine, c'est à la fin qu'ainsi s'exprime Œnone, c'est-à-dire quand Hippolyte s'est fermement et outrageusement prononcé; c'est quand il s'est montré non-seulement insensible, mais encore dédaigneux, quand Phèdre connaît, outre l'indifférence qu'il a pour elle, la préférence qu'il a pour une autre. Le moment est mal choisi.

Puis, quand Racine, dans ces deux passages, a mis ainsi deux taches sur le passé de cette femme; quand Œnone peut disparaître, sans laisser le souvenir d'une vertu supérieure à celle de Phèdre, il l'accable sous les terribles reproches de sa maîtresse; nous nous rappelons cette violente apostrophe de Phèdre, véritable sentence de mort prononcée contre Œnone et qu'Œnone se charge bientôt d'exécuter elle-même :

Je ne t'écoute plus : Va-t-en monstre exécrable
Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable.
Puisse le juste ciel dignement te payer !
Et puisse ton supplice à jamais effrayer
Tous ceux qui comme toi, par de lâches adresses,
Des princes malheureux nourrissent les faiblesses,
Les poussent au penchant où leur cœur est enclin,
Et leur osent du vice aplanir le chemin.

(Act. IV. Sc. VI.)

Certes, ces paroles sont bien sévères, bien peu assorties à l'action d'Œnone, et Phèdre, qui les prononce, est bien oublieuse de sa propre action ; n'a-t-elle donc pas dit :

Sers ma fureur, Œnone, et non pas ma raison.

Et il faut reconnaître, à l'honneur d'Œnone, qu'elle a souvent mal obéi à cet ordre de sa maîtresse. Aussi, faut-il cet excès de douleur qui égare Phèdre pour que nous excusions l'excès de sa rigueur. Et même, la sympathie est ici vivement éveillée pour Œnone. On plaint moins Phèdre ; on est sur le point d'aimer mieux sa suivante. Racine a presque obtenu le contraire du résultat qu'il cherchait ; il a failli élever Œnone et abaisser Phèdre. Une chose pourtant, en cet endroit, excuse la sévérité exagérée de Racine : c'est qu'à ce moment la scène s'est pour ainsi dire agrandie de tout le théâtre ; c'est que tous les spectateurs sont devenus acteurs ; c'est que Phèdre ne s'adresse plus seulement à Œnone, mais à toute cette cour honteusement adulatrice de Louis XIV, qui est venue chercher ici un divertissement, et qui, grâce à Phèdre, y trouve aussi une leçon.

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la vengeance céleste.

(Act. IV. Sc. VI.)

Mais, revenons à notre sujet, aux auxiliaires de la passion de Phèdre contre Phèdre, au dernier et au plus rédoutable, au hasard.

Effet sans cause apparente à qui, pour cette raison, nous donnons le nom de cause ; concours d'événements imprévus, incohérents, comme les parties d'un songe dont nous avons oublié au réveil les intermédiaires logiques ; sans marche assurée ni but certain ; action qui n'est point action humaine, tant elle opprime et étonne l'humanité ; qui n'est point action divine, tant elle est bizarre et malveillante ; abstraction douée d'une singulière faculté d'à-propos, sans que nous la supposions intelligente ; capable d'une énergique pression, sans que nous la reconnaissions volontaire ; voilà ce que nous appelons le hasard. C'est l'image du destin sans être le destin, car le destin est quelqu'un et le hasard est quelque chose.

Racine, avec cette sagacité qui n'est pas la plus petite part de son génie, a vu tout le parti qu'il pouvait tirer de ce personnage.

Terrible dans les coups qu'il porte, perfide dans ses attaques, ironique dans son calcul irréfléchi, le hasard devait être un bon appoint pour les ennemis de Phèdre ; il était digne d'entrer dans la coalition.

Puis, ce personnage double, aux traits modernes et à la physionomie antique, était merveilleusement propre, par son double caractère, à produire, en une certaine façon, cette conciliation du présent et du passé, objet du poète. Grâce au nouveau venu, on se croit transporté dans le passé, sans avoir pour cela quitté le présent ; on se trouve au milieu de personnages du jour, qui sont aussi des personnages d'autrefois. Les deux époques, les deux sociétés sont fondues en une seule époque, en une même société. Et, pour que cette combinaison dominât sur toute la pièce et lui composât sa couleur générale, Racine a

voulu que le hasard fût présent partout, soit par la crainte qu'il inspire, soit par une action qui sans cesse justifiât cette crainte.

Voilà pourquoi nous ne trouvons pas dans le drame de Racine cette simplicité rapide du drame d'Euripide qui, sans lenteur ni détour, marche au dénouement, semant à chaque pas, dans le cœur du spectateur, un effroi sans mélange ; voilà pourquoi nous trouvons, dans la pièce moderne, et ces mouvements inattendus et ces retours soudains qui changent le spectacle et déplacent le sentiment ; qui surexcitant, dans une brusque alternative, aux deux extrémités du cœur, l'espoir et la crainte, remuent, troublent, bouleversent toute l'âme. Phèdre a-t-elle, dans un sublime effort de volonté, terrassé la passion qui n'en peut mais, qui déjà crie merci ? Vient un choc de la fortune qui dégage la passion, qui la redresse, qui la remet en face de son adversaire désespérée. C'est le hasard, qui au début, quand Phèdre, pour se sauver de l'infamie, va se réfugier dans la mort, lui apporte au moment décisif la nouvelle de la mort de Thésée, et autorise désormais sa passion ; c'est le hasard qui oppose un démenti à cette nouvelle, à l'instant même où Phèdre, abusée, a laissé échapper devant Hippolyte le secret de son amour ; c'est le hasard qui pousse tout à coup en scène Thésée et son fils, pour ne point donner à Phèdre le temps de rejeter la proposition que lui fait alors Œnone, d'accuser Hippolyte. Hippolyte, calomnié par Œnone et condamné par son père, n'est point encore mort, un mot peut le sauver, et ce mot est sur les lèvres de Phèdre. Le hasard apprend à celle-ci qu'elle a une rivale et la rend muette un instant ; quand elle parle, il n'est plus temps, le hasard a voulu que sa victime ait succombé.

Ainsi, disposition naturelle de Phèdre, sentiments de la mère dévouée et de la femme jalouse, conseils efficaces d'Œnone, malveillance acharnée du hasard, voilà l'appareil de forces dont Racine a muni la passion, cet ennemi déjà si redoutable de

Phèdre. Est-ce à dire, pour cela, qu'ainsi renforcée, la puissance de la passion balance la simple puissance du destin? Nullement; car tous ces auxiliaires, qui ne sont point insurmontables dans leur isolement, ne le sont point non plus dans leur union. C'est un faisceau plus difficile à rompre, mais qui pourtant peut être rompu, et Phèdre, se déclarant vaincue après de pénibles efforts, sera moins coupable sans doute, mais elle sera coupable encore; et ainsi toujours inférieure à la Phèdre d'Euripide, inaltérablement pure, parce qu'elle est invinciblement contrainte.

Racine, alors, a recours à un expédient nouveau: n'ayant pu, par agglomération, obtenir une somme de forces équivalentes à la force unique et simple du destin; n'ayant pu, de cette façon, pousser Phèdre aussi énergiquement que le poète grec, il la pousse moins loin. A une attaque nécessairement moins violente, il fait correspondre une défaite moins complète. Peut-être, ainsi, sera établie, entre les deux Phèdres, la parité de valeur morale.

Phèdre, dans Racine, ne cessera pas d'être coupable à la fois de passion insensée et de perfidie funeste; la nature de la faute commise ne sera point altérée, le degré de culpabilité sera seul abaissé.

Peut-être, en prétendant que la passion de la Phèdre moderne, en fait, est moins coupable que la passion de la Phèdre antique, ne serai-je point de l'avis de tout le monde. Celle-ci, en effet, contient douloureusement en elle-même le secret de son penchant, ou prenant sa nourrice pour elle-même encore, elle croit ne l'avoir confié à personne quand elle l'a confié à celle-ci; c'est une part de son cœur qui est entrée en la confidence de l'autre part. D'ailleurs, elle n'avoue rien et ne fait rien avouer à Hippolyte. Chez nous, au contraire, c'est Phèdre qui, elle-même et

en face, déclare son sentiment au fils de Thésée. Les apparences ne sont point pour elle; mais, sans nous contenter d'un coup-d'œil général, arrêtons nos regards sur le détail des circonstances. Pourquoi Phèdre, chez nous, aime-t-elle Hippolyte? Ame poétique, par excellence, ainsi que le témoigne surtout la scène de délire du premier acte; passionnée pour le beau, prompte à le saisir où il se trouve, enthousiaste quand elle l'a trouvé, la Phèdre de Racine, non moins grecque que celle d'Euripide, a vu dans Hippolyte l'idéal de la vertu antique, ce type parfait de l'excellence morale qui consiste dans le calme et la pureté de l'âme, libre des agitations et des souillures de la passion. Voilà ce qui l'a séduite. Tout occupée, par admiration, autour de cet objet, elle s'est laissée prendre au piége qu'elle ne soupçonnait point d'un amour contre nature. C'est, à vrai dire, son noble instinct qui l'a perdue. Peut-être, il ne lui a manqué qu'une chose pour être complètement vertueuse, c'est d'admirer moins la vertu.

Puis, si Hippolyte, par le spectacle qu'il offrait aux yeux de Phèdre, d'une âme fière et libre, a enflammé pour lui les sentiments de cette femme, Thésée, par ses défauts, qui font précisément antithèse avec les qualités de son fils, ne devra-t-il pas refroidir, même malgré Phèdre, l'amour que l'épouse doit à l'époux? Ce n'est pas que Phèdre invoque, pour excuser sa faute, toutes les fautes de son époux inconstant; comme elle est trop honnête pour avoir songé jamais à infliger à Thésée la peine du talion, elle est trop délicate pour admettre même le droit de représailles. Mais il y a une logique inexorable du sentiment qui, en même temps qu'il trouve et embrasse ce qui lui est sympathique, se détache et s'éloigne de ce qui lui est opposé. Phèdre, aimant Hippolyte pour sa vertu, devra sentir diminuer son amour pour Thésée. Elle le dit elle-même en voulant dire autre chose :

Oui prince, je languis, je brûle pour Thésée :
Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,
Volage adorateur de mille objets divers,
Qui va du dieu des morts déshonorer la couche;
Mais fidèle, mais fier, et même un peu farouche,
Tel qu'on dépeint nos Dieux ou tel que je vous vois.

(Act. II. Sc. V.)

Sentant, dès-lors, peser sur sa conscience cet amour sans excuse, que nul ne déteste plus qu'elle, Phèdre, pour en secouer le fardeau, s'épuise en vigoureux efforts. Elle croit qu'en éloignant la cause de son mal, elle détruira l'effet, et elle fait exiler Hippolyte. Elle conçoit même l'héroïque espérance qu'ainsi elle fera naître contre elle, dans le cœur du sauvage jeune homme, une haine vigoureuse, barrière élevée contre son amour. Mais, hélas! elle obtient cette haine sans s'affranchir de sa passion. Phèdre est une excellente mère; elle s'attendrit à la pensée du mal qu'elle fait en séparant le père et le fils; elle s'émeut pour celui-ci; elle l'avait aimé d'abord en le voyant vertueux, elle l'aime encore et davantage à la vue de son malheur; la compassion continue en elle ce que le goût du bien avait commencé, et ainsi, bizarrerie funeste! C'est par une honnête impulsion que Phèdre a été introduite dans le mauvais chemin; c'est par une honnête impulsion qu'elle y est engagée davantage; c'est par une honnête impulsion, enfin, qu'elle y doit être irrévocablement maintenue.

Phèdre, avons-nous dit, est une excellente mère. Elle va mourir pour ne point laisser à ses enfants un nom flétri, mais elle va laisser ses enfants sans appui, au milieu d'ennemis, n'ayant pour se défendre que leur faiblesse même, par la pitié qu'elle inspirera peut-être. Généreuse et capable de deviner la générosité dans son ennemi, c'est à Hippolyte que Phèdre songe

alors à confier ses enfants. Elle le va trouver. Son âme est bouleversée ; sa volonté exténuée n'intervient plus que rarement dans sa pensée pour en régler la marche, et, quand il le faut, pour en détourner le cours ; toutes ses idées s'enchaînent et s'associent d'elles-mêmes par la loi fatale d'une logique indisciplinée. Et malheureusement, dans cette succession, revient sans cesse le nom d'Hippolyte. C'est que toutes les pensées qui, depuis longtemps, traversent l'esprit de la malheureuse Phèdre, y trouvent établie la pensée de son amour, se l'associent, et désormais ne se peuvent représenter sans l'amener avec elles. Puis, sa parole, sans frein comme son esprit, répète vite et machinalement tout ce que celui-ci conçoit ; Phèdre rêve tout haut. Vient alors comme un choc soudain qui la réveille en sursaut ; confuse et désespérée, elle ressaisit un instant, avec sa volonté, l'empire sur elle-même, mais pour les perdre bientôt tous les deux. Voilà dans quel état d'esprit Phèdre aborde Hippolyte. Quoiqu'elle vienne parler pour ses enfants, nous redoutons cette entrevue ; un aveu peut lui échapper ; mais aussi, si cet aveu lui échappe, nous saurons bien l'attribuer à l'égarement de son âme malade.

On ne voit point deux fois le rivage des morts
Seigneur ; puisque Thésée a vu les sombres bords,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie ;
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.
Que dis-je ! Il n'est point mort, puisqu'il respire en vous ;
Toujours devant mes yeux je crois voir mon époux,
Je le vois, je lui parle, et mon cœur..... Je m'égare
Seigneur ; ma folle ardeur malgré moi se déclare.

(Act. II. Sc. V.)

Nous savons la suite ; Phèdre s'est aperçue trop tard de son erreur. Elle en a trop dit pour avoir besoin de rien taire. Ne

pouvant reculer, elle se précipite : sa première faute est accomplie.

Mais, que de circonstances atténuantes de cette faute, circonstances ou qui manquent dans Euripide, ou qui sont seulement indiquées, mais qui toutes développées dans Racine, y sont d'un puissant effet.

Combien encore la seconde faute commise, l'accusation fausse et perfide, nous paraîtra, par ce qui l'entoure, plus excusable dans Racine que dans Euripide. Chez le poète grec, Phèdre calomnie et meurt ; dans Racine, Phèdre n'a point calomnié, peut-être même n'a-t-elle point autorisé la calomnie. Un incident que nous avons dit, l'apparition subite de Thésée et d'Hippolyte, a empêché la réponse de Phèdre à la demande d'Œnone. Cette réponse eût-elle été un consentement ou un refus? Nous ne le savons pas. Mais une fois l'accusation portée, quelle profonde douleur! Quels remords déchirants! Quel sincère repentir! Quelle horreur de soi-même! Et, en même temps, dans cette femme coupable, quelle innocence encore, quelle simplicité même lorsqu'elle songe qu'elle va être bientôt, devant son père,

> **Contrainte d'avouer tant de forfaits divers**
> **Et des crimes peut-être inconnus aux enfers.**

Que si elle prolonge quelques instants sa triste vie, c'est pour consacrer ce temps à la réparation et sauver, au prix de son honneur, l'honneur, et, s'il en est encore temps, la vie de l'innocent :

> **Le fer aurait déjà tranché ma destinée,**
> **Mais je laissais gémir la vertu soupçonnée.**

(Act. V. Sc. VII.)

Elle ne peut sauver la vie ; la malencontreuse déclaration que lui fait Thésée de l'amour d'Hippolyte pour Aricie la frappe d'un

coup de foudre, paralyse son cœur et retient sa parole tout juste pendant le temps où s'accomplit la catastrophe. Elle sauve au moins l'honneur. Sa confession est ce qu'elle doit être pour racheter sa faute, sans réticence, sans lenteur, sans douceur dans l'expression.

> C'est moi qui sur ce fils, chaste et respectueux,
> Osai jeter un œil profane, incestueux.
>
> (Act. V. Sc. VI.)

Pourtant, elle accuse encore Œnone. Admirable connaissance du cœur humain qui, dans ses confessions les plus humbles et les plus courageuses, trouve encore en lui-même une voix qui l'excuse et n'accepte jamais l'entière responsabilité de ses fautes !

Ainsi encadré, circonscrit de toutes parts, le double crime de Phèdre est réduit à de minces proportions ; mais il n'est point effacé ; de sorte que Racine, malgré toute cette complication de ressorts si habilement trouvés, si adroitement disposés, n'a pu donner encore à sa Phèdre la parfaite innocence de la Phèdre antique.

C'est qu'en effet, en conservant les faits historiques, une chose, une seule chose pouvait maintenir le personnage de Phèdre dans son antique pureté : il fallait qu'elle fut contrainte par l'irrésistible force du destin. Aussi, Racine prend enfin le parti de la contraindre et introduit la fatalité dans la mesure, et, suivant le mode que nous avons indiqué, n'apparaissant point elle-même, dénoncée seulement par les personnages, pâle apparition du destin d'Euripide.

Racine, alors, a pu penser qu'il avait élevé sa Phèdre au même sommet moral que celle d'Euripide ; que même il l'avait élevée plus haut, puisque dans son drame elle avait combattu plus long-

temps et contre plus d'ennemis, tenu souvent la victoire en suspens et subi enfin une moindre défaite.

Ainsi, le destin, exclu de la pièce, eût rendu notre Phèdre inférieure à la Phèdre antique; admis, il la rend bien supérieure.

Certes, à ne juger cette composition de Racine que par l'effet, elle est parfaite; mais est-elle en elle-même également irréprochable? Était-il permis d'associer, était-il possible de concilier deux éléments, je ne dis pas si différents, mais si opposés, à ce point qu'ils se contredisent et s'excluent mutuellement? Était-il permis et possible de confondre, en un seul personnage, l'homme d'autrefois et l'homme de maintenant, l'homme contraint et l'homme libre, le païen et le chrétien? Je ne le crois pas, et la pièce de Racine me paraît une admirable incohérence. Pour moi, et je ne sais si mon impression est partagée, je ne puis lire cette pièce sans éprouver un certain malaise, avec une complète impossibilité de juger Phèdre. Frappé de l'invraisemblance de cette dualité morale, me refusant à porter sur elle un jugement contradictoire, je ne puis la dédoubler non plus, et, n'appréciant qu'un des deux personnages qui la composent, n'apprécier ainsi que la moitié d'elle-même.

Il faut bien le reconnaître, quelque goût que l'on ait pour l'antiquité, quelque reconnaissance qu'on lui doive, elle a trop dominé, trop maîtrisé l'esprit de Racine. Racine eut raison de lui emprunter son bon goût, heureux mélange de simplicité et d'éclat; il eut tort de donner accès, dans ses œuvres à son esprit, qui est la négation de l'esprit moderne et de la vérité acceptée.

Mais, ne réveillons point les morts; n'exhumons pas la question des anciens et modernes; ce serait à la fin de ce travail commencer un travail nouveau.

Ce que j'ai voulu ici, Messieurs, ça été examiner avec vous

une intéressante question littéraire, et, à cette occasion, admirer, non la pensée dernière du poète, telle que l'ont embellie et animée l'imagination et le sentiment, mais l'idée première et abstraite, produit d'une raison froide, résultat d'un calcul patient; ça été, soulevant cette admirable draperie de l'exécution poétique, interroger les ressorts qu'elle recouvre et dissimule, et qui ne sont ni la moindre partie de l'œuvre, ni le moindre mérite de l'écrivain.

FIN.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE DR MÉNARD,

PAR M. LE D^r EUG. BONAMY.

MESSIEURS,

La Société Académique, quand la mort vient frapper un de ses membres, enregistre religieusement les détails biographiques propres à caractériser le collègue qu'elle regrette et à le faire revivre dans son sein, se créant, par cette évocation de souvenirs, d'utiles matériaux pour sa propre histoire et pour celle des hommes qui ont concouru à son œuvre.

Nous avons aujourd'hui, Messieurs, à remplir ce devoir envers M. le docteur Ménard, mort dans notre ville le 9 mars 1855.

Notre collègue, né le 10 février 1789, dans la petite ville de Clisson, où son père exerçait la médecine, fut amené à Nantes par sa famille, qui s'y réfugia, lors du soulèvement de la Vendée.

Je ne m'arrête pas aux premières années de M. Ménard, années tourmentées, sans doute, par l'austérité de l'époque, temps d'inquiétudes, d'angoisses, auxquelles l'enfant lui-même ne pouvait pas toujours se soustraire.

Arrivé à l'âge où l'on peut choisir sa carrière, il se décida pour celle que son père avait parcourue et entra à l'École de Médecine de Nantes. Il y acquit la position d'interne, sut profiter des avantages que cette position lui donnait au point de vue des études cliniques, et, après l'avoir occupée trois ans, alla chercher à l'École de Paris le complément de son instruction médicale.

En 1816, il revint à Nantes avec le grade de docteur, se livra à l'exercice de sa profession avec une prédilection marquée pour la chirurgie et l'obstétrique, y fit preuve de sagacité, de sens pratique et fut bientôt accrédité comme bon observateur.

En 1835, M. Ménard entrait dans la Société Académique avec le cercle médical dont il faisait partie. Alors, commença pour lui une nouvelle carrière.

Sa participation aux travaux de la Société, et particulièrement à ceux de la Section de Médecine, est de deux ordres : lecture de travaux originaux, part dans les discussions.

Sous le premier rapport, nous avons à enregistrer des communications importantes, mais peu nombreuses. Je citerai un Mémoire intéressant sur un nouveau moyen de placer la ligature pour l'excision des polypes utérins. M. Ménard, au moyen d'un procédé ingénieux, rend plus facile une manœuvre généralement assez laborieuse. (*Journal de la Section de Médecine*, 1836.)

Je citerai encore une observation d'accouchement double, et, à cette occasion, une étude curieuse des modifications imprimées par la mort de l'un des fœtus au placenta qui lui correspondait. (*Même Journal*, 1841.)

En 1844, notre collègue, appelé à remédier à une obstruction du rectum, par imperforation congéniale, chez un enfant nouveau-né, parvint, au moyen d'une opération hardie, mais nécessaire, très-bien conduite d'ailleurs, à établir le cours du méconium, puis des matières fécales, et enfin à sauver son petit malade. J'ai lu les détails circonstanciés de ce fait dans un manuscrit laissé par l'auteur. Il a aussi laissé quelques notes sur un cas intéressant de tératologie (liaison de deux jumeaux par une jonction intime des abdomen.)

D'autres manuscrits, trouvés après sa mort, sur la chirurgie et l'obstétrique, aussi bien que sur des sujets étrangers à l'art de guérir, des articles de journaux assez nombreux sur des faits d'intérêt local ou général, prouvent que notre collègue savait profiter des faits soumis à son observation.

Mais, je l'ai dit plus haut, ce n'était pas par des écrits que son activité se manifestait d'ordinaire. Sa prédilection pour les dissertations orales, disons-le, son goût pour la polémique, entretenu par une certaine irritabilité de caractère, le poussaient surtout à prendre part aux discussions élevées dans cette enceinte. Questions de pratique, questions de dignité professionnelle, questions d'améliorations municipales ou hospitalières, tout sujet l'attirait; aucun ne le faisait reculer, aucun ne lui était indifférent. Si, quelquefois, entraîné par la passion, il émettait des opinions prêtant à la controverse, souvent aussi il faisait preuve d'une sagacité et d'un talent d'observation incontestables.

La Section de Médecine a souvent fait entrer notre collègue dans son Comité d'administration; depuis longues années, elle lui confiait le soin de ses finances. Dans un autre temps, reconnaissant le mérite d'un travail présené par lui, elle lui décerna une médaille d'argent.

M. Ménard, qui a occupé peu de positions officielles, a con-

servé, pendant quelques années, celle de chirurgien-major dans la garde nationale.

Comme homme, il avait de l'initiative, de l'énergie, du sang-froid dans les circonstances saisissantes; ces qualités, alliées à une force physique hors ligne, lui ont permis de se rendre utile dans maintes circonstances : incendies, émeutes, dangers de rivières, risques quelconques. Aux journées de juillet, il intervenait, avec sa vigoureuse attitude, pour empêcher une démonstration hostile à l'égard d'un maire respectable. A l'incendie de l'Entrepôt, il payait également de sa personne et s'attirait l'attention du Gouvernement, qui lui décerna une médaille d'argent grand module.

Ces faits, Messieurs, sont des plus honorables pour notre collègue; je suis heureux de les rappeler ici, et notre Société, j'en ai la conviction, en conservera précieusement le souvenir.

ÉTUDES HYGIÉNIQUES

RELATIVES AU DESSÉCHEMENT DU

LAC DE GRAND-LIEU

PAR LE DOCTEUR J.-A. GÉLY (1).

Le desséchement du laç a été accusé d'insalubrité à deux points de vue différents.

Dans le premier cas, ce sont les travaux de canalisation et la

---

(1) Les documents que nous présentons ici ont été recueillis par une Commission, composée de MM. Fouré, Marion de Procé, Prével, Le Sant, Thibeaud, Pihan-Dufeillay et Gély, secrétaire; ils constituent la partie essentielle d'un rapport que cette Commission avait été chargée d'élaborer, par arrêté préfectoral en date du 1er juin 1842, et qui fut déposé le 24 novembre suivant. L'importance de ces documents et le désir de les voir publiés, nous a engagé à en faire l'objet d'une communication à la Société Académique; mais nous ne saurions passer sous silence les noms de ceux qui ont concouru à les rassembler.

Dr J.-A.-GÉLY.

période de dessication du bassin vaseux que l'on présentait comme une source d'infection dangereuse.

En second lieu, c'était dans l'impuissance présumée des travaux que l'on puisait un nouveau motif de crainte pour l'état sanitaire du pays ; l'avortement des tentatives de desséchement pouvant entraîner une modification dangereuse, non-seulement dans une portion de la surface du lac, mais encore dans les terrains marécageux qui l'environnent.

Il ne devait entrer dans la pensée de personne qu'un desséchement définitif et complet pût aggraver cet état sanitaire, et, quand il en serait autrement, nous n'aurions pas à combattre ici une semblable opinion, tant elle se trouve en opposition avec tous les résultats connus. Partout où des marais, de vastes étangs ont été desséchés, on a vu disparaître les tristes maladies qui décimaient chaque jour les populations environnantes, et, avec elles, les épidémies graves qui venaient trop souvent s'abattre sur le pays comme un fléau destructeur. Toujours un desséchement complet a été le signal d'une prospérité d'autant plus remarquable que la fécondité du pays favorisait davantage l'accroissement de la population. (Voir aux pièces justificatives les détails relatifs à ce sujet.)

L'influence des travaux projetés pour la dérivation des eaux du lac sur la santé publique, ne devait pas être recherchée seulement d'une manière absolue, il fallait encore la mettre en parallèle avec l'état présent. L'amélioration devant être d'autant plus grande que le pays serait plus malsain, et sa perturbation d'autant plus grave que l'état actuel serait meilleur.

Il importait donc, pour préjuger les effets du desséchement, dans toutes les hypothèses, au point de vue de la perfection, de bien connaître la constitution topographique et l'état sanitaire du pays.

Le pays est plat et marécageux; il sert de réservoir tempo-

raire aux eaux que la Boulogne, l'Ognon et le Tenu y versent en grande abondance pendant la saison pluvieuse. Lorsque l'inondation cesse par l'écoulement des eaux, dans les mois d'avril et de mai, cette vaste plaine se divise naturellement en trois espèces de terrain : 1° les prairies submersibles qui se dessèchent promptement et donnent, par suite, une bonne récolte de pâturages; 2° les marais qui ne dessèchent pas ou ne dessèchent qu'en été, de manière à ne fournir aucune récolte; 3° le lac, vaste réservoir d'eau stagnante dont on propose aujourd'hui la dérivation.

Il y aurait tout d'abord lieu d'établir la part de chacun de ces trois éléments dans la production des maladies qui règnent dans le pays; mais il est malheureusement impossible de préciser leur influence. On peut cependant dire, d'une manière générale, que les prairies submersibles qui sont desséchées au printemps ou avant les chaleurs, ne sont pas dangereuses, ou le sont fort peu; que les marais qui ne dessèchent que pendant les chaleurs et très-incomplétement, sont précisément dans une catégorie opposée. Ce sont eux qui donnent presque exclusivement naissance aux accidents qui sont spécialement attachés à ce pays. Enfin, que le lac ne peut contribuer à cette insalubrité qu'en laissant à découvert, à sa périphérie, une zone marécageuse qui vient accroître l'étendue des marais dont nous venons de parler. On peut dire enfin que la puissance de cette source d'infection est proportionnelle à l'étendue des terrains qui restent imparfaitement submergés.

Si l'existence des marais était tellement liée à celle du lac, qu'en faisant disparaître ce dernier on transformât tous les marais qui l'entourent en prairies submersibles, nul doute que l'on aurait rendu un véritable service au pays. Voyons, au reste, avant tout, quel est son état sanitaire.

Les communes qui bordent le lac et ses affluents sont au

nombre de neuf, savoir : sur les bords de l'Acheneau, Port-Saint-Père et Saint-Leger; sur la circonférence du lac, en allant du côté occidental au côté oriental, Saint-Mars, Saint-Lumine, Saint-Philbert, la Chevrolière, Saint-Aignan, Bouaye et Brains; cette dernière commune étant placée loin de la rive droite de l'Acheneau, derrière les communes de Saint-Léger et de Bouaye, mais, comme celles-ci, sous le coup des émanations marécageuses que le vent du Sud-Ouest pousse vers cette côte. L'aspect général du pays est agréable; et, sans être riches, les habitants ne présentent point l'apparence de la misère et du dénûment. Leur physionomie ne présente rien qui les distingue des populations voisines. S'il existe, sous ce rapport, quelque nuance dans leur organisation, elle est au moins assez légère pour n'avoir point été signalée, même par les gens de l'art. Ce fait prouve déjà que les influences marécageuses ne sont point arrivées à leur maximum d'intensité.

Les maladies qui règnent dans ce bassin se rattachent d'une manière plus directe à la présence de l'humidité des marais. Les fièvres intermittentes s'y montrent chaque année et reparaissent souvent sous forme épidémique. Elles constituent la maladie prédominante du pays. Ce fait est avoué et reconnu par tout le monde; seulement, ses conséquences ne sont pas envisagées de la même manière.

Ainsi, suivant M. Drouet, médecin à Saint-Philbert, le lac ne mérite pas sa réputation d'insalubrité qu'on lui a faite, et alors même qu'il y a beaucoup de malades, la mortalité ne serait pas augmentée. Cette opinion, développée par M. Drouet, dès 1827, dans ses rapports au Conseil de Salubrité, mérite d'être prise en grande considération. Mais il importe de la soumettre au contrôle des faits matériels tout aussi bien que l'opinion opposée. Celle-ci représente le pays comme vouée à des fièvres sans cesse renaissantes et souvent meurtrières, dont l'influence

serait surtout funeste aux enfants. Cette opinion a été émise par M. Oneil, médecin au Port-Saint-Père.

Pour faire cesser tous les doutes, toutes les incertitudes sur cette question, il importait de consulter les registres de l'état-civil et de constater la mortalité de chaque commune. Pour éviter les erreurs qui se glissent toujours dans cette appréciation, quand on ne considère qu'un petit nombre d'années, nous avons embrassé la série de vingt ans, comprise entre 1820 et 1841; c'est sur elle que sont basés tous les résultats que nous allons signaler et qui sont inscrits dans les tableaux qui forment la seconde partie de ce rapport.

Il résulte des recherches publiées par le ministère d'agriculture et du commerce que la mortalité générale, pour toute la France, est de 1 individu sur 40 ou 41 habitants.

Dans le département de la Loire-Inférieure, la mortalité a varié, pendant 16 ans, de 1 sur 37 à 1 sur 47. On peut donc l'estimer, terme moyen, à 1 sur 42.

Pour l'arrondissement de Nantes, qui renferme presque toutes les communes qui bordent le lac, la mortalité paraît être de 1 sur 40 ou 41. Enfin, pour l'arrondissement de Paimbœuf, qui renferme les trois communes occidentales, la mortalité paraîtrait être un peu plus forte, 1 sur 39 environ; ce qui provient, sans doute, de la présence, dans cet arrondissement, d'un grand nombre de communes fort malsaines, telles que celles de Fresnay et de Bourgneuf.

Si l'on passe de là à l'étude de la mortalité dans quelques-unes des communes rurales du département prises au hasard, on voit que cette mortalité varie de 1 sur 19 à 1 sur 90. Nous avons donné, dans la seconde partie de ce rapport, des tableaux indiquant la proportion des décès dans 44 communes du département, tableaux dont nous avons trouvé les éléments dans les procès-verbaux du Conseil de Salubrité, pour les années 1826,

1827, 1828, 1829. Il en résulte qu'on peut faire trois classes des diverses localités qui ont été mentionnées: 1° celles qui sont décidément insalubres et dans lesquelles la mortalité est de plus de 1 sur 25; 2° celles qui sont assez peu favorisées de ce côté, pour donner un mort sur 40 habitants, comme dans les villes; 3° enfin, celles qui ne donnent qu'un mort sur 50, 60, 70, 80, 90 habitants, et qui peuvent être regardées comme le type des campagnes salubres. Nous avons supposé, en concluant ainsi, que la salubrité d'un pays était, sinon la seule cause, au moins la cause prédominante de l'accroissement de la mortalité. Nous n'avons cependant point oublié que l'aisance de ses habitants et le degré de perfection des habitudes hygiéniques avait également une part dans le chiffre des décès; mais cette donnée a dû forcément être négligée, faute de renseignements précis, et nous sommes portés à croire que ce n'est pas là une cause d'erreur bien importante, parce qu'il n'existe pas, sous ce rapport, de grandes différences entre nos campagnes.

Revenant maintenant aux communes qui bordent le lac, si nous les considérons toutes ensemble pendant chaque année, nous voyons que la mortalité y a subi quelques variations, qui sont cependant peut-être moins étendues que celles qu'on remarque dans d'autres communes en apparence très-salubres. Cette persistance du chiffre de la mortalité, entre deux extrêmes assez rapprochés, serait peut-être la preuve de l'existence d'une cause persévérante dans son action délétère. Voici les résultats obtenus pour chaque série de 10 ans :

1821. 1/35	1826. 1/52	1831. 1/41	1836. 1/62	Pour les dix premières années, la mortalité moyenne serait 1/44; pour les dix dernières, 1/48; pour les 20 ans, 1/46.
1822. 1/50	1827. 1/47	1832. 1/40	1837. 1/49	
1823. 1/55	1828. 1/32	1833. 1/46	1838. 1/57	
1824. 1/50	1829. 1/39	1834. 1/37	1839. 1/57	
1825. 1/41	1830. 1/55	1835. 1/57	1840. 1/59	

Si l'on considère chaque commune isolément, on trouve les résultats suivants :

	Brains.	Bouaye.	Saint-Aignan.	Saint-Philbert	La Chevrolière	Saint-Lumine	St Mars	Port-St-Père	Saint-Leger.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Première série de 10 ans..	1/49	1/43	1/42	1/43	1/43	1/39	1/45	1/51	1/50
Seconde série de 10 ans..	1/45	1/52	1/42	1/45	1/42	1/51	1/52	1/58	1/71
Série totale de 20 ans.....	1/47	1/47	1/42	1/44	1/43	1/44	1/48	1/55	1/59

C'est-à-dire que ces 9 communes donnent entre 1 sur 42 et 1 sur 59 ; que quatre d'entre elles, Saint-Aignan, la Chevrolière, Saint-Philbert et Saint-Lumine, restent constamment au même chiffre, 1 sur 42, 1 sur 43, 1 sur 44, et sont, par conséquent, les plus insalubres ; que trois communes, Saint-Mars, Brains et Bouaye, donnent un chiffre un peu meilleur, 1 sur 47, 1 sur 48 ; enfin, que Port-Saint-Père et Saint-Leger sont les seules localités un peu plus favorablement traitées, puisqu'elles ne donnent qu'un mort pour 55 et 59 habitants, et cela parce qu'elles sont en grande partie soustraites à l'influence des marais du lac. Il y a cependant quelques observations à faire sur l'ordre dans lequel nous venons de présenter ces communes, d'après leur chiffre de mortalité. Toutes les portions d'une commune ne sont pas également accessibles aux causes d'affection miasmatique. Pour celles de Brains, Bouaye, Saint-Aignan, la Chevrolière et Saint-Lumine, il n'y a cependant pas d'objection sérieuse à faire sous ce rapport ; mais il en est tout autrement de celles de Saint-Philbert et de Saint-Mars. Ces deux communes se prolongent, vers le Sud, de manière à échapper, pour une grande portion de leur surface, aux effluves ma-

récageux qui sont incessamment poussés par les vents sur la côte Nord-Nord-Est. Pour connaître au juste l'influence des marais sur la portion des communes qui leur est contiguë, il aurait fallu isoler complétement celle-ci dans nos calculs. Cette opération fort difficile à effectuer donne, pour la commune de Saint-Philbert, un résultat tout à fait conforme aux prévisions. Dans la zone qui borde le lac, la mortalité est de 1 sur 42, et dans celle qui en est éloignée, elle n'est que de 1 sur 54. Un calcul semblable, fait pour la commune de Saint-Mars, donnerait probablement un résultat analogue. Ainsi, sans tenir un compte absolu des chiffres qui précèdent, on peut dire, sans crainte d'être démenti par les faits, que les communes de la rive Est et Sud du lac, savoir : Saint-Aignan, la Chevrolière, Saint-Philbert, sont les plus malsaines et donnent un mort sur 42 ou 43 habitants; que Saint-Lumine et Saint-Mars donnent une proportion un peu meilleure, 1 sur 44 environ; que Brains et Bouaye, placées au Nord, sont sensiblement moins maltraitées puisqu'elles ne donnent qu'un mort sur 47; et que Saint-Leger et le Port-Saint-Père forment une classe à part, remarquablement plus salubre que toutes les autres communes.

La mortalité des enfants, jusqu'à 16 ans exclusivement, était un point important de ces études statistiques. Il aurait été utile de fixer d'abord le chiffre de cette mortalité dans d'autres communes du département, mais les matériaux nous ont manqué à cet égard. Nous partirons toutefois de ce principe que la mortalité des enfants ne doit pas être supérieure au tiers de la mortalité générale.

Ceci posé, voilà les résultats obtenus par le dépouillement des chiffres :

PREMIÈRE SÉRIE DE DIX ANS.

	Enf. Morts.
Brains.......	1 sur 2.234
Bouaye......	1 sur 2.346
La Chevrolière.	1 sur 2.355
Port-St-Père..	1 sur 2.479
Saint-Philbert.	1 sur 2.535
Saint-Aignan..	1 sur 2.823
Saint-Mars....	1 sur 2.821
Saint-Leger...	1 sur 2.973
Saint-Lumine..	1 sur 3.311

SECONDE SÉRIE DE DIX ANS.

	Enf. Morts.
La Chevrolière.	1 sur 2.213
Brains.......	1 sur 2.489
Bouaye......	1 sur 2.626
Saint-Mars....	1 sur 2.724
Saint-Aignan..	1 sur 2.825
Saint-Philbert.	1 sur 3.228
Port-St-Père..	1 sur 3.767
Saint-Lumine..	1 sur 4.403
Saint-Leger...	1 sur 6.266

Ainsi, dans six des communes qui bordent le lac, la mortalité des enfants est égale et souvent supérieure au tiers de la mortalité générale. Saint-Leger et Saint-Lumine sont les communes les plus favorisées. Le Port-Saint-Père l'est beaucoup plus dans la seconde série que dans la première. Brains, Bouaye, la Chevrolière sont, au contraire, les plus maltraitées pendant le temps des deux séries réunies.

La manière dont se répartit la mortalité, suivant les divers mois de l'année, est encore fort utile à connaître pour apprécier l'influence de la cause marécageuse. Le minimum de mortalité qui se trouve toujours en juin, juillet, août et septembre, pour les pays salubres, ne dépasse que rarement juin dans les pays marécageux. La mortalité augmente dès que les marais se dessèchent sous l'empire des grandes chaleurs. Il résulte des divers tableaux annexés à ce travail que, pendant vingt années, le minimum de la mortalité se trouve en mai pour Brains et Saint-Mars ; en juin pour Bouaye, Saint-Aignan et Saint-Leger ; en juillet, pour la Chevrolière, Saint-Philbert, Saint Lumine et Port-Saint-Père. Enfin, si l'on groupe ensemble les mois de l'année par série de 2, 3 et 4, on trouve que le minimum de la mortalité arrive avant le mois de juillet pour toutes les com-

munes, à l'exception de celle de Saint-Lumine. Et si l'on se rappelle, d'autre part, que Saint-Lumine perd moins d'enfants que toutes les autres communes, on sera disposé à regarder l'exception que nous venons de signaler comme due à la diminution de la mortalité des enfants pendant l'été, par rapport aux communes voisines.

Après avoir considéré les communes dans leur ensemble, il était utile de considérer isolément leurs principales localités. Voici, par exemple, le chiffre de la mortalité dans le bourg pour les six communes riveraines : Bouaye, 1 sur 39 ; Saint-Aignan, 1 sur 30 ; la Chevrolière, 1 sur 36 ; Saint-Philbert, 1 sur 37 ; Saint-Lumine, 1 sur 44 ; Saint-Mars, 1 sur 57.

Comme conclusion de tout ce qui précède, on peut dire que les localités les plus maltraitées sont placées sur la rive orientale du lac, qui paraît cependant la plus salubre. Ceci s'explique, du reste, très-facilement par l'influence des vents du Sud et d'Ouest qui règnent habituellement dans ce pays. Les effluves qui naissent en plus grande proportion sur la rive occidentale sont portés, par eux, sur le rivage opposé, et viennent ajouter leur funeste influence aux causes de cette espèce qui existent déjà dans cette portion de la périphérie du lac. La mortalité est considérable tout autour du lac ; elle porte fortement sur les enfants ; son minimum ne dépasse guère le mois de juin. Enfin, dans deux séries successives de dix ans, on ne saisit que de fort légères différences dans cet état de choses. Il n'en est point ainsi pour le Port-Saint-Père et Saint-Leger, sur les rives de l'Acheneau. La mortalité y est bien moins forte, et on remarque une grande amélioration, sous ce rapport, dans la seconde série de dix années. Cette amélioration paraît être le résultat du curage de l'Acheneau et des travaux d'assainissement opérés par M. de Granville.

En définitive, le pays n'est pas malsain à ce point d'être assi-

milé, par exemple, aux cantons de Machecoul et de Bourgneuf; mais aussi il s'en faut beaucoup qu'il puisse être rangé parmi les localités rurales véritablement favorisées. Au lieu de présenter, comme ces dernières, une mortalité d'un 50ᵉ au plus, toute la zone du lac se rapproche sensiblement du chiffre des grands centres de population, qui ne sont point regardés comme des positions salubres. La différence qui doit exister entre celles-ci et les communes rurales est, pour ainsi dire, réduite à son minimum pour tout le bassin qui nous occupe.

Que deviendra le pays après le desséchement? qu'y aura-t-il de changé à son état actuel? La solution de cette difficulté est tout entière dans la réponse à cette autre question : quel sera le degré de perfection de cette entreprise? Un desséchement incomplet avorté peut aggraver beaucoup l'état actuel. Un desséchement exact, en le rendant plus salubre, en y appelant l'industrie, en favorisant le développement de la population, peut lui rendre un immense service; et, sous ce point de vue, plus encore que sous celui des richesses agricoles, on pourrait dire que le projet s'élève à la hauteur d'une entreprise d'utilité publique. Pour cela, il faut que les marais disparaissent en même temps que le lac.

Dans le cas contraire, le pays, bien loin d'avoir gagné quelque chose du côté de la salubrité, aurait peut-être beaucoup perdu; car, en dernière analyse, ce n'est pas le lac qui est malsain, ce sont les marais qui l'entourent. Inutile de dire que cette insalubrité serait en proportion du bouleversement produit par des travaux sans effet. Le projet de desséchement ne paraît donc pas avoir été envisagé d'une manière assez générale : il doit se lier, d'une part, avec un système complet d'amélioration physique, comme il se rattache, d'autre part, avec un système plus parfait de navigation. En accordant l'autorisation du desséchement, sans considérer son influence sur les marais voisins, le

Gouvernement assumerait certainement une grande responsabilité. Sa sollicitude doit se montrer ici dans une sphère plus étendue que celle d'une simple entreprise industrielle, et si la juste faveur dont il entoure le projet lui donne, comme nous le croyons, le droit d'intervenir dans l'intérêt de la santé publique, il jugera, sans doute, convenable de faire faire, sur ce sujet, des études spéciales, et d'imposer à la compagnie toutes les obligations qui pourraient en découler. On ne saurait trop appeler son attention sur la nécessité d'établir, avant tout, la certitude de résultats satisfaisants, et de pourvoir, par toutes les voies qui sont à sa disposition, aux moyens de les obtenir.

La mise à découvert du fond vaseux du lac sera la période véritablement périlleuse de ces travaux. Nul doute qu'elle ne donne lieu à des affections miasmatiques plus ou moins graves chez les ouvriers et les riverains. L'expérience ayant démontré, dans plusieurs circonstances, que l'écoulement subit des eaux d'un lac ou d'un vaste étang, était *toujours* suivi de maladies redoutables. Cette cause grave par elle-même peut être malheureusement fortifiée par des circonstances météorologiques défavorables. La prudence voudrait que cette dérivation fût effectuée de bonne heure au printemps, et probablement partagée en deux années, pour ne pas être continuée pendant les chaleurs de l'été.

La formation du canal de la rive occidentale sera évidemment une cause nouvelle d'émanations redoutables, à cause des vases qu'il faudra remuer. Tout projet qui transporterait les travaux sur un terrain plus solide, serait bien plus avantageux à la santé publique.

Voir pièces justificatives ci-après.

TABLEAU

Indiquant l'augmentation progressive de la population.

	En France.		Dans le département.		Dans l'arrondissemnt de Nantes.		Dans l'arrondissemnt de Paimbœuf.	
De 1821	30,461,875	1/21	433,815	1/18	187,435	1/13	39,394	1/26
à 1826	31,858,957		457,090		197,665		41,800	
De 1826	31,858,957	1/44	457,090	1/35	197,665	1/24	41,800	1/127
à 1831	32,569,223		470,093		205,627		42,129	
De 1831	32,569,223	1/33	470,093	1/696	205,627	1/779	42,129	1/93
à 1836	33,540,910		470,768		205,892		42,580	
De 1821	30,461,875	1/9	433,815	1/12	187,435	1/10	39,394	1/12
à 1836	33,540,910		470,768		205,892		42,580	

Nous espérions opposer au tableau qui précède celui de l'augmentation de la population dans les communes qui bordent le lac et qui appartiennent, en partie, à l'arrondissement de Paimbœuf, en partie à celui de Nantes; mais l'absence de renseignements précis avant le recensement de 1836, nous a empêché de le faire.

TABLEAU

Indiquant le rapport des décès à la population, de 1821 *à* 1826.

	En France.		Dans le Département.		Dans l'arrondissemt de Nantes.		Dans l'arrondissemt de Paimbœuf.	
1821....	30,461,875	1/41	433,815	1/45	187,435		39,394	1/38
	741,302		9,478				1,033	
1826....	31,858,957	1/38	457,090	1/37	197,665		41,800	1/39
	837,610		12,167				1,065	
1831....	32,569,223	1/40	470,093	1/39	205,627	1/39	42,129	1/38
	800,430		11,999		5,271		1,104	
1836....	33,540,910	1/41	470,768	1/47	205,892	1/42	42,880	1/55
	816,413		9,987		4,902		763	

TABLEAUX

Indiquant le rapport des décès à la population, dans 44 communes du département. (*)

Arrondissement de Savenay.

	Savenay.	Cambon.	Donges.	Bouvron	La Chapelle.	Malville.
1825........	1874 / 38 — 1/49	4165 / 92 — 1/45	2507 / 31 — 1/80	2393 / 36 — 1/66	1490 / 21 — 1/70	1166 / 26 — 1/44
1826........	1874 / 45 — 1/41	4165 / 97 — 1/42	2507 / 35 — 1/71	2393 / 47 — 1/50	1490 / 31 — 1/48	1166 / 32 — 1/36
1827........	1874 / 48 — 1/34	4165 / 129 — 1/32	2507 / 50 — 1/50	2393 / 49 — 1/48	1490 / 28 — 1/53	1166 / 28 — 1/41

	Prinquiau	Besné.	Bouée.	Lavau.	Quilly.	Blain.	Saint-Nazaire.
1825.	1030 / 23 — 1/44	1018 / 21 — 1/48	900 / 10 — 1/90	800 / 9 — 1/88	519 / 7 — 1/74		
1826.	1030 / 17 — 1/60	1118 / 22 — 1/48	900 / 12 — 1/75	800 / 12 — 1/66	519 / 11 — 1/47		
1827.	1030 / 24 — 1/42	1018 / 27 — 1/37	900 / 17 — 1/52	800 / 16 — 1/50	519 / 29 — 1/17	4500 / 93 — 1/44	
1828.	......	......	......	......	......	......	3700 / 72 — 1/51

(*) Extrait de plusieurs publications, et notamment des procès-verbaux du Conseil de Salubrité.

Arrondissement d'Ancenis.

	Varades.	Ancenis.	St-Géréon.	Oudon.
1826.............	3745 / 70 } 1/53			
1827.............	3745 / 62 } 1/62			
1828.............	....	4000 / 106 } 1/37	....	1841 / 60 } 1/30
1829.............	....	4000 / 90 } 1/47	860 / 28 } 1/30	1841 / 45 } 1/40

Arrondissement de Nantes.

	Clisson.	St Lumine de Coutais	Gétigné.	Monnières	Gorges.	Boussay	St-Hilaire-des-Bois.
1826.	2001 / 68 } 1/29	1300 / 44 } 1/29	1900 / 53 } 1/35	1500 / 25 } 1/60	1700 / 41 } 1/41	1800 / 33 } 1/54	1140 / 20 } 1/57
1827.	2001 / 58 } 1/34	1300 / 37 } 1/34	1900 / 39 } 1/48	1500 / 26 } 1/57	1700 / 45 } 1/37	1800 / 55 } 1/32	1140 / 43 } 1/26
1828.	2001 / 64 } 1/31	1300 / 52 } 1/28	1900 / 55 } 1/34	1500 / 23 } 1/65	1700 / 44 } 1/38	1800 / 56 } 1/32	1140 / 27 } 1/42
1829.	2001 / 64 } 1/31	1300 / 33 } 1/39	1900 / 48 } 1/39	1500 / 21 } 1/71	1700 / 34 } 1/50	1800 / 53 } 1/33	1140 / 28 } 1/40

	Machecoul.	Paulx.	St-Etienne.	la Marne	St-Même	St-Mars.
1828........	3333 / 125 } 1/26	1675 / 59 } 1/28	1045 / 23 } 1/45	752 / 17 } 1/44	759 / 24 } 1/31	1512 / 30 } 1/50

	La Limouzinière.	Saint-Colombin.
1829......	1100 / 39 } 1/28	2000 / 30 } 1/66

Deux communes voisines l'une de l'autre et placées au Sud du canton de Saint-Philbert, mais qui sont signalées par M. Drouet, médecin, comme très-différentes au point de vue de la salubrité, Saint-Colombin l'emporte, comme on voit, beaucoup, sous ce rapport, sur la Limouzinière.

	Saint-Philbert.	Saint-Lumine-de-Coutais.	La Chevrolière.
1828......	3500 / 102 } 1/34	1100 / 53 } 1/20	1500 / 66 } 1/22

Année d'épidémie pendant laquelle les fièvres intermittentes ont sévi dans tout le département et dans la ville de Nantes. Cette mortalité serait encore plus forte si, comme on peut le croire, le chiffre de la population est trop élevé.

	Saint-Philbert.		Saint-Lumine-de-Coutais.		La Chevrolière.	
Pendant les 10 années qui ont pré cédé 1828.. (Drouet.)	3500 728	1/48	1100 259	1/42	1500 334	1/43

Ce résultat, bien supérieur au précédent, est rendu pleinement démonstratif par celui qui ressort des chiffres fournis par M. de Granville, que nous donnons ci-après. Cependant, le chiffre de la population paraît exagéré; la véritable proportion de mortalité serait donc encore plus forte.

	Saint-Philbert.		Saint-Lumine-de-Coutais.		La Chevrolière.	
Pendant les 7 années qui ont précédé 1828.. (De Granville)	3500 545	1/44	1100 175	1/44	1500 238	1/44

La même remarque subsiste ici relativement au chiffre de la population. M. Drouet convient, dans une lettre du 7 novembre, qu'il a été établi sur des données qu'il a tout lieu de croire erronées. Cela est d'autant plus probable que le recensement de 1836 porte la population à 3,390, celui de 1841 à 3,293 seulement.

Arrondissement de Châteaubriant.

	Moisdon.		Auverné.		Meilleraye.		Issé.		Louisfert.	
1828..	2400 40	1/60	1400 26	1/53	930 15	1/62	1100 20	1/55	700 12	1/58

Arrondissement de Paimbœuf.

CANTON DE BOURGNEUF.

	Bourgneuf.	Saint-Hilaire-de-Chaléons.	Les Moutiers.	Chéméré.	Fresnay.
1824..	2500 89 } 1/29				
1825..	2500 104 } 1/25				
1826..	2500 123 } 1/21				
1827..	2500 123 } 1/20	1500 30 } 1/50	1700 33 } 1/52	977 23 } 1/42	840 36 } 1/23
1828..	2500 131 } 1/19	1500 27 } 1/55	1700 35 } 1/49	977 23 } 1/42	840 33 } 1/25

Il résulte des tableaux qui précèdent que la proportion des morts, qui est de 1 sur 40 pour toute la France, est un peu moins forte, 1 sur 42, pour le département; qu'elle ne paraît pas changer dans l'arrondissement de Nantes; mais que, dans celui de Paimbœuf, elle est un peu inférieure;

Que treize communes rurales de l'arrondissement de Savenay se maintiennent, en général, au-dessus du chiffre de 1 sur 40, et présentent souvent une mortalité de 1 sur 60 et même encore au-delà;

Que cinq communes de l'arrondissement de Châteaubriant paraissent soumises à cette loi ;

Que, dans l'arrondissement d'Ancenis, trois communes se maintiennent au chiffre général, tandis que celle de Varades ne donne qu'un mort sur 50 et 60 ;

Que, dans l'arrondissement de Nantes, le canton de Clisson présente un phénomène analogue en faveur de la commune de Monnières ;

Que le canton de Bourgneuf se divise, sous ce rapport, en deux parties essentiellement distinctes : l'une, dont la mortalité est au-dessous de 1 sur 25, et l'autre où elle au-dessus de 1 sur 40 ;

Que le canton de Machecoul est à peu près dans le même cas ;

Que, dans trois communes du canton de Saint-Philbert, la mortalité paraît être de 1 sur 44.

On peut se défier de ceux de ces résultats qui ne portent que sur une année, à cause des épidémies qui surviennent accidentellement dans nos campagnes. Mais les résultats fournis par 32 communes, portant sur deux ou trois années au moins, peuvent être regardés comme probants.

On peut faire trois classes de ces diverses localités :

1° Celles qui sont décidément insalubres et dans lesquelles la mortalité est de plus de 1 sur 25 ;

2° Celles qui sont assez peu favorisées, de ce côté, pour donner 1 mort sur 40 habitants, comme les villes ;

3° Celles qui ne donnent qu'un mort sur 50, 60, 70, 80, 90 habitants, et qui peuvent être regardées comme le type des campagnes salubres.

Il est cependant utile de rappeler ici que le chiffre de la mortalité n'indique pas seulement le degré de salubrité du pays,

mais encore l'aisance et le degré de perfection des habitudes hygiéniques.

Mortalité des enfants.

Les procès-verbaux du Conseil de Salubrité nous ont fourni quelques données à cet égard.

A Varades (1826), sur 70 décès, 24 ont eu lieu avant 7 ans, dont 14 dans la vallée.

En 1827, dans la même commune, sur 62 décès, il y en a eu 19 au-dessous de 15 ans.

En 1828, à Ancenis, sur 106 décès, il y en a eu 44 au-dessous de 18 ans.

En 1828, à Oudon, sur 60 décès, il y en a eu 13 au-dessous de 20 ans.

A Nantes :

En 1827, sur 2,491 décès, on compte 773 enfants au-dessous de 16 ans.

En 1828, sur 2,455 décès, on compte 748 enfants au-dessous de 16 ans.

En 1829, sur 2,533 décès, on compte 853 enfants au-dessous de 16 ans.

Dans le premier cas, c'est..... 1 sur 3.209 morts.

Dans le second.............. 1 sur 3.282

Et dans le troisième.......... 1 sur 2.969

Tableau de la mortalité, par année, pendant une période de dix ans, de 1821 à 1830.

Années.	Brains.	Bouaye.	St-Aignan.	La Chevrolière.	St Philbert	St-Lumine	St-Mars.	Prt-St-Père	St-Leger.	Total.	Rapport avec la population.
1821.	21	37	49—	41	102—	34	36	53—	11	384	1/35
1822.	10*	24	23	39	74	26	17*	38	18—	269	1/50
1823.	23	26	24	28	48*	24	22	35	14	244	1/55
1824.	20	22*	24	34	88	19*	25	21*	7	260	1/50
1825.	28—	37	38	39	66	31	42	38	11	330	1/41
1826.	15	30	28	25*	82	22	20	22	14	258	1/52
1827.	19	26	25	32	85	24	30	40	9	290	1/47
1828.	28—	41—	33	66—	102—	52—	34	53—	12	421—	1/32
1829.	27	24	29	50	77	32	58—	37	14	348	1/39
1830.	19	31	15*	30	52	34	32	25	5*	*243	1/55
Total.	210	298	288	384	776	298	316	362	115	3047	1/44

OBSERVATIONS.

On voit que pour toutes les communes prises ensemble, la mortalité varie entre 243 et 421. Ce dernier chiffre ou maximum, qui s'éloigne beaucoup des autres, a été observé en 1828, année qui vit régner une épidémie de fièvres intermittentes. Ce chiffre est tellement exceptionnel, qu'il ne s'est pas reproduit une seule fois pendant 20 ans.

Six fois sur dix, la mortalité a été, pour les 9 années autres que 1828, au-dessous de 300. Le terme moyen serait de 292. En y comprenant 1828, il serait de 304.

L'étude des époques qui ont vu régner la plus grande ou la plus faible mortalité, conduit seulement à bien faire constater la généralité de l'épidémie de 1828. S'il existe pour toutes ces communes une influence constante de maladie, son action ne se manifeste pas d'une manière tranchée.

La moyenne, pour ces dix annés, est de 1 sur 44 habitants.

* Indique le minimum de la mortalité pendant 10 ans. — Indique le maximum de la mortalité pendant 10 ans.

TABLEAU DE LA MORTALITÉ,

Par année, pendant une période de 10 ans, de 1831 à 1840.

Années.	Brains.	Bouaye.	Saint-Aignan.	La Chevrolière.	Saint-Philbert	Saint-Lumine.	Saint-Mars.	Port-Saint-Père.	Saint-Leger.	Total.	Rapport avec la population.
1831...	30	23	44 —	48	91	25	32	29	11	333	1/41
1832...	39 —	43 —	32	44	64	22	39 —	47 —	13 —	343	1/40
1833...	23	21	31	57 —	72	24	20	39	11	298	1/46
1834...	26	45	41	50	97 —	30 —	29	40	11	369 —	1/37
1835...	21	14*	16*	29	76	24	27	29	5	241	1/57
1836...	21	21	28	24*	61	17*	24	20*	4*	220*	1/62
1837...	21	14*	34	53	60	28	26	33	8	277	1/49
1838...	18	23	31	34	65	19	19*	25	7	241	1/57
1839...	18	23	19	30	75	23	21	27	7	243	1/57
1840...	17*	19	22	45	59*	17*	30	35	17	261	1/52
TOTAL..	234	246	298	414	720	229	267	324	94	2826	1/48

* Indique le minimum de la mortalité pendant dix ans.
— Indique le maximum de la mortalité pendant dix ans.

OBSERVATIONS.

Dans cette seconde série, la mortalité a varié entre 369 et 220. Sept fois sur dix le chiffre de la mortalité a été au-dessous de 300. La moyenne, pour ces dix années, est de 282. Elle est, par conséquent, un peu plus faible que celle de la série précédente, et la moyenne est de 1/48 au lieu de 1/44. Pour la série totale de 20 ans, la mortalité serait donc de 1/46.

TABLEAU

Indiquant le rapport des décès de la population, dans deux séries successives de dix ans, et dans la série de 20 ans.

	Brains.	Bouaye.	Saint-Aignan.	La Chevrolière.	Saint-Philbert	Saint-Lumine.	Saint-Mars.	Port-Saint-Père.	Saint-Leger.
Série de 10 ans — de 1821 à 1830	1028 popon.	1292	1224	1664	3390	1177	1425	1876	576
	210 morts.	298	288	384	776	298	316	362	115
	1/49	1/43	1/42	1/43	1/43	1/39	1/45	1/51	1/50
Série de 10 ans — de 1831 à 1840	1060 popon.	1298	1249	1764	3293	1170	1413	1900	668
	234 morts.	246	298	414	720	229	267	324	94
	1/45	1/52	1/42	1/42	1/45	1/51	1/52	1/58	1/71
Série de 20 ans — de 1821 à 1840	1044 popon.	1295	1237	1714	3342	1173	1419	1888	1244
	444 morts.	544	586	798	1496	527	583	686	209
	1/47	1/47	1/42	1/43	1/44,6	1/44	1/48	1/55	1/59

OBSERVATIONS.

Le véritable chiffre de la population est très-difficile à fixer pour les communes rurales. Avant le recensement de 1836, toutes les données n'étaient qu'approximatives. C'est ce qui nous a fait adopter ce dernier comme caractérisant la première série de 1821 à 1830. On conçoit que cette manière d'agir constitue une grande garantie en faveur de nos calculs. Pour la seconde serie, nous avons adopté le recensement de 1841, ce qui peut donner lieu à

une observation analogue. Pour la série de 20 ans, nous avons pris une moyenne.

Ordre suivant lequel doivent être rangées les neuf communes, d'après leur mortalité.

PREMIÈRE SÉRIE DE 10 ANS.	SECONDE SÉRIE DE 10 ANS.	SÉRIE TOTALE DE 20 ANS.
Saint-Lumine.	Saint-Aignan.	Saint-Aignan.
Saint-Aignan.	La Chevrolière.	La Chevrolière.
Bouaye.	Brains.	Saint-Philbert.
La Chevrolière.	Saint-Philbert.	Saint-Lumine.
Saint-Philbert.	Saint-Lumine.	Brains.
Saint-Mars.	Saint-Mars.	Bouaye.
Brains.	Bouaye.	Saint-Mars.
Saint-Leger.	Port-Saint-Père.	Port-Saint-Père.
Port-Saint-Père.	Saint-Leger.	Saint-Leger.

Port-Saint-Père et Saint-Leger sont donc au premier rang pour la salubrité. Saint-Aignan et la Chevrolière au dernier.

TABLEAU

Indiquant la mortalité des adultes et des enfants au-dessous de 16 ans, par année, pendant une période de 10 ans (1re série).

	Brains.		Bouaye.		St-Aignan		La Chevrolière.		St-Philbert		St-Lumine		St-Mars.		Port-Saint-Père		St-Leger.	
	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.
1821	10	11	15	22	32*	17	17	24	49	53	17*	17	16	20	29*	24	3	8
1822	5*	5	9	15	6	17	16	23	33	41	8	18	4	13	17	21	4	14
1823	10	13	10	16	4	20	7	21	12	36	8	16	4	18	12	23	5	9
1824	13*	7	9	13	11	13	15	19	21	67	3	16	9	16	6	15	4*	3
1825	17*	11	22*	15	17	21	20*	19	19	47	12	19	24*	18	20*	18	6*	5
1826	7	8	15*	15	3	25	10	15	40	42	8	14	2	18	7	15	1	13
1827	10*	9	15*	11	4	21	9	23	35	50	6	18	10	20	12	28	1	8
1828	13	15	15	26	18*	15	34*	32	50	52	11	41	13	21	23	30	8*	4
1829	6	21	10	14	7	22	21	29	32	45	10	22	20	38	14	23	6	8
1830	3	16	7	24	0	15	14	16	15	37	7	27	10	22	6	19	1	4
	94	116	127	171	102	186	163	221	306	470	90	208	112	204	146	216	39	76
	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		115	

OBSERVATIONS.

Partant de ce principe, que la mortalité des enfants devait être

au plus le tiers de la mortalité totale, nous avons souligné tous les résultats dans lesquels cette mortalité s'est trouvée plus considérable. Quand elle est devenue égale à celle des adultes, nous avons indiqué par un astérisque.

En étudiant le tableau à ce point de vue, on voit que, pendant dix ans et dans 9 communes, c'est-à-dire dans 90 circonstances, la mortalité a atteint ou dépassé 18 fois la moitié de la mortalité générale; que, 36 fois, elle a été supérieure au tiers de cette mortalité, et qu'elle n'a, par conséquent, été au-dessous que 36 fois. Quant au résultat général pour chaque commune et pour 10 ans, on voit que la mortalité des enfants a toujours été de plus du tiers de la mortalité générale, sans arriver jamais à moitié. Voici, du reste, la proportion de chaque commune :

Brains............	94	210	2,234
Bouaye............	127	298	2,346
Saint-Aignan.......	102	288	2,823
La Chevrolière.....	163	384	2,355
Saint-Philbert......	306	776	2,535
Saint-Lumine......	90	298	3,311
Saint-Mars.........	112	316	2,821
Port-Saint-Père....	146	362	2,479
Saint-Leger........	39	115	2,973
TOTAL......	1,179	3,407	2,872

Eu égard à la mortalité des enfants et pour cette série, les communes devraient donc être classées dans l'ordre suivant :

Brains.
Bouaye.
La Chevrolière.
Port-Saint-Père.
Saint-Philbert.
Saint-Aignan.
Saint-Mars.
Saint-Leger.
Saint-Lumine.

La position du Port-Saint-Père est peut-être ici un fait exceptionnel. Il occupe, en effet, dans la seconde période, une position bien plus avantageuse.

TABLEAU

Indiquant la mortalité des adultes et des enfants au-dessous de 16 ans, par année, pendant une période de 10 ans (2e série).

	Brains.		Bouaye.		St-Aignan		La Chevrolière.		St-Philbert		St-Lumine		St-Mars.		Port-Saint-Père		St-Leger.	
	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.	Enf.	Adu.
1831	6	24	7	16	13	31	25*	23	33	58	5	20	9	23	10	19	1	10
1832	25*	14	20	23	13	19	28*	16	17	47	8	14	17	22	14	33	5	8
1833	10	13	5	16	15	16	32*	25	25	47	2	22	11*	9	6	33	2	9
1834	10	16	18	27	15	26	21	29	29	68	11	19	7	22	10	30	1	10
1835	7	14	5	9	3	13	11	18	22	54	5	19	10	17	11	18	0	5
1836	8	13	10	11	14*	14	5	19	23	38	4	13	5	19	3	17	0	4
1837	10	11	3	11	16	18	22	31	19	41	4	24	13*	13	12	21	0	8
1838	3	15	6	17	13	18	14	20	20	45	3	16	6	13	3	22	0	7
1839	9*	9	7	16	2	17	14	16	23	52	6	17	8	13	8	19	1	6
1840	6	11	5	14	5	17	15	30	12	47	4	13	12	18	9	26	5	12
	94	140	86	160	109	189	187	227	223	497	52	177	98	169	86	238	15	79
	234		246		298		414		720		229		267		324		94	

OBSERVATIONS.

Dans cette seconde série de dix années et dans les 9 communes,

ou dans 90 circonstances, la mortalité des enfants au-dessous de 16 ans a atteint ou dépassé 8 fois la moitié de la mortalité générale. De plus, dans 32 cas, elle a été de plus du tiers de cette mortalité totale. Enfin, elle s'est trouvée 50 fois au-dessous de ce tiers.

Cette seconde série est donc beaucoup plus favorable que la première sous ce rapport. Aussi le résultat général de chaque commune, pour dix ans, présente souvent, pour le chiffre de la mortalité des enfants, un nombre inférieur au tiers de la mortalité générale.

Voici la proportion pour chaque commune :

Brains.............	94	234	2,489
Bouaye.............	86	246	2,626
Saint-Aignan.......	109	298	2,825
La Chevrolière......	187	414	2,213
Saint-Philbert.......	223	720	3,228
Saint-Lumine.......	52	229	4,403
Saint-Mars..........	98	267	2,724
Port-Saint-Père......	86	324	3,767
Saint-Leger.........	15	94	6,266

Les communes devraient donc être classées dans l'ordre suivant :

La Chevrolière.	Saint-Mars.	Port-Saint-Père.
Brains.	Saint-Aignan.	Saint-Lumine.
Bouaye.	Saint-Philbert.	Saint-Leger.

Ainsi, Saint-Lumine et Saint-Leger sont toujours plus favorisées; Brains, Bouaye et la Chevrolière, plus maltraitées.

TABLEAU

Indiquant la mortalité par mois, pendant les deux séries de 10 ans, de 1821 *à* 1840. — Première série. — 1821 *à* 1830.

	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILL.	AOUT.	SEPTE.	OCTO.	NOVE.	DÉCE.	TOTAL.
Brains.......	25*	14	7	15	16	19	19	20	18	23	13	21	21[illegible]
Bouaye......	41*	27	24	22	19	17	21	22	29	31	27	18	29[illegible]
Saint-Aignan.	30	31	21	13	19	17	19	20	39*	27	16	36	28[illegible]
La Chevrolièr[e]	28	32	26	30	33	22	29	47*	31	39	34	33	38[illegible]
Saint-Philbert	84	55	62	46	60	52	45	62	87*	80	77	66	77[illegible]
Saint-Lumine.	29	28	27	30	22	17	16	23	28	30*	24	22	29[illegible]
Saint-Mars...	28	32	31	26	14	24	19	26	39*	28	24	25	31[illegible]
Port-St-Père.	31	24	26	30	22	31	25	36	37*	32	32	36	36[illegible]
Saint-Leger..	13	8	8	7	4	7	14	9	17*	9	10	9	11[illegible]
TOTAL....	309	251	232	219	209	206	207	265	324*	299	257	266	3,04[illegible]

OBSERVATIONS.

Pour cette première série, le minimum (—) de la mortalité se trouve en mars, pour la commune de Brains ; en juin, pour celles de Bouaye, Saint-Aignan, la Chevrolière ; en mai, pour Saint-Mars, le Port-Saint-Père et Saint-Leger ; en juillet, pour Saint-Philbert et Saint-Lumine.

Pour toutes les communes, le minimum se trouve en juin.

Le maximum (*) se trouve en janvier, pour Brains et Bouaye ; en août, pour la Chevrolière ; en septembre, pour Saint-Aignan, Saint-Philbert, Saint-Mars, Port-Saint-Père et Saint-Leger ; en octobre, pour Saint-Lumine.

Le maximum général est en septembre ; après ce mois, c'est celui de janvier, qui est le plus chargé.

Ce tableau met en évidence, par la position relative des minima et des maxima, l'influence marécageuse qui pèse sur le pays,

Deuxième série de dix ans, de 1831 à 1840.

	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILL.	AOUT.	SEPTE.	OCTO.	NOVE.	DÉCE.	TOTAL
Brains.......	33*	12	26	28	8	9	11	19	16	22	31	19	234
Bouaye......	18	16	23	21	19	10	12	16	31	37*	15	28	246
Saint-Aignan.	31	22	30	24	16	14	18	25	30	26	33*	29	298
LaChevrolière	57*	40	42	31	26	25	13	27	38	29	35	51	414
Saint-Philbert	78*	51	57	66	62	50	53	50	54	68	56	75	720
Saint-Lumine.	16	18	19	29*	19	20	12	23	19	15	19	20	229
Saint-Mars...	21	21	21	19	16	22	21	16	23	27	28	32*	267
Port-St-Père.	32	23	39*	20	27	25	23	23	23	23	32	34	324
Saint-Leger..	10	8	8	6	7	3	3	12*	9	11	9	8	94
TOTAL....	296*	211	265	244	200	178	166	211	243	258	258	296*	2,826

OBSERVATIONS.

Pour cette seconde série, le minimum de la mortalité se trouve en avril, pour le Port-Saint-Père; en mai, pour Brains et St-Mars; en juin, pour Bouaye, St-Aignan, St-Philbert et St-Leger; en juillet, pour la Chevrolière, St-Lumine et St-Leger; en août, pour St-Philbert et St-Mars. Il y a ceci de remarquable, que St-Philbert, St-Mars et St-Leger, ont chacun un double minimum. Pour toutes les communes, le minimum se trouve en juillet. Cette amélioration, dans l'époque où se trouve le minimum de mortalité, coïncide d'ailleurs avec une mortalité moindre, ainsi qu'il est établi dans les tableaux précédents, d'où il suit que quand la mortalité devient plus forte, elle porte surtout sur le trimestre d'été.

Le maximum est en janvier, pour Brains, la Chevrolière et St-Philbert; en mars, pour Port-Saint-Père; en avril, pour St-Lumine; en août, pour St-Leger; en octobre, pour Bouaye; en novembre, pour St-Aignan; et en décembre, pour St-Mars.

Le maximum général est en décembre et janvier.

Cette période présente un caractère bien différent de celui de la précédente. La position du maximum n'est plus celle des pays marécageux.

Tableau indiquant la mortalité par mois, pendant les deux séries réunies (de 1821 à 1840).

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL.
Brains.......	58*	26	33	43	24	28	30	39	34	45	44	40	444
Bouaye......	59	43	47	43	38	27	33	38	60	68*	42	46	544
Saint-Aignan.	61	53	51	37	35	31	37	45	69*	53	49	65	586
La Chevrolière	85*	72	68	61	59	47	42	74	69	68	69	84	798
Saint-Philbert	162*	106	119	112	122	102	98	112	141	148	133	141	1,496
Saint-Lumine.	45	46	46	59*	41	37	28	46	47	45	43	42	527
Saint-Mars...	49	53	52	45	30	46	40	42	62*	55	52	57	583
Port-St-Père.	63	47	65	50	49	56	48	59	60	55	64	70*	686
Saint-Leger..	23	16	16	13	11	10	17	21	26*	20	19	17	209
TOTAL....	605*	462	497	463	409	384	373	476	568	557	515	562	5,873

OBSERVATIONS.

Pour la série de 20 ans, le minimum de la mortalité se trouve, en mai, pour les communes de Brains et de Saint-Mars; en juin, pour Bouaye, Saint-Aignan et Saint-Leger; en juillet, pour la Chevrolière, Saint-Philbert, Saint-Lumine et le Port-Saint-Père. Pour toutes les communes, la mortalité présente son minimum en juillet.

Le maximum est en janvier pour Brains, la Chevrolière et Saint-Philbert; en avril, pour Saint-Lumine; en septembre, pour Saint-Aignan, Saint-Mars, Saint-Leger; en octobre, pour Bouaye; en décembre, pour Port-Saint-Père. Le maximum général est en janvier; mais, après ce mois, c'est celui de septembre qui est le plus chargé.

Si l'on groupe les résultats généraux en quatre séries correspondantes aux quatre saisons de l'année, on obtient les résultats suivants :

HIVER.		AUTOMNE.	
Novembre.........	515	Août.............	476
Décembre.........	562	Septembre........	568
Janvier..........	605	Octobre..........	557
	1,682		1,601

PRINTEMPS.		ÉTÉ.	
Février..........	462	Mai..............	409
Mars.............	497	Juin.............	384
Avril............	463	Juillet..........	373
	1,422		1,166

TABLEAU

Indiquant la mortalité, par périodes de deux mois, pendant vingt ans.

	JANV., FÉV.	MARS, AVRIL.	MAI, JUIN.	JUILL., AOUT.	SEPT., OCTOB.	NOV., DÉC.	TOTAL.
Brains.......	84	76	52	69	79	84	444
Bouaye......	102	90	65	71	128	88	544
Saint-Aignan.	114	88	66	82	122	114	586
La Chevrolière	157	129	106	116	137	153	798
Saint-Philbert.	268	231	224	210	289	274	1,496
Saint-Lumine.	91	105	78	74	92	85	527
Saint-Mars...	102	97	76	82	117	109	583
Port-St-Père..	110	115	105	107	115	134	686
Saint-Leger..	39	29	21	38	46	36	209
TOTAL...	1,067	960	793	849	1,125	1,077	5,873

OBSERVATIONS.

Pour la période de 20 ans, le minimum (—) de mortalité se trouve dans le bimestre de mai et juin, pour les communes de Brains, Bouaye, Saint-Aignan, la Chevrolière, Saint-Mars, Port-Saint-Père, Saint-Leger. Ce minimum se trouve en août, pour les communes de Saint-Philbert et Saint-Lumine. Pour toutes les communes, le minimum de mortalité est en mai et juin.

TABLEAU

Indiquant la mortalité, par périodes de trois mois, pendant vingt ans.

	JAN., FÉV., MARS.	AVRIL, MAI, JUIN.	JUIL., AOUT, SEP.	OCT., NOV., DÉC.	TOTAL.
Brains.......	117	95	103	129	444
Bouaye.......	149	108	131	156	544
Saint-Aignan..	165	103	151	167	586
La Chevrolière.	225	167	185	221	798
Saint-Philbert..	387	336	351	422	1,496
Saint-Lumine..	137	137	121	130	527
Saint-Mars....	154	121	144	164	583
Port-Saint-Père	175	155	167	189	686
Saint-Leger....	55	34	64	56	209
TOTAL...	1,564	1,256	1,417	1,634	5,873

OBSERVATIONS.

Pour la période de 20 ans, le minimum (—) de la mortalité se trouve dans le trimestre d'avril, mai et juin, pour toutes les communes, à l'exception de celle de Saint-Lumine.

TABLEAU

Indiquant la mortalité, par périodes de quatre mois, pendant vingt ans.

	MARS, AVRIL, MAI, JUIN.	JUILLET, AOUT, SEPTEM., OCTOB.	NOVEM., DÉCEM., JANVIER, FÉVR.	TOTAL.
Brains........	128 —	148	168	444
Bouaye.......	155 —	199	190	544
Saint-Aignan...	154 —	204	228	586
La Chevrolière.	235 —	253	310	798
Saint-Philbert..	455 —	499	542	1,496
Saint-Lumine..	183	116 —	176	527
Saint-Mars.....	173 —	199	211	583
Port-Saint-Père.	220 —	222	244	686
Saint-Leger...	50 —	84	75	209
TOTAL....	1,753	1,974	2,144	5,873

OBSERVATIONS.

Pour la période de 20 ans, le minimum(—) de la mortalité se trouve dans le quadrimestre de mars, avril, mai, juin. La commune de Saint-Lumine seule encore présente son minimum dans la période de juillet, août, septembre et octobre. Et si l'on se rappelle d'autre part que le chiffre de mortalité de Saint-Lumine est sensiblement le même que celui de Saint-Philbert et de la Chevrolière ; que, relativement à la mortalité des enfants, Saint-Lumine a toujours été la commune la plus favorisée, on en conclura que cette diminution de mortalité pendant les mois d'été et d'automne porte spécialement sur les enfants. Il y a donc proportionnellement plus de décès dans l'âge adulte et la vieillesse, ce qui dépendrait peut-être de la situation élevée de cette commune, qui l'expose à l'action des vents humides et froids pendant la saison rigoureuse.

TABLEAU

Indiquant la répartition de la mortalité dans la commune de Saint-Philbert. (Les localités de la première série bordent le lac; celles de la seconde forment une zone plus éloignée.)

VILLAGES OU MÉTAIRIES.	ADULTES.	ENFANTS.	TOTAL.	POPULAT^on	VILLAGES OU MÉTAIRIES.	ADULTES.	ENFANTS.	TOTAL.	POPULAT^on
Le Breil......	10	13	23	56	Saint-Bémi....	4	2	6	13
Goulandrie....	3	2	5	13	Guittière......	25	4	29	69
Grand Marais..	2	1	3	15	La Batardière..	6	4	10	20
Morissière.....	5	1	6	26	La Bégaudrie..	5	1	6	34
Marais Michaud.	6	5	11	20	La Tournerie..	6	3	9	36
Poterie.......	3	3	6	10	Redons.......	6	7	13	13
Charouillerie..	3	0	3	22	Verger.......	6	3	9	28
Riquelaudrie..	4	0	4	11	Piepain......	11	9	20	50
Gadaisserie....	3	1	4	9	La Grèsle.....	6	2	8	18
L'Ogerie......	4	4	8	7	La Compointrie	24	9	33	68
Petit Fontaine.	11	3	14	14	Le Troissart...	7	3	10	30
Grand Fontaine.	2	1	3	33	Le Plessis.....	28	11	39	66
La Grue......	4	2	6	13	—	—	—	—	—
Guinovre......	7	6	13	27	Soherie.......	50	20	70	158
Prevoté.......	5	0	5	31	Gravouillerie..	14	8	22	56
Simaille......	9	2	11	18	Tamiserie.....	2	2	4	15
Grande Métairie	9	4	13	26	Boisveillière...	10	3	13	21
Sorinerie.....	16	4	20	34	Moillanchère...	10	6	16	38
Monceaux.....	6	4	10	22	Lasalle.......	7	5	12	25
Petite Métairie.	6	3	9	19	Nicolière......	4	3	7	26
Ratonerie.....	2	1	3	14	La Guitardière.	7	2	9	21
Brosse Barjolle.	14	4	18	35	Le Maupas....	7	5	12	36
La Grève.....	19	13	31	47	La Maillère....	11	6	17	52
Les Avenaux..	3	1	4	15	Les Bretaudières	3	0	3	21
Saint-Philbert.	283	155	438	817	Rénion.......	7	11	18	32
Vannerie......	18	4	22	77	L'Ouvrardière..	4	1	5	15
Les Jammonres.	3	1	4	25	L'Otry........	3	0	3	17
La Pelletière..	3	0	3	15	Port Bossinot..	10	5	15	41
La Noé......	2	1	3	11	La Garoterie..	11	2	13	30

VILLAGES OU MÉTAIRIES.	ADULTES.	ENFANTS.	TOTAL.	POPULATon	VILLAGES OU MÉTAIRIES.	ADULTES.	ENFANTS.	TOTAL.	POPULATon
L'Hommeau...	24	4	28	25	Les Enfers....	10	3	13	53
Viagne.......	1	0	1	13	Malleville.....	3	0	3	15
La Merlenerie.	1	1	2	25	Moulin Etienne.	10	2	12	30
La Poitrivière..	6	2	8	21	L'Orionière....	5	3	8	30
Brosse Tenaud.	4	8	12	16	La Boussière..	2	1	3	15
La Bartière....	2	5	7	26	L'Aujardière...	6	17	23	52
La Haie Gibaut.	1	1	2	15	La Crispelière.	4	5	19	52
La Revellerie..	9	5	24	58	Les Grolles...	2	2	4	35

OBSERVATIONS.

La première série renferme 42 localités, y compris le bourg. Ces localités renferment 1,912 habitants, dont 1,095 pour la campagne, et 817 pour le bourg de Saint-Philbert. Dans les mêmes localités, on trouve, pendant vingt ans, 895 morts, dont 457 pour la campagne et 438 pour le bourg. Cette 1re série représente la zone qui borde le lac. Le rapport de la mortalité est : pour la campagne, 1/47; pour le bourg, 1/37; pour les deux réunis, 1/42. Sur les 895 morts, il y a 599 adultes et 296 enfants, répartis ainsi : pour le bourg, 283 adultes, 155 enfants; pour la campagne, 316 adultes, 141 enfants.

La seconde zone renferme 32 localités, qui comptent 1,101 habitants; on y trouve 408 morts, et le rapport est par conséquent 1/54. Sur ces 408 morts, il y a 271 adultes et 137 enfants.

Il y a eu 26 localités non classées ou qui n'avaient pas de morts, et qui renferment 291 habitants, en regard desquels il faut placer les 193 morts qui n'ont pas été portés au tableau, par suite d'indications incomplètes sur le lieu où elles étaient arrivées. Le nombre 193 se trouve trop fort en prenant pour terme de proportion les rapports indiqués ci-dessus, d'où il suit que la mortalité de la 1re et de la 2e série est probablement un peu faible, et que les rapports indiqués sont plutôt favorables qu'exagérés. La mortalité est donc plus grande auprès du lac qu'au loin.

TABLEAU

Indiquant la mortalité dans les principaux villages rangés d'après leur distance du lac. (Pour 20 ans.)

	Populat^{on}	Mortalité.	Rapport.
Commune de Bouaye.			
Bouaye	311	158	1/39
La Crêne et le Petit Bois	58	20	1/58
L'Etier	153	70	1/53
La Joitrie	48	24	1/40
La Garillerie	27	17	1/31
Le Verger	17	16	1/21
Baralais	84	19	1/88
Le Four	99	18	1/110
La Ville en Bois	31	9	1/68
La Bondière	89	38	1/46
Boisolive	28	3	1/186
Bergerie Verte	13	9	1/28
Lézinière	36	17	1/42
La Marchandrie	32	15	1/42
La Tindière	103	31	1/66
La Hurtautière	21	8	1/52
Commune de Saint-Aignan.			
Saint-Aignan	105	75	1/30
Les Jahardières	7	7	1/20
Poutrigne	43	24	1/25
Lande Basse	13	6	1/43
Launay	27	14	1/24
Rebraudière	101	38	1/53
Poterie	16	5	1/64
Petites Vignes	19	4	1/95
Souché	9	3	1/60
Bichonnerie	8	8	1/20
Gendronerie	44	13	1/67
Bretaigne	21	9	1/48
Les Zagos	21	9	1/48
Jaminerie	10	13	1/15
Noë Nozou	24	6	1/80
Fichonnerie	19	9	1/42
Le Cormier	16	4	1/80
La Croix Chotard	31	20	1/20
Les Epinais	39	33	1/23
La Noue	40	33	1/23
La Paillerie	37	22	1/83
Les Ecobus	47	38	1/24
Fremiou	62	30	1/41
Commune de la Chevrolière.			
La Chevrolière	151	82	1/36
Passay	406	164	1/49
L'Arsangle	29	14	1/40
Le Mortier	32	13	1/49
Les Aubrais	30	12	1/50
La Noë	23	10	1/46
La Guerche	25	9	1/55
Les Hesses	16	5	1/64
L'Angle	28	20	1/28
Le Trejet	121	63	1/38
Michellière	30	13	1/46
La Chaussée	24	13	1/36
La Thibaudière	21	18	1/60
Girouardière	18	3	1/120
Le Bateau	33	9	1/73
Beau Soleil	12	3	1/80
La Thuilière	94	31	1/60
Villegai	26	8	1/65
L'Audissière	26	9	1/57
Freudière	34	8	1/85

	Populat^on	Mortalité.	Rapport.
La Grivelière...	20	10	1/40
Le Fablou.....	54	36	1/30
La Guillaudrie..	16	7	1/45
La Buchetière..	20	21	1/19

Commune de Saint-Philbert.

	Populat^on	Mortalité.	Rapport.
Saint-Philbert..	817	438	1/37
Le Breil.......	56	23	1/49
Morissière.....	26	6	1/86
Marais Michaud.	20	11	1/36
Charouillerie...	22	3	1/146
Grand^e Fontaine	33	3	1/220
Guinovre......	27	13	1/41
Prevoté.......	31	5	1/124
Gran^de Métairie.	26	13	1/40
Sorinerie......	34	20	1/34
Monceaux.....	22	10	1/44
Brosse Barjolle.	35	18	1/38
La Grève......	47	31	1/30
Vannerie......	77	22	1/70
Jammonière....	25	4	1/125
Pelletière......	15	3	1/100
Guitière.......	69	29	1/47
Batardière.....	20	10	1/40
Begaudrie.....	34	6	1/113
Tournerie.....	36	9	1/80
Verger........	28	9	1/62
Piepain........	50	20	1/50
Compointrie....	68	33	1/41
Le Troisart....	30	10	1/60
Le Plessis.....	66	39	1/33
Soherie.......	158	70	1/45
Gravouillerie...	56	22	1/50
Boisveillière....	21	13	1/32
Moillanchère...	38	16	1/47
Lassalle.......	25	12	1/41
Nicolière......	26	7	1/74
Maupas........	36	12	1/61
Maillère.......	52	17	1/60
Brétaudières...	21	3	1/140
Reignon.......	32	18	1/35
Port Bossinot...	41	15	1/54
Garoterie......	30	13	1/45
L'Hommeau....	25	28	1/18
Merlenerie.....	25	2	1/250
Bastière.......	26	7	1/74
Revellerie.....	58	24	1/48
Les Enfers.....	53	13	1/81
Moulin Etienne.	30	12	1/50
L'Aujardière...	52	23	1/45
Crispelière.....	52	19	1/54

Commune de Saint-Lumine.

	Populat^on	Mortalité.	Rapport.
Saint-Lumine..	474	214	1/44
La Papinière...	49	21	1/46
Puy Chiffolau...	36	14	1/51
Ebaupin.......	17	6	1/56
Le Cartron....	35	11	1/63
Pas Clavier....	70	26	1/53
Praude........	49	16	1/61
La Favrie.....	29	27	1/21
La Bingaudière.	37	15	1/49
La Mottière....	26	10	1/52
Le Chiron.....	48	15	1/64
La Padiolière...	56	25	1/44
La Brounière...	15	8	1/37
St-Symphorien..	23	4	1/115
Vinette........	16	4	1/80
Grand-Champ..	79	15	1/105
Musaudrie.....	10	6	1/33
La Barre......	17	12	1/48
Tourvillerie....	34	7	1/97

Commune de Saint-Mars.

	Populat^on	Mortalité.	Rapport.
Saint-Mars.....	60	21	1/57
La Gogelière...	23	10	1/46

	Populat^on	Mortalité.	Rapport.		Populat^on	Mortalité.	Rapport.
Haute Cour....	10	9	1/22	Davitière......	13	3	1/86
Les Naux......	21	23	1/18	Les Vergers...	30	8	1/75
L'Effeterie.....	60	34	1/35	Souchaud......	36	14	1/51
Basse Cour.....	18	6	1/60	Renourie......	28	28	1/20
Mulonnais.....	21	5	1/84	Le Moulin.....	29	11	1/52
Le Claudi......	13	12	1/21	Drouillay......	15	16	1/18
Grand-Lieu....	24	15	1/32	Poterie........	19	25	1/15
Blanchère.....	16	11	1/29	Rafferie.......	38	15	1/50
La Berderie....	82	45	1/36	La Bonnière...	34	16	1/42
La Guilloterie..	23	11	1/41	L'Ogate.......	12	7	1/34
Le Braudais...	59	32	1/36	La Trulière....	35	7	1/100
Les Marzelles..	34	16	1/42	La Trancherie..	12	3	1/80
La Rétarderie..	10	8	1/25	Guinaudrie.....	31	18	1/34
La Guibertière.	42	15	1/56	La Vannerie...	20	9	1/44
Le Recredit....	13	3	1/86	La Haie.......	38	5	1/152
Le Plessis.....	35	19	1/36	La Cour de Forot	32	2	1/320
Garnerie.......	29	4	1/145	L'Aufrenière...	25	11	1/45
Crespelière....	15	2	1/150	Bois Jouan.....	13	3	1/86

Pour toutes ces communes, on observe, en général, que le chiffre de la mortalité diminue à mesure qu'on s'éloigne du lac. Nous aurions désiré pousser plus loin ce genre de recherches, mais nous avons été arrêtés par d'insurmontables difficultés résultant de la différence des dénominations fournies par les relevés du registre civil et la carte de Cassini. Nous avons dû, forcément, borner nos études à celles de ces localités qui se trouvaient à la fois portées sur ces deux sources d'indications.

Topographie des communes.

Brains. — Sol assez élevé. Cependant, la commune possède en communs d'immenses marais qui sont très négligés, dépourvus de rigoles et qui dessèchent très-mal. Aussi, la mortalité y est toujours plus forte que dans les communes de Port-Saint-Père et Saint-Leger, qui paraissent cependant plus exposées aux influences marécageuses. Cette différence est surtout remarquable pour la dernière série de dix années pendant laquelle les deux communes riveraines de l'Achenau ont beaucoup gagné par suite de l'amélioration de leurs marais, tandis que la commune de Brains est demeurée au même taux, faute des mêmes précautions. Il y a cependant, dans cette commune, des cultivateurs riches. Presque tous les villages sont habités par des hommes possédant de l'aisance; mais il y a beaucoup de saleté et d'ivrognerie.

Bouaye. — Sol bas, graveleux sur les bords du lac, boisé dans l'intérieur. Les habitants ont peu d'aisance, la propriété étant très-morcelée. Il y a peu de propreté chez l'homme de travail, qui est souvent porté à l'ivrognerie. Cette commune est soumise à l'influence des miasmes de la rive occidentale du lac, principalement lorsque règne le vent de Sud, qui n'est pas le plus fréquent.

Saint-Aignan. — Pays plat et boisé. La portion qui borde le lac est en partie graveleuse, en partie marécageuse. L'embouchure de l'Ognon et l'anse de la Doucher forment des marais très-malsains. Il y a de l'aisance, le sol est bon. Les propriétés sont très-morcelées. Les habitants ont bien plus de tempérance qu'à Bouaye. Cette commune est cependant une des plus maltraitées, parce que c'est sur elle que sont poussés les miasmes par le vent d'Ouest qui règne habituellement dans le pays, et parce qu'il existe, en outre, des causes locales de même nature, déjà puissantes par elles-mêmes.

La Chevrolière. — Pays très-plat, peu d'aisance, beaucoup de malpropreté. Placé, du reste, dans les mêmes conditions que Saint-Aignan, et présentant la même mortalité pour les mêmes raisons.

Saint-Philbert. — Commune très-étendue et dont le territoire varie beaucoup. La partie Sud est élevée et saine. La partie Nord, qui touche le lac, est divisée en deux par la Boulogne. Sur la rive droite, sol bas, semblable à celui de la Chevrolière. Sur la rive gauche, un sol plus élevé se liant à la commune de Saint-Lumine. Cependant, il existe, aux bords mêmes du lac, beaucoup de prairies marécageuses.

Saint-Lumine. — Territoire très-élevé, à l'exception de celui qui borde le lac. Population arriérée et presque sauvage au milieu d'un pays peu avancé. L'ivrognerie y est habituelle. Depuis les travaux exécutés à l'embouchure du lac, les marais dessèchent bien mieux. Cette commune est placée au vent de ces marais et ne reçoit pas toute leur mauvaise influence. Par contre, sa position très-élevée l'expose, sans défense, à l'action des vents froids et humides pendant l'hiver.

Saint-Mars. — Cette commune présente un mamelon allongé, dirigé parallèlement au rivage du lac, avec un versant de ce côté et un autre sur le Tenu. Il y a, dans cette commune, d'immenses communs marécageux. Il y a plus d'aisance et de sociabilité qu'à Saint-Lumine; plus de tempérance. De plus, une grande partie de la commune est soustraite à l'influence des émanations marécageuses à cause de la direction habituelle des vents. Les améliorations apportées dans le cours du Tenu et dans la navigation de l'Achenau, paraissent avoir influé heureusement sur l'état des marais, et, par suite, sur la salubrité de la commune, comme sur celle de Saint-Lumine, puisque l'on remarque, depuis 10 ans, une assez grande diminution de la mortalité. Il est probable qu'en divisant son territoire comme

nous l'avons fait pour la commune de Saint-Philbert, on arriverait au même résultat.

Port-Saint-Père. — Sol élevé très-sain. Il y a beaucoup d'aisance et une grande propreté dans toutes les habitations; mais l'ivrognerie y est fréquente. Cette commune est beaucoup plus avancée que toutes les autres. Le curage de l'Achenau et l'amélioration des marais qui le bordent paraît avoir diminué la mortalité depuis 10 ans. Elle renferme, du reste, beaucoup moins de marais que les communes précédentes, et elle est aussi infiniment plus saine.

Saint-Leger. — Sol élevé, graveleux, très-sain. Il y a beaucoup d'aisance, et, à l'exception de quelques villages où l'ivrognerie a fait des progrès, cette commune est de bon exemple. Elle est, sous le rapport des marais, dans les mêmes conditions que le Port-Saint-Père, et cette condition, réunie aux précédentes, la rendrait plus salubre que toutes les autres. De plus, l'assainissement des marais de l'Achenau lui a été bien profitable ainsi que le prouve le tableau des décès.

Il est peut-être utile de rappeler ici les principales conditions inhérentes aux pays marécageux.

1° Formation de particules délétères qui trouvent un véhicule dans la vapeur aqueuse que fournit la surface des marais en proportion du degré de température.

2° L'air imprégné de ce nouvel agent devient un gaz vénéneux dont l'influence est très-variable, suivant que le poison y est plus ou moins abondant, suivant que les individus sont plus ou moins prédisposés à subir son influence.

3° Le nombre des éléments putrides produits par les marais est proportionnel à celui de la vapeur d'eau émise dans un temps donné, et, par conséquent, en rapport avec l'élévation de la température. Les marais des pays chauds sont aussi redoutables que ceux des climats froids paraissent innocents. Mais le volume

des effluves, et, par conséquent, leur concentration, est dans un rapport inverse; de sorte que ce n'est pas au moment où il s'en produit le plus qu'ils sont plus dangereux, parce qu'ils sont alors plus raréfiés. Ainsi, l'odeur des marais, des ruisseaux infects, est nulle pendant le jour au moment de la plus grande chaleur, et devient très-forte vers le soir et pendant la nuit.

4° Pour les pays tempérés, on évalue à 4 ou 500 mètres le degré d'élévation de ces effluves, et à 2 ou 300 mètres leur propagation dans la direction horizontale, abstraction faite de toute influence des vents. Mais, sous l'empire d'une température très-élevée et d'une impulsion continue de la part des vents, ces vapeurs peuvent être transportées à des distances énormes, à moins qu'elles ne soient arrêtées par de grands mouvements de terrain ou d'épaisses forêts. De plus, la décomposition de l'air ou la précipitation des substances qui produisent les maladies, ne commencent peut-être pas aux lieux d'où partent les émanations. Ceci explique pourquoi les habitations placées au même niveau et auprès des eaux stagnantes, n'étaient pas toujours celles qui présentaient le plus de malades, tandis qu'on en rencontrait, en grand nombre, sur des lieux élevés placés à de grandes distances, mais toujours dans la direction du vent qui souffle habituellement dans ces contrées.

5° La libre circulation de l'air favorable à leur transport et à leur dispersion, affaiblit, en général, leur influence fâcheuse. L'obstacle que leur présente une colline, une forêt, a pour effet de les retenir et de les concentrer en même temps qu'elle préserve de leur action les populations situées sur le versant opposé.

6° La chaleur de l'atmosphère, des pluies assez abondantes pour détremper le sol, sans le noyer, favorisent énormément le dégagement de ces effluves.

7° Les vents ont également une influence sur cette production. Le plus favorable est le vent de Sud et de Sud-Ouest, habituellement chaud et humide. Le plus propre à arrêter leur dégagement est celui de Nord et de Nord-Est, en général froid et sec.

8° Les miasmes marécageux affectent l'économie de deux manières différentes. On voit survenir d'abord une modification particulière de l'économie compatible avec l'état de santé. En un mot, une constitution spéciale dont le plus haut degré se traduit par une complète dégradation physique et morale ; en second lieu, ce sont des troubles morbides qui varient suivant les conditions de climat et de prédisposition. Ainsi, tantôt des pyrexies chroniques, des obstructions, des hydropisies ; tantôt des fièvres d'accès dont la violence est quelquefois extrême. L'habitude de vivre dans ces pays émousse la susceptibilité physique et diminue l'action de la cause morbide, mais elle n'en préserve pas ; elle rend son action plus lente et ses effets chroniques.

9° Dans tous les pays marécageux, la durée moyenne de la vie est plus courte qu'ailleurs, le nombre des décès est sensiblement plus considérable et l'emporte quelquefois sur celui des naissances, quoique les mariages y soient, en général, assez multipliés. Ces effets sont spécialement proportionnels à l'intensité de la cause marécageuse ; la mortalité est telle, dans certaines localités, qu'elle entraînerait promptement la dépopulation, si des migrations plus ou moins fréquentes ne venaient contrebalancer les effets désastreux du climat. Dans les marais de Sienne, la mortalité est de 1 sur 10 dans les années exemptes d'épidémie. Au voisinage des marais Pontins, elle est de 1 sur 26 ; dans la Camargue, à l'embouchure du Rhône, elle est de 1 sur 20, suivant M. Poulle. A Sainte-Marie et à Aigue-Morte, elle serait quelquefois de 1 sur 8, suivant cet ingénieur.

11° Les recherches de M. Villermé, qui portent sur 1,800,000 décès distribués par mois, l'ont conduit à formuler les lois suivantes. La mortalité est toujours inégalement répartie entre les 12 mois de l'année. Elle est forte à une époque de l'année et faible à l'autre. Ce sont toujours dans les mêmes lieux et dans les années ordinaires, les mêmes saisons qui offrent le minimum et le maximum des décès. Ce sont dans les cantons salubres de nos climats, les mois de l'hiver et ceux du printemps qui ont le plus de décès, et mai, juin, juillet et août qui en comptent le moins. Cette différence n'est pas la même pour toutes les latitudes. L'hiver étant plus meurtrier dans le Nord que dans le Midi, et l'été, plus dans le Midi que dans le Nord. Dans les pays de marais très-insalubres, le maximum de mortalité se trouve dans les mois d'été, époque du desséchement des marais, c'est-à-dire en juillet, août, septembre, octobre, qui en présentent très-peu dans les cantons parfaitement sains.

12° Le même observateur a déduit d'un tableau de 660,000 décès distribués par âges les données suivantes : Tous les âges ressentent l'influence pernicieuse des marais, mais celle-ci pèse principalement sur les jeunes enfants. Il meurt environ moitié plus d'enfants dans un pays marécageux que dans un pays salubre. La plus grande mortalité s'observe encore pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, époque qui suit le retrait des eaux ; le plus chargé est souvent celui de septembre.

Parmi les desséchements accomplis en France et à l'étranger, et toujours avec succès, depuis un demi siècle environ, on peut citer : le desséchement des marais qui environnaient, avant 1787, le monastère de Saint-Alexandre, aux bords de la Neva. Le changement heureux qui, d'après le professeur Fouquet, de Montpellier, se fit remarquer dans la santé des habitants, après

la conversion en terres labourables des marais voisins de Thau, de Cette et de Magnelonne. Des résultats analogues obtenus en Angleterre, dans les environs de Chlemsford. A la Jamaïque, en Pensylvanie, par la canalisation et le desséchement des marais. L'assainissement des marais de la Linth, par les travaux hardis d'Hescher, de Zurich. Le desséchement des marais de Bourgouin, opéré par le célèbre mathématicien J. Fournier, et dont le résultat a été l'assainissement de plus de 40 communes. L'étang de la Marseillette (Aube) couvrait près de mille arpents de terrain. De ce vaste amas d'eau fangeuse s'élevaient des émanations pestilentielles qui portaient au loin les maladies et la mort. En vain les rois de France, les États de la province, des évêques, avaient encouragé de toutes les manières le desséchement de ces marais funestes; une race d'homme, petite, malsaine, dégradée, traînait, sur ses bords, sa courte et malheureuse existence : nulle industrie, nulle manufacture, à peine les premières nécessités de la vie. Une Irlandaise, sans aucun secours du Gouvernement, sans autre mobile que l'intérêt de l'humanité, Mme de Bausset a entrepris de dessécher l'étang de la Marseillette, et a exécuté cette noble tâche. Des bois, des prés, une population saine plus active, 150 charrues, l'industrie, l'aisance ont remplacé la stérilité, la fétidité et la misère. Le procédé employé pour le desséchement a consisté dans l'établissement d'un canal principal pour lequel un bel aqueduc a été élevé. Depuis que les marais de Châtillon en Bresse ont été en grande partie desséchés et convertis en plantation, la population de cette ville, animée par l'industrie, a doublé en trente années, tandis que la création de nouveaux étangs rendait plus insalubres beaucoup d'autres localités de la même province : Villars, Vic, Pérole, Frontignan, Mireval, jadis petites villes renommées, sont maintenant de misérables bourgs habités par des agonisants. Bordeaux a cessé d'être ravagé par des épidémies meur-

trières, après que le desséchement des marais, situés à la porte de la ville, eût été opéré par les soins du cardinal de Sourdis. Un beau résultat en ce genre est celui que les frères Herwyn ont obtenu dans le desséchement des vastes marais situés entre Dunkerque et Furnel et connus sous le nom de Moëres. L'agriculture y est aujourd'hui portée au plus haut degré de prospérité.

NOTICE

SUR

RIPAULT DE LA CATHELINIÈRE

CHEF VENDÉEN,

PAR M. DUGAST-MATIFEUX.

Ripault (Louis-François-Charles), chef vendéen secondaire, se qualifiait chevalier de La Cathelinière, du nom d'une métairie située commune de Frossay, dans l'arrondissement de Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure. Sa famille, qui était anciennement originaire de la même paroisse, avait été déclarée noble d'extraction, par arrêt de la Chambre de réformation, du 21 juin 1669. Elle sortait cependant à peine de la poudre des greffes ou tabeliers, et tenait encore au bras une *utile liasse.* Un de ses membres était petit notaire des petites juridictions seigneuriales de la Hunaudais et Saffré, en Frossay, dans le XVIe siècle. Le registre ou répertoire de ses actes, in-4°, en parchemin, existe et fait partie du cabinet d'archives de M. Chevas, à Nantes. (*Voir aux pièces justificatives.*)

Louis-François-Charles Ripault de La Cathelinière naquit à la Mégerie, autre gentilhommière de Frossay, le 19 août 1768.

Sa mère, Louise-Elisabeth Dorion, était issue d'une famille bourgeoise de Paimbœuf, et, par elle, il était cousin de Piron, autre chef vendéen, également subalterne. Son père avait eu luimême pour mère Anne-Marguerite Ducassia, fille d'un lieutenant civil et criminel au présidial de Nantes, et petite-fille d'un ancien sous-maire et juge consul des marchands de cette ville. Ses parents ne pouvant rien en faire et ne possédant qu'une fortune médiocre, avec beaucoup d'enfants, l'embarquèrent fort jeune sur le navire d'un capitaine-marchand de la localité, nommé Delcol, qui se plaignait souvent de l'incapacité de son élève, et ne le désignait que par l'épithète de *grand flandrin*. Les autographes du personnage témoignent d'ailleurs de son peu d'aptitude, et prouvent qu'il ne savait pas écrire deux mots de français orthographiés (1); en revanche, il était excellent tireur.

Comme Charette, il venait de quitter la marine, lorsque le soulèvement de la Vendée éclata (2). Cette tentative féodale, sous couleur religieuse, eut naturellement pour chefs les gentilshommes des bourgs et paroisses rurales, qui l'avaient provoquée par l'intermédiaire des prêtres, principalement du

---

(1) En voici un curieux spécimen, fidèlement reproduit, d'après l'original qui fait partie de notre collection :

« Monsieur, sy vous voulié faire des échange, je vous donnerée dix prisonnié pour.

» Chevalier de la CATHELINIÈRE, commandant généralle de l'armée » catholique du péye Rai.

» Ce 19 juin 1793. Reponse dessuite. »

Ces lignes furent écrites sur une lettre contenant une proposition d'échange de prisonniers, à l'occasion de la captivité d'un membre de la famille propriétaire du château d'Aux.

(2) Il est à observer que Charette et Cathelinière, l'un et l'autre marins, étaient tous deux *chevaliers*.

haut clergé, composé de cadets de noblesse. C'est ainsi que Ripault se trouva choisi comme général, par les paysans de son canton, et s'empara, avec eux, du Port-Saint-Père et de Bourgneuf, où ils commirent tout d'abord d'atroces cruautés. Indépendamment du pillage auquel il se livrèrent, ils se saisirent, dans cette dernière ville, de diverses personnes désignées pour périr, les conduisirent à l'embranchement de la route de Nantes à Arthon, au lieu nommé la Feillette, et les y fusillèrent.

Parmi elles, une jeune femme, M[me] Salaun (Elisabeth-Justine de Laveaux), femme d'un capitaine de navire, tomba sous la première décharge, mortellement atteinte (1). Un marchand, nommé Gauthier, fut plus heureux : blessé seulement à la joue, il eut la présence d'esprit de se laisser choir sur le coup et couvrir de terre ; puis il attendit, pour se relever, le départ des mitrailleurs et des fossoyeurs.

L'ancien maire de Bourgneuf, Pierre Mourain, avocat en Parlement ex-représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, était une des victimes plus spécialement vouées à la mort. Il reçut, presque à bout portant, la décharge des pistolets de La Cathelinière, et, comme il respirait encore, il fut achevé à coups de pelles apportées pour enterrer les cadavres (2).

Le curé constitutionnel Marchesse, vieillard de 65 ans, recteur de Bourgneuf et Saint-Cyr depuis vingt-un ans, fut attaché à la queue d'un cheval, accablé de mauvais traitements et traîné jusqu'à Machecoul, quartier-général des insurgés, où il avait été vicaire pendant dix-sept ans. Rendu là, on le conduisit à

(1) Elle s'était mariée à Notre-Dame de Nantes, le 16 janvier 1787.

(2) Pierre Mourain est auteur de *Réflexions sur les troubles intérieurs du royaume*. Paris, impr. nationale, 1792, in-8° de 12 pages ; et d'une *Opinion sur les ecclésiastiques non assermentés*... Inde mali labes.

l'affreuse prison qui, comme un abattoir, ruisselait du sang des patriotes égorgés; mais il n'en franchit pas le seuil: les brigands qui le tiennent lui écrasent la tête entre la porte et la muraille. Trente et quelques autres habitants de Bourgneuf, menés également à Machecoul, furent presque tous massacrés le lundi de Pâques, dans l'enclos des Filles du Calvaire, où Charette et Souchu parquaient leurs victimes (1).

Ayant ensuite assemblé le plus d'hommes qu'il put dans la localité, Cathelinière coopéra, le 27 mars, à l'attaque et à la prise de Pornic par Charette. Ce dernier traçait ainsi le bulletin de cette expédition, dans un singulier billet autographe, qui fait partie de notre collection de pièces révolutionnaires, sur l'Ouest de la France.

A Monsieur Souchu, pour lire au Conseil central (de Machecoul).

Frères et amis,

Avec le secours de l'Être-suprême, nous avons pris Pornic dans une demi-heure. Les brigands de cet endroit s'étant réfugiés dans différentes maisons, d'où ils pouvaient nous faire beaucoup de mal, je ne trouvai que le feu qui put faire sortir ces coquins de leurs cavernes. Vous me trouverez peut-être sévère dans mes expéditions, mais vous sçavez comme moi que la nécessité est un devoir. La perte de l'ennemi est à peu près de soixante hommes. Nous n'avons eu que deux hommes de blessés, encore il y en a un qui l'a été par sa faute. Vous recevrez demain un canon de 18 et un pierrier, que nous avons pris à Pornic. Nous sommes, frères et amis, dévoués pour la bonne cause jusqu'à la mort.

LE CH[er] CHARETTE, commandant.

Pornic, 27 mars 1793.

---

(1) *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure, par J. Chevas. Canton de Bourgneuf, arrondissement de Paimbœuf*, pag. 74-5, in-8°, 1852.

Ripault se joignit encore à Charette, le 20 juin suivant, pour reprendre Machecoul, et quelques jours après pour assiéger Nantes. Mme Delcol, femme de son ancien patron, s'y était réfugiée. Il lui fit alors passer dans un coin de beurre, que lui porta une paysanne, un billet par lequel il l'engageait à ne rien craindre, et à se disposer à le recevoir chez elle, lorsqu'il serait entré dans la ville avec son armée. Ce fait donne à la fois une idée de l'outrecuidance des chefs vendéens et des subterfuges employés pour correspondre à l'intérieur de la cité (1).

Quoique subordonné, dans les circonstances importantes, au chef principal de la basse Vendée, par une sorte de suzeraineté féodale, et comme relevant en arrière fief d'un seigneur dominant, il resta toujours autant qu'il put chef de canton indépendant. Il assista en cette qualité, le 19 juillet, au conseil de guerre, tenu à Châtillon, pour procéder à l'élection d'un nouveau généralissime des armées royales et catholiques, en place du paysan Cathelineau. On sait que le choix tomba sur d'Elbée, qui n'eut pu d'abord commander en chef, mais qui avait pris toutes ses mesures pour lui succéder : ce qui vexa cruellement Charette, auquel le Conseil avait seulement assigné le grade d'adjoint aux généraux de division. Un mois et demi après, Ripault signait, avec les autres chefs vendéens, le *Règlement général sur la distribution de la force armée dans le pays conquis*, du 4 septembre, qui servit plus tard à sa condamnation. (*Voir aux pièces justificatives.*)

D'après le général Turreau, Cathelinière commandait douze

---

(1) « Les lettres de Charette pénètrent par des hoctiers ou leurs femmes, qui viennent en ville par les ponts, sous le prétexte d'enlever les immondices. » (*Note de police extraite des papiers du Comité révolutionnaire de Nantes*).

mille hommes dans les environs de Machecoul et de Princé (1). Son jugement ne lui en donne que dix mille, et nous croyons que ce dernier chiffre est bien suffisant.

Les faits d'armes de Cathelinière ne présentant guère que des actes isolés et sans portée d'agression ou de résistance, on n'entrera point dans ce dédale d'opérations, vraie stratégie de guérillas, dans un pays difficile, bocageux et coupé. L'extrait suivant d'un rapport militaire du général Haxo au général en chef, en donne suffisamment l'idée :

« Hier matin, écrivait-il le 13 janvier 1794, j'ai fait attaquer le rassemblement de La Cathelinière dans la forêt de Princé. L'attaque était dirigée sur quatre points. La première colonne, sortie de Paimbœuf, s'est portée sur la paroisse de Chauvé ; la seconde, sortie de Machecoul, sur Arthon ; la troisième, sortie de Sainte-Pazanne, sur Saint-Hilaire-de-Chaléons ; la quatrième enfin, sortie du château d'Aux, sur Rouans. Cette disposition avait pour but d'envelopper et de détruire l'ennemi. Mes intentions ont été en partie remplies : les rebelles, au nombre de sept à huit cents, sortant de la forêt de Princé, avec l'intention de se porter sur Bourgneuf, ont été attaqués de front par la seconde colonne, et pris en flanc par la troisième ; cette disposition a jeté une telle terreur parmi les rebelles, qu'après une fusillade assez vive de la part de nos républicains, cette horde s'est mise totalement en déroute. J'ai donné ordre aux quatre colonnes de les suivre sans relâche.

La Cathelinière avait essuyé beaucoup de rencontres et de petits combats, dont il s'était tiré, lorsque dans une dernière

---

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée*, pag. 81, 1re édit. de l'an III — 1795, à Evreux, Chaumont, in-8 ; et pag. 61 de l'édit. de Baudouin, Paris, 1824, dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée par MM. Berville et Barrière.

affaire, peut-être dans celle-ci ou peu après, il fut dangereusement blessé au ventre, soit par les républicains, comme il le dit en son interrogatoire, soit par un traître, comme le prétendent Beauchamp, Bouvier-Desmortiers et la tradition. Il put cependant échapper provisoirement, en se cramponnant à son cheval, et se réfugia dans sa maison incendiée du Moulinet, en Frossay, où il se croyait mieux caché, et plus à portée de recevoir les secours dont il aurait besoin. Mais il ne tarda pas à y être pris. Le hasard le trahit dans une circonstance où la force armée ennemie était venue de ce côté. Toutefois, il existe encore à cet égard deux versions : d'après l'une, et c'est la plus accréditée, une garde national de Paimbœuf, nommé Marquis, l'aurait découvert sous une met de pressoir, en poursuivant une poule qui s'y était sauvée (1). D'après l'autre, ce serait son propre cheval abandonné, qui, en revenant instinctivement auprès de son maître, l'aurait décelé dans ce pressoir (2). Quoi qu'il en soit,

---

(1) « L'agent national du district de Paimbœuf au comité du Salut public. — 11 ventôse an II (1er mars 1794).

» Le sieur Cathelinière, chef de brigand et fameux par ses assassinats, a été pris hier dans son pressoir, au Moulinet, par des troupes du cantonnement, sous les ordres de l'adjudant général Guillemé. Un détachement était sorti, et les volontaires rôdaient autour de cette maison ; ils courent après une poule qui se réfugie sous le pressoir ; en allongeant la main pour la prendre, ils trouvent une couverture, et dessous un brigand fort mal habillé, ayant une large blessure au côté. Ils lui disent que s'il veut leur déclarer où est Cathelinière, on lui sauvera la vie. Il répond : *c'est moi*. Effectivement, c'était le scélérat. On le conduit à Nantes, au Tribunal révolutionnaire. »

(2) « La Cathelinière, l'un des chefs les plus redoutables des brigands, était abandonné de tout le monde ; il avait vu incendier toutes ses propriétés, et il était réduit à se loger sous le toit d'un pressoir. Un cheval qu'il laissait paître, errer dans la prairie, n'ayant point d'asile pour le loger, fit découvrir son maître, près duquel il alla se réfugier à l'approche des volontaires. Il fut conduit à Nantes et guillotiné. » (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VIe partie, no 59, p. 233. Déposition de Dubois-Crancé dans le procès de Carrier.)

Cathelinière ne commandait plus alors que trois mille hommes, que son absence acheva de disperser. Conduit immédiatement à Nantes, par bateau, il fut d'abord amené au Comité révolutionnaire, qui s'était empressé de le requérir, pour en tirer des renseignements sur la guerre de la Vendée.

Il comparut ensuite devant les représentants du peuple, Prieur (de la Marne), Garrau, Hentz, Francastel, Dubois-Crancé, alors en mission à Nantes, et devant le général en chef Turreau. Aux reproches des commissaires de la Convention, d'avoir fanatisé les paysans, et fait verser tant de sang pour leur religion et leur roi, La Cathelinière répondit qu'ils méritaient le même reproche, eux qui fanatisaient le peuple pour la liberté, qui n'était, selon lui, qu'une chimère (1).

Dans une autre circonstance de nos guerres civiles, un républicain fut amené prisonnier devant le général des royalistes : *Pourquoi te bas-tu*, lui demanda ce général ? — *Pour être libre*, répondit le républicain. — *Crois-tu donc*, répliqua le royaliste, *que je veuille être esclave*? Et il avait raison historiquement ; seulement, il voulait la liberté pour lui, et l'oppression pour le reste, c'est-à-dire, l'autorité privée ou féodalité : le républicain voulait au contraire la liberté pour tous, c'est-à-dire l'égalité dans la liberté ou l'autorité publique.

A défaut de concordance et de justesse absolue, les paroles de La Cathelinière attestaient du moins une grande énergie de la part d'un pauvre blessé, placé dans une pareille situation. Après qu'on l'eut entendu, le général requit aussitôt sa traduction à la commission militaire de l'armée de l'Ouest, en ces termes :

---

(1) *Rapport de Hentz et Francastel, sur leur mission près l'armée de l'Ouest*, etc., pag. 5, en note. Paris, imp. nat., vendémiaire an III, in-8 de 38 pages.

Au quartier général, à Nantes, le 12 ventôse, an second de la république française, une et indivisible.

Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, ordonne aux citoyens composant la commission militaire, de s'assembler sur le champ, dans le lieu ordinaire de ses séances, pour y juger Cathelinière, chef de brigands.

Le général en chef, TURREAU.

Ce fut alors que La Cathelinière dit à un aide-de-camp qui le gardait, en attendant son transfert :

« Les mesures adoptées par votre général nous ont réduit à la » dernière extrémité ; mon parti est perdu sans ressources. M. » de Charette ne voulait pas faire la guerre cet hiver, et si l'on » nous eut donné le temps de nous réparer, nous aurions eu » au printemps cinquante mille hommes, à l'épreuve de toute » espèce de dangers, de fatigues et de privations. Nous man» quons de munitions de guerre, et la destruction des moulins » et des fours nous privera du secours des munitions de bouche » qui nous restent, etc. (1). »

En même temps qu'il prenait cet arrêté, le général Turreau le notifiait aux membres de la commission militaire, séant à Nantes :

Vous voudrez bien, citoyens, au reçu du présent ordre, procéder au jugement d'un chef de brigands, nommé le chevalier de Cathelinière, que je vais faire conduire à votre tribunal sous bonne et sûre garde. L'exécution doit suivre de près la sentence, d'autant plus qu'une blessure dangereuse met Cathelinière dans

---

(1) *Mémoires de Turreau*, déjà cités, p. 228. Les mêmes données avaient déjà été fournies, après la prise de Noirmoutier, par le généralissime d'Elbée, qui croyait aussi son parti perdu. Voir également Turreau, page 191.

l'impossibilité d'exister longtemps. Il faut empêcher la mort de prévenir son supplice. Vous avez à venger, par votre jugement, les malheureuses victimes de la fureur de ce scélérat.

Salut et fraternité,

Le général en chef, TURREAU.

Le commandant temporaire de la place, Boivin, recevait aussi des instructions pour se concerter avec la commission militaire, quant aux mesures à prendre lors du procès et de l'exécution de La Cathelinière. Ordre précis était donné pour que tous les postes fussent doublés, et la plus grande surveillance observée.

Comme c'était un personnage de marque et fort connu dans la ville, on crut devoir procéder à son jugement avec plus de solennité qu'à l'ordinaire. Les deux commissions militaires près les armées de l'Ouest et des Côtes-du-Nord, qui siégeaient alors à Nantes, se réunirent au Bouffay, dans la salle des audiences du tribunal révolutionnaire, sous la présidence de Mutius-Scævola Lalouet, et, dans une séance extraordinaire, le condamnèrent à mort. Voici textuellement l'interrogatoire qu'il subit, et auquel se bornèrent à peu près les débats qui précédèrent le jugement :

Interrogé s'il n'était pas aux massacres de Machecoul ? — Nie le fait. — Son âge ? — 25 ans passés d'août. — S'il a été garde du roi ? — Non. — Si son armée est passée avec Charette ? — Répond que oui. — Comment a-t-il été blessé ? — Avoir été blessé par les républicains ; il s'était avancé avec son armée pour couvrir *Salar*. — (1) Répond qu'il a encore quinze à vingt mille

(1) Il y a ici omission d'une question relative sans doute à Charette, car il ne peut s'agir de Cathelinière dans la réponse. La même lacune se reproduit ensuite plusieurs fois.

hommes. — Environ quinze armées. — A dit ne recevoir aucune nouvelle de Charette, parce que son armée a passé au Nord. — Son second était Salmonière, tué à Savenay. — Qu'est devenu La Rochejacquelein ? — Il n'en sait rien. — S'il a connaissance de Piron ? — Dit qu'il le croit mort à Savenay (on sait le contraire). — S'il commandait l'avant-garde à Savenay et n'a point passé la Loire ? — Dit avoir retiré toutes ses forces à Sainte-Pazanne, pour tromper les patriotes. — Où a-t-il caché ses papiers ? — Ils sont brûlés. — Son père a été pris dans les marais de Bouin. — A dit n'avoir jamais connu Bois-Gautier. — S'il connaissait Stoflet ? — Répond qu'il le connaît, qu'il commandait sous La Rochejacquelein. — Qu'ils subsistaient par la quantité de grains cachés. — Ils souffraient faute de moulins. — Le moulin qui reste est un moulin à eau, placé en Arthon, aux *Perrières* (1).

Cet interrogatoire fini, lecture fut donnée au prévenu de l'article 6 de la loi du 19 mars précédent, puis les deux commissions militaires réunies le condamnèrent à la peine de mort, ses biens confisqués au profit de la République, et ordonnèrent que la sentence serait exécutée sur-le-champ. (*Voir aux pièces justificatives.*)

En politique, on accepte le fait. La raison dédaigne de protester contre la fatalité, et la nature s'y soumet. Il n'y avait plus, dès-lors, pour Cathelinière, qu'à marcher à la mort, impassible et muet. Tout au plus lui passerait-on un amer sourire, en apercevant sur son passage la statue de la liberté ; et c'est là ce qu'on attend de ce chef à l'âme d'acier, qui regarde la mort comme prix du ciel, soit qu'il la donne, soit qu'il la reçoive, surtout après sa réponse aux commissaires de la Convention. Mais

(1) Perrières et Salar ci-dessus sont des localités inconnues, que le greffier a sans doute mal orthographiées.

le même homme, que les extrêmes périls de la guerre n'avaient pas ébranlé, et qui venait d'affronter les juges ds son roi, manqua de fermeté et se démentit devant l'échaffaud. Comme d'Elbée, à Noirmoutier (1), il chercha à prolonger sa vie, afin de prêcher la soumission aux paysans, disait-il. C'était en quelque sorte adorer ce qu'il avait brûlé et brûler ce qu'il avait adoré. Cette insigne faiblesse ne servit qu'à lui attirer le mépris de ses ennemis. Peu de jours après son supplice, un juge des commissions militaires, nommé François Bignon, écrivait à quelque ami, dans une lettre intime qui a été publiée plus tard :

« Nous avons jugé le fameux La Cathelinière ; il est mort en j.-f. Après son jugement, il nous a demandé un sursis de trois jours, pour avoir le temps de faire une proclamation aux malheureux habitants des campagnes qu'il avait lui-même égarés, et

---

(1) « Je suis si peu ennemi du système républicain que, si l'on veut surseoir mon exécution jusqu'à ce que le projet de pacification soit au point que l'on ait plus besoin de moi, j'offre d'y travailler sous telle surveillance que ce soit. J'offre de pacifier les districts de Montaigu, Cholet, Saint-Florent, une grande partie de Vihiers, sinon la totalité. Mais il est essentiel que j'aie pour agents généraux le citoyen Boisy, dans le district de Montaigu, et le citoyen Duhoux, dans celui de Saint-Florent... ; m'obligeant, si l'on m'emploie, à ne pas écrire un mot que je ne soumette à la révision du surveillant que l'on m'indiquera.

» Fait à l'île de la Montagne (Noirmoutier), ce 20 nivôse, l'an II de la République.

Signé D'ELBÉE. »

En présence de si honteux désaveux de soi-même, de la part de généraux, voir même d'un généralissime des armées royales et catholiques, qui n'avaient d'autre alternative honorable que la victoire ou le martyre, on pardonne à la Dubarry de s'être écriée : *Encore un petit moment, mon petit bourreau*. Elle, du moins, ne cédait qu'à l'instinct de la vie, mais elle ne promettait pas la vertu.

les faire rentrer dans le devoir. La commission n'y a eu aucun égard, et il a été expédié sur-le-champ (1). »

Tandis que cela se passait à Nantes, un membre de la Société populaire de Paimbœuf demandait à chanter des couplets, enfants de son patriotisme, sur la prise du chef royaliste. Le dépôt en fut ordonné après l'audition, et le nom du citoyen Delaunay, leur auteur, proclamé dans la séance avec enthousiasme.

Ces couplets amenèrent la proposition d'envoyer une adresse aux représentants du peuple, pour en obtenir que La Cathelinière fût jugé et exécuté à Paimbœuf, dans l'arrondissement duquel il avait commis tous ses forfaits. Cette adresse est aussitôt rédigée et adoptée; deux membres sont députés à Nantes pour la présenter et l'appuyer; mais la Société populaire s'y était prise trop tard pour avoir le triste spectacle de la mort d'un ennemi politique, car, à la séance du lendemain 3 mars, le citoyen Marquis, celui-là même qui avait découvert La Cathelinière, et l'avait accompagné à Nantes, vint rendre compte, à l'assemblée, de son voyage, et dire quel plaisir la population nantaise avait ressenti à la vue du prisonnier. *Il a été interrogé, jugé et condamné à mort*, dit Marquis; *l'exécution a suivi de près*... et ces paroles sont couvertes d'applaudissements frénétiques (2).

La prise et l'exécution de La Cathelinière furent annoncées en même temps à la Convention nationale, dans sa séance du

---

(1) *Pièces remises à cinq époques différentes, par les comités réunis, à la commission des Vingt-un* (chargée d'examiner la conduite de Carrier). *Imprimées par ordre de la Convention*, pag. 111; Paris, impr. nat., brumaire, an III, in-8°.

(2) *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure. — Canton du Pellerin*; par J. Chevas : travail en cours de publication.

16 ventôse suivant (6 mars), par une lettre du général en chef Turreau, à la lecture de laquelle on applaudit. Cette nouvelle fut confirmée le lendemain, par une autre lettre du président de la commission révolutionnaire, Lalouet, qui avait présidé les deux commissions militaires réunies.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Et Preuves de la Notice sur Ripault de La Cathelinière.

FAMILLE RIPAULT.

« Ripault ou Ripau, sieurs de la Caffinière, de la Castelinière, ressort de Nantes, porte de *gueules au sautoir échiqueté d'or et d'azur, cantonné de quatre fleurs de lis d'or*. Arrêt du 21 juin 1669. »

(Le père Toussaint de Saint-Luc, *Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne*, IIIe part., page 244 ; Paris, Prignard, 1691, in-8°.)

« Jean Ripault, sieur de la Caffinière, épouse Jeanne Brecart (1).

Jean Ripault, sieur de la Caffinière, épouse Renée Le Blanc ; ils vivaient en l'an 1528.

Claude Ripault, sieur de la Louynais, épouse, en septembre 1570, Anne Goheau.

---

(1) « Jehan Ripault et Jehanne Brecart, sa femme, à cause d'elle, par raison de la maison ancienne de la Caffinière, jardins, bois anciens, revenus et autres héritages, un hommage au seigneur de Frossay. » (Extrait d'un *vieux ms. historique sur Frossay*, appartenant à M. Benj. Fillon.)

Jérôme Ripault, sieur de la Caffinière, épouse, en l'an 1599, Anne Carduel.

René Ripault, sieur de la Caffinière, épouse, en février 1633, Anne Poyet.

Christophe Ripault, sieur de la Caffinière.

Suzanne Ripault, partagée en l'an 1602, épouse Gédéon Laurent.

François Ripault épouse, en juin 1642, Marguerite Poyet.

Charles Ripault, sieur de la Cathelinière (1).

Par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 21 juin 1669, au rapport de M. Denyau, ils ont été déclarés nobles d'extraction. »

(*Réformation de la noblesse de la province de Bretagne, faite les années* 1667, 68, 69, 70 *et* 1671, tom. III, lettre R, ms. in-fol., conservé à la Bibliothèque publique de Nantes.)

Nous compléterons cet extrait généalogique par les degrés suivants, quoiqu'ils ne s'y rattachent pas immédiatement, mais ils sont les seuls venus à notre connaissance :

Charles Ripault, écuyer, sieur de La Cathelinière, époux d'Anne-Marguerite Ducassia ; dont :

1° Julien-Charles, né le 5 avril 1732 ; il s'intitula, plus tard, sieur de la Corbinais, en Saint-Viault ;

2° François, qui suit.

Charles avait un frère nommé Pierre, sieur de la Rimbau-

---

(1) « Aveu du 20 juin 1504, rendu par nobles gens Jehan de Saffré et Jehanne Viau, sa compagne, seigneur et dame de la Cathelinière, à noble et puissante dame Hardouine de Surgères, noblement à foi et hommage et rachat, des lieu, domaine et hébergement de la Cathelinière et autres héritages, sur quoi déclarent devoir 8 deniers monnoie de rente. » (*Ibid.*)

Ce n'est que longtemps après que la terre de la Cathelinière, qui est une métairie située sur le chemin de Frossay à Chauvé, est entrée dans la famille Ripault et lui a servi de surnom.

dière, qui avait épousé la sœur de sa femme, Barbe Ducassia, et qui mourut le 17 janvier 1750, à l'âge de cinquante-cinq ans; — et une sœur des prénoms de Marie-Jeanne.

François, chevalier, sieur de La Cathelinière, né le 9 mars 1733, épousa Louise-Elisabeth Dorion. Il habita d'abord la Mégerie, petite gentilhommière de Frossay, où naquirent ses premiers enfants, et prit ensuite pour demeure le Moulinet, vers 1773. Il fut l'un des premiers chefs du pays de Retz, lors du soulèvement de la Vendée; mais quand il fallut se battre, comme il était très-gros et peu ingambe, il céda le commandement à son fils et se retira, avec sa femme et ses deux filles, dans les marais de Bouin, où ils furent tués.

De tous ses enfants, on se bornera à celui qui, comme chef vendéen, est le sujet de cette notice, et dont voici l'acte de naissance :

Le 19e jour d'août 1768, a été baptisé par moi, recteur soussigné, Louis-François-Charles, né de ce jour à la Mégerie, fils de Messire François Ripault, sieur de La Cathelinière, et de dame Elisabeth-Louise Dorion, son épouse. Ont été parrain Jean Laheu, et marraine Michelle Guineau, femme de René Vrignaud, qui ont déclaré ne savoir signer. — J.-B. Picart, *recteur de Frossay.*

DE PAR LE ROI.

Règlement général sur la distribution de la force armée dans le pays conquis.

Le conseil militaire et le conseil supérieur d'administration (des armées royales et catholiques) réunis, considérant que,

par son décret du 2 août 1793 (1), la soi-disant Convention nationale, poussant la cruauté jusqu'au délire, a prescrit aux soldats égarés qui défendent sa cause, la dévastation entière du pays conquis, l'enlèvement des moissons, l'incendie des forêts, la déportation des vieillards, femmes et enfants, la démolition de toutes les habitations, du riche comme du pauvre, la confiscation des biens et des propriétés, et le massacre général de tous les hommes en état de porter les armes, sans distinction d'état, de rang et d'opinion, pour ne faire du pays entier qu'un vaste désert, et le partager ensuite entre eux et leurs complices.

Que déjà les chefs sanguinaires des armées soi-disant répu-

---

(1) Voici les principaux articles de ce décret, sur lequel les chefs vendéens, en s'accolant aux étrangers, déversaient tant d'odieux :

I. Le ministre de la guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée.....

II. Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commisaires des guerres de l'armée des côtes de la Rochelle, pour leur substituer des officiers-généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé.

VI. Il sera envoyé, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toutes espèces pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

VII. Les forêts seront abattues, les repaires détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

VIII. Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur; il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

XIV. Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir à la République; il en sera distrait une portion pour indemniser les citoyens qui seront demeurés fidèles à la patrie, des pertes qu'ils auraient souffertes.

blicaines, mettant à exécution ces barbares décrets, ont exercé des cruautés inouïes, des brigandages affreux et d'horribles massacres dans les parties du pays conquis, dont le sort des armes leur a fait obtenir la possession momentanée;

Qu'abusant de l'indulgence qu'ont eue les puissances étrangères pour la garnison de Mayence et celles des autres villes françaises, conquises en leur nom et par la force de leurs armes pour sa majesté très-chrétienne, la même Assemblée contraint les soldats qui composaient lesdites garnisons à marcher en poste contre nous qui soutenons la même cause, au mépris du serment qu'elles ont fait de ne plus porter les armes pendant la durée de la guerre;

Convaincus que, pour résister à nos ennemis, préserver le pays conquis et ses malheureux habitants des horreurs dont ils sont menacés, mettre à couvert des incursions de l'ennemi leurs enfants et leurs femmes, leurs biens et leurs propriétés, rendre impuissants tous les efforts de la scélératesse et de l'irréligion combinés contre nous et dirigés par des êtres féroces, dont le premier besoin paraît être la soif du sang, il faut de l'ensemble dans les vues, de l'unité dans les projets et une telle distribution de force, qu'en même temps que nos armées agiront offensivement, des corps séparés protégent et défendent tous les points de la frontière du pays conquis; sur ce, ouï M. Carrières pour le procureur-général de Sa Majesté, ont arrêté et arrêtent....

(Suit un long règlement en trente-neuf articles, à la fin duquel on lit):

Fait en conseil militaire et en conseil supérieur d'administration, réunis à Châtillon-sur-Sèvre, le 4 septembre 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

Signé d'ELBÉE, DONNISSAN, de ROYRAND, chevalier CHARETTE, LESCURE, de BONCHAMPS, de LA ROCHEJACQUELEIN, de LA CA-

THELINIÈRE, chevalier DESSESSARTS, de CUMONT, chevalier de FLEURIOT, de BOISY, le prince de TALMONT, STOFFLET, de MARIGNY, DUHOUX-D'HAUTERIVE, chevalier de PERREAU, de SOLERAC, de BEAUVOLLIER l'aîné, chevalier de VILLENEUVE. *Par le conseil militaire :* DURY DE BEAUVAIS, secrétaire. — † GABRIEL, évêque d'Agra, président du conseil supérieur ; Michel DESSESSARTS, second président ; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers ; BRIN, doyen de Saint-Laurent ; MICHELIN, LE MAIGNAN, BOUTILLIER DES HOMELLES, BODI, PAILLOU, LENOIR, COUDRAYE, THOMAS, GENDRON. *Par le conseil supérieur :* P. JAGAULT, secrétaire général.

(*A Châtillon-sur-Sèvre, de l'imprimerie royale du Conseil supérieur, 1793, in-4° de 15 pag.*)

Le 30 janvier 1794 (11 pluviôse an II), le commissaire du district de Paimbœuf, Benoit, écrit à la Société populaire de cette ville, que le détachement cantonné à Frossay, ayant eu avis que les royalistes se tenaient dans le taillis des Gaudinais, s'y est transporté et a tué pour le moins soixante de ces révoltés.

« Cette nouvelle, porte le procès-verbal de la séance, nous a été confirmé par un de nos braves frères d'armes, témoin oculaire, qui a ajouté que La Cathelinière, digne chef de ces scélérats, avait été grièvement blessé dans cette affaire. »

Le 1er mars suivant (11 ventôse), Muscar, commandant le poste de la Hibaudière, écrit au général Vimeux :

« La bonne nouvelle que je vais t'annoncer te comblera de joie, ainsi que tous les républicains qui désirent voir enfin l'anéantissement de la Vendée. La Cathelinière est pris : un dé-

tachement sorti de Vue a fait cette capture à midi. La prise de ce chef, distingué par tant de cruautés, entraînera sûrement la destruction totale de la horde qu'il commandait : on va le conduire à Nantes. »

Le commandant du bataillon de Dieppe écrit également au même général :

« Je t'envoie le fameux La Cathelinière qui a été arrêté par un détachement sorti ce matin de Vue, pour aller protéger l'enlèvement de bois à l'étang de Ferrière. A son retour, ce détachement a fouillé la paroisse de Frossay et a arrêté ce chef de brigands à sa maison du Moulinet. Je l'envoie au Tribunal révolutionnaire, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Je suis satisfait qu'il ait été arrêté par un détachement du bataillon que je commande. »

De son côté, Vimeux transmet immédiatement au général en chef cette nouvelle qui se repercutait ainsi comme d'écho en écho :

« Je m'empresse de te faire part que le fameux La Cathelinière a été arrêté par un détachement sorti de Vue. Le porteur de la lettre m'a dit qu'il avait trois blessures et qu'il serait amené demain au Comité révolutionnaire. Fais en part, je te prie, aux représentants du peuple. »

Enfin, le lendemain, Turreau écrit à son tour au Comité de Salut public, à Paris :

. . . .

« Un événement également avantageux est la prise du ci-devant chevalier de La Cathelinière ; il est en mon pouvoir. Une blessure dangereuse l'avait contraint de se retirer chez lui, à Frossay. On l'y a trouvé caché dans un pressoir. Il est résulté de l'interrogatoire qu'il a subi, que son absence a dispersé le

rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait. Son supplice va venger la mort des braves militaires qui ont été les victimes de ses fureurs.

» Quinze mille brigands détruits par les colonnes agissantes, La Rochejacquelein tué, La Cathelinière arrêté, une grande partie des repaires des brigands incendiés, presque toutes leurs ressources enlevées, voilà où nous en sommes.... »

Le même jour, Boivin, commandant temporaire de la place de Nantes, répond au général en chef Turreau :

« Conformément à tes intentions, je viens de donner l'ordre précis pour que tous les postes soient doublés et la plus grande surveillance observée.

» Quant aux mesures à prendre lors de l'exécution de La Cathelinière, je te prie de me faire connaître devant quelle Commission militaire il est ou sera traduit, afin que je puisse me concerter avec elle, comme tu me le prescris. »

(*Guerres des Vendéens et des chouans contre la République française, par un officier supérieur des armées de la République.* (Savary), tom. III, pag. 260-64 ; Paris, Baudouin, 1825, 6 vol. in-8°.)

Ordre du Comité révolutionnaire de Nantes.

Considérant qu'il est important de prendre des renseignements du nommé La Cathelinière, chef de brigands, les citoyens Bataille et Jolly sont requis de se transporter sur les quais où doit aborder ce scélérat, et de communiquer le présent aux conducteurs pour le traduire au Comité.

Nantes, le 12 ventôse an II de la République, etc.

CHAUX, GOULLIN, BACHELIER, etc.

Extrait des registres de la Maison d'Arrêt et de Justice du Bouffay, de la commune de Nantes.

Concierge de la Maison d'Arrêt du Bouffay, tu feras bonne et sûre garde du nommé Ripault, dit Cathelinière.

Nantes, le 12 ventôse l'an deux de la République, etc.

GOULLIN.

(*Registre d'écrou du Bouffay*, fol. 120ro. En marge: Exécuté le 12 ventôse.)

JUGEMENT DES COMMISSIONS MILITAIRES PRÈS LES ARMÉES DE L'OUEST ET DES CÔTES-DU-NORD, RÉUNIES, QUI CONDAMNE LOUIS RIPAULT DE LA CATHELINIÈRE, EX-NOBLE ET CHEF DE BRIGANDS, A LA PEINE DE MORT.

Séance extraordinaire du 12 ventôse après midi, tenue par les Commissions militaires près les armées de l'Ouest et Côtes-du-Nord, réunies en la salle ordinaire du Tribunal révolutionnaire, place du Bouffay, à Nantes, où présidait Mutius-Scévol Lalouet, président, et assistaient Anne-Jacques-Joseph Le Noir, Étienne Quicque, Claude Castrie et Jean Carrail, ayant pour adjoint Claude Bouchereau, faisant les fonctions de secrétaire-greffier.

Les Commissions militaires des armées de l'Ouest et Côtes-du-Nord, extraordinairement assemblées aux fins d'ordres du citoyen Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, en date de ce jour 12 ventôse, ont fait traduire, par la force armée, en l'auditoire, Louis Ripault de La Cathelinière, ex-noble, se disant marin, âgé de 25 ans, natif et domicilié de la commune de Frossay, district de Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure, chef de brigands. Interrogé sur les dispositions, marches, contre-marches, pourvoyance des armées insurgées, et assassinats commis sur les patriotes par les brigands soumis à

ses ordres; après avoir entendu l'accusé dans ses réponses, déclarations et aveux, les commissions réunies le déclarent atteint et convaincu d'avoir été, en sa qualité d'ex-noble, instigateur et provocateur des attroupements des révoltés; d'avoir commandé une division de dix mille hommes dans l'armée des rebelles; de les avoir maintenus dans l'esprit de rébellion par une proclamation incendiaire, au nom du roi, en date du 4 septembre 1793 (vieux style), signée d'Elbée, Donnissan, de Royrand, chevalier Charette, Lescure, de Bonchamps, de La Rochejacquelein, de La Cathelinière, etc., etc. (1), et d'avoir excité cette armée fanatique au meurtre, à l'incendie et au pillage, jusqu'au jour de son arrestation. Pour réparation de quoi, et conformément à l'art. 6 de la loi du 19 mars dernier portant :

« Les prêtres, les ci-devant seigneurs, les émigrés, les agents et domestiques de toutes ces personnes; les étrangers, ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques dans l'ancien gouvernement ou depuis la révolution, ceux qui auront provoqué ou maintenu quelque attroupement des révoltés; les chefs, les instigateurs, ceux qui auront des grades dans ces attroupements et ceux qui seront convaincus de meurtre, d'incendie ou de pillage, subiront la peine de mort. »

Les Commissions militaires réunies ont, en conséquence et sans désemparer, condamné Louis Ripault de La Cathelinière, chef de

---

(1) Le reste comme ci-dessus, pag. 304, 305. Nous supposons que cette pièce est la même chose que le *Règlement général sur la distribution de la force armée dans le pays conquis*, dont le préambule est, en effet, une véritable proclamation. Il est également au nom du Roi, daté du même jour et signé des mêmes personnages, dont les noms sont placés dans le même ordre. C'est, du moins, le seul document à cette date que nous ayons dans notre collection, à peu près complète, d'imprimés royalistes à Châtillon-sur-Sèvre.

brigands, à la peine de mort, ses biens confisqués au profit de la République, et ordonné que ce jugement sera exécuté de suite, dont il sera délivré expédition au département et au district pour en faire les diligences. Le présent jugement sera imprimé au nombre de cinq cents exemplaires, dont il en sera adressé aux ministres de l'intérieur et de la guerre, ainsi qu'aux généraux, commandants et commissaires des guerres, pour être lu et publié à la tête des bataillons, et affiché aux endroits ordinaires.

Pour copie conforme au registre : MICHEL VIAU, secrétaire-greffier.

(*Placard in-fol. de l'imprimerie d'Hérault, à Nantes.*)

SÉANCES DE LA CONVENTION DES 16 ET 17 VENTÔSE AN II. — 6 ET 7 MARS 1794.

Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, au citoyen Carrier, représentant du peuple.

« Au quartier-général à Nantes, le 12 ventôse, l'an 2 de la République une et indivisible.

. . . .

« Cathelinière, blessé dangereusement, que l'on faisait chercher depuis quelque temps, a enfin été trouvé chez lui, caché dans un pressoir. Sa tête vient de payer ses forfaits; de son aveu, le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait a été dispersé par son absence. Espérons que bientôt Charette suivra son complice. » (On applaudit.)

Carrier. Je vous apprends avec satisfaction que ce Cathelinière est le chef de brigands le plus fameux après Charette. C'est lui qui nous inquiéta pour les subsistances dans la forêt de Princé. La tête de ce chef étant tombée, le rassemblement qu'il commandait est dissipé. Il ne nous manque plus que Charette,

et après cela nous serons sûrs de l'extermination complète des brigands. »

Lettre de la Commission révolutionnaire du Mans.

Nantes, 12 ventôse, etc.

Citoyens représentants, la Commission militaire révolutionnaire établie au Mans, à la suite des armées réunies contre les brigands de la Vendée, s'empresse de vous faire part que Louis Ripault, ci-devant chevalier de La Cathelinière, chef de brigands, fameux par les massacres de Machecoul et autres, vient d'être traduit devant elle; qu'après avoir été interrogé, il a subi la peine due à ses forfaits. Il résulte de ses réponses que, depuis trois semaines qu'il est blessé, son armée est débandée et ne se rassemble plus; qu'ils n'ont plus aucuns moyens de subsistance, leurs moulins étant tous détruits.

Voilà, citoyens représentants, ce qui nous présage la fin prochaine de la Vendée, et *ça ira*, grâces aux mesures vigoureuses des braves montagnards.

LALOUET, président de la Commission.

(*Moniteur* du 18 ventôse an II, n° 168, pag. 679-680.)

DES
MONODIES MORALES
DANS LA LITTÉRATURE MODERNE,

PAR M. E.-B. LE BEUF.

I.

Si le récit des guerres, des entreprises lointaines et aventureuses a, de tout temps, possédé le privilége de captiver l'attention du plus grand nombre, — si le côté épique d'une littérature en est aussi le côté le plus populaire, il n'en demeure pas moins avéré pour les intelligences délicates et attentives, pour les âmes profondes et rêveuses, que les poèmes les plus importants et les plus précieux sont encore ces œuvres austères qui révèlent les souffrances intimes de l'âme humaine, dégagées de l'éclat et de la variété des événements extérieurs (1). Un écrivain éminent de notre époque a appelé ces œuvres des *Monodies morales*, le nom est resté.

Monodiesmorales donctoutes ces sévères productions marquées au front d'une amertume désolée, et d'où s'élèvent des voix profondes qui disent tantôt les plaintes d'esprits désabusés,

---

(1) Georges Sand, *Obermann*.

tantôt les rêveries mélancoliques de volontés impuissantes, tantôt les vertiges de l'ambition intellectuelle, tantôt l'agonie d'une âme forte sous le pesant fardeau de la douleur.

Oui, ces œuvres mystérieuses où toutes les grandeurs et les misères morales se confessent et se dévoilent, comme pour se soulager, en se jetant hors d'elles-mêmes, seront toujours au premier rang parmi les poèmes les plus précieux. Il s'en échappe une vertu singulière et comme magnétique, qui nous attire et nous appelle, chaque fois que nous sommes témoins ou acteurs dans une crise morale de quelque importance. Il n'y a pas une page de ces livres qui ne puisse donner lieu à une sorte d'examen de conscience, pas une ligne qui n'évoque les applications ou les souvenirs. Ce sont de véritables procès-verbaux des mouvements du cœur humain, mais des procès-verbaux sans sécheresse, et tout pleins, au contraire, de mélancolie et de larmes.

Comment sont nées les monodies morales ?

Nous l'avons dit déjà, du besoin éprouvé par les âmes souffrantes de se soulager, en jetant hors d'elles-mêmes la cause et la nature de leurs misères. N'est-il pas dès-lors évident que ces œuvres ont dû se multiplier au fur et à mesure que la souffrance morale gagnait la société. — Aussi, que de monodies morales à cette heure ! Elles se succèdent incessamment, et chaque jour révélant quelque côté nouveau de cet état de marasme dont les esprits sont presque tous atteints. Oui, depuis les ébranlements moraux, politiques et religieux du XVIIIe siècle, le doute et l'ironie, l'enthousiasme et le désespoir, l'amertume et la désolation qui germaient à peine à cette époque, sont devenus les commensaux habituels de presque tous nos littérateurs. Et en cela, ils ne sont que l'écho des sentiments qui tourbillonnent autour d'eux. — Quel aspect présente en effet la société ? Un tableau bizarre et tourmenté, où la foi fait compagnie au doute, où l'égoïsme coudoie le dévouement, où la poésie est chaque jour

DES

MONODIES MORALES

DANS LA LITTÉRATURE MODERNE.

PAR M. E.-B. LE BEUF.

I.

Si le récit des guerres, des entreprises lointaines et aventureuses a, de tout temps, possédé le privilége de captiver l'attention du plus grand nombre, — si le côté épique d'une littérature en est aussi le côté le plus populaire, il n'en demeure pas moins avéré pour les intelligences délicates et attentives, pour les âmes profondes et rêveuses, que les poèmes les plus importants et les plus précieux sont encore ces œuvres austères qui révèlent les souffrances intimes de l'âme humaine, dégagées de l'éclat et de la variété des événements extérieurs (1). Un écrivain éminent de notre époque a appelé ces œuvres des *Monodies morales*, le nom est resté.

Monodies morales donc toutes ces sévères [illegible] au front d'une amertume désolée, et [illegible] profondes qui disent tantôt les [illegible]

---

(1) Georges Sand[illegible]

ntôt les rêveries mélancolique

ntôt les vertiges de l'ambitio

l'une âme forte sous le pesan

Oui, ces œuvres mystérieuse

isères morales se confessen

oulager, en se jetant hor

remier rang parmi les poeme

ne vertu singulière et comm

us appelle, chaque fois qu

s une crise morale de quelqu

e de ces livres qui ne puiss

conscience, pas une ligne qu

uvenirs. Ce sont de véritab

cœur humain, mais de

nt pleins, au contraire

Comment sont nées les

Nous l'avons dit déjà

tes de se soulager

nature de leurs misères

res ont dû se multiplier

ale gagnait la société

heure! Elles se succèd

ant quelque côté

ls sont presque tous ... à la

moraux, politiques et ... nt des

l'ironie, l'enthousiasme ... Roméo

tion qui germaient ... d'Hémon;

commensaux habituels

cela, ils ne sont qu ... n, la mesure

autour d'eux. — ... en revanche,

tableau bizarre ... plus nuancée, plus

où l'ég ... distance qui sépare la so-

en lutte avec le matérialisme le plus absolu. A côté d'un prodigieux développement intellectuel, parallèlement à un sentimentalisme un peu idéal, auquel les raffinements de la civilisation sous toutes ses formes, donnent une ténuité de sensations inouïe; à côté, disons-nous, de cet état intellectuel et de ce sentimentalisme, vit et s'accroît un esprit de positivisme exclusif, une foule avide de jouissances matérielles, et pour laquelle les pures sensations que donnent l'art et le beau, ne sont que peu de chose, pour ne pas dire rien. Au poète qui parle idéal, amour, gloire, honneur, le sceptique fait toucher du doigt des plaies hideuses, qui sont l'anéantissement de ses rêves. Aux cœurs jeunes et confiants, la réalité oppose des obstacles de toute sorte. De là des heurts douloureux, de là des déceptions, de là des mélancolies, de là des plaintes, de là enfin, les Monodies morales.

Byron, dans tous ses ouvrages et toute sa vie; Gœthe, dans *Werther* et *Faust*; Chateaubriant, dans *René*; Benjamin Constant, dans *Adolphe*; Sénancour, dans *Obermann*; Sainte Beuve, dans *Joseph Delorme*; Georges Sand, dans *Lélia*; Victor Hugo, dans certaines poésies; Balzac, dans la *Comédie humaine*; Schiller, dans les drames de sa jeunesse; Alfred de Musset, dans la *Coupe et les Lèvres*; Alexandre Dumas, dans *Antoni*; voilà quels ont été depuis quatre-vingts ans, avec quelques autres encore, les représentants les plus illustres de cette littérature de verve délirante, de doute, de mélancolie et d'amertume, qui s'inspire aux sources profondes de la souffrance morale, comme nous l'avons déjà dit.

Et les œuvres qui appartiennent à cette littérature, les monodies morales, ne sont pas seulement précieuses pour les âmes délicates et attentives. Elles sont encore sympathiques, nous l'avons vu à beaucoup d'intelligences en ce monde; les indifférents mêmes en estiment la forme austère et souvent lumineuse.

Leur étude, au point de vue de la psycologie générale, ne saurait donc être stérile. — Du moins, nous l'avons jugé ainsi. — En analyser quelques-unes des plus remarquables, parmi celles que nous venons de nommer, mais les analyser assez profondément, pour en dégager l'individualité de chacun des types de souffrance morale qu'elles renferment, tel est le travail auquel nous nous sommes livré, et dont nous avons essayé de condenser les résultats les plus intéressants dans les pages qui vont suivre.

Nous nous étions borné d'abord à analyser, dans notre travail, *Werther, René, Obermann, Lélia.* Puis ensuite, désireux de montrer le genre à son origine, nous avons joint à cette série *Hamlet,* de Shakspeare. Hamlet représente, en effet, dans l'espèce, le gland qui deviendra chêne, la goutte d'eau qui se changera en Océan.

A lui donc la première place.

II.

Au temps de Shakspeare, les éléments de la vie morale étaient déjà notablement développés. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer quelques-uns des personnages de ses drames à certaines figures de la scène grecque, avec lesquelles ils ont un rapport fortuit sans doute, mais réel cependant.

Ainsi, le roi Léar, errant sans couronne, tendant ses bras à la tempête; Cordélia, sa fille si douce, si fidèle, semblent des transformations d'Œdipe et d'Antigone; le sujet de Roméo et de Juliette est en germe dans l'amour d'Antigone et d'Hémon; Hamlet a quelque lointaine ressemblance avec Oreste.

Or, dans les drames de Shakspeare, la proportion, la mesure et l'ordre antique ont disparu, il est vrai; mais, en revanche, comme l'existence apparaît plus abondante, plus nuancée, plus expansive! On peut mesurer toute la distance qui sépare la so-

ciété athénienne de la société anglaise, sous Elisabeth. On aperçoit l'accumulation prodigieuse de sentiments et de pensées qui s'est faite postérieurement au paganisme. On sent au langage, aux actions des personnages, que les révolutions n'ont pas été moins grandes dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, et que, comme la terre, le cœur a eu ses explorateurs courageux.

Ce point établi, revenons à Hamlet.

Hamlet, comme l'a fort bien dit M. John Lemoinne, est une tragédie qui, au premier aspect, n'a ni plan, ni règle, qui marche à l'aventure, nage dans le vide et se dénoue à la grâce de Dieu... Le rôle du héros n'est qu'une longue suite de dissertations sur le néant et l'impuissance humaine. Point de lutte de passion, partant, point d'intérêt dramatique. C'est à peine si un léger souffle d'amour traverse la pièce sous la figure d'Ophélia. Et, cependant, d'où vient que pas un drame, même de ceux où règnent les tempêtes des passions humaines, où retentissent les cris du cœur, où la jalousie et le désespoir se livrent des batailles, ne nous émeut et ne nous domine comme cette continuelle lamentation du prince danois, vieille cependant de plus de deux siècles.

Ah, c'est que la voix d'Hamlet réveille des sentiments et des pensées qui ont germé dans tous les cerveaux de ces temps-ci; — c'est que, dans cette pièce, Shakspeare a fait un bond immense dans l'avenir. — Hamlet semble une pure fleur de la civilisation moderne, — fleur qui vécut étiolée et maladive dans les brumes du Nord, jusqu'au jour où le XIXe siècle vint lui insuffler la vie qui lui manquait.

Quelles sont donc les pensées qu'exprime Hamlet? Ce sont des pensées devenues presque communes de nos jours. Le sentiment de l'infini, la conscience du néant de la terre, et, par-dessus tout cela, une profonde mélancolie, cette essence de tristesse inconnue des anciens.

Ecoutez plutôt parler le prince danois.

« J'ai depuis peu, dit-il, perdu toute ma gaieté; je ne sais
» pourquoi. La terre, cette belle ferme, me semble un stérile
» promontoire, et l'air, ce dais magnifique, ce superbe firmament
» suspendu, cette voûte majestueuse parsemée de feux d'or,
» n'est plus pour moi qu'une vapeur empestée, l'homme ne me
» plaît pas, ni la femme non plus. »

Une lassitude, une désillusion immense possèdent Hamlet; il faut, pour le tirer de cet engourdissement, que l'apparition du fantôme de son père vienne lui planter le désir de la vengeance au cœur. Ce désir le poursuit, dès-lors, sans relâche; mais, au lieu d'avancer avec fermeté, il perd son temps à raisonner, à douter, à passer d'une irrésolution dans une autre. — Voici, du reste, comment Gœthe juge le caractère d'Hamlet :

« Un être pur, noble, mais dépourvu de l'énergie qui fait les
» héros, doit succomber nécessairement sous le poids d'un far-
» deau qu'il ne peut ni porter, ni rejeter. C'est ce qui arrive à
» Hamlet. Il s'agite et se tord, il avance et recule, il cherche
» partout des prétextes pour ajourner l'accomplissement de la
» tâche dont l'ordre lui est venu d'en haut. Il pérore, le temps
» passe et l'occasion avec lui. »

Impossible de juger mieux, et, pour résumer cette opinion, nous dirons que nous trouvons dans Hamlet le type de la volonté écrasée par l'idéal, la mesure limitée de la force humaine dépassée par l'infini de l'imagination. Hamlet a fait de cette vengeance que lui commande l'ombre de son père, une sorte de programme idéal; il a élaboré, dans les profondeurs de sa pensée, un châtiment digne du crime qu'il doit punir, mais les irrésolutions inachevées usent ses forces : il meurt pour ainsi dire en travail.

Quel est le poète, quel est l'artiste qui ne s'est pas, comme Hamlet, créé dans la tête ou le cœur un idéal, but souvent irréa-

lisable. — Qui n'a pas, comme lui encore, toujours attendu, toujours différé, en disant chaque jour : « Ce n'est pas cela. » Puis, la mort vient surprendre le rêveur au moment où ses lèvres murmurent encore : « A demain. »

On comprend, en lisant Hamlet, que les contemporains de Shakspeare ne pouvaient apprécier toute la grandeur de cette œuvre, car la voix qui s'en élève, éveillait des idées et des sentiments qui n'étaient point de ce temps. Ils ne pouvaient être compris que par la génération présente, et c'est ce qui est arrivé, en effet. Elle a scruté la pensée d'Hamlet, qu'elle a reconnu comme sienne, et elle a dit ensuite : « Toi, prince danois, tu de- » meureras comme le type de la volonté maladive et irrésolue, » unie à une imagination vive et adente. » — Ou bien, comme nous l'avons établi nous-même, de la force humaine limitée dans son expansion, dépassée par l'infini de l'imagination. Voilà notre premier type ; au second, maintenant.

Quelques mots cependant avant d'y venir.

Dans les Monodies morales contemporaines ou à peu près, le personnage mis en scène par l'auteur, n'est, presque toujours, qu'un prête-nom imaginé par lui pour raconter plus franchement ses joies et ses souffrances personnelles. — La figure qui se dégage de ses œuvres n'est donc point inventée, ou plutôt copiée sur nature, c'est celle de l'auteur lui-même. Ainsi, *Werther* n'est qu'une épisode de la vie de Gœthe, moins le suicide ; *René*, c'est Châteaubriand dans sa jeunesse, avant la célébrité ; *Obermann*, c'est la vie presque entière de M. de Sénancour ; dans *Manfred*, lord Byron a épanché les tumultueuses agitations de son esprit ; dans *Adolphe*, Benjamin Constant a fai le récit fidèle d'une liaison personnelle et célèbre, et ainsi de beaucoup d'autres.

Fermons là cette parenthèse et passons à *Werther*.

III.

Veut-on savoir, avant de dire les résultats de notre analyse, ce que pensait de *Werther* un écrivain contemporain dont on ne récusera certes pas la valeur, Mme de Staël? Eh bien! voici comment elle juge l'œuvre de Gœthe, dans son livre de l'*Allemagne* :

« Les Allemands, dit-elle, sont très-forts en romans qui pei-
» gnent la vie domestique.... mais ce qui est sans égal et sans
» pareil, c'est *Werther*. On voit là tout ce que le génie de
» Gœthe pouvait produire quand il était passionné..... Ce ne
» sont pas seulement les souffrances de l'amour, mais aussi
» les maladies de l'imagination en notre siècle, dont il a su
» faire le tableau. »

Ce jugement n'est-il pas parfait et profond? Mme de Staël avait raison de le dire, Gœthe a su peindre dans *Werther* les maladies de l'imagination, encore au début de leur invasion, à l'époque où il écrivait. — Quant au point de vue de l'amour, Werther nous apparaîtra toujours comme la personnification de la passion contrariée en son développement, et succombant dans la lutte qu'elle engage contre l'ordre des choses humaines.

L'amour, comme *mal* a pu être observé dès les sociétés antiques, — témoin la colère d'Achille perdant Briséis. Mais ce qui manque au génie grec, et ce que possède le génie allemand, c'est ce sentiment d'idéalité, ce parfun de rêverie mélancolique, ces aspirations et ces prostrations soudaines qui naissent de l'agitation et de l'inquiétude de profondes facultés morales. L'amour se présente avec une fertilité, une richesse, une variété inconnues aux anciens. S'agrandissant au fur et à mesure des progrès de la civilisation, il est devenu assez vaste pour embrasser et l'homme et la terre, et l'univers même dans une seule étreinte.

« J'aime, voilà le mot que la nature entière
» Crie au vent qui l'emporte, à l'oiseau qui le suit
» Sombre et dernier soupir que poussera la terre
» Quand elle tombera dans l'éternelle nuit
» Ah! vous le murmurez dans vos sphères sacrées,
» Étoiles du matin, ce mot triste et charmant!
» La plus faible de vous, quand Dieu vous a créées,
» A voulu traverser les plaines éthérées,
» Pour chercher le soleil, son immortel amant.
» Elle s'est élancée au sein des nuits profondes.
» Mais une autre l'aimait elle-même, et les Mondes
» Se sont mis en voyage autour du firmament. »

Ainsi dit Alfred de Musset, et ces vers charmants resteront. Oui, l'amour est dans la nature entière, il est dans le chant des oiseaux, dans le parfum des fleurs, dans l'harmonie d'un regard. Mais seul, sur la terre, l'homme a des rapports d'intelligence et d'amour avec toute la création. Sa sympathie plonge en tout. Il est des instants où son existence vaporisée se dissémine dans la nature ; il en est d'autres, où tout ce qui l'entoure s'absorbe en lui pour jouir ou souffrir. Enfant, il a semé ses rêveries, ses sensations, sa vie en un mot, dans les sentiers de son pays natal. C'est elle qui frissonne aux feuilles de ce chêne sous lequel il a joué ; c'est elle qui s'élève en spirale bleuâtre aux flancs de la colline ; c'est elle que ce ruisseau roule dans ses petites ondes, — il a aimé tout cela. Et maintenant, n'importe où il aille, il s'établit de ses objets à lui, un courant électrique par où la vie s'échange — souvenirs du passé qu'appelle à lui le présent.

Mais ce n'est point là l'amour proprement dit. L'amour n'a rien de commun non plus avec ces liaisons sincères, mais folles et aveugles de la jeunesse, et encore moins avec ces liaisons superficielles de l'âge mûr, qui se dissipent au bout de quelques mois, sans laisser de traces.

Aimer, ce n'est pas seulement éprouver cette exhubérance de sève et de désirs, qui faisait dire à Chérubin : « *Je vous aime* » à Suzon, à la comtesse, à la vieille Marceline même. Ces élans passionnés ne sont pas l'amour, puisqu'ils s'adressent à toutes choses sans discernement, et qu'ils ne durent qu'un printemps. Aimer, ce n'est pas non plus se laisser éblouir par un ensemble de beauté qu'on n'a fait qu'entrevoir.

Aimer, c'est se donner sans réserve à un être dont l'âme vous a livré tous ses secrets, et qui, chaque jour, à mesure qu'il se dévoilait à vos yeux, vous attachait d'un lien de plus. Dès-lors, le monde, les choses, votre existence et celle des autres ont pris une face nouvelle ; vous avez compris qu'une heure décisive était arrivée pour vous, et basant sur des indices certains les espérances de l'avenir, vous avez lié cet avenir avec un enthousiasme sérieux.

A ce point de vue, l'amour élève l'homme à une si grande hauteur, qu'il oublie son néant et touche presque à l'infini. Mais combien peu ont connu ce bonheur. Quelle foule d'autres traînent une existence souffreteuse et décolorée ! Car c'est une grande douleur dans la vie que d'y marcher le cœur plein d'un amour qui ne trouve pas son objet. On va toujours espérant, toujours déçu. De déception en déception, les plus faibles d'abord perdent la foi, et abjurent toute poésie, tout amour. D'autres, lassés plus tard, déchirés aux buissons de la route, tombent dans la fange et s'y endorment flétris. Quelques-uns, enfin, s'exaltant dans la souffrance d'un amour sans espoir, luttant contre une impossibilité infranchissable, arrivent à un degré d'égarement où l'équilibre des facultés est rompu et cherchent le repos dans la mort. Ainsi de Werther.

Comme tout est simple et touchant dans son histoire ! Quel admirable sentiment de la nature ! Quelle profonde idéalité.

Qu'on écoute plutôt ce fragment :

« La solitude des campagnes est un baume pour mon cœur,
» dont les frissons s'apaisent à la douce chaleur du printemps.
» Chaque arbre, chaque haie est un bouquet de fleurs; on
» voudrait se voir changé en papillon pour nager dans cette
» mer de parfums.... »

Et cet autre :

« Il en est de l'éloignement comme de l'avenir; un horizon
» immense, mystérieux, se pose devant notre âme.... Nous
» courons, nous volons, mais, hélas, quand le lointain est
» devenu proche, rien n'est changé, nous nous retrouvons
» avec notre misère, avec nos étroites limites, et de nou-
» veau notre âme soupire après le bonheur qui vient de lui
» échapper. »

Mais à quoi bon multiplier les citations. L'histoire de Werther est un récit que chacun sait par cœur. Quelle admirable progression dans son amour pour Charlotte! Que de cœurs jeunes et aimants ont mouillé ces pages de leurs larmes brûlantes. Que d'hommes ont été tentés d'imiter Werther. Que de femmes voudraient être aimées comme Charlotte! Moins le dénouement toute fois. Mais, nous le répétons, il en est peu qui trouvent en ce monde une affection aussi grande, aussi complète que celle qu'ils avaient rêvée. Aussi, les monuments de *l'amour-passion*, comme disait Stendhal, sont-ils immortels. Ainsi, des lettres d'une jeune Portugaise; ainsi de celles de Mlle Lespinasse et de Mlle Aïssé. Ainsi encore de la vie de Léopold Robert et de celle de Werther, et ce dernier restera, dans l'espèce, nous l'avons écrit déjà, comme le type de la passion contrariée en son développement et succombant dans sa lutte contre l'ordre des choses humaines.

A René et à Obermann maintenant.

IV.

Les souffrances morales de René et d'Obermann excitent

peut-être moins de sympathie que la tragique infortune de Werther, mais, à coup sûr, elles sont aussi intéressantes pour l'observateur.

Et, pour parler d'abord de la mieux connue de ces maladies sourdes et desséchantes, il faut nommer René, type d'une rêverie douloureuse, mais non sans volupté; car à l'amertume de son inaction sociale se mêle la satisfaction orgueilleuse et secrète du dédain.

A côté de cette destinée à la fois brillante et sombre, se traîne en silence la destinée d'Obermann, majestueuse dans sa misère, sublime dans son infirmité. A voir la mélancolie de leur démarche, on croirait que les deux rêveurs vont suivre la même voie, et s'enfoncer dans la solitude pour y vivre calmes et repliés sur eux-mêmes. Mais une immense différence établit l'individualité complète de ces deux solennelles figures. René signifie le génie sans volonté; Obermann, l'élévation morale sans génie. René dit: « Si je pouvais vouloir, je pourrais faire. » Obermann dit: « A quoi bon vouloir, je ne pourrais pas. »

En voyant passer René si puissant dans son découragement, la foule a dû s'arrêter, frappée de surprise et de respect. Cette noble misère, cette indolence pleine de grandeur, cette plainte éloquente du génie qui s'irrite et se débat dans ses langes, ont excité une présomptueuse fraternité chez une génération enthousiaste et inquiète. Toutes les supériorités avortées se sont redressées fièrement, parce qu'elles se sont cru représentées dans cette immortelle création.

René est beau, il est brillant même jusque dans la brume et sous l'aquilon. L'éclair d'un orage se joue à son front pâle et noblement foudroyé. C'est une individualité moderne taillée presque à l'antique. Laissez-le grandir et sortir de là, il remplira le monde de son nom. Des cendres de l'ami de Chactas, naîtra l'orateur et le poète que nous avons tous admiré.

Obermann, au contraire, est sourd, immobile, profond plutôt que beau; il ne se guérit pas, il ne finit pas. Il se prolonge et se traîne vers ses dernières années, plus calme, plus résigné, mais sans péripétie, ni revanche éclatante, cherchant quelque repos dans l'abstinence du sage, dans le silence, l'oubli et la haute sérénité de la nature.

Chez René, l'intelligence est active, mais dédaigneuse, la rêverie est douloureuse, nous l'avons déjà dit, mais ardente et hautaine.

Chez Obermann, la sensibilité seule est active, c'est la rêverie dans l'impuissance, la perpétuité du désir ébauché. — Sa plainte est un chant triste et incessant sur sa perpétuelle oisiveté! Si Obermann cherche la vérité, il la cherche mal, et quand il la trouve, elle lui apparaît à travers un voile. C'est un rêveur patient, qui se laisse souvent distraire par des influences puériles, mais que la réalité de sa souffrance ramène à des larmes vraies et saisissantes. Le recueillement habituel de ses pensées est troublé parfois par de longues tirades philosophiques, mais à côté de ces tirades, se trouvent presque toujours des pages lumineuses, pleines d'une austère et sauvage grandeur.

Ecoutons parler René :

« Cependant, plein d'ardeur, dit-il, je m'élançai seul sur cet » Océan du monde dont je ne connaissais ni les ports, ni les » écueils. Je visitai d'abord les peuples qui ne sont plus: » je m'en allai m'asseyant sur les débris de Rome et de la » Grèce, où les palais sont ensevelis dans la poudre, et les » mausolées des rois cachés sous les ronces..... Quelquefois une » haute colonne se montrait seule, debout dans un désert, » comme une grande pensée s'élève, par intervalles, dans une » âme que le temps et le malheur ont dévastée.

» Je méditai sur ces monuments à toutes les heures de la » journée. Tantôt ce même soleil qui avait vu jeter les fonde-

» ments de ces cités, se couchait majestueusement, à mes yeux,
» sur leurs ruines; tantôt la lune se levant dans un ciel pur,
» entre deux urnes cinéraires, à moitié brisées, me montrait
» de pâles tombeaux. Souvent, aux rayons de cet astre qui ali-
» mente les rêveries, j'ai cru voir le génie des souvenirs, assis
» tout pensif à mes côtés.

»........ Je me trouvai bientôt plus isolé dans ma patrie, que
» je ne l'avais été sur la terre étrangère..... Je trouvai d'abord
» assez de plaisir dans cette vie obscure et indépendante. In-
» connu, je me mêlais à la foule, vaste désert d'hommes.....
» On m'accuse d'avoir des goûts inconstants, de ne pouvoir jouir
» longtemps de la même chimère, d'être la proie d'une imagi-
» nation qui se hâte d'arriver au fond de mes plaisirs, comme
» si elle était accablée de leur durée. On m'accuse de toujours
» passer le but que je puis atteindre : Hélas! je cherche seule-
» ment un bien inconnu dont l'instinct me poursuit. Est-ce ma
» faute si je trouve partout des bornes? Si ce qui est fini n'a
» pour moi aucune valeur. »

René est tout entier dans ces quelques fragments, avec son ardeur inquiète et puissante, sa mélancolie et son dédain.

Ecoutons Obermann maintenant :

« Il était minuit, la lune avait passé, le lac semblait agité,
» les cieux étaient transparents, la nuit profonde et belle. Il
» y avait de l'incertitude sur la terre. On entendit frémir les
» tombeaux, les pins rendirent des murmures sauvages, des
» sons romantiques descendaient de la montagne...... puis après
» les vagues étaient affaiblies et le silence fut austère.

» Le rossignol plaça de loin en loin, dans la paix inquiète,
» cet accent solitaire, unique, répété, ce chant des nuits heu-
» reuses, simple, mystérieux, immense comme le cœur qui aime.
» La nature me sembla trop belle ; les eaux, la terre et la nuit trop
» heureuses, la paisible harmonie des choses fut sévère à mon

» cœur agité. Je songeai au printemps du monde périssable et
» au printemps de ma vie..... Je n'attendrai plus des jours meil-
» leurs. Les mois changent, les années se succèdent, moi seul
» je reste le même..... Je ne veux plus de désirs, ils ne me trom-
» pent point..... Si l'espérance semble encore jeter une lueur
» dans la nuit qui m'environne, elle n'annonce rien que l'a-
» mertume qu'elle exhale en s'éclipsant, elle n'éclaire que l'é-
» tendue de ce vide où je cherchais et où je n'ai rien trouvé.....
» J'ai vu les vanités de la vie, et je porte en mon cœur l'ardent
» principe de ses plus fortes passions, mais tout cela anime mon
» âme sans la remplir. »

Puis Obermann sentant son incapacité à prendre un rôle sur cette scène du monde pleine et agitée, cherche un coin de sol inculte et vierge pour y souffrir sans témoins et sans bruit, bornant son ambition à s'éteindre et à mourir là, oublié et ignoré de tous.

« Si j'arrive à la vieillesse, dit-il, si, un jour, plein de
» pensées encore, mais renonçant à parler aux hommes, j'ai
» auprès de moi un ami pour recevoir mes adieux à la terre,
» qu'on place ma chaise sur l'herbe courte, et que de tran-
» quilles marguerites soient là devant moi, sous le soleil, sous le
» ciel immense, afin qu'en laissant la vie qui passe, je retrouve
» quelque chose de l'illusion infinie. »

Cette incurie mélancolique, qui encadre de lignes infranchissables la destinée d'Obermann, offrait un type trop exceptionnel pour être apprécié lors de son apparition en 1804. Ce ne fut que plus tard qu'il acquit et conserva de nombreuses sympathies. Aujourd'hui, l'invasion des maladies morales plus connue, mieux étudiée, a placé *Obermann* à un rang très-élevé parmi les œuvres qu'elles ont engendrées.

Pour nous résumer, nous dirons que, dans *René*, nous trouvons le sentiment des facultés supérieures, sans volonté qui puisse les

réaliser, et dans *Obermann*, le sentiment de facultés incomplètes, clair, irrécusable, avoué.

Présentement, il nous faut parler de *Lélia*.

V.

Lélia, comme l'a dit M. G. Planche, signifie l'incrédulité du cœur, né de l'amour trompé. Elle n'a aimé qu'une fois dans sa vie, mais elle s'est livrée à cette première passion avec une ardeur vaillante ; elle a placé sur l'homme qu'elle avait préféré, toutes ses forces et toutes ses facultés ; elle ne lui a refusé aucune des joies qu'il souhaitait ; elle n'a reculé devant aucun sacrifice. Malheureusement, l'homme qu'elle aimait de la sorte n'a pas compris les nuances de sa nature riche et délicate ; il a froissé l'abandon de son cœur et effrayé peut-être devant un dévouement qui le menaçait d'une reconnaissance de longue durée, il s'est éloigné de Lélia, qui, meurtrie et fatiguée, s'est détachée de lui comme un fruit mûr se détache d'un arbre ; elle avait fini son épreuve.

Une fois trompée, et sans vouloir renouveler l'expérience, Lélia a prononcé sur les passions humaines l'anathème des vieillards et des incrédules ; elle a cru que tous les hommes étaient semblables, elle s'est persuadée que l'égoïsme était une loi inviolable, constante, et présidait sans relâche à toutes les promesses, à tous les serments.

Tout le caractère de Lélia repose sur ce premier désappointement de ses légitimes espérances : elle n'aperçoit plus dans la vie qu'un douloureux pèlerinage vers un but obscur, impénétrable ; elle n'a plus qu'une conviction, le mépris ; qu'une seule joie, l'ironie.

Un jour, en une heure d'expansion, elle raconte son histoire tout entière : ses illusions et ses croyances, ses douleurs et ses doutes. Elle analyse une à une toutes les idées amères

et désolantes qui ont traversé son âme dans la solitude — après l'abandon de l'homme qu'elle avait aimé. Elle dit ses imprécations, son désespoir, puis ensuite son morne affaissement. Puis, comme aussi l'étude l'a rappelée à la vie, les consolations qu'elle y a puisées, et enfin ses pensées présentes.

Qu'on nous permette d'extraire deux passages de cette biographie, le commencement et la fin; c'est Lélia qui parle:

« Mon enfance est riche de souvenirs et d'impressions d'une » inexprimable poésie. Il me semble que les anges m'ont bercée dans leurs bras, et que de magiques apparitions m'ont » gâté la nature réelle avant qu'à mes yeux se fût révélé le » sens de la vue.

» Et comme la beauté se développait en moi, tout me souriait, hommes et choses. Tout devenait poésie et amour autour de moi.

» La puissance d'aimer était si grande, si précieuse et si » bonne chez moi, que je la sentais émaner de moi comme » un parfum suave et enivrant. J'exhalais cette puissance par » tous les pores. Un poète était un Dieu pour moi, la terre » était ma mère; les étoiles, mes sœurs. Je bénissais le ciel » à genoux pour une fleur éclose sur ma fenêtre, pour un » chant d'oiseau envoyé à mon réveil.... Et bientôt j'arrivai, » dès l'adolescence, à cette plénitude de facultés qui ne peut » aller au-delà sans briser l'enveloppe mortelle.

» Alors un homme vint et je l'aimai.... Je cessai d'aimer » tout pour reporter sur lui l'enthousiasme que j'avais pour » toutes choses en cet univers. »

Voici maintenant comment Lélia raconte ses pensées présentes :

« Depuis que je suis rentrée dans la société, mon existence est plus misérable qu'auparavant.... Mon cœur se prodigue en imagination, et j'ai gaspillé ainsi les trésors de mon

» affection.... Désormais, j'appartiens au dernier caprice qui » traverse mon cerveau malade.... L'ennui désole ma vie. » Tout s'épuise pour moi, tout s'en va.... Je me replie sur » moi-même avec un sombre désespoir, et nul ne sait ce que » je souffre. Parmi tous ces hommes qui m'eutourent, il n'en » est pas un dont l'intelligence soit assez étendue pour com- » prendre que c'est un grand malheur de n'avoir pu s'attacher » à rien, et de ne pouvoir plus rien désirer sur la terre. »

Ces deux fragments ne peuvent donner qu'une idée bien incomplète de la biographie intime de Lélia, qui restera comme une des plus pures créations de notre langue. Cependant, ils suffisent pour faire comprendre quel abîme d'amertume s'est placé entre cette jeunesse exhubérante, et cette maturité pleine d'ennui, de satiété imaginative et de dégoût.

Aux infortunes de ce genre, il faut tendre une main affectueuse et secourable. Il faut les aider à se relever, les tirer de l'ornière, les consoler, leur montrer la bonne route. A ceux qui, confiants dans leur ignorance, ont échoué sur les écueils de la vie, il faut une âme savante, façonnée au malheur, qui les conseille et les guide. Cet appui, ces conseils ont manqué à Lélia. Mais son histoire est là, dans sa hardiesse philosophique, comme une grande et solennelle leçon, comme la puissante et sombre élégie des ravages que causent la déception et l'incrédulité dans une âme vraiment aimante.

VI.

Lélia clôt la série des Monodies morales que nous avions à examiner. Résumons les résultats de cet examen :

D'abord Hamlet, le type de la volonté maladive et irrésolue, unie à une imagination forte, ardente.

Puis Werther, le type de la passion contrariée dans son développement, et se frappant dans son exaltation.

Puis René, le type du génie sans volonté, de l'intelligence puissante et paresseuse.

Puis Obermann, le type de la sensibilité active, de l'élévation morale sans génie, de l'impuissance qui s'avoue.

Enfin Lélia, le type de l'incrédulité et du dégoût, nés de la déception.

Mais le mal de René, celui de Werther, celui d'Obermann, celui de Lélia, ne sont pas les seuls que le siècle présent ait vu se révéler. Et pour ne parler que des plus illustres parmi les noms que nous avons cités aux premières pages de cette étude, il y a encore *Faust* et *Manfred*, ces personnifications du vertige de l'ambition intellectuelle; *Adolphe*, celle de la satiété dans l'amour; *Conrad*, celle du dégoût de la vie sociale et du besoin de l'activité matérielle. Puis, à côté de ces productions durables, il en existe bien d'autres, où sont cachés des types de souffrances moins connues, moins éclatantes. Et dussions-nous nous répéter dix fois, nous redirons encore ici que cette multiplicité de maladies morales n'a rien qui doive étonner en présence d'une vie intellectuelle et sentimentale prodigieusement développée et circonscrite dans un cercle presque complet d'inaction matérielle.

Et qu'on n'aille pas croire que le champ des douleurs morales ait été complètement exploré. Il y existe encore des régions inobservées, inconnues. Elles appartiennent à l'avenir.

Ici se présente presque naturellement une question d'épilogue, la question de savoir si les MONODIES MORALES sont profitables ou non pour ceux qui les lisent. Bien des gens les ont frappées d'un arrêt de complète proscription. « Les doc» trines qu'elles contiennent, disent-ils, sont condamnables et

» nuisibles. C'est un fruit appétissant, mais vénéneux, et dont
» il ne faut point laisser approcher les bouches altérées. Leur
» lecture ne peut inspirer que des opinions fâcheuses. »

Jugement sévère et immérité. — On doit savoir gré, au contraire, à ces âmes blessées, d'avoir écrit ces pages trempées de larmes, où le cœur humain s'étale au grand jour. La clameur qu'elles ont élevée ne pouvait retomber dans l'éternelle nuit. Elle a suscité des esprits ignorants pour en arrêter l'éclat, mais aussi des intelligences généreuses pour en adoucir l'amertume. Cette clameur a produit, en un mot, tout le bien et le mal qu'on en pouvait attendre, si, comme on l'a dit, le doute et la désespérance sont de grandes maladies inhérentes aux progrès moraux de l'humanité. Et je suis, en ce qui touche ces progrès, de l'avis de cet écrivain qui pensait que si la Divinité se voile à jamais pour ceux qui la nient avec une froide impudence, elle est, au contraire, bien près de se révéler à ceux qui la pleurent dans la solitude et la cherchent dans les larmes.

Admettons maintenant que quelques personnes plongées jusque-là dans l'indifférence de toute idée sérieuse, aient senti, à la lecture d'ouvrages de ce genre, s'éveiller en elles une tristesse et un effroi qu'elles ne connaissaient point encore. — A ce point de vue là même, qu'y aurait-il de blâmable dans cette influence? Pourvu qu'une âme sorte de l'inertie, peu importe qu'elle tende à s'élever par la tristesse ou la joie. La question pour tous, en ce siècle, n'est pas de vouloir éloigner à tout prix du cœur humain la grande infortune du doute. Il y a quelque chose de mieux à faire, c'est d'accepter ce doute comme une épreuve, et et de le combattre, non-seulement pour relever la dignité humaine, mais aussi pour ouvrir la route à la génération qui nous suit.

Acceptons donc, comme de grandes et solennelles leçons, ces

figures de Werther, de René, d'Obermann, de Manfred, de Lélia; ne rougissons pas d'avoir pleuré et douté avec elles, car la postérité, plus riche en savoir et en philosophie, leur donnera la première place quand elle écrira l'histoire de l'individualisme sentimental.

E.-B. Le Beuf.

Octobre 1855.

LE
RÉVEIL DE L'AIGLE
ODE,
PAR M. PUYSÉGUR.

Debout! Clio! debout! pour cette grande histoire,
Reprends ta lyre et ton burin!...
Il faut des traits de feu tout rayonnants de gloire...
Une page toute d'airain!

Qu'ici le chant du luth plus fortement résonne
Que le bronze aux quinze cents voix;
Que le vers enflammé bondisse, éclate et tonne
Comme mille obus à la fois!

Non, cette mer de feu qui bouillonne et qui gronde
Ne doit point couvrir ses accents;
Il est la voix du Ciel qui se fait pour le monde
L'écho d'une œuvre de Titans!

C'est la voix qui nous crie: « Admirez ces victimes;
» Ces bataillons, vivantes tours,
» Dont les cœurs tout broyés jettent ces cris sublimes:
» Frères! marchez... Marchez toujours... »

Ils marchent... et toujours autour d'eux se resserre
Ce cercle où rugit le trépas :
La masse comme un roc, debout sous le tonnerre
S'avance et ne se courbe pas.

L'avalanche gagnant le sommet de l'enceinte
Bondit et le fort est à nous!...
Et la gloire a jeté cette parole sainte :
« Soldats! je suis content de vous! »

De nos drapeaux troués sur l'immense cratère
Flottent les plis victorieux;
Et l'aigle, en arrachant des lambeaux à la terre,
Plus fier remonte vers les cieux.

Plus haut, de nos succès apportant l'assurance,
Sur l'arbre sacré de la Foi
Resplendissaient ces mots : « Comptez sur ma puissance;
» Aujourd'hui vous vaincrez par moi!... »

Car déjà sur ces champs, où le poli des armes
Lançait de sinistres éclairs,
Descendait l'homme Dieu!... Bannissant les alarmes,
Son souffle a fait vibrer les airs.

Il vient!... A son aspect, pour le héros qui tombe
Grandit l'esprit de charité;
Et de l'autel descend sur cette vaste tombe
Un rayon d'immortalité!

« Hosannah! Gloire à vous, chantaient les chœurs des anges,
» Gloire à vous, Dieu fort et puissant!
» Votre droite s'étend sur ces belles phalanges,
» Leurs pieds broîront le fier Géant!

» Gloire au Dieu dont la voix change en héros le prêtre.
» Et la servante du Seigneur;
» Sous la bure a battu le cœur du divin maître:
» Marchez, guerriers, marchez sans peur!...

» Sur ce lit de boulets couchez-vous!... la victoire
» De lauriers vous fait un cercueil;
» Bénis au nom du Ciel, escortés par la gloire,
» Vers Dieu montez avec orgueil!... »

Ils chantaient!... sur le sol inondé de mitraille,
Sur les murs volant en éclats,
Le prêtre et l'humble sœur, au fort de la bataille,
De l'Église dignes soldats,

A côté du drapeau d'Austerlitz et d'Arcole,
Noblement élevaient la Croix;
Embrassant dans l'éclat d'une même auréole,
Chrétiens, Musulmans à la fois!...

Tous, au jeune Nantais payant un juste hommage,
Disaient: « Gloire au cœur du Lion! »
Mais tous disaient aussi: « Gloire au pieux courage
» Honneur à la Religion! »

Et toi, Napoléon! écarte la poussière
De ces gigantesques débris;
Que ta puissante main, faisant gémir la pierre,
Y grave les noms de tes fils.

Si le Ciel quarante ans a suspendu les guerres,
C'est que son équitable loi,
Pour venger nos malheurs, voulait des adversaires
Dignes de ton Aigle et de toi.

Il voulait que plus tard de l'Europe alarmée
Ton nom raffermît les destins :
De Dieu, sur ces débris, aujourd'hui, notre armée
Inscrit les décrets souverains.

Meure le souvenir de vos haines rivales,
Peuples autrefois ennemis;
Enlaçant vos drapeaux, les palmes triomphales
Pour jamais vous ont réunis.

Que du progrès, des arts, la France et l'Angleterre
Partout répandent les clartés;
Et que de leurs canons l'écho dise à la terre :
« Respect aux droits!... aux libertés!... »

20 Septembre 1855.

ÉVAPORIMÈTRE ET PLUVIOMÈTRE

A FONCTIONS SIMULTANÉES.

COMMUNICATION

FAITE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

Séance du 3 Octobre 1855,

PAR M. HUETTE.

Parmi les documents météorologiques qui sont le point de départ de l'étude générale des mouvements de l'atmosphère, il en est deux surtout qui, par leur nature, sont appelés à occuper une place importante dans le grand chapitre des déductions à tirer des faits observés. Ces documents sont ceux qui ont pour objet la détermination de la quantité de pluie tombée, et celle de l'eau évaporée à l'air libre.

L'une et l'autre de ces observations, d'une pratique facile au premier aperçu, laissent cependant à désirer, même encore aujourd'hui, quand on tient à leur imprimer le cachet de l'exactitude. Celle relative à la constatation du volume d'eau transformée en vapeurs, est essentiellement subordonnée à des soins et des conditions de localité tellement difficiles à concilier, que les météorologues qui se trouvent empêchés de pouvoir remplir l'une

et l'autre de ces exigences, doivent y renoncer. Cependant, il est incontestable que dans un grand nombre d'opérations majeures, l'élément de l'évaporation deviendrait un puissant auxiliaire pour les calculs de la théorie.

Sous le rapport de l'application utile de même que sous celui de la science, il nous a paru digne de quelque intérêt de rechercher les moyens d'obtenir, avec le plus de précision possible, les données qui émanent des deux modes d'observations qui viennent d'être signalés. C'est ce but qui nous semble devoir être atteint par la description suivante des deux appareils que nous allons soumettre à l'appréciation des observateurs, sans trop présumer toutefois du succès d'une conception dont le seul mérite réside tout entier dans la simplicité de sa mise à exécution.

PLUVIOMÈTRE.

Cet appareil, qui se constitue comme tous ceux de même nature, d'un réservoir destiné à recevoir l'eau pluviale, diffère cependant des autres sur quelques points : le réservoir en métal que nous proposons d'adopter, est de forme carrée et revêtu extérieurement avec de l'argile, du plâtre ou toute autre matière non conductrice du calorique, afin de ne pas transmettre son action à l'eau qu'il contient. Un recouvrement, également en métal, fermant hermétiquement le réservoir, est surmonté d'un entonnoir analogue pour la forme et les dimensions, représentant un cône renversé. C'est sur la surface de la base de ce cône que la pluie tombe, et, qu'en coulant contre ses parois, elle indique, par sa hauteur dans le réservoir, en quelle quantité elle est tombée. L'ouverture du sommet du cône est d'un assez petit diamètre pour ne pas permettre à l'évaporation de l'eau de se produire, et sa hauteur est calculée de façon que l'inclinaison de ses côtés soit assez prononcée pour laisser le libre écou-

lement à l'eau, sans cependant faire obstacle à la pluie qu'il doit recevoir en direction oblique.

Sur un des côtés du réservoir est appliquée une échelle gravée sur verre pour constater le niveau de l'eau qu'il contient; sur la face opposée, une autre plaque en verre sert à éclairer ce niveau.

Les dimensions des pluviomètres étant laissées à l'arbitraire, il en ressort qu'aucune condition ni de forme, ni de proportions, n'ont besoin d'être stipulée pour la construction de ces instruments; néanmoins, on peut considérer comme résultant de l'expérience, qu'un réservoir de 30 à 32 centimètres de diamètre répond parfaitement aux conditions de ce genre d'observation.

Jusqu'ici, aucune innovation prononcée ne semble caractériser le pluviomètre qui vient d'être décrit; la seule particularité de quelque valeur qui le distingue des autres appareils de ce genre, ressort, comme on va le voir, de la simultanéité de sa fonction avec l'évaporimètre destiné à justifier le système de la double opération qu'on s'est proposé de réaliser.

ÉVAPORIMÈTRE.

L'évaporimètre, ou vase destiné à contenir l'eau dont on veut mesurer le degré d'évaporation, est de même forme et de même dimension que le pluviomètre. Il est, comme ce dernier, muni d'une échelle divisée sur verre, laquelle est indicative de l'abaissement du niveau de l'eau soumise à l'évaporation. Bien que les deux échelles soient parfaitement identiques dans leurs rapports, il est facile de concevoir cependant que leur point de départ est en opposition manifeste, l'une étant ascendante et l'autre descendante. De ce qui précède il résulte que, par suite de la parfaite similitude des surfaces des vases jointe à celle de la formation des divisions de leurs échelles, la même quantité

d'eau devra nécessairement, soit tomber sous forme de pluie dans chacun des réservoirs, soit retourner dans l'atmosphère sous celle de vapeurs, et cela dans un temps donné dont il sera facile de se rendre compte à l'inspection des deux appareils. En effet, la quantité d'eau qui sera tombée dans le pluviomètre étant la seule qui ne subisse pas l'action de l'évaporation, la lecture de cette quantité permettra de la retrancher du niveau de celle contenue dans l'évaporimètre et d'obtenir ainsi, par complément, celle de l'eau évaporée, malgré l'élévation apparente de son niveau. L'exemple suivant démontrera l'évidence de cette assertion.

Supposons les deux niveaux d'eau des appareils ramenés aux zéros de leurs échelles respectives et que 10 millimètres de pluie soient tombés dans chacun d'eux, sur lesquels 5 millimètres aient été enlevés par l'évaporation. Voici, dans le cas dont il s'agit, ce qui devra avoir lieu.

Le niveau d'eau du pluviomètre se trouvera élevé d'une quantité égale à celle de la pluie tombée, soit 10 millimètres, tandis que, dans l'évaporimètre, au contraire, il n'y aura, pour expression, que 5 divisions de millimètres au-dessus du zéro de son échelle, au lieu de 10 qui devraient y être représentées comme indicatives de la pluie tombée, si l'évaporation n'avait pas eu lieu. La quantité en moins, dans le dernier appareil, exprimera donc la véritable valeur de l'eau évaporée, valeur résultant de la comparaison de son échelle avec celle du pluviomètre.

Ceci posé, et malgré que les deux réservoirs indicateurs qu'on vient de décrire demandent à être construits avec un certain degré de précision, il n'entre rien dans leur construction qui soit plus dispendieux que celle des appareils analogues ; le pluviomètre que nous proposons présente sur ceux existants, à lecture immédiate, l'avantage d'une solidité que n'offrent pas ces

derniers dont les tubes en verre se brisent aisément quand l'eau qu'ils contiennent passe à l'état de congellation.

Nous ajouterons, en terminant cette notice, que, pour la régularité des observations, les deux lignes d'eau du pluviomètre et de l'evaporimètre devront, chaque fois qu'il y aura lieu d'en constater les résultats, être ramenées aux points zéros marquant le départ de leurs échelles, l'une au moyen d'un robinet d'écoulement et l'autre par l'addition de l'eau nécessaire pour remplacer celle enlevée par l'évaporation.

Cet assujétissement n'est cependant pas rigoureusement exigible, et il pourrait toujours y être suppléé par des annotations régulières; mais il paraît encore être le plus sûr moyen de laisser le moins de prises possibles à l'erreur.

PROCÉDÉ

EMPLOYÉ PAR LES PHOLADES

DANS LEUR PERFORATION.

SUPPLÉMENT DU 20 AOUT 1855,

PAR FRÉDÉRIC CAILLIAUD.

Au nombre des perforants dont nous avons pu nous occuper, les pholades particulièrement nous laissaient encore à désirer; car, malgré nos recherches assidues et toutes spéciales sur ces mollusques, nous conservions encore l'espoir de les surprendre dans l'exercice de leur perforation. Mais l'on sait combien il est rare de pouvoir arriver à ce but, de pouvoir saisir les mollusques dans leurs métamorphoses; ils sont naturellement si craintifs que le moindre choc, le plus faible attouchement les fait se soustraire à l'observateur le plus assidu; il semble que la nature a caché dans ces animaux jusqu'à leur moindre opération. Aussi, dans diverses tentatives pour voir perforer les pholades, nous avions toujours échoué, toujours travaillé en vain, jusqu'à ce jour 5 août, à neuf heures du matin, au Croisic, où nous avons enfin eu la satisfaction de voir opérer le *pholas d'actylus* dans sa perforation mécanique.

A la côte du Pouliguen, dans notre gisement de pholades,

nous avons pris douze fragments de gneiss que perforent ordinairement ces mollusques; nous les avons équarri et y avons creusé quatorze trous de diverses grosseurs et profondeurs, dans lesquels nous avons introduit quatorze *pholas*, les uns à moitié de leur coquille, d'autres aux trois quarts, d'autres la coquille entière, choisissant celles qui offraient des aspérités intactes, récemment sécrétées, propres enfin à entreprendre une perforation prochaine, et nous nous sommes rendu au Croisic avec nos échantillons. Le 29, nous les avons mis, le mollusque dirigé verticalement, dans de grands bocaux placés dans notre chambre à coucher; afin de faciliter les observations de nuit, nous les avons remplis d'eau de mer; un trou perforé vers le fond de ces vases nous permettait de les vider sans les remuer; nous les remplissions également, avec le plus grand calme, à l'aide d'un entonnoir dont le long tube descendait près du fond des bocaux. L'eau était ainsi renouvelée trois fois par jour, et nous y portions nos regards les plus assidus. Ces mollusques prolongeaient parfois leurs siphons jusqu'à deux fois la longueur de leur coquille. Le siphon branchial a son ouverture garni de longs piquants charnus qui s'ouvrent en forme de ramifications, et au besoin sont repliés horizontalement sur l'orifice du siphon, comme pour en griller l'ouverture. L'orifice du siphon annal est presque lisse; il forme un petit cône détaché du siphon précédent, duquel il s'élève de deux à quatre millimètres : ces ouvertures sont, le plus souvent, blanches comme les siphons, et quelquefois rembrunies.

Le septième jour de veille s'était écoulé, ainsi qu'un bon nombre de visites de nuit, sans autres changements dans leur manière d'être. Le huitième jour, 5 août, à six heures du matin, nous avions renouvelé l'eau comme à l'ordinaire, rien ne nous offrait de changement; à huit heures et demie, nous avons vu une petite pholade de trois centimètres et demi (n° 1) se

balancer d'abord : puis, semblant s'exercer à une manœuvre de rotation ; le mollusque avec sa coquille tournait lentement à droite, ensuite à gauche ; à neuf heures un quart, sa marche devenait plus régulière ; à deux heures un quart, tournant à droite sur son axe en mouvement partiel, il avait fait cinq fois le tour de son trou, mettant une heure à chaque tour, rejetant de son siphon annal le produit de son travail, trituré, agglutiné en forme d'excréments, longs quelquefois de quatre à cinq millimètres et de couleur du gneiss : par son siphon branchial, il rejetait la poussière plus grosse de schiste micacé et les fragments de feldspath et de quartz qui constituent la roche. Cette trituration était encore rejetée par le vide entre la pierre et la coquille et s'accumulait sur la roche tout autour du trou ; puis notre mollusque s'est arrêté : nous en avons profité pour changer l'eau. Après quelques instants de repos, notre *pholas* s'est remis à l'œuvre, et à quatre heures et demie, en tournant à gauche, il avait fait deux tours en une heure et demie. Il s'est arrêté quelques instants pour reprendre ensuite ses évolutions à droite, lançant, par ses siphons, le résidu de son travail, qu'il a continué encore pendant une heure et demie.

Observons maintenant le n° 2, autre *pholas* de cinq centimètres livré au travail : à deux heures, il avait fait trois tours à droite, puis deux à gauche, probablement pour améliorer le trou que notre outil lui avait creusé trop grossièrement, et que le mollusque rectifiait.

Un troisième mollusque (n° 3) coquille de quatre centimètres et demi, se trouvant beaucoup trop serré dans son trou, râpait lentement la roche toujours en affectant une marche rotatoire. Ainsi, au huitième jour d'attente, trois de nos mollusques nous avaient révélé leur marche que la nature semblait devoir réserver secrète au sein des roches. Notre assiduité, nos veilles à surveiller et saisir le moindre mouvement de nos petits ani-

maux, sont devenues alors, pour nous, des moments de jouissance bien vive.

Le 6, à une heure du matin, le n° 1 seul avait un peu travaillé, à en juger par les détritus de la roche rejetés. A peu près à la même heure que la veille, huit heures, nos mollusques commencèrent à se mouvoir. Le n° 1, toujours le plus vigoureux, fit trois tours à gauche et un tour à droite en trois heures et demie, rejetant, de toute la circonférence de son trou et de son siphon branchial, les détritus de la roche. Le mollusque n° 2 ne fit qu'un demi-tour à gauche en trois quarts-d'heure, après quoi, dans la soirée, nos mollusques s'abandonnèrent au repos, se bornant, de temps en temps, à ouvrir et fermer l'ouverture de leurs siphons.

Le 7, à trois heures du matin, notre premier mollusqne travaillait encore, mais faiblement; quoique vigoureux, il n'a plus travaillé. Le n° 3 luttait avec efforts, réitérant ses attaques, avec ses râpes seulement, sur le quart de la circonférence de son trou, où, sans doute, le gneiss était plus résistant; nous avons compté dix ou douze coups de ses râpes en dix minutes, après quoi nos trois mollusques se sont livrés au repos tout le reste du jour.

Le 8, à deux heures du matin, notre mollusque n° 2 travaillait faiblement; à dix heures, un quatrième commençait à s'exercer par des balancements; puis il attaquait la roche, résistante dans cette partie, qu'il ne quitta qu'après trois quarts-d'heure de travail, grattant la pierre toutes les minutes, fermant l'orifice de ses siphons et les contractant au point de prendre la forme d'une boule, à l'instant où avait lieu le grattement de ses râpes contre la paroi de son trou. A onze heures, il prit sa marche à gauche et s'arrêta après un demi-tour. De midi à une heure, le n° 2 faisait un demi-tour à droite; le n° 4 a travaillé sur une partie de son trou de trois à quatre heures, et tous se sont abandonnés au repos.

Le 9, à six heures du matin, aucun détritus ne se montrait sur nos échantillons; nos mollusques n'avaient donc pas travaillé la nuit, et, pendant toute la journée encore, ils restèrent dans la plus grande inaction.

Le 10, jusqu'à neuf heures trois quarts, rien n'avait interrompu leur inactivité la plus complète, lorsque le mollusque n° 4 reprit son travail, procédant toujours de la même manière : attaquant la pierre de minute en minute, faisant un demi-tour a gauche et retournant de même à droite, où il employa une heure, attaquant le fond de son trou. Les coquilles de nos quatre perforants ressortaient d'un centimètre et un centimètre et demi au-dessus de la surface des pierres; il nous était donc facile d'observer l'impulsion que ces animaux donnaient à leur coquille et que nous ferons connaître plus loin. A dix heures un quart, le n° 2 se livrait encore au travail, tournant à gauche et rejetant, par toute la circonférence de son excavation, les détritus détachés de la pierre qui s'accumulaient sur le bord du trou ; il ne travailla qu'une heure.

Le 11 au soir, depuis la veille, aucun de nos mollusques n'avait travaillé; ils paraissaient sensiblement s'affaiblir; malgré nos soins, nous nous attendions à les perdre prochainement.

Le 12, à une heure trois quarts après midi, les mollusques deux et quatre se livraient encore faiblement au travail, attaquant toujours la pierre, de minute en minute, tournant sur la gauche; le n° 2 grattant, durant une heure, sur le quart de la circonférence de son excavation où il devait trouver quelque résistance dans le gneiss; ensuite, il tourna à droite; après cinq quarts d'heure d'efforts, nos deux mollusques s'arrêtèrent.

Le 13, à onze heures un quart de l'après-midi, notre n° 2 grattait encore, tournant à droite; durant deux heures, il ne put faire qu'un tour, après quoi il fit un demi-tour à gauche pour s'arrêter à deux heures. En même temps, notre *pholas* n° 4 tra-

vaillait aussi, n'attaquant que la moitié de la circonférence de son trou; il rejeta deux fois les détritus de la roche par son siphon branchial, et, après un demi-tour à droite, il s'arrêta; leur force diminuait visiblement.

Le 14, à huit heures trois quarts du matin, notre mollusque n° 2 se livrait encore au travail, tournant un demi-tour à droite et revenant un tour sur la gauche, puis reprenant à droite jusqu'à midi et demi; après quatre heures et demie d'efforts, il s'arrêta pour toujours.

A neuf heures, le n° 4 tournant à droite, durant une demi-heure, rejeta deux fois par son siphon branchial une certaine quantité de détritus de la pierre en assez gros fragments; il travailla encore laborieusement ce jour, durant trois heures, pour la dernière fois.

A midi, un nouveau mollusque (*pholas* n° 5) commençait sa perforation; le dix-huitième jour de l'observation, il ne fit qu'un tour à gauche en grattant le fond de sa demeure. En cette circonstance, le pied du mollusque adhère fortement au fond de son trou.

Le 15, au matin, nous changeâmes encore d'eau nos mollusques, mais tous se contractèrent fortement; leurs forces les avaient abandonnés le dix-neuvième jour de leur conservation.

Nous procédâmes à l'examen des coquilles en les retirant des roches pour constater leur état, ainsi que la profondeur qu'elles avaient acquise dans la pierre; il s'en est suivi, d'après la récapitulation approximative des heures de travail de chacun des trois mollusques travailleurs, que le n° 1 a dû travailler autant pour l'élargissement de son trou que pour le creuser; il avait approfondi sa demeure de quatre millimètres en quatorze ou quinze heures de travail; mais si ce *pholas* n'eût travaillé qu'en profondeur, il aurait dû creuser le double, huit millimètres en

quinze heures, et sa coquille conservait encore ses aspérités faiblement émoussées.

Le mollusque n° 2 avait approfondi son trou de trois millimètres et demi dans l'espace de dix-sept à dix-huit heures; le gneiss de celui-ci, plus dur, occasionna à sa coquille une usure sensible.

Le *pholas* n° 3, se trouvant gêné dans son excavation trop étroite, n'a en partie travaillé que pour l'élargir; il n'avait donc creusé son trou que de deux millimètres seulement; sa coquille avait souffert l'échec de trois de ses aspérités rompues.

Le mollusque n° 4 avait approfondi sa demeure de trois millimètres dans treize ou quatorze heures; ses aspérités longues ne semblaient pas être endommagées. Pour le mollusque n° 5, il n'avait eu que le temps d'adoucir le fond de son trou.

L'énumération que nous donnons ci-dessus nous a paru nécessaire pour constater l'examen suivi sur ces curieux mollusques dont nous expliquerons maintenant le travail, qui diffère bien peu de celui que nous leur avions supposé.

Lorsque le *pholas* se prépare à perforer sa demeure, il contracte ses siphons, et souvent les réduit en forme globuleuse; il se berce quelques instants, et, pour mieux faire porter sur la roche les arrêtes des valves de sa coquille dans sa partie ventrale hérissée d'aspérités, le mollusque les ouvre grandement. Au milieu de cet espace que présentent les échancrures des valves se trouve le pied qui happe la pierre dans la paroi du trou, s'y fixe comme le ferait une patelle; dans ce moment, tout le mollusque, attiré par le pied, se précipite de ce côté du trou; souvent les siphons se ferment et se contournent par un effet visible du mollusque, qui alors ferme fortement sa coquille ou ses râpes; voilà tout le mécanisme. Le mollusque ferme donc ses valves, c'est là toute

l'action de râper les roches (1). Après cet effort, le mollusque se redresse au milieu de son trou, ouvrant grandement les valves de sa coquille, fait un arrêt de trois quarts de minute environ comme pour recueillir ses forces, et durant lequel il replace son pied qui est son point d'appui; en le portant obliquement en avant du côté où il lui convient de se diriger, quoique tournant sur son axe certain nombre de tours continus, il n'affecte pas un mouvement rotatoire direct proprement dit (comme nous le voyons), attendu qu'il se fixe et se déplace toutes les minutes pour arriver à faire le tour de son trou dans l'espace d'une heure; après le repos d'une minute (nous nous répéterons), le pied fixé attire sur la paroi du trou les râpes, les bords du ventre de la coquille qu'il met fortement en contact à la roche; ici agissent les muscles adducteurs des valves et les crochets en léviers, par un vif effort, pour rapprocher les valves, les fermer autant que possible, pour prolonger d'autant plus leur grattement contre la pierre; plus la coquille est ouverte, plus l'action de râper se fait sentir; cette bordure de dents étant émoussée, le mollusque la renouvelle jusqu'à plus de quarante fois (comme nous l'avons dit) dans les gros individus, et indépendamment de ces aspérités, le *pholas* agit encore par le froissement de toutes ses aspérités, quoique émoussées, qui recouvrent ses valves; ce sont ces deux râpes qui, en limes demi-rondes pressées contre la paroi du trou, dans l'impulsion donnée par le mollusque, adoucissent et régularisent si parfaitement la rotondité des excavations.

Comme nous l'avons vu, le *pholas* réitère ses coups de râpes

---

(1) Dans un travail adressé à l'Institut de France le 24 novembre 1851, nous disions : « Les valves des pholades gratteraient encore la pierre, ne » feraient-elles que s'ouvrir et se fermer. »

souvent sans changer de place, suivant les obstacles ou la dureté qu'il éprouve dans le gneiss; mais tout en fermant ainsi ses valves lorsque la roche n'est pas trop dure surtout, il y a nécessité, pour le mollusque, de changer promptement de place, afin d'éviter les irrégularités qui en résulteraient dans son trou. Le mollusque fixant son pied en ligne oblique du côté où il veut se diriger, se trouve tourner sur son axe, comme nous l'avons observé dans nos perforants, en faisant jusqu'à cinq tours consécutifs. (*Pholas* n° 1.)

Lorsque le mollusque veut plus particulièrement agir pour approfondir sa demeure, son pied se fixe au fond même de l'excavation pour y attirer plus fortement le contact de ses râpes antérieures, et, pour l'élargissement, le pied se fixe sur la paroi de l'excavation, pour y attirer ses râpes ventrales comme nous l'a démontré notre *pholas* n° 3.

Nous avons vu comment les pholades se débarrassent des détritus du gneiss provenant de leur exploitation, par trois moyens : en grattant la roche, une partie reste dans le vide au dehors de la coquille; le mollusque, en changeant l'eau du fond de son trou, rejette cette partie entre la coquille et les parois de sa demeure; mais une grande partie pénètre dans le mollusque même, passant entre le pied et le manteau ; là, il se fait un choix : la poussière la plus fine de schiste et de mica trituré est reçue par la bouche du mollusque, qui s'en leste l'estomac, et il rend cette poussière schisteuse parfaitement agglutinée en véritables excréments qu'il rejette par son siphon annal. Pour les plus gros graviers, surtout en quartz et feldspath, on les observe montant dans le siphon branchial en transparence, et même directement par son ouverture; ils se réunissent en une certaine quantité qui monte et descend, puis enfin ils sont rejetés par le siphon avec force et retombent dans l'espace comme une pluie sur la roche.

Nous avons vu que les mollusques tournent indistinctement et à droite et à gauche; leur travail s'est généralement effectué de jour et non de nuit : leurs temps de travail ne paraissent pas s'attacher à des heures fixes pouvant coïncider avec celles des marées.

Le travail de la perforation n'est pas extrêmement lent, comme beaucoup l'avaient supposé; au contraire, il est assez rapide; encore devons-nous considérer, dans nos observations, que nos trous, tels que nous les avions creusés, ne se rencontraient pas d'une conformité parfaite avec celle des coquilles, que les mollusques ont dû tout d'abord les rectifier et être retardés dans leur marche.

CONCLUSIONS.

Ce principe, aujourd'hui si simple, exprimé dans notre travail, doit satisfaire toutes les exigences et nous mettre tous d'accord; la difficulté, disait-on, était de trouver une force mobile qui pût faire gratter et tourner les coquilles; tous les conchyologues connaissent la force dont sont doués les acéphales dans l'action de fermer leur coquille avec leurs muscles adducteurs; ainsi, nous voyons clairement, dans le travail de la perforation mécanique, que toute la force exigée du mollusque se porte sur deux points : le premier consistant dans le point d'appui, l'attraction du pied qui presse les râpes contre la pierre en s'inclinant du côté où il veut tourner; le second consistant à fermer fortement ses râpes. Ici, aux muscles adducteurs des valves (qui seraient insuffisants), se joint encore un moyen de force majeure et particulier que nous avons signalé être le caractère distinctif et propre à la perforation mécanique des mollusques, ce sont les crochets qui, d'une part, fixent le mollusque à sa coquille d'une manière invariable et deviennent, dès-lors, des leviers puissants au mollusque dans l'action de

râper les roches en fermant fortement ses valves appuyées contre la pierre. Nous l'avons déjà dit depuis longtemps : voilà l'action de gratter, voilà le grand moteur de l'opération.

La saison des bains avait amené, au Croisic, des étrangers, entre autres un géologue conchyliologiste distingué, M. de Boissy, jusqu'alors grand partisan de la perforation des pholades par l'acide ; nous avons eu le plaisir de l'appeler à se convaincre du contraire, ainsi qu'un conchyliologue du pays, M. Caillo ; ils ont vu, l'un et l'autre, le travail de nos mollusques. Nous sommes heureux d'avoir pu faire suivre, par ces Messieurs, nos expériences, et de leur avoir fait partager notre satisfaction.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LES 3 DERNIERS MOIS DE 1854 ET LES 10 PREMIERS DE 1855,

PAR M. LE D[r] CHAMPENOIS, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le règlement et l'usage imposent au secrétaire de la Section de Médecine l'obligation de vous présenter, à certaines époques, un aperçu des travaux de cette laborieuse Section. Les rapports remarquables que vous a lus, sur ce sujet, l'année dernière, mon prédécesseur, M. Blanchet, s'arrêtent à la séance de septembre, j'ai donc à vous entretenir, aujourd'hui, des travaux accomplis par votre Section de Médecine, depuis cette époque jusqu'à ce jour.

Dans la séance du mois d'octobre, M. Trastour a lu une note intéressante sur quelques cas de *variole pourprée ou hémorrhagique*. La variole régulière est une des maladies les plus faciles à reconnaître. L'éruption qui survient à la peau est tout à fait

caractéristique ; mais il n'en est pas de même dans la variole hémorrhagique. Dans cette forme, heureusement peu commune, l'éruption est toujours très-incomplète ; elle peut même manquer entièrement, et alors le diagnostic devient d'une difficulté telle que les observateurs les plus exercés ont pu tomber dans l'erreur et méconnaître la véritable nature de l'affection en face de laquelle ils se trouvaient. M. Trastour en a cité un exemple remarquable. Un praticien distingué de Paris, M. Hérard, n'a pas pu se garder de cette méprise et a décrit un cas de ce genre, observé par lui à l'hôpital de la Pitié, sous le nom de *purpura hæmorrhagica febrilis*. M. Trastour a fait voir qu'en analysant avec soin les symptômes offerts par le malade de M. Hérard et surtout en rapprochant ce fait de deux faits analogues qu'il a observés lui-même à l'hôpital Beaujon, on est conduit à le considérer non plus comme un cas de simple fièvre hémorrhagique, mais bien comme un nouvel exemple de variole pourprée sans éruption.

Le travail de M. Trastour aura pour effet certain d'éveiller l'attention des médecins sur ces cas de variole irrégulière et de rendre moins faciles les erreurs de diagnostic.

Dans la séance de novembre, nous avons présenté nous-même à nos collègues une *observation de rupture de l'aorte* qui nous a paru intéressante à plus d'un titre. Malgré des recherches nombreuses, nous n'avons pas trouvé, dans les auteurs, de fait analogue. La manière dont s'est produite cette rupture chez un homme jeune et vigoureux, dans une artère exempte de toute altération antérieure, n'est pas moins digne de remarque que l'intermittence avec laquelle se sont manifestés les symptômes de cette grave lésion intérieure qui, le troisième jour après l'accident, fit périr le blessé d'une manière presque subite.

M. Malherbe a lu ensuite une observation très-curieuse *de ré-*

gétations syphilitiques du larynx, recueillie dans son service de l'Hôtel-Dieu, par M. Vignard, élève interne.

La syphilis n'est pas, de nos jours, une affection meurtrière; rarement elle compromet l'existence, et presque toujours il est possible au médecin de triompher des accidents qu'elle détermine. Néanmoins, cette maladie peut revêtir quelquefois, même dans ses formes les plus bénignes, un caractère de gravité extraordinaire, en raison de l'importance de l'organe affecté. Le fait contenu dans l'observation lue par M. Malherbe en est un exemple remarquable. Un homme de 26 ans, d'une belle constitution, entrait à l'Hôtel-Dieu, le 27 avril 1854, pour se faire traiter d'une laryngite chronique caractérisée par une respiration sifflante, une douleur légère à la gorge et une voix étouffée. Interrogé sur l'existence de symptômes vénériens antérieurs, il répondit par l'affirmative, et M. Malherbe prescrivit, avec raison, un traitement antisyphilitique, qui procura d'abord une certaine amélioration. Cependant, la difficulté de respirer fit bientôt de nouveaux progrès, et, le 11 juin, le malade mourut presque subitement dans un accès de suffocation. L'autopsie faite avec beaucoup de soin révéla l'existence, dans le larynx, d'un amas de végétations syphilitiques si nombreuses et si développées, qu'il ne restait plus, pour le passage de l'air, qu'un espace véritablement insignifiant. Cette pièce remarquable a été conservée dans l'esprit de vin et placée parmi les collections de l'École de Médecine. On peut s'étonner, en l'examinant, que la vie ait pu se prolonger si longtemps, chez ce malade, sans déterminer plus tôt des symptômes graves d'asphyxie.

M. Vignard, dans quelques réflexions judicieuses qu'il a placées à la suite de cette observation, expose quels seraient, d'après lui, les moyens à employer dans des cas semblables, heureusement fort rares, pour détruire ces végétations, que leur situation rend à la fois si dangereuses et si difficiles à atteindre.

M. Malherbe a fait suivre cette lecture de quelques remarques intéressantes ; il a exprimé l'opinion que, dans un cas analogue, les fumigations mercurielles pourraient être avantageuses. M. Hignard a cité, à l'appui de l'opinion de M. Malherbe, plusieurs faits de laryngite syphilitique, dans lesquels il a obtenu de ces fumigations les plus heureux résultats.

M. Bonamy, qui a remplacé M. Malherbe à la tribune, a terminé la lecture du mémoire de M. Fouré, sur *l'épidémie de dysenterie qui a régné, en 1834, dans l'arrondissement de Nantes.* Ce travail, dont il vous a déjà été parlé, se termine par des tableaux de mortalité pour chacune des communes ravagées par cette maladie, qui, avant l'apparition du choléra dans nos contrées, était la plus meurtrière de toutes les maladies épidémiques. Ces tableaux fourniront des données précieuses aux médecins qui voudront se livrer à l'étude des épidémies de notre département.

M. Bonamy a lu ensuite, en son nom, un *rapport sur une épidémie de fièvre typhoïde,* qui a sévi à Gétigné, l'année dernière. Ce bourg est habité par une population de tisserands dont les logements sont assez mal disposés ; leur alimentation n'est pas non plus très-confortable, car le travail d'un homme actif ne lui rapporte pas plus de 75 à 80 c. par jour. Ces pauvres gens virent encore s'aggraver leur misère par la disette générale de l'année dernière. M. Bonamy a trouvé, dans ces circonstances, des raisons suffisantes pour expliquer les progrès rapides de l'épidémie ; aussi son premier soin a été de conseiller des mesures hygiéniques propres à en arrêter le développement ultérieur.

La Section de Médecine a consacré, selon l'usage, sa séance du mois de décembre, à l'élection de son Bureau et de ses Comités pour 1855.

Le Bureau fut composé de :

MM. Letenneur, *président.*
Mahot, *vice-président.*
Champenois, *secrétaire.*
Lehoux, *secrétaire-adjoint.*
Delamarre, *bibliothécaire.*
Ménard, *trésorier.*

Les Comités furent composés de la manière suivante :

COMITÉ DE RÉDACTION.

MM. Rouxeau, Malherbe, Hélie, *titulaires.*
MM. Leborgne et Blanchet, *suppléants.*

COMITÉ DE VACCINE.

MM. Aubinais, Mabit et Mauduit.

COMITÉ DE TOPOGRAPHIE.

MM. Bonamy, Foulon et Allard.

COMITÉ D'ADMINISTRATION.

MM. Saillant, Mabit, Moriceau, Leborgne et Marchand.

Dans la séance du mois de janvier, le nouveau président, M. Letenneur, prononça un discours qui fut écouté avec beaucoup d'attention et de plaisir.

Dans ce discours, après avoir remercié ses collègues des nombreux témoignages de sympathie qu'ils lui ont donnés, il jette un coup-d'œil rapide sur nos travaux de l'année dernière et constate que, malgré les devoirs impérieux que nous a imposés la dernière épidémie de choléra, ils ont été à peine ralentis et qu'ils ne sont point au-dessous de ceux des années précédentes. Étendant ensuite ses regards hòrs de notre enceinte, il constate de même les efforts persévérants et l'activité remarquable que déploient, chez toutes les nations, les travailleurs de la science,

et, en particulier, ceux qui cultivent les sciences médicales. Au milieu de travaux si nombreux et si divers, il croit pouvoir signaler une marche régulière et méthodique vers le progrès, caractérisée par une tendance commune de toutes les recherches.

« La médecine, dit-il, pendant la première moitié du XIX[e] » siècle, a créé la science dont Morgagni avait été le précur- » seur, *l'anatomie pathologique;* en même temps, elle a per- » fectionné les méthodes d'observation et a réussi à porter à un » haut degré de précision la connaissance ou plutôt *la consta-* » *tation du fait.* »

La seconde moitié du XIX[e] siècle lui paraît se caractériser déjà par la création, comme science, de la *physiologie pathologique,* qui pourra enfin servir à asseoir les bases d'une bonne thérapeutique.

M. Letenneur a terminé son discours en payant un juste tribut d'honneurs et de regrets à la mémoire des membres que la mort nous a ravis pendant le cours de l'année dernière. Votre secrétaire-général, Messieurs, vous a entretenus déjà, dans son rapport de fin d'année, de ces pertes regrettables; sa parole éloquente et attendrie a été l'expression fidèle des sentiments de chacun de nous. Toutefois, nous avons regretté qu'il n'ait pas cru devoir vous parler d'une autre perte vivement sentie par tous les membres du corps médical. M. Marion de Procé, il est vrai, ne faisait plus partie, depuis plusieurs années, de la Société Académique; mais il fut longtemps un de ses membres les plus actifs, et les exigences de sa santé, un instant sérieusement compromise, furent la seule cause de sa retraite.

M. Letenneur, heureusement inspiré, a réparé l'omission de M. le secrétaire-général en consacrant les dernières pages de son discours à retracer ce qu'avait été M. Marion de Procé au sein de la Section de Médecine, dont il fut un des fondateurs.

Nous vous citerons avec plaisir quelques passages :

« M. Marion fut le premier secrétaire de notre Section de
» Médecine ; il fut maintenu dans ces fonctions pendant trois
» ans. Les premiers volumes de nos collections, publiés par
» ses soins, montrent combien il apporta, à cette œuvre, de
» zèle et de dévouement. Sous son utile direction, le journal
» compta bientôt un nombre d'abonnés qui n'a pas été atteint
» depuis. On peut trouver l'explication de ce fait, dans l'intérêt
» que devaient trouver les médecins de la ville et du départe-
» ment, à la lecture de la revue clinique des hôpitaux, publiée
» alors avec une grande régularité, et dans la relation de tout
» ce qui concernait la médecine locale et les intérêts profes-
» sionnels.

» M. Marion fut élevé, en 1833, aux honneurs de la prési-
» dence, et cette dignité lui fut conférée de nouveau en 1839.

» Au sein de la Section de Médecine, M. Marion s'est montré
» ce qu'il a été partout et toujours : nul n'a porté plus loin que
» lui cette bienveillance, cette aménité, ces formes graves et
» polies, qui, jointes à une exactitude en quelque sorte mathé-
» matique dans l'accomplissement de tous les devoirs de notre
» profession, faisaient de notre tant regretté collègue un parfait
» modèle de déontologie médicale.

» Nous conserverons religieusement sa mémoire, car c'est
» un titre de noblesse pour les Sociétés savantes de compter sur
» la liste de leurs fondateurs des noms tels que celui de M.
» Marion de Procé.

» Nous aimerons toujours à nous rappeler que, par les belles
» qualités de son cœur et de son esprit, il a honoré le corps
» médical de notre ville, et qu'il était entouré de l'estime, de
» l'affection et du respect de tous ceux qui ont eu le bonheur
» de le connaître. »

La reconnaissance m'oblige, Messieurs, à ajouter encore quel-

que chose à ces paroles de M. Letenneur, qui sont l'expression fidèle des sentiments de la Section de Médecine tout entière.

M. Marion aimait la jeunesse studieuse et s'efforçait, en toute circonstance, de l'encourager au travail. Il était véritablement l'ami des bons élèves et des jeunes médecins laborieux qui venaient, chaque matin à l'hôpital, recueillir l'enseignement clinique qu'il se plaisait à leur donner.

A sa dernière heure, il ne les oublia pas. Voulant leur donner, en quelque sorte, un dernier encouragement et une dernière preuve de son amitié, il exprima le désir que sa bibliothèque médicale fût partagée entre les médecins qui avaient été plus particulièrement ses élèves. Inutile de vous dire, Messieurs, que ce vœu a été religieusement rempli.

Après le discours vivement senti de son président, la Section de Médecine a repris le cours habituel de ses travaux. Elle a entendu avec intérêt la lecture d'un mémoire de M. Papin-Clergerie, sur la *maladie de Bright*, ou affection granuleuse des reins.

En 1827, le docteur Bright donna, pour la première fois, la description complète d'une maladie caractérisé par une hydropisie générale de tout le corps et l'excrétion d'une urine albumineuse, coagulable par la chaleur et par l'acide nitrique. Il établit en outre l'existence, dans ces circonstances, d'une altération constante des reins. Cette découverte importante permit de distinguer des autres et de grouper à part tous les cas d'hydropisie générale avec albuminurie.

Mais quel rapport réel y a-t-il entre cette altération des reins et le passage de l'albumine du sang dans l'urine; entre cette albuminurie et l'hydropisie concomitante? Est-ce un rapport de cause à effet, ou bien y a-t-il seulement entre ces faits une simple coïncidence? Pour élucider ces questions, une foule de travailleurs se sont mis à l'œuvre et ont enrichi la science de

faits nombreux et de découvertes importantes. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une démonstration complète de la véritable nature de cette maladie.

La démonstration d'une vérité scientifique est rarement l'œuvre d'un seul homme. Dans le champ de la science, chaque travailleur met à profit les travaux de ceux qui l'ont précédé, pour continuer ensuite l'œuvre commune, qui souvent ne sera achevée que par ceux qui viendront après lui. Les considérations présentées par M. Papin, sur la nature de la maladie de Bright, auront, de même, leur part d'influence sur l'avenir de cette importante question.

A l'occasion du mémoire de M. Papin-Clergerie, M. Aubinais nous a fait le récit d'un cas intéressant de maladie de Bright, observé par lui chez un enfant de 9 ans. Cet enfant fut atteint à deux reprises différentes, d'hydropisie générale avec albuminurie; chaque fois les émissions sanguines procurèrent une guérison rapide. Cette circonstance semblerait favorable à l'opinion de ceux qui pensent que cette maladie peut être quelquefois de nature inflammatoire.

Dans la séance de février, M. Pincet a lu une *observation d'empoisonnement par le savon arsénical de Bécœur*, préparation employée pour la conservation des objets d'histoire naturelle. Cette observation offre un intérêt réel en raison des bons effets obtenus, dans cette circonstance, de l'administration de la magnésie hydratée. Cette substance, facile à préparer, serait, ainsi que d'autres faits le prouvent, un des meilleurs contrepoisons de l'acide arsénieux.

Plusieurs réflexions judicieuses ont été faites, sur ce sujet, par MM. Aubinais, Rouxeau, Ménard, Hélie et Moriceau.

M. Papin-Clergerie a lu ensuite une *observation de carcinôme du pylore*. Cette maladie a été accompagnée de plusieurs circonstances remarquables que M. Papin a su faire ressortir avec

beaucoup de talent et qui lui ont servi de point de départ pour des considérations physiologiques intéressantes.

Dans la séance du mois de mars, la Section de Médecine a dû procéder à l'élection d'un nouveau trésorier, en remplacement de M. Ménard que nous avons eu la douleur de perdre au commencement de cette année. Il ne nous appartient pas, Messieurs, de vous retracer ici ce qu'a été M. Ménard au sein de la Société Académique; votre secrétaire-général, à qui revient cet honneur, saura s'acquitter de cette tâche mieux que nous ne pourrions le faire. Je vous dirai seulement que cette perte a été vivement sentie par tous les membres de la Section de Médecine.

Le vote de la Section a désigné M. Moriceau pour remplir les fonctions de trésorier.

MM. Maguéro et Lequerré ont ensuite été élus membres du Comité d'administration pour occuper les deux places devenues vacantes dans ce Comité, par suite des nouvelles fonctions de M. Moriceau et de la retraite de M. Saillant.

Dans la séance du 13 avril, M. Aubinais a lu un travail intitulé : *Quelques réflexions sur les fièvres périodiques pernicieuses, à l'occasion d'un accès de fièvre pernicieuse cholérique, lequel accès fut d'abord pris pour un cas grave de choléra.*

Cette importante question des fièvres intermittentes pernicieuses était bien de la compétence de M. Aubinais, qui a, pendant 15 années, exercé la médecine dans une contrée marécageuse, où les fièvres intermittentes sont endémiques. C'est seulement, en effet, dans les pays couverts de marais qu'on observe fréquemment ces terribles maladies et qu'on peut acquérir, sur ce point, une vaste expérience. Les fièvres intermittentes pernicieuses sont, pour ainsi dire, inconnues dans certaines localités. A Paris, par exemple, elles sont extrêmement rares. Aussi, l'expérience manque-t-elle, sur ce point, à nos

confrères de la capitale, et je pourrais affirmer qu'il arrive quelquefois, à cause de cela, aux praticiens les plus distingués de Paris, de méconnaître la nature d'une fièvre intermittente pernicieuse. Je ne serais pas, du reste, le premier à formuler cette proposition : le regrettable médecin de notre Hôtel-Dieu, dont je vous parlais tout à l'heure, M. Marion de Procé, a, plus d'une fois, exprimé devant nous la même opinion.

M. Aubinais a donc pu traiter son sujet en toute connaissance de cause. Les principes de traitement qu'il a été conduit à adopter, d'après les résultats de sa pratique, sont conformes à ceux de tous les bons observateurs. Le plus important est celui-ci : Il ne faut jamais différer l'administration du sel fébrifuge quand on a constaté le caractère de la maladie.

Le fait particulier, relaté par M. Aubinais dans son travail, est, comme il l'a dit lui-même, un cas de fièvre pernicieuse cholérique simulant une attaque de choléra. Il a exposé avec soin les raisons qui militent en faveur de ce diagnostic, et nous pensons qu'il a réussi à faire partager sa manière de voir par la plupart de ses collègues. Le doute, à cet égard, eût été toutefois moins permis, si le fait s'était passé à une époque plus éloignée de la fin de l'épidémie cholérique à Nantes, et si la maladie n'avait pas débuté par une diarrhée, contractée par la malade dans une ville où le choléra sévissait fortement.

La même réflexion est applicable au cas de fièvre pernicieuse cholérique dont M. Rouxeau nous a raconté les principales circonstances. Ce fait, qui ne manque pas d'analogie avec celui de M. Aubinais, a été observé pendant le cours même de l'épidémie de choléra, et comme, d'un autre côté, l'intermittence des accidents n'a été que très-peu appréciable, il est difficile de ne pas conserver des doutes sur le diagnostic porté, dans cette circonstance, par notre estimé collègue.

M. Thibeaud a observé, lui aussi, un cas de fièvre perni-

cieuse cholérique, et, comme il l'a fait remarquer, l'intermittence a été, cette fois, très-évidente, car elle s'est manifestée en tierce. Toutefois, c'est encore pendant une épidémie de choléra que ce fait a été observé. M. Thibeaud, pour détruire le doute que cette circonstance laisse planer sur le diagnostic, a fait remarquer que c'est bien le sulfate de quinine qui a procuré la guérison de ce malade, et que le choléra ne guérit point malheureusement, comme la fièvre pernicieuse, sous l'influence de ce médicament.

C'est là aussi un des arguments présentés par M. Aubinais, dans son mémoire. Voici comment il s'exprime : « Lorsque le » quinquina donné à doses élevées a jugulé une attaque de cho- » léra, ce succès démontre que l'on avait affaire à une fièvre » pernicieuse cholérique. (*Naturam morborum ostendunt cura- » tiones.*) »

Cette argumentation n'a pas semblé à M. Hélie à l'abri de toute objection. L'application, telle que l'a faite M. Aubinais de ce principe de thérapeutique, lui a paru beaucoup trop large. Nous avons tous, a dit M. Hélie, administré le sulfate de quinine dans certains cas de choléra, et nous avons pu voir les malades guérir; mais est-on fondé à dire, pour cela, que ces malades ont guéri parce qu'ils avaient pris du sulfate de quinine? On aurait tort évidemment d'attribuer, dans tous ces cas, au sel fébrifuge les honneurs de la guérison, et tort aussi, par conséquent, de conclure que tous ces malades étaient atteints de fièvre pernicieuse.

J'ai à vous parler maintenant, Messieurs, des travaux d'un de nos plus laborieux collègues. M. Malherbe ne laisse passer aucun des faits intéressants que lui offre son service d'hôpital, sans en faire l'objet d'une communication au sein de la Section de Médecine. Quand le temps lui manque pour la rédaction d'une observation importante, il prie son interne de se charger de ce

soin et il nous en donne ensuite lecture. Je vous ai parlé déjà de l'observation si curieuse de végétations syphilitiques du larynx recueillie dans le service de M. Malherbe, par M. Vignard; j'aurai à vous entretenir, tout à l'heure, d'une observation très-intéressante de pneumo-thorax recueillie de même par M. Vallin ; mais j'ai à vous parler auparavant d'un travail de M. Malherbe, intitulé : *Observations cliniques.* Sous ce titre, M. Malherbe a réuni deux faits d'oblitération des conduits biliaires et un fait d'abcès de la rate extrêmement intéressant.

L'oblitération des conduits biliaires était due, dans un cas, à un calcul de la grosseur du pouce; dans l'autre, c'était un squirrhe du pylore et de la portion voisine du duodénum qui avait oblitéré l'ouverture du canal cholédoque dans l'intestin.

Dans les deux cas, surtout dans le premier, l'interruption du cours de la bile avait eu pour effet de produire une dilatation considérable des canaux biliaires, au-devant de l'obstacle. La même cause avait aussi déterminé, chez les deux malades, un ictère chronique et un commencement d'atrophie du foie.

« Cette atrophie, dit M. Malherbe, n'était que symptoma-
» tique, d'autres lésions plus graves lui ôtaient toute valeur au
» point de vue du pronostic; mais il n'en est pas ainsi de l'atro-
» phie idiopathique à laquelle il convient d'attribuer un certain
» nombre d'ictères graves par défaut de sécrétion. »

M. Malherbe, qui a eu l'occasion de traiter plusieurs cas de ce genre, nous a exposé les principes de traitement qu'il lui paraît convenable de suivre dans cette affection peu connue.

L'observation d'abcès de la rate, qu'il nous a communiquée ensuite, est remarquable sous plusieurs rapports. Si la tuméfaction de la rate est un fait des plus ordinaires, l'inflammation de cet organe, au contraire, l'inflammation chronique surtout et la terminaison par suppuration, sont des faits extrêmement rares que bien peu d'observateurs ont été à même de rencontrer.

Dans le cas observé par M. Malherbe, la maladie primitive, l'inflammation subaiguë de la rate, a été accompagnée de plusieurs accidents secondaires : des accès de fièvre irréguliers, des vomissements de sang répétés et une pleurésie purulente à gauche. M. Malherbe a fait ressortir avec talent la lésion étroite de ces complications diverses avec la liaison de la rate qui en a été la cause première. Il a fixé aussi notre attention sur l'hypertrophie du foie; il a vu encore, dans l'augmentation de volume de ce viscère, une conséquence directe de l'altération splénique. Il nous a rappelé, à l'appui de cette manière de voir, les faits curieux signalés par M. Beau, dans son mémoire sur l'appareil spléno-hépatique. « Chez les animaux auxquels on a enlevé la » rate, le foie se trouve constamment hypertrophié. M. Beau cite » deux cas observés chez l'homme, dans lesquels l'ablation de » la rate, nécessitée par une blessure, n'empêcha pas la vie de » continuer pendant plusieurs années, et même l'un des sujets, » qui était une femme, put concevoir et accoucher à terme. » Elle mourut cinq ans après et présenta à l'autopsie un foie » d'un volume considérable. »

L'observation de pneumo-thorax, recueillie dans le service de M. Malherbe par M. Vallin, présente aussi beaucoup d'intérêt. Cette maladie, qui consiste en une perforation du poumon, suivie du passage de l'air dans la plèvre, est du nombre de celles que le médecin ne rencontre qu'à de grands intervalles; il est surtout assez rare de la voir se produire, comme ici, à la suite d'une pneumonie lobulaire terminée par un abcès. En raison même de cette rareté, il pouvait exister quelques doutes sur l'origine véritable de la cavité fistuleuse trouvée dans le poumon. M. Vallin a su exposer, d'une manière concluante, dans les réflexions qu'il a placées à la suite de l'observation, les raisons qui permettent de considérer la lésion primitive comme une inflammation du poumon terminée par une collection purulente.

M. Mahot, notre vice-président, nous a communiqué deux observations cliniques intéressantes. La première contient un fait assez curieux de cancer du larynx. Dans la seconde, il s'agit d'une rétention d'urine déterminée chez un vieillard par une cause assez fréquente, mais qui, en raison des circonstances insolites dont elle a été accompagnée, a dû nécessairement faire peser pendant quelque temps une incertitude assez grande sur le diagnostic. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des vieillards chez lesquels un gonflement anormal de la prostate vient apporter un obstacle à l'émission des urines; mais, chez presque tous ces malades, le cathétérisme présente ordinairement des difficultés assez grandes, la sonde est arrêtée par la tumeur, et ce n'est pas sans efforts que le médecin peut la faire pénétrer dans la vessie. Chez le malade de M. Mahot, au contraire, l'introduction de la sonde avait lieu avec la plus grande facilité. Ce vieillard étant mort, quelque temps après, d'une pneumonie compliquée de résorption purulente, M. Mahot reconnut à l'autopsie la cause de cette particularité insolite. Le lobe moyen de la prostate hypertrophiée avait la forme d'une petite poire ou d'un battant de sonnette; il présentait, en outre, une certaine mobilité, de sorte que les efforts du malade pour rendre les urines avaient précisément pour effet d'engager la tumeur dans l'orifice vésical du canal de l'urètre et de l'obstruer d'autant plus complétement que ces efforts étaient plus considérables. M. Mahot nous a présenté cette pièce conservée dans l'alcool et a fait suivre la lecture de son observation de réflexions judicieuses.

Dans la séance du mois de juin, M. Marcé a terminé la lecture de son mémoire sur la séméiologie des fièvres intermittentes. Mon prédécesseur vous a déjà fait connaître l'importance et le mérite de ce travail. J'ajouterai que cette dernière partie répond dignement au début de l'ouvrage. L'auteur y a rassemblé

de nouvelles observations qui sont de nouveaux arguments en faveur de sa doctrine. Il nous paraît avoir suffisamment démontré maintenant que la rate, par le gonflement considérable qu'elle acquiert à la suite des fièvres intermittentes prolongées, peut refouler la pointe du cœur, et que ce déplacement de l'organe central de la circulation peut avoir des conséquences pathogéniques, qu'il est important de prévenir par une médication appropriée.

Les conclusions de M. Marcé devaient nécessairement, comme toute découverte nouvelle, soulever des objections nombreuses et donner lieu à une discussion intéressante.

MM. Aubinais et Leborgne, tout en admettant l'exactitude des faits observés par M. Marcé, ont cru devoir ne leur accorder qu'un faible degré d'importance au point de vue de la thérapeutique. Suivant eux, dans les fièvres intermittentes, quelle que soit la gravité apparente des lésions, le sulfate de quinine fait ordinairement justice de tous les symptômes.

MM. Marcé et Malherbe ont combattu cette manière de voir, et il ne leur a pas été difficile de démontrer que si, dans une fièvre intermittente récente, le quinquina administré convenablement fait ordinairement disparaître la fièvre et les complications, et s'il n'est pas nécessaire de diriger, dans ce cas, un traitement spécial contre ces lésions passagères, il n'en saurait être de même dans les fièvres intermittentes chroniques. Là des lésions locales permanentes se sont développées dans divers organes, et un traitement local peut seul en procurer la guérison.

M. Hélie a combattu, d'une manière plus directe, les propositions de M. Marcé. D'après la disposition anatomique des parties, il lui paraît presque impossible que la rate puisse refouler la pointe du cœur en haut et en arrière. Il n'admet la possibilité de ce déplacement que dans les cas où la rate a acquis un déve-

loppement assez considérable pour venir prendre un point d'appui solide, en bas, sur les parties osseuses du bassin.

M. Trastour a présenté quelques considérations propres à amoindrir la portée des objections soulevées par M. Hélie. Les faits contenus dans le mémoire de M. Marcé lui ont paru suffisants d'ailleurs pour admettre, au moins en partie, les conclusions de son auteur.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. Marcé a l'incontestable mérite d'avoir ouvert aux observateurs une voie nouvelle qu'ils se hâteront sans doute d'explorer.

Nous devons encore à M. Marcé une observation de morve aiguë, dont il nous a donné lecture et qui a été recueillie, dans son service, par M. Combeau, interne de l'Hôtel-Dieu.

Nous devons à M. Gautron père une note intéressante sur l'histoire et la composition chimique de plusieurs calculs intestinaux et urinaires.

Dans la séance du mois de juillet, notre président, M. Letenneur, nous a communiqué la relation de quatre opérations d'autoplastie faciale couronnées du plus beau succès.

Cet art, qui permet d'opérer de véritables métamorphoses, qui réussit à faire d'un visage hideux et repoussant quelque chose de très-supportable, est une des conquêtes les plus curieuses de la chirurgie moderne. La publication de faits de ce genre présente un intérêt puissant au point de vue surtout du manuel opératoire, qui varie presque à l'infini, suivant la disposition des parties qu'il s'agit de restaurer. En raison de cette variété des indications, le chirurgien, tout en profitant de l'exemple de ses devanciers, doit, en outre, puiser en lui-même des inspirations nouvelles. C'est là une des grandes qualités par lesquelles se recommandent les quatre opérations d'autoplastie faciale pratiquées par M. Letenneur. Je ne puis vous donner ici les détails de ces faits intéressants; ils ont été insérés dans notre

Ayant recueilli, sur la côte du Pouliguen, des fragments de gneiss ordinairement perforé par ces mollusques, M. Cailliaud y a fait un certain nombre de trous de différentes profondeurs, et y a placé autant de pholades. Le tout était disposé dans de grands vases remplis d'eau de mer, que l'on renouvelait trois fois dans les 24 heures. Nuit et jour veillait l'attention de notre patient observateur. Qui pourrait dire la joie qu'il dut éprouver lorsque, après une semaine d'attente, il entendit un bruit de râpe produit dans l'un des flacons. C'était un de ces animaux qui entrait en mouvement. Le lendemain, un second se met à l'œuvre, puis trois autres. Tous travaillent avec ardeur; le pied fixé au fond du trou, ils contractent leurs syphons, ouvrent grandement leurs valves, puis les referment, et désagrégent les éléments de la roche à l'aide des aspérités dont leur coquille est munie à la surface et sur les bords libres. Lorsqu'ils sont parvenus, par ces mouvements répétés, à creuser un point de leur habitation, ils portent le pied en avant et du côté où ils veulent tourner, en décrivant une portion d'arc de cercle et ainsi de suite.

Par là, se trouvent vérifiées les hypothèses de M. Cailliaud. L'expérience lui apprend qu'il a raison contre M. Deshayes et plusieurs autres membres de l'Académie des Sciences.

Quelle que soit leur importance, je n'insisterai pas davantage sur les recherches de M. Cailliaud. A la sollicitation des membres de la Section, l'auteur va d'ailleurs vous donner lui-même lecture de son intéressant mémoire.

La Faune de Bretagne est depuis longtemps l'objet des investigations de plusieurs naturalistes de cette ville. M. Bureau, que vous connaissez déjà par les beaux résultats qu'il a obtenus dans ses chasses à la miellée, a présenté une collection d'orthoptères du département, recueillis par lui et préparés avec le plus grand soin. Il a donné des détails intéressants sur ces insectes, fait

l'énumération des espèces connues jusqu'à ce jour, et les a rangés dans la classification suivante :

ORTHOPTÈRES.

1re Section. — COUREURS.

1re FAMILLE. — FORFICULAIRES.

Forficula auricularia. Linn.

2e FAMILLE. — BLATTAIRES.

Kakerlac Americana. Aud. Serv. CC. Raffineries.

— Orientalis. Aud. Serv. Vieilles maisons.

Blatta. Un individu de ce genre a été rencontré par M. Arthur de l'Isle, sur un poirier en espalier exposé au Midi, à la Ferronnière, commune de la Haie-Fouassière.

3e FAMILLE. — MANTIDES.

Mantis religiosa. Lin. C. Dans les bruyères de la lisière de la forêt d'Ancenis.

Var. 1re. Aud. Serv. Brun-roussâtre uniforme. Entre la forêt d'Ancenis et la Meilleraye. Bureau.

4e FAMILLE. — PHASMIDES.

Bacillus granulatus. Aud. Serv.

2e Section. — SAUTEURS.

5e FAMILLE. — GRYLLIDES.

Gryllotalpa vulgaris. Latr.

Gryllus campestris. Latr.

— domesticus. Latr.

Nemobius sylvestris. Aud. Serv.

6e FAMILLE. — LOCUSTAIRES.

Phaneroptera falcata. Aud. Serv.

Ephippiger vitium. Aud. Serv.
Decticus verrucivorus. Aud. Serv.
— griseus. Aud. Serv.
Meconema varia. Aud. Serv.
Xiphidion fuscum. Aud. Serv.
Locusta viridissima. Lutr.

7e FAMILLE. — ACRIDITES.

Calliptamus Italicus. Aud. Serv.
Œdipoda flava. Aud. Serv.
— Germanica. Aud. Serv.
— Corulescens. Aud. Serv.
— Cœrulans. Aud. Serv.
— Migratoria. Aud. Serv.
— Grossa. Aud. Serv.
— Biguttula. Aud. Serv.
— Parallela. Aud. Serv.
Tetrix subulata. Lutr.
Var. 2e. Aud. Serv.
Bipunctata. Lutr.
Var. 5e. Aud. Serv. Coteaux de Carcouet.
Var. 8e. Aud. Serv.

M. Guerre mettant à profit le temps qu'il passe chaque année, dans le Midi de la France, a trouvé à glaner dans le vaste champ de la géologie. Plusieurs points du département de l'Hérault ont été explorés soigneusement, et lui ont fourni un sujet d'étude fécond en faits nouveaux. Dans le travail qu'il nous a présenté, l'auteur compare les terrains tertiaires du bassin méditerranéen avec ceux de l'Aquitaine et de Paris. Il passe successivement en revue les formations *marines*, *fluvio-marines* et *lacustres*. Ces dernières, qu'il ne signale dans l'Hérault que sous la forme de taches, de points ou de petits monticules, lui ont

inspiré l'idée de comparer leurs positions à celles qu'occupent les bassins calçaires dans le département de la Loire-Inférieure. M. Guerre passe en revue les diverses hypothèses possibles pour les rallier à des zones du même âge, mais plus importantes, et il conclut à l'insuffisance de données pour la solution de ce problême. Il termine par la description d'un monticule jurassique situé aux environs de Fousilhon (Hérault), et le rapporte au lias supérieur ou à l'étage thoarcien de M. D'Orbigny.

Les travaux dont je vous ai parlé jusqu'à présent sont le fruit d'expériences propres à leurs auteurs. M. Moriceau est allé puiser dans la littérature étrangère des connaissances nouvelles, et nous a lu la traduction qu'il a faite d'un petit livre sur les reptiles de la Grande-Bretagne (A history of British reptiles by Thomas Bell). Cette lecture, où il trace les caractères génériques et spécifiques, les mœurs, l'embryologie et le développement de la grenouille, a vivement intéressé la Section.

En outre de ces mémoires, des communications orales nombreuses ont soutenu l'intérêt de nos séances. Je signalerai les principales :

M. Thomas nous a montré le Proteus anguinus, appartenant à la classe des Butrasiens. Ce reptile, qui, jusqu'à ce jour, n'a été rencontré que dans les lacs souterrains de l'Allemagne, présente la singulière particularité de conserver toute sa vie des branchies, et sert ainsi de transition entre les reptiles et les poissons.

M. Thomas a reçu de Francfort le Bufo viridis et le Bufo calamita. Le premier a les membres postérieurs plus longs, plus palmés, ce qui lui permet de sauter comme une grenouille; il n'a pas de bande jaune sur le dos. Le second a les pattes courtes et marche.

M. Bureau nous a fait voir la Locusta gaverniensis (Aud. Serv.), espèce rare que l'on ne trouve que dans les Pyrénées, et qu'il eut

le plaisir de recueillir dans un voyage fait en septembre 1854, avec M. Ducoudray-Bourgault, dans la vallée de Gavarny.

M. Pradal a étudié, avec M. Mouniot, la maladie qui affecte le fruit du poirier, et produit ces crevasses qui l'empêchent de grossir et de mûrir. Il croit en avoir trouvé la cause dans la piqûre d'un petit insecte (l'Oribates cœlatus), qui, pendant le jour, se cache dans l'ombilic de la poire. Ces Messieurs ayant détruit l'insecte au moyen d'une solution alcoolique de savon noir, ont eu la satisfaction de voir les bons-chrétiens et les doyennés, sur lesquels ils avaient observé des gerçures, prendre un développement complet.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile ; l'avenir promet d'être plus riche encore. M. Thomas poursuit ses expérimentations sur les Batraciens ; M. Cailliaud, que des découvertes nouvelles ont empêché, jusqu'à ce jour, de publier son Catalogue des coquilles du département, doit, avant longtemps, satisfaire à l'impatience légitime des conchyliologistes.

RAPPORT

SUR

L'ALBUM DE LECTURE

De Mme Tardiveau,

PAR M. LE Dr MALHERBE.

MESSIEURS,

Une mère de famille, Mme Tardiveau, vous fait hommage d'un livre de sa composition. Elle a voulu être elle-même l'institutrice de son fils; en lui enseignant à lire, elle a vu, elle a compris les difficultés qui arrêtaient l'intelligence de l'enfant et s'est trouvée naturellement conduite à chercher les moyens de les aplanir. Ces moyens trouvés, il fallait se rendre compte de leur valeur avant d'en proposer l'application générale. Prenant alors autour d'elle et sans choix des enfants de la campagne, elle est arrivée à des résultats qui l'ont convaincue des avantages de la méthode à laquelle elle s'est arrêtée.

A voir l'enseignement de la lecture aux mains des plus humbles parmi les personnes chargées d'instruire les enfants, ne dirait-on pas que la lecture est une chose de mince importance et d'une extrême facilité. Il n'en est rien cependant; et s'il n'est pas besoin de facultés bien élevées pour montrer à lire aux enfants,

ceux-ci ont à vaincre, pour arriver à la lecture courante, d'énormes difficultés que le choix d'une bonne méthode peut très-notablement amoindrir. Aussi voit-on que des esprits éminents se sont, à diverses époques, préoccupés de cette grave question. On pourrait bien nous dire ici qu'en fait d'enseignement, il n'y a pas de règle absolue, que les procédés doivent se modifier selon la tournure d'esprit de l'élève : pourtant on ne saurait nier que certaines méthodes s'appliquent facilement au plus grand nombre ; de simples modifications de détail suffisant pour les approprier à ce que commande la diversité des esprits.

Arriver vite à la lecture courante, tel est le but que se sont généralement proposé les inventeurs de méthodes de lecture. Ce point de vue a sans doute son importance, surtout quand il s'agit d'enseigner à lire à des adultes; mais, pour les jeunes enfants, cette question de temps n'a plus le même intérêt.

Il y a, selon nous, bien autre chose à demander à une méthode, et, pour le premier âge, la rapidité a ses inconvénients. Les méthodes rapides, celle de Peigné par exemple, qui ne sont pas fondées sur l'épellation, ne laissent, dans l'esprit, aucune connaissance de la manière d'écrire les mots; par l'épellation, au contraire, l'orthographe d'usage se grave d'elle-même et sans effort dans l'esprit des enfants.

Notre auteur a bien compris cette idée qui fait la base de son système ; mais elle a su profiter de ce que les autres méthodes ont d'avantageux. Ainsi, après que l'enfant a appris les syllabes en les épelant, on l'habitue à les considérer comme des signes composés et à les prononcer sans épeler.

Un point important consiste à faire apprendre de mémoire aux enfants les tableaux qu'ils devront lire ensuite : ce procédé, qui a été souvent appliqué mécaniquement et sans être raisonné, est fort à propos généralisé par Mme Tardiveau. Elle recommande, pour marcher sans interruption et délasser l'attention des en-

fants par la variété, de faire apprendre chaque tableau de mémoire aussitôt que l'élève commence à lire le tableau précédent. Cela nous rappelle un fait que nous avons observé chez les enfants des Salles d'asile : presque tous savent par cœur les tableaux de lecture qu'ils entendent répéter tous les jours, longtemps avant de pouvoir les lire, et cette connaissance préalable leur rend la lecture bien plus facile, quand ils deviennent capables de fixer leur attention.

Ce qui manque à beaucoup d'enfants pour apprendre, ce n'est pas l'intelligence, c'est la force d'attention, et le moment où l'esprit devient capable de se fixer varie extrêmement, selon les individus. Ce que nous venons de dire s'applique non-seulement à l'épellation, mais à la lecture courante, mais à presque tout ce qu'on apprend pendant l'enfance. A cet âge, on reçoit et on retient mécaniquement une foule de notions dont on ne pénétrera que bien plus tard la signification. C'est pour cette raison que, tout en admettant avec notre auteur la convenance de choisir, pour les premières lectures courantes, des sujets à la portée des jeunes enfants, nous sommes d'avis que c'est une considération à laquelle on ne doit pas trop s'arrêter.

N'est-on pas déjà dans la nécessité, et c'est la seule preuve que nous invoquions, d'introduire dans les exercices nombre de mots qu'on ne saurait expliquer aux élèves même avec une grande dépense de temps.

Arrêtons-nous quelques instants sur le mécanisme de la méthode qu'il serait trop long de vous exposer en détail. Le premier exercice, nous vous l'avons dit, consiste à apprendre de mémoire chaque tableau avant de le lire; après vient l'épellation et enfin la lecture des syllabes comme signes composés. Toutes les difficultés possibles ont été méthodiquement classées dans 18 tableaux qui les font arriver d'une manière progressive; de nombreux exemples, choisis avec le plus grand soin, fixent

chaque articulation, d'une manière ineffaçable, dans l'esprit de l'enfant. Ces 18 tableaux sont divisés en cinq groupes ou parties dont chacune est suivie d'exercices de lecture courante servant d'application aux leçons précédentes.

Après la méthode de lecture proprement dite viennent plusieurs petits traités qui, tout en servant d'exercices pour continuer la lecture courante, sont de nature à fournir à l'enfant une foule de notions utiles et capables de l'intéresser.

Il nous serait impossible, Messieurs, de vous donner, dans ces quelques lignes, une idée exacte du travail qu'a nécessité à l'auteur l'ingénieux arrangement de ses tableaux et le choix judicieux de ses nombreux exemples, qu'il nous suffise de vous dire que dans les détails infinis que comporte son œuvre, il n'y en a pas un seul qui n'ait sa raison d'être. En comparant ce livre avec d'autres écrits dans le même but, on trouverait peut-être des combinaisons plus savantes; mais auraient-elles la même valeur pratique que celles qui sont le résultat de l'expérience, qui toutes ont avantageusement subi l'épreuve de l'application. Permettez-nous donc, Messieurs, de rendre hommage à la pensée de dévouement qui a guidé l'auteur et soutenu son courage pendant les longues veilles auxquelles elle s'est condamnée pour composer un album de lecture au moyen duquel l'enfant pourra apprendre à lire sans fatigue et sans effort : n'ambitionnant d'autre récompense de ses peines et de ses labeurs que la douce pensée d'avoir fait un peu de bien à cette classe d'êtres qui trouvent toujours de si vives sympathies dans un cœur maternel.

Votre Commission, composée de MM. Golombel, Foulon, Anthime Ménard, Guéraud et du rapporteur, vous propose de témoigner, par un vote, votre satisfaction à l'auteur et de lui adresser des remercîments pour l'hommage qu'elle vous a fait de son album de lecture.

Nantes, 3 octobre 1855.

RAPPORT

SUR LE TOME II

DES NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

De M. Chevas,

SUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PAR M. COLOMBEL.

MESSIEURS,

Il y a deux ans environ, nous vous rendions compte d'un ouvrage de M. Chevas, sur l'arrondissement de Paimbœuf, canton de Bourgneuf; cet ouvrage se poursuit, et M. Chevas vient d'éditer le canton du Pellerin. C'est le même système, la même méthode : M. Chevas ne marche qu'accompagné des plus vieux titres, et il sait en tirer un parti judicieux. C'est de la bonne critique appliquée aux faits locaux. Grandissez le fait, ce sera de l'histoire; mais, le fait étant petit, le travail risque de passer inaperçu et de demeurer dans les limbes de l'archéologie ou de la statistique.

Mais, si modeste qu'il soit, le petit fait local cotoie la grande histoire, s'y fait jour et prend parfois sa place ; c'est surtout dans

l'histoire de nos troubles religieux et politiques que cette vérité est incontestable. Pour bien comprendre la ligue, il faut aller en chercher l'organisation et le contre-coup au foyer du village; de même la vérité profonde du mouvement de 89 n'est bien saisie qu'à l'extrémité du rayon, dans ces lieux ignorés de l'histoire, loin des grands centres, où l'explosion retentit avec une incomparable unité.

C'est par là que j'aime l'annale de la ville, du bourg, du hameau; c'est par ce mouvement des esprits que chaque parcelle nationale se rattache intimement à la vie générale. On a faussement dit que Paris nous envoyait des révolutions toutes faites; ce n'est là qu'une boutade. Quand une révolution éclate à Paris, soyez sûr qu'elle est faite sur tous les points du territoire. Quand Paris n'a essayé que des caprices, il a honteusement échoué: voyez les deux frondes. Pour dire toute notre pensée, nous croyons à une grande solidarité chez un grand peuple, et nous n'accordons aucune foi, aucune vie, aucune durée aux agitations factices.

C'est par ce côté que les *Notes historiques* de M. Chevas offrent un véritable intérêt. On y trouve, dans le fait local, le reflet de la vie entière: la nation palpite au hameau.

Sans doute, et nous le répétons, l'ouvrage de M. Chevas n'est pas une histoire; ce n'a été ni le désir, ni la prétention, ni le titre de l'auteur.

M. Chevas a volontairement choisi son sujet, il en subit les conséquences; dans de restreintes limites, il peut dire, comme Tacite qui se plaignait de n'avoir à raconter, au lieu de batailles, de conquêtes, ou d'agitations populaires, que des intrigues de palais ou de viles dénonciations; il peut dire comme lui: « *Nobis et in arcto et inglorius labor.* »

Mais ces notes sont actuellement un élément indispensable de toute histoire de nos pays. Continuant notre citation latine,

nous disons encore avec Tacite : « *Non tamen sine usu fuerit introspicere illa primò aspectû Levia.... Il ne sera point sans profit de pénétrer des faits peu importants au premier coup d'œil.* » ....

Ce sont des archives en *raccourci*, et, comme elles ont été collectées avec un grand soin, avec un grand esprit d'impartialité, elles forment un guide sûr et sur les traces duquel on peut s'aventurer sans danger. A côté de la Charte du moyen-âge, de la délibération des temps révolutionnaires, il y a le chiffre du statisticien, la description du localiste, la réflexion de l'homme des temps modernes, qui pratique beaucoup la méthode cartesienne et ne croit guère que ce qu'il a vérifié.

Il y a encore la géographie locale, les recherches géologiques et zoologiques, l'aérographie, la flore du lieu, le bilan financier de la commune ; il y a aussi, mais modérément, de l'archéologie. M. Chevas n'a pas le *delirium archeologicum tremens ;* mais il sait, au besoin, flairer le monument, palper la pierre druidique et déguster la brique romaine.

M. Chevas n'est pas un adorateur du succès, il ne précipite pas l'histoire aux pieds du fait accompli, c'est un mérite moins commun qu'on ne pense. Pour notre part, nous félicitons l'auteur des *Notes* de n'être pas le complice de ces lâchetés historiques qui se courbent devant la réussite.

Nous n'avons, sous les yeux, que l'histoire de la commune du Pellerin et le commencement (de 927 à 1726) de la petite commune de Saint-Jean-de-Boiseau ; mais nous pouvons affirmer que M. Chevas est dans une bonne voie ; nous ne pouvons, dans notre position, lui donner que des encouragements : prodiguons-les, ils sont mérités.

Mes collègues le voient :

Je n'ai point voulu, sur un sujet identique, sauf les détails, renouveler mon rapport de novembre 1853, et nous mettre, —

moi en frais, — vous en ennui, d'une nouvelle édition. J'ai simplement voulu signaler l'ouvrage sérieux et digne d'un de nos anciens collègues.

. . .

Ev. COLOMBEL.

Septembre 1855.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. LE DOCTEUR DOMINIQUE LEROUX,

PAR M. LE Dr BONAMY.

MESSIEURS,

Votre président, usant du triste privilége de venir compter devant vous les pertes que subit votre personnel, vient encore aujourd'hui assombrir cette séance en évoquant le souvenir de notre digne et excellent collègue le docteur Leroux.

M. Leroux, né à Nantes, le 18 octobre 1798, après ses études classiques qu'il termina au Lycée de Nantes, fut entraîné par son goût vers les études médicales. Entré à l'Hôtel-Dieu de Nantes, qui fut son premier et son dernier champ de bataille, notre collègue s'y fit bientôt remarquer par son zèle et son dévouement près des malades. Au début, comme à la fin de sa carrière, c'était toujours l'homme bon, humain, aimable. Excité par cette sympathie pour les êtres souffrants, sympathie qui ne s'est jamais démentie et qui a caractérisé dans la pratique sa personnalité médicale, il subit avec courage et bonheur les épreuves pénibles de l'instruction professionnelle du médecin, et se mit bientôt en mesure d'être nommé interne à l'Hôtel-Dieu. Il tira bon parti de la position qu'il avait conquise par

son travail, et quand il se rendit à Paris, pour y obtenir le grade de docteur, il était bien préparé pour les études supérieures d'une faculté.

Revenu à Nantes avec son nouveau titre, il spécialisa ses connaissances et les appliqua plus particulièrement à la pratique de la chirurgie. Les qualités du cœur que j'énumérais tout à l'heure, un haut degré de sociabilité, une loyauté parfaite, lui attirèrent bientôt l'affection de ses confrères et des personnes qui furent appelées à le connaître, et lui assurèrent bientôt une position des plus honorables dans le corps médical.

Nommé chirurgien suppléant à l'Hôtel-Dieu, le 8 janvier 1831, puis titulaire le 26 mai 1841, il sut faire servir à son instruction et à son expérience pratique les nombreux faits chirurgicaux qui furent soumis à son observation.

En 1835, il entrait dans le sein de la Société Académique comme membre résidant.

Ici, nous avons un regret à exprimer, c'est que notre collègue n'ait laissé, dans nos *Annales*, aucune trace de son travail.

Sa modestie l'a toujours empêché de nous communiquer, dans des travaux originaux, les résultats de son expérience personnelle; et si la Section de Médecine, dans ses discussions intimes, a pu provoquer de sa part quelques éclaircissements sur les sujets à l'ordre du jour, ce n'a été qu'à de rares intervalles, assez seulement pour nous faire regretter une coopération plus active.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. LE DOCTEUR BONAMY

PRÉSIDENT,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE 1855.

MESSIEURS,

A cette place, où des orateurs éprouvés sont venus tant de fois, et naguère encore, vous adresser d'éloquentes paroles, me voici à mon tour, hors de ma voie, je le crains, car une vie de labeurs habituels ne suffit pas pour aplanir les difficultés de la tâche qui m'est prescrite. Elle ne donne pas cette couleur, cette richesse de pensées et d'expressions, ces élans sympathiques, sans lesquels un discours, ou, si vous le voulez, une simple allocution académique est terne et monotone.

Si encore j'étais en possession d'un sujet tout neuf, me trouvant, au moins pour l'idée-mère, à l'abri de comparaisons dangereuses, j'éviterais un redoutable écueil, dussé-je triompher sans gloire.

Ce sujet neuf, je l'ai cherché en vain, et me voici forcé de dire ce qui a été dit, de le dire moins bien, et de compter, en défi-

nitive, sur votre bienveillance habituelle, que je considère du moins comme un fait acquis, et dont, j'en suis convaincu, vous ne me priverez pas aujourd'hui.

Messieurs, avant d'aborder le sujet de cette allocution, j'ai deux devoirs à remplir : je dois d'abord adresser aux représentants de l'autorité civile et militaire, aux membres du clergé, à la magistrature, enfin à l'élite de notre ville, les remercîments de la Société Académique, pour leur précieux concours à son œuvre, pour leur empressement à venir, chaque année, entendre l'exposé de ses travaux.

Un autre devoir, dont l'accomplissement est plein d'amertume et pour vous et pour moi, m'est dicté par un événement qui a plongé hier notre ville dans le deuil. Notre vénérable doyen, le docteur Fouré, vient de terminer sa carrière si laborieuse, si invariablement honorable. Quand on prononce le nom de M. Fouré, à Nantes, quels que soient ceux à qui l'on s'adresse, riches ou pauvres, de haute ou de basse condition, on est sûr de trouver de l'écho dans leurs cœurs ; car tous le connaissent, et ce nom, pour tous, signifie : science, dévouement, honneur. Ce n'est point ici le lieu ni le moment de faire la biographie de notre collègue. Elle sera faite plus tard, à loisir, à l'aide des nombreux documents qui se pressent pour mettre au jour l'étonnante activité d'un homme qui, faible de corps en apparence, a pu, grâce à son énergie morale, satisfaire à toutes les exigences des fonctions élevées et nombreuses que sa supériorité incontestable a réunies en lui, au milieu des soucis sans nombre et sans fin d'une immense clientèle.

Un des caractères fondamentaux de l'intelligence de notre collègue était de s'identifier avec tout sujet, de s'assimiler toute chose avec une incroyable facilité.

A l'hôpital, il se distingue par une sagacité hors ligne ; il voit vite et bien. De temps en temps, quand le sujet le com-

porte, il s'arrête et fait luire, aux yeux des élèves qui l'entourent, de brillants aperçus.

Dans la chaire, sa parole toujours nette comme les idées qu'elle exprime, souvent animée et éloquente, commande l'attention, persuade et entraîne.

Dans ses fonctions de médecin des épidémies, il se présente versé dans la connaissance des constitutions médicales, habile à démêler les influences qui ont fait naître les accidents épidémiques, ou du moins en ont hâté la propagation ; ingénieux, plein de ressources pour annihiler ou atténuer les mauvaises conditions hygiéniques.

Dans le Conseil de Salubrité qu'il a créé, après en avoir seul rempli les fonctions, il est pénétré du besoin de concilier les intérêts sacrés de la santé publique avec ceux de l'industrie, qui doit être dirigée et non entravée.

Chez ses malades, c'est-à-dire chez ses amis, c'est le médecin dévoué qui ne connaît pas la fatigue quand il s'agit de sécher une larme, de soulager une souffrance.

Dans ses rapports administratifs, c'est le digne représentant du corps médical qu'il aime et dont il possède au plus haut point les sympathies et le respect.

Une particularité importante de l'individualité de M. Fouré, et qui a contribué, pour sa part, à le lier intimement aux médecins de divers âges qui furent ses élèves, était une merveilleuse aptitude à s'approprier les idées nouvelles, et, comme résultat, une vieille expérience incessamment rajeunie.

Voilà, Messieurs, quelques-uns des traits de l'éminent collègue que nous regrettons. Il aimait la Société Académique comme on aime son enfant, et, en effet, il avait été l'un des fondateurs de cette Société, créée en l'an VI, sous le nom d'Institut départemental, et dont seul, depuis longues années déjà, il nous conservait la tradition vivante. Élu secrétaire-général dans les premiers temps de l'institution, deux fois il a été ap-

pelé par vous au fauteuil de la présidence. Si, depuis quelques années, la diminution de ses forces physiques l'empêchait d'assister à nos séances, son intelligence, restée intacte à 87 ans, lui a permis, cette année même, de vous adresser un mémoire que j'ai été bien heureux de vous lire; et son cœur, resté jeune, n'avait rien perdu de ses sentiments affectueux pour vous, de ses sympathies pour votre œuvre.

Quelques réflexions générales et sommaires sur la science, son but, ses applications, ses moyens de propagation, occuperont cette partie de la séance que votre président doit remplir.

L'homme placé au milieu de l'infinie multitude des objets créés, spectateur de l'admirable harmonie qui préside à leurs mouvements, qui coordonne leurs actes, est bientôt saisi d'un ardent désir de connaître les liens mystérieux qui les enchaînent.

Doué d'une intelligence qui n'est qu'une parcelle de l'intelligence divine, il a des aspirations incessantes vers la connaissance des œuvres qui en émanent. Il est donc mû d'abord par le pur désir de connaître; mais d'autres nécessités encore le sollicitent vivement à développer sa part de la sagesse universelle.

Lié intimement à tous les êtres, à tous les objets qui l'entourent, il tend sans cesse à s'en procurer une connaissance plus intime pour se les approprier.

Les yeux levés vers le ciel, dont il admire la splendide décoration, il apprend à y trouver des phares pour guider ses courses lointaines, et l'astronomie est devinée. Viennent, plus tard, les Galilée, les Newton, les Herschell, les Arago, et les astres seront pesés, mesurés; la loi de leurs mouvements sera posée avec tant de précision que désormais la moindre oscillation inusitée d'une planète, le génie de l'homme aidant, en fera découvrir une autre jusqu'alors inconnue; cette planète,

que nul n'avait vue encore, M. Leverrier, son ingénieux inventeur, déterminera la minute, la seconde, le lieu de son apparition; et l'astre, fidèle à sa loi, viendra à la minute, à la seconde, donner un éclatant témoignage de l'intelligence humaine.

Plus près de l'homme, dans la couche d'air qui l'enveloppe, et dans laquelle il puise une partie des éléments de son existence, il se passe des phénomènes bien dignes aussi de fixer son attention. L'étude des nombreux météores qui constituent les accidents de notre atmosphère a permis de fonder une science dont les applications ne sont pas encore entièrement déterminées, mais qui est d'un grand intérêt pour le marin, et qui a déjà fourni au médecin hygiéniste de précieuses données.

Parmi ces accidents atmosphériques, il en est un qui a une portée toute spéciale au point de vue des études qu'il a provoquées. La foudre, dont le savant Franklin a détourné les formidables explosions, étudiée dans ses conditions physiques, imitée dans nos laboratoires, a laissé deviner des propriétés qui ont été utilisées dans les arts, et sur lesquelles est fondée la prodigieuse découverte du télégraphe électrique.

La science, qui détermine les rapports de notre globe avec les autres parties de l'univers, ne pouvait rester muette à l'égard des transformations qui s'opèrent dans notre globe lui-même, à l'égard des cataclysmes qui ont changé sa configuration. Ses âges inscrits sur les différentes couches du terrain que nous foulons, la découverte d'existences inconnues de nos jours, l'histoire d'animaux que nous n'avons jamais vus, que nous ne verrons jamais, faite à l'aide de quelques os enfouis dans les profondeurs de la terre, tels sont quelques-uns des résultats dus aux laborieuses et intelligentes explorations de nos savants géologues.

Puis, à côté de ces belles déductions propres à jeter un si

grand jour sur l'histoire des espèces qui ont animé notre globe, se placent des déductions moins brillantes, mais d'une utilité plus directe. Ce sont elles qui nous ont dévoilé les richesses amassées dans le sol : ces métaux qui doivent subir, dans les mains de nos habiles ouvriers, de si étonnantes transformations ; ce précieux combustible, premier agent des forces industrielles ; ces eaux minérales si multipliées, si riches en applications thérapeutiques.

Parallèlement à ces études sur les richesses intérieures du globe, et que complète le concours de deux sciences, l'une appliquée à mettre en lumière les propriétés sensibles ou physiques, l'autre à donner la loi des affinités intimes ou chimiques, parallèlement, dis-je, se développent d'autres études, également attrayantes, sur ces autres richesses que le globe pousse à sa surface, sur ce monde de végétaux qui nourrit l'homme, lui fournit maints objets utiles à son bien-être, et, embellissant sa demeure terrestre, est pour lui un objet d'éternelle admiration.

Puis, plus ambitieuse, l'intelligence humaine veut pénétrer les secrets d'existences plus complètes encore. Elle soumet à de laborieuses investigations ces myriades d'animaux qui vivent sous notre ciel. Elle étudie leur organisation, leurs mœurs, leurs merveilleux instincts, et prépare ainsi le règne de l'homme sur les êtres vivants que Dieu a placés près de lui sur cette terre.

Bientôt la science, sortant de ses études abstraites sur le globe, ses hôtes, ses productions, tend à conquérir une influence plus directe sur l'activité humaine.

L'industrie dédaignée des citoyens romains et abandonnée aux esclaves, peu respectée au moyen-âge, bien qu'elle commençât à devenir une puissance sociale, grandissait dans les époques ultérieures, à côté de la science, sans prendre souci des lumières qu'elle lui pouvait emprunter. Celle-ci étudiait le globe ; celle-là

le transformait. Enfin, il vint un moment où ces deux manifestations de l'activité humaine eurent conscience du lien qui les pouvait unir, et alors fut fondée cette puissante association qui devait former un des caractères principaux du mouvement intellectuel au XIXe siècle.

Alors on vit apparaître ces merveilleuses machines auxquelles la science donne une âme et l'industrie un corps.

Une puissance, prodigieuse dans ses effets, la tension de la vapeur, avait été découverte; mais cette puissance, incomplétement mesurée, avait de formidables écarts. Comme un coursier indompté, dont les emportements égalent la valeur et l'énergie, la vapeur non encore maîtrisée tournait souvent contre l'homme la force dont, à bon droit, il se montrait fier. La science calcula cette force, trouva des contre-poids à son expansion désordonnée, et alors l'homme, véritablement maître de cette puissance, lui donna ses moissons à broyer, ses vêtements à filer, à tisser, à confectionner même; il put avec elle percer le fer, le tordre, l'étendre, le filer, le travailler à l'égal de la plus mince étoffe. Il put s'en faire de gigantesques coursiers pour se transporter avec une vitesse inconnue sur terre et sur mer; et il eut, pour échanger les produits de toutes les contrées du monde, des moyens de transport rapides, réguliers, peu coûteux.

Puis, dans la crainte que la vapeur d'eau ne vînt à manquer, ou du moins que les moyens de la produire ne devînssent onéreux, la science et l'industrie, marchant ensemble, ont imaginé de la remplacer par la vapeur d'éther; elles l'ont imaginé et réalisé; témoin cet immense paquebot, magnifique spécimen de nos constructions nantaises, qui a transporté les blessés de notre armée d'Orient. On a voulu plus encore; on a voulu s'affranchir de tout tribut. A la vapeur qui coûte cher, on a tenté de substituer l'air qui ne coûte rien; on l'a comprimé et on en a fait un puissant agent d'impulsion. Reste à faire passer

dans la pratique ce moteur peu coûteux, si l'expérience en grand réalise les espérances de la théorie.

La science a trouvé dans la boue de nos chemins un nouveau métal, l'aluminium, dont l'industrie s'empresse de prendre possession. Elle en cherche et en trouvera d'autres, car la voie est ouverte à cette nouvelle pierre philosophale, qui ne sera point comme son aînée une source de déceptions et de ruine.

Il est une autre branche de l'activité matérielle à laquelle le concours de la science ne fera point défaut. C'est l'agriculture, sœur aînée de l'industrie, délaissée trop longtemps, avide aujourd'hui de recueillir sa part des perfectionnements modernes. Dès longtemps déjà la chimie avait trouvé le sucre dans un végétal indigène, qui lutte actuellement de production avec la canne de nos colonies et de l'étranger, voici qu'aujourd'hui elle le trouve partout.

Partout aussi elle découvre l'alcool et compense ainsi les pertes dûes à la maladie du raisin. Entrée dans cette voie nouvelle, elle ne renonce point à l'espoir de produire un vin artificiel, qui, s'il ne peut figurer avantageusement sur la table du riche, pourra justifier les prétentions de ses inventeurs, en offrant à l'ouvrier une boisson salutaire et d'un prix peu élevé.

D'autres applications de la science à l'agriculture méritent au plus haut point d'exciter l'intérêt. Telles sont celles qui ont pour but d'éclairer les questions d'assolement, de desséchement, de drainage; telle encore l'invention de ces instruments variés et ingénieux, destinés à faciliter la récolte des moissons.

Mais l'agriculture, non satisfaite encore, réclame de nouveaux progrès, qu'elle obtiendra sans doute, au nom de l'humanité qui veut une augmentation des richesses de notre sol, au nom de la bonne distribution de nos populations, qui cèdent trop à l'attraction exercée par les centres industriels.

Si l'on avait douté de la puissance de l'association réalisée

entre la science et l'industrie, il aurait suffi d'assister à ce magnifique tournoi qu'on a appelé les Jeux Olympiques de l'univers, et qui vient de se clore à Paris; à cette lutte à armes courtoises dans laquelle aucune nation n'a succombé, parce que chacune a sa spécialité de travail, sa spécialité de production, et que chacune en a apporté la preuve au concours universel.

Ce sera, Messieurs, une des gloires de notre époque d'avoir travaillé avec ardeur à la transformation de notre globe, à l'exploitation de ses richesses, et par suite à l'accroissement de la prospérité générale.

Et qu'on ne craigne pas, en voyant la France prendre à ce mouvement une si large part, qu'on ne craigne pas, dis-je, de voir sa virilité s'amoindrir, absorbée dans la culture des arts de la paix. La France peut suffire à tout et le prouve dans ce moment avec l'éloquence des faits.

Quand a éclaté cette guerre qu'elle ne cherchait pas, mais qu'elle devait accepter résolument pour s'opposer à une nation envahissante, les enfants se sont rappelé la gloire de leurs pères; ils se sont échauffés au souvenir de Marengo, d'Iéna, d'Austerlitz; ils sont partis, partis abrités sous le même drapeau. Arrivés sur une terre étrangère, ils ont enduré, jusqu'à en mourir, tout ce qu'on peut souffrir d'un climat inclément pendant un hiver d'une rigueur inouïe. Un long séjour sur ce sol ingrat ne les avait cependant pas fait fléchir; et leur sang ne s'était point refroidi dans leurs veines, quand vint l'heure suprême de l'assaut, car alors chacun briguait la première place à l'attaque, celle qui appelait une mort certaine. A ce moment solennel, l'impétuosité de nos soldats était irrésistible, et pendant que la France, forte et sûre d'elle-même, faisait flotter à Paris la bannière des travaux pacifiques, la véritable bannière de l'avenir, eux, ils plantaient notre drapeau national sur les sommets de Sébastopol, tenant ainsi en échec

la seule puissance qui s'oppose aujourd'hui à l'union fraternelle des peuples.

Mais la science qui initie l'homme à tant de secrets dans l'ordre physique ne pouvait rester muette sur les questions que soulève sa propre existence.

L'organisation merveilleuse du corps de l'homme, étudiée sous toutes ses faces, dans ses plus minces détails, a maintenant peu de secrets pour l'anatomiste; et si le jeu des pièces si bien ajustées de cet organisme, jeu étudié et connu dans ses grossières manifestations, reste à l'état de problême insoluble quant à ses ressorts intimes, ses véritables ressorts, c'est qu'il existe entre les organes et les fonctions, entre la matière mue et l'intelligence qui la met en mouvement, un lien invisible, mystérieux, auquel le physiologiste croit, mais qu'il se sent impuissant à comprendre.

En face de ces problêmes, cependant, l'homme si hardi à scruter dans les profondeurs du globe pour lui ravir les secrets de sa constitution, si ingénieux à calculer les mouvements des corps célestes, gémissant d'ailleurs de son ignorance sur lui-même, a cherché à résoudre par la science les graves questions de son origine et de sa fin.

Vain espoir, l'intelligence humaine n'a point de procédés pour sonder de si hauts problêmes; et si une faculté dans l'homme lui permet d'en entrevoir la solution, ce n'est pas elle, c'est le sentiment, source de nos croyances et de nos aspirations vers l'avenir.

Revenons sur le véritable terrain de la science. S'il était d'un haut intérêt pour elle d'étudier l'homme dans son individualité, il ne pouvait être d'une moindre importance de le suivre dans ses associations, et surtout dans la plus large, l'humanité.

Plusieurs branches de la science se sont imposé ce but, sous les noms de sciences politiques, sociales, morales, économiques,

etc. Parlons de celle qui les résume toutes, l'histoire, qui est véritablement la science de l'humanité.

« L'histoire, a dit un ingénieux publiciste, M. Paul Rochette, n'est pas un froid et long catalogue de faits stériles, n'ayant d'autre lien qu'une sèche et aride chronologie. L'histoire, c'est le passé de l'humanité qui lui raconte son avenir; ce sont les siècles se révélant à eux-mêmes; c'est Dieu se manifestant dans l'humanité et par elle ! »

L'histoire, ainsi conçue, Messieurs, revêt tous les caractères d'une science, et parmi toutes les autres elle se distingue par l'importance de son objet, par l'élévation de son but. Etant admis le dogme de la perfectibilité humaine, qui n'implique pour aucun temps la perfection de l'humanité, mais qui place le beau absolu devant elle comme un point lumineux vers lequel, malgré de nombreuses oscillations, elle marche sans cesse, sans jamais pouvoir l'atteindre, étant donné ce dogme, l'histoire qui en a vérifié la justesse, classe les faits humains dans des séries successives qui constituent les âges de la société. Elle prend son point de départ dans les associations élémentaires des temps anciens, qui ne s'étendaient pas au-delà du cercle de la famille, et qui, malgré ces étroites limites, malgré les instinctives attractions qu'on a appelées le cri du sang, avaient pour bases invariables la violence et la brutalité. Elle nous fait assister aux premières tentatives d'union entre des familles éparses ayant un but commun à poursuivre. Quelques pas de plus, les sympathies s'élargissent : l'amour de la patrie se joint à l'amour de la famille; les nations sont créées. Alors il se manifeste un fait constant dans l'histoire : c'est la prééminence d'une nation, qui, forte de son génie, absorbe les nationalités voisines ou éloignées, leur imprime sa langue, ses mœurs, sa volonté. Cette nation porte en elle les destinées de l'humanité, et il en est ainsi jusqu'au moment où son principe vieilli doit faire place à un nouveau principe,

né ailleurs, et qui transporte la tête de la société au lieu de sa naissance. Telle est la marche de l'humanité. Elle a toujours trouvé dans la foi religieuse un puissant auxiliaire de ses tendances vers l'unité, et aujourd'hui, malgré une terrible guerre entre l'Occident et l'Orient, les peuples qui représentent le progrès se sentent assez forts pour imposer la paix à un peuple arriéré.

L'histoire, ainsi comprise, fait bon marché des individualités, hors celles qui ont conduit l'humanité dans ses voies providentielles. Pour celles-là, elle a des biographies, et ces biographies caractérisent l'époque qu'ont honorée ces individualités d'élite.

La vie de Jeanne d'Arc, la seule personne qui aimât la France désolée du XVe siècle, n'est-elle pas une histoire saisissante de ces temps malheureux, où la France, livrée à l'étranger, rongée par les épidémies, par la famine, était sur le point de courber le front comme une nation déchue?

Je ne résiste pas au désir de consigner ici quelques lignes de cette biographie si bien écrite par M. Michelet.

« J'entrais un jour, dit ce savant historien, chez un homme qui a beaucoup vécu, beaucoup fait, beaucoup souffert. Il tenait à la main un livre qu'il venait de fermer, et semblait plongé dans un rêve; je vis, non sans surprise, que ses yeux étaient pleins de larmes. Enfin, revenant à lui-même: elle est donc morte! dit-il. — Qui? — La pauvre Jeanne d'Arc. Telle est la force de cette histoire, telle sa tyrannie sur le cœur, sa puissance pour arracher les larmes. Bien ou mal contée, que le lecteur soit jeune ou vieux, qu'il soit, tant qu'il voudra, affermi par l'expérience, endurci par la vie, elle le fera pleurer. Hommes, n'en rougissez pas et ne vous cachez pas d'être hommes. Ici la cause est belle. Nul deuil récent, nul événement personnel n'a droit d'émouvoir davantage un bon et digne cœur. »

C'est, en effet, une belle et grande histoire que celle de cette jeune fille, qui, dans un temps de démoralisation profonde, vient

mettre au service de la France l'irrésistible puissance de sa foi, de sa vertu, de son amour pour la patrie.

» Quand on lui demande, dit ailleurs M. Michelet, à cette fille jeune et simple, qui n'avait rien fait que coudre et filer pour sa mère, comment elle avait pris sur elle de se faire homme, malgré les commandements de l'église, comment elle avait fait l'effort, (elle si timide et rougissante) de s'en aller parler aux soldats, de les mener, les commander, les réprimander, les forcer de combattre, ... elle ne dit qu'un mot : *la pitié* qu'il y avait au royaume de France. »

Expression de sublime charité, qui dévoile les sentiments dont était agité le cœur de l'héroïque jeune fille.

C'est par de tels récits que l'histoire devient populaire ; qu'elle rend ses enseignements palpables aux natures les moins sympathiques ; qu'elle exalte le devoir, source véritable des progrès sociaux ; qu'elle réduit à leur valeur les prétentions de ceux qui voudraient fonder sur le droit seul d'impossibles sociétés.

Après la biographie de Jeanne, en voici une autre, qui la suit de près dans l'ordre chronologique. C'est celle de Louis XI, le roi fourbe, le roi cruel, mais en même temps l'habile politique, destructeur des abus de la féodalité, fondateur du véritable royaume de France. Jeanne d'Arc, Louis XI ! deux noms étonnés de se rencontrer, et qui cependant ont un trait d'union, la gloire et l'unité du royaume de France.

« Le ciel fait servir à ses desseins les ravages de la tempête comme la pluie la plus douce, a dit Walter Scott. »

Et, en effet, Louis XI, avec son caractère ombrageux, ses vues tortueuses, mais nettement arrêtées, sa cruauté inflexible, son habileté à semer la défiance et la jalousie entre les formidables puissances qui cherchaient à étouffer l'aigle naissant, Louis XI, dis-je, pauvrement doué des qualités chevaleresques qui

avaient fait la gloire des époques précédentes, mais pénétré de la grandeur future de son pays, se trouva être le roi le plus capable de dissoudre la prétendue alliance du bien public, de sauver la monarchie et de constituer l'unité française. Telle est la signification de l'individualité de Louis XI, individualité assez forte pour imprimer son cachet à une époque importante de notre histoire.

La science, Messieurs, en dehors de son véritable terrain, sur lequel elle règne en maîtresse absolue, en dehors du terrain mixte de l'histoire, qui lui laisse une part d'action prépondérante, étend encore son influence sur des productions de l'esprit humain qui lui semblent étrangères.

La littérature, si hardie dans ses allures, si impatiente du frein, se soumet cependant à des règles qui lui impriment un degré de parenté avec la science.

Les beaux-arts, eux-mêmes, acceptent quelque peu de son ambitieuse suzeraineté.

Demandez aux artistes habiles qui veulent bien aujourd'hui jeter quelques-uns de leurs accents sympathiques à travers l'austérité de notre séance, et à qui je suis heureux de témoigner notre gratitude, demandez-leur si leurs inspirations les plus élevées, celles qui partent de leurs cœurs et viennent vibrer dans les nôtres, ne cachent pas un travail assidu, une étude théorique, scientifique, sans laquelle la meilleure organisation serait frappée de stérilité; sans laquelle l'inspiration même s'égarerait autour du but, sans jamais pouvoir l'atteindre.

Après cet exposé sommaire et bien incomplet des divisions de la science, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rapide sur les institutions auxquelles la société demande ses perfectionnements et sa propagation.

Disons d'abord qu'en dehors de ces institutions et au-dessus d'elles, il y a le génie de l'homme, génie créateur, qui peut y

trouver des points d'appui pour ses découvertes, mais qui en trouve le germe et le véritable mobile dans une inspiration personnelle.

Cette réserve faite, constatons que de grands efforts sont faits par la société pour l'exploitation des vastes domaines de la science.

Au sortir du berceau, l'enfant, lorsqu'il ne trouve pas dans sa famille, et particulièrement chez sa mère, l'aliment propre à développer sa jeune intelligence, le trouve dans les salles d'asile, dans les écoles primaires, qui le lui présentent exempt d'amertume et prêt pour une bonne assimilation. Bientôt il est appelé à d'autres écoles appropriées ou à sa vocation ou aux projets d'avenir que ses parents forment pour lui. Ce sont : d'une part les écoles professionnelles, destinées à former d'habiles contre-maîtres; d'autre part, les lycées, colléges et autres institutions libres, dans lesquels l'enfant, par l'étude des langues, de l'histoire, et plus tard par l'initiation aux sciences, exerce son jugement, prend l'habitude de l'ordre, du travail, et se prépare à recevoir l'enseignement supérieur.

Bientôt, en effet, les sources de celui-ci s'ouvrent pour lui, représentées par des écoles, multipliées comme les besoins auxquels elles doivent satisfaire.

C'est l'école normale, créée pour l'enseignement de ceux qui doivent enseigner, magnifique institution dans laquelle se recrutent tous les degrés des fonctions universitaires. Ce sont toutes les facultés, avec leur personnel d'hommes éminents dans les diverses branches des connaissances humaines. Ce sont, dans une sphère plus modeste, les écoles préparatoires, celles de médecine par exemple, foyers secondaires de l'enseignement supérieur, dont la pratique a facilement démontré l'utilité.

C'est, comme couronnement de l'édifice, l'université qui résume tous les enseignements, qui les fait tous converger vers

un même but, l'élévation du niveau moral et intellectuel de la France.

Pour un autre ordre de besoins, le pays possède l'Ecole Polytechnique, qui a fourni de si éloquentes preuves de sa puissante initiation, l'Ecole Militaire, l'Ecole Navale, d'où sont sortis ces officiers de terre et de mer qui font dans ce moment l'admiration du monde.

Il restait à l'enseignement supérieur une lacune regrettable. Plusieurs grandes cités, remarquables par le développement de leur commerce et de leur industrie, étaient privées de l'enseignement scientifique, et par conséquent des ressources que fournissent les applications de la science aux découvertes industrielles, aux entreprises commerciales. Aujourd'hui, cette lacune est comblée, et je suis heureux d'avoir à constater ici, devant la Société Académique, qui a réclamé avec tant d'instance la création de l'enseignement supérieur à Nantes, que notre ville a été dotée la première de cette précieuse institution. Grâces en soient rendues à M. le recteur de l'Académie de Rennes, qui, de concert avec le premier administrateur de notre département, et puissamment aidé du zèle de M. l'inspecteur délégué à Nantes, a mis au service de cette création si utile, l'intervention la plus bienveillante et la plus active. Grâces aussi à l'administration de notre ville, et à son Conseil municipal, qui, non contents d'avoir voté à l'unanimité les fonds nécessaires, ont improvisé un palais pour y recevoir l'institution naissante. Grâces enfin à l'administration supérieure, qui s'est hâtée de répondre à nos vœux, et qui, par le choix du directeur de l'école et de son personnel de professeurs, a prouvé tout l'intérêt qu'elle prenait à sa prospérité.

A côté des écoles si riches, si multipliées, qui répondent aux diverses vocations, aussi bien qu'aux diverses phases de la jeunesse, il existe un autre agent de diffusion scientifique à l'usage

de l'homme mûr. Ce sont les académies, centres intellectuels, où chacun à son tour est enseignant et enseigné, où les diverses natures s'associent pour se compléter, où tous tendent au même but, l'augmentation des richesses intellectuelles du corps auquel ils appartiennent.

Toute académie a des fonctions multiples qui se résument ainsi : provoquer et vérifier la valeur réelle des nouvelles données scientifiques, propager celles qu'elle a sanctionnées et en provoquer l'application.

Si la vérification des découvertes qui ont un haut caractère de généralité et l'appel à ces découvertes appartiennent surtout à celle qui a près d'elle un grand foyer de lumière, et autour d'elle un vaste horizon à éclairer, il reste pour l'académie de province, dont les allures doivent être plus modestes, une fonction bien importante aussi, celle d'appliquer l'idée nouvelle, s'il est possible, à la localité dans laquelle elle réside, avec les modifications pratiques exigées par la nature des lieux, des personnes, des habitudes et par toutes autres conditions particulières à la contrée où elle rayonne.

Ce programme, qui n'exclut point, assurément, dans certaines limites, les tentatives hardies et d'une portée plus générale, la Société que j'ai l'honneur de représenter l'a accepté résolument, et il suffirait de parcourir les comptes-rendus de vos secrétaires-généraux pour voir que peu de progrès ont été accomplis autour de nous, qu'ils n'aient été ou réclamés ou provoqués par votre laborieuse association.

Cette œuvre, Messieurs, vous ne vous lasserez pas de la poursuivre, en vous associant sans cesse aux progrès de notre industrieuse cité, en concourant, avec les écoles scientifiques qu'elle possède aujourd'hui, à éclairer sa pratique des lumières d'une sage théorie, et en contribuant ainsi pour votre part à

cette marche ascendante, si bien accusée depuis quelques années, de l'activité nantaise.

Notre ville a eu de mauvais jours. Place de commerce, elle a vu son commerce près de la fuir; mais elle n'a pas désespéré de l'avenir; forte de son heureuse situation près d'une des plages les plus hospitalières de l'Océan, commandant un vaste bassin qui mesure presque l'étendue de la France; forte de sa persévérance, elle a enfin appelé l'attention sur elle; et aujourd'hui qu'elle sent les premiers effets des efforts entrepris pour sa prospérité, elle se tient prête, en échange de ces bienfaits, à répandre autour d'elle l'influence vivifiante qu'on doit attendre du centre intellectuel et industriel d'une grande contrée.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

Pendant l'année 1855,

PAR M. DUCOUDRAY-BOURGAULT,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

En imposant à votre Secrétaire général la tâche qui m'incombe aujourd'hui, vous avez eu pour but, non pas la vaine et stérile satisfaction d'entendre exalter en public le mérite de vos travaux de l'année, mais bien plutôt l'accomplissement d'un devoir que vous dictaient de plus nobles aspirations. Vous tenez à faire connaître à l'élite de vos concitoyens la ligne de progrès que vous avez suivie, les tendances vers le bon, le beau et l'utile, qui n'ont jamais cessé de vous servir de guide, à légitimer enfin, à leurs yeux, la protection dont vous jouissez comme corps constitué, la faveur qui a pu s'attacher à vos avis chaque fois que vous avez été consultés.

C'est le but que vous rappelait notre honorable Président, en

inaugurant son avénement au fauteuil, ce but qu'il résumait par les derniers mots de son discours : « Notre corps, disait-il, res-» tera ce qu'il a toujours été, le propagateur des idées nouvelles » et fécondes dans les contrées de l'Ouest de la France. »

Ces paroles reçurent alors toutes vos sympathies ; ce sont elles dont je veux m'inspirer, pour tâcher de faire ressortir dignement l'heureuse direction des œuvres que j'ai mission d'analyser. Mais, avant d'entrer dans ces délicates investigations, dont je ne me dissimule pas les périls et pour lesquelles je vous aurais souhaité un plus habile explorateur, je dois vous retracer le mouvement qui s'est opéré dans votre personnel pendant cette année.

Et, tout d'abord, je commence par payer un juste tribut de regrets aux collègues que la mort nous a ravis.

M. le docteur Ménard, qui nous fut enlevé le 9 mars, était le plus zélé défenseur de votre pacte fondamental. Il ne le laissa jamais attaquer par de trop hardis novateurs, sans lui faire un rempart de solides arguments, qui, le plus souvent, entraînaient vos décisions. Comme membre de votre Section de Médecine, il a laissé des travaux justement appréciés. Ses observations, en ce qui touche à l'obstétrique et à la chirurgie, appelèrent particulièrement votre attention. Il y faisait preuve d'une remarquable sagacité. Il se distingua aussi, en maintes circonstances, par une énergie et un véritable courage civique, précieusement utilisés dans l'intérêt de sa cité d'adoption. Ces éminentes qualités resteront gravées dans votre souvenir.

Quelques mois plus tard, un douloureux vide se faisait encore dans les rangs de la même Section. Le digne et excellent docteur Dominique Leroux succombait sous les atteintes d'un mal qui le tenait depuis longtemps éloigné de vos réunions. Sa carrière médicale fut principalement marquée par le zèle constant et le dévoûment sans bornes qu'il apporta, pendant vingt-cinq ans, dans l'exercice des honorables fonctions qui lui furent confiées à l'Hô-

tel-Dieu. Dans sa vie intime, l'aménité de ses mœurs et la loyauté parfaite de son caractère, lui valurent de nombreuses affections.

Une perte récente est venue vous frapper d'un nouveau deuil. L'un de vos membres correspondants, M. Bourdeloy de Bourdan, qui fut naguère attaché à votre Section des Lettres, et dont la trop courte présence parmi vous fut marquée par une très-active collaboration, n'a pas joui longtemps du repos honorable qu'il s'était ménagé, après une carrière administrative des mieux remplies. Ce fut pour vous une occasion de vifs regrets, quand des devoirs de famille l'entraînèrent à Paris; vous sentirez encore plus cruellement cette séparation, aujourd'hui que sont rompus pour toujours les derniers liens qui vous attachaient à cet estimable collègue.

Un dernier coup vient de vous atteindre, Messieurs; je ne l'apprends qu'à l'instant. Ainsi pris au dépourvu, je ne saurais vous retracer, comme ils le méritent, les actes honorables qui ont illustré la longue carrière du vénéré doyen de notre école de médecine. Pardonnez-moi de rester muet dans cette fatale et inattendue circonstance; qu'il me soit permis de ne pas franchir les bornes d'une morne et profonde douleur. Peut-être serai-je mieux ainsi l'interprète de ce que vous éprouvez vous-mêmes en ce moment.

Bientôt, d'ailleurs, sur la tombe encore ouverte du respectable docteur Fouré, vous entendrez des voix habiles et compétentes rappeler ses hautes vertus et ses droits incontestés à l'estime de tous.

Par des causes qui ne vous ont laissé à déplorer que la privation de leur concours, vous avez vu s'éloigner de vos rangs M. Lemoine, le jeune et distingué professeur de philosophie de notre Lycée, que son mérite, justement apprécié, a fait appeler à la Faculté des lettres de Nancy; M. le docteur Bizeul, qui est allé faire jouir ses compatriotes de Blain du fruit de ses observations

et d'une pratique exercée ; M. Augé de Lassus, qu'un avancement récent dans une administration financière vient d'enlever à votre Section des Sciences naturelles, — tous les trois ont tenu à ne pas rompre les liens qui les attachaient à votre Société. Vous avez été heureux de les conserver comme membres correspondants. —Enfin, MM. Verger et Ch. Livet, qui, pour différents motifs, se sont complétement séparés de vous.

Pour de si sensibles pertes, il fallait un allégement à vos unanimes regrets; vous l'avez trouvé dans de précieuses adjonctions. Ainsi, vous avez successivement ouvert l'entrée de vos Sections à l'honorable Inspecteur de l'Académie dans le département de la Loire-Inférieure, M. Poumeau de Lafforest; à M. Maurat, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Nantes; à M. le docteur Petit, médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques; à M. le baron de Girardot, secrétaire général de la Préfecture, dont les nombreuses et intéressantes études archéologiques et administratives sont venues enrichir votre bibliothèque; à M. Gautron fils, docteur-médecin, et à M. Georges, pharmacien (1).

Vous avez accordé le titre de membres correspondants à MM. Dorvault, pharmacien à Paris; Beaupoil, docteur-médecin à Ingrandes ; Fouquet, docteur-médecin à Vannes ; Huette, docteur-médecin à Montargis, et Bertulus, docteur-médecin à Marseille (2).

Je dois vous rappeler encore la dernière organisation de votre bureau ; vos suffrages portèrent M. le docteur Bonamy à la présidence, et M. Bobierre à la vice-présidence; ils firent de moi votre Secrétaire général, avec l'adjonction de M. le docteur Blanchet. M. Huette fut maintenu dans ses fonctions de trésorier.

---

(1) Rapporteurs : MM. Colombel, Grégoire, Trastour, Lehoux.

(2) Rapporteurs : MM. Bobierre, Malherbe, Guéraud, Citerne.

MM. Leray et Delamare conservèrent leur position de bibliothécaire et de bibliothécaire-adjoint.

Le Comité central fut ainsi composé :

Pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie, MM. Renoul, Demangeat, Derrien ;

Pour la Section de Médecine, MM. Leborgne, Malherbe et Letenneur ;

Pour la Section des Sciences, Lettres et Arts, MM. Grégoire, Dugast-Matifeux et Guéraud ;

Pour la Section des Sciences naturelles, MM. de Tollenare, Pradal et Cailliaud.

Enfin, Messieurs, je manquerais à mon devoir de fidèle historien, comme aussi je résisterais à l'entraînement de mes propres souvenirs, si j'omettais d'enregistrer ici les durables impressions de votre précédente séance solennelle, si je ne vous reportais, en un mot, au brillant discours qu'y prononça, comme président, M. Colombel; au rapport si plein de verve, d'élégance et d'érudition, que vous fit entendre mon prédécesseur, M. Bobierre, ce distingué rapport dont j'ai dû me résigner à subir l'écrasant parallèle, et qui ne me laisse aborder qu'avec appréhension le compte rendu de vos travaux.

Il est un mot, Messieurs, qui, prononcé bien souvent dans cette enceinte, n'a jamais trouvé dans vos cœurs que sympathie et religieux retentissement, c'est le mot de Charité.

Ce mot, qu'on pourrait qualifier ici de symbolique, je le trouve inscrit aux premières pages qui me tombent sous les yeux, en suivant l'ordre chronologique des communications dont furent animées vos séances. Dans une notice, inspirée par ce louable sentiment, qui l'a déjà porté à retirer ou à préserver de l'oubli l'origine de quelques-unes des nombreuses créations utiles dont Nantes

peut s'enorgueillir à bon droit, M. le docteur de Rostaing de Rivas vous a fait assister, cette fois, à la naissance et au développement de notre Société de Charité maternelle. Après un intéressant préambule qui s'applique à l'histoire générale de cette œuvre de bienfaisance, il vous a raconté, avec cette fidélité de documents qui caractérise ses écrits, comment elle vint éclore dans votre ville, sous l'auguste protection de l'Impératrice Marie-Louise, et par l'énergique impulsion de M. le comte de Celles, alors préfet du département. C'était en 1811. Il vous a dit aussi quelles furent successivement les présidentes de l'œuvre, Mmes Bauman-Lévesque, Brienne, Gauja, de Mentque, et encore aujourd'hui Mme de Bréa, noms bénis par les pauvres mères qui ne les implorèrent jamais en vain.

Passer de la notice de M. de Rivas aux recherches statistiques de M. Renoul, *sur les hospices de Nantes et le mouvement de leur population*, ce n'est point abandonner le terrain de la Charité. Là encore, M. Renoul a trouvé les éléments d'un travail utile et consciencieux, que consulteront souvent les administrateurs de notre ville, et qui sera, en même temps, d'une précieuse ressource pour l'édification du monument de statistique générale, que réclame l'histoire des hôpitaux en France. Je ne suivrai pas notre collègue dans les détails hérissés de chiffres qu'on ne peut éviter en pareille matière. Ils sont à eux seuls de très-intéressantes déductions pour le lecteur attentif; ils perdraient trop de leur mérite dans ce rapide exposé. Mais ce que je ne puis passer sous silence, ce sont les pensées de morale et de haute philosophie que M. Renoul a semées avec bonheur sur un champ parfois aride. C'est ainsi qu'en entrant sur le terrain des aliénés de notre hospice Saint-Jacques, il se livre à ces réflexions empreintes du sentiment le plus intime de la puissance de Dieu et de la fragilité de notre raison.

« Oh! sans doute, — s'écrie M. Renoul, après avoir gémi sur

la ruine de tant d'intelligences dont quelques-unes furent brillantes et fécondes, — « cette raison, départie à l'homme, » est le don le plus précieux qu'il pût recevoir. Elle constitue sa » dignité et fait sa puissance; par elle, il conçoit et agit; par » elle, il s'élève à la contemplation des merveilles de la création, » nous oserons dire jusqu'à la contemplation de Dieu..... Dans » un autre ordre, elle éclaire et dirige ses recherches, ses explo- » rations dans le monde intellectuel, dans les sciences, dans les » arts, et chaque jour vient prouver que cette intelligence de » l'homme est véritablement un second pouvoir créateur.

» Mais, de pareils résultats ne prouvent-ils pas aussi jusqu'à » l'évidence son origine? Et, à moins de nier toute puissance » au-dessus de l'homme, n'est-il pas manifeste que, pour pro- » duire de tels effets, il faut, de toute nécessité, que cette in- » telligence soit une émanation divine?

» Coupable, bien coupable est donc celui qui se sert de cette » lumière pour la diriger contre celui de qui il la tient, pour » nier ou troubler l'ordre qu'il a établi, pour scruter, pour dis- » cuter sa pensée et sa puissance; pour mettre, enfin, le juge- » ment de sa faible raison en balance et souvent en opposition » avec la parole même de Dieu. »

Cette citation ne vous prouve-t-elle pas assez que, si M. Renoul sait faire de la bonne et utile statistique, il est en même temps un noble penseur.

On distingue dans vos rangs, Messieurs, un digne représentant de l'Université, dont la parole, toujours sage et mesurée, sans jamais perdre de son éloquence et de son entraînement, se plaît à vous présenter d'ingénieux aperçus sur les faits les plus saillants de l'histoire de notre province. M. Grégoire, reprenant ses études sur la Bretagne au XVI[e] siècle, a consacré l'un de ses intéressants chapitres à décrire les infructueux efforts du calvinisme, pour s'implanter sur ce sol des vieilles croyances et des

solides affections. Alors que la réforme était saluée sur tous les points de l'Europe, la Bretagne seule lui opposait une passive répulsion; si, quelques années plus tard, elle se réveille de cette dédaigneuse inaction, pour prendre part aux guerres de la ligue, ce n'est point seulement pour défendre la cause de la religion catholique qui, chez elle, n'aura jamais été menacée, c'est surtout par vieux souvenirs d'indépendance, par impatience de la domination des Valois, disons le mot, par antipathie contre la France, dont elle n'a point encore accepté l'absorbante suzeraineté. La ligue qui, sous le drapeau du catholicisme, s'en prenait aussi à la royauté, lui fournissait l'occasion d'épancher ses sentiments d'inimitié longtemps contenus. Elle la saisit avec un fiévreux empressement, et vit toutes les classes de sa population prendre une ardente part à la lutte.

C'est à ce point de vue que nous a ramenés M. Grégoire, pour nous dérouler le tableau des scènes qui se passèrent, à cette époque, dans nos contrées. Si l'on y voit, trop fréquemment encore, l'esprit d'intolérance et de persécution exercer ses rigueurs contre les nouveaux sectaires, on y retrouve avec joie de consolants exemples de cette héroïque énergie qu'ont souvent déployée les magistrats de notre cité pour calmer les passions populaires. Quand, à la nouvelle des horribles massacres qui venaient d'ensanglanter Paris, les cris de « mort aux calvinistes » commencèrent à retentir autour d'eux, les courageux échevins de Nantes, le maire Harrouys de la Semeraye à leur tête, jurèrent de maintenir le dernier édit de pacification, et firent défense aux habitants de se porter à aucun excès contre les réformés. Ce touchant et glorieux souvenir ne pouvait manquer d'être mis en relief par M. Grégoire.

Vous connaissez tous, Messieurs, le style clair et concis de notre savant collègue, le tour vif et pittoresque qu'il sait donner à ses conclusions; permettez-moi de lui emprunter quelques

lignes, qui résument si nettement les causes du froid accueil que reçurent, chez nous, les nouvelles doctrines.

« Plus que toute autre province de France, fait-il observer, la » Bretagne devait rester attachée au catholicisme : située à l'ex- » trémité occidentale de notre pays, elle demeurait comme » étrangère au reste du continent; condamnée, pour ainsi dire, » à l'isolement par sa position, elle n'est ni la route des peu- » ples, ni la route des idées. Sur cette vieille terre de granit, » l'antique race des Celtes, la plus ancienne de notre France, » s'est endurcie en quelque sorte, est restée opiniâtre et per- » sévérante dans ses habitudes, dans ses croyances, et rebelle à » toute innovation et même à toute amélioration. Aussi, com- » ment des idées aussi nouvelles, aussi révolutionnaires que » celles de Luther et de Calvin, auraient-elles pu être facile- » ment acceptées en Bretagne? Comment renoncer aux habi- » tudes de treize siècles, aux pieux pèlerinages, aux merveil- » leuses légendes, comme aux saintes croyances des ancê- » tres? »

Si je quitte à regret ces pages attrayantes, c'est pour en retrouver d'autres que vous serez heureux, Messieurs, d'entendre rappeler à votre souvenir. M. Vandier, qui se livre aussi, avec une grande sagacité, aux recherches historiques, vous a conduits sur un terrain peu exploré. Sous le modeste titre d'*Étude sur les Grands-Jours*, il vous a retracé, avec méthode et précision, les raisons d'être de ces assises ou séances extraordinaires que les Parlements et autres cours supérieures tenaient hors leur siége habituel. Ayant pour but de relever la puissance royale, en opposant un frein aux empiétements et aux exactions des seigneurs, elles venaient, en outre, châtier quelquefois, avec une rigoureuse et expéditive sévérité, les trop graves abus de pouvoir exercés par eux contre leurs vassaux. Avec l'affaiblissement de la féodalité, elles perdirent ce caractère essentiellement

politique, pour s'immiscer dans des règlements d'administration publique, et aussi dans des matières religieuses et ecclésiastiques. Elles tombèrent, enfin, en désuétude vers la fin du XVIIe siècle, après avoir subsisté pendant plus de 300 ans. Ces diverses phases de leur existence, M. Vandier vous les a retracées avec le talent d'analyse et d'exposition qui lui est propre.

Son consciencieux travail a marqué son passage parmi vous par une intéressante discussion, qui prouvait assez l'intérêt qu'il avait excité.

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont, sans doute, conservé souvenance des tableaux qui décorèrent jadis la grande salle de notre Bourse de commerce. Ils représentaient les principaux épisodes du passage, à Nantes, de S. M. Napoléon Ier. Ils disparurent à une époque de fâcheuse réaction. M. Guéraud, qu'un heureux hasard a rendu possesseur des cartons qui portent la première empreinte de l'inspiration de l'auteur de ces tableaux, a voulu raviver la mémoire d'un nom déjà trop oublié. Il a généreusement atteint ce but par sa Notice sur les peintres Jacques et François Sablet.

Vous devez encore à M. Dugast-Matifeux la communication d'une Notice sur Ripault de la Cathelinière, chef vendéen, dans laquelle on remarque toujours ce cachet de fidélité historique et d'énergiques appréciations dont il sait si bien frapper tous ses écrits.

Remontant à des temps plus reculés, et se plaçant aussi, d'abord, au point de vue historique, M. Colombel vous a fait apparaître la grande ombre de Sénèque. Il la dégage tout aussitôt de la fabuleuse tradition sénéca-pauline, des commentaires qui se sont évertués à faire trouver plusieurs Sénèques, là où il n'y en a qu'un seul; des reproches, enfin, dirigés contre la conduite du philosophe qui fut le précepteur de Néron. Il y déploie cette argumentation abondante et pressée que vous savez tous, et qu'il

est impossible d'analyser. Malheureusement, M. Colombel n'a pas poussé plus loin sa première lecture : il nous a promis de reprendre bientôt son sujet, en l'abordant sur le terrain des appréciations philosophiques et littéraires. Je dois regretter, pour mon compte, de ne pas avoir à le suivre dans une excursion qui ne peut manquer, par lui, d'être féconde en brillants aperçus. Cette bonne fortune demeure réservée à mon successeur. Je ne puis que la lui envier.

Nous voici maintenant arrivés en plein domaine de la littérature. M. Lechat nous y reçoit en hôte qui a longtemps et fructueusement pratiqué les lieux. Son travail sur l'application de l'idée du destin dans les œuvres dramatiques, indique une étude très-approfondie des auteurs anciens et modernes, et dénote en même temps un gracieux talent d'écrivain. C'est au personnage de Phèdre qu'il s'adresse, pour rendre plus palpable son ingénieuse manière d'envisager la question. Dans Eurypide, il rencontre la Phèdre païenne vertueuse et réservée, jusqu'au moment où Vénus en fait un fatal instrument pour punir les mépris d'Hippolyte. Dès-lors, elle ne lutte même pas. Elle se laisse aller à sa passion, tout en la déplorant. Les Dieux l'ont voulu : le destin a prononcé !... Racine a repris cette figure, pour l'orner de sentiments plus chrétiens. Sa Phèdre a conservé son libre arbitre ; elle se débat jusqu'au bout, en passant par toutes les alternatives du remords et de la passion. Ce n'est plus le Destin antique, inflexible, immuable, qui s'impose sans qu'on puisse lui résister. Ici, les efforts de Phèdre, pour s'arracher à son coupable amour, ne sont trahis que par le hasard, — le hasard, image bien affaiblie du Destin, — qui vient constamment peser, de tout son imprévu, sur la marche de l'action.

Je n'ai pas la prétention de vous faire assister, dans tous ses riches détails, à la brillante exposition de M. Lechat. Je ne cherche qu'à l'indiquer. Mais qu'il me soit permis de dire que son sujet

a été buriné de main de maître; qu'il en a fouillé les plus secrets replis; qu'il en a dégagé les profils les plus délicats.

Non moins heureux dans des pages ayant pour titre : « *des Monodies morales dans la littérature moderne* », M. Le Bœuf a retracé, en habile psychologiste, ces tristesses de l'âme, ces découragements du cœur, qui sont venus troubler les poètes au milieu du positivisme de notre époque. Cette maladie, dont il trouve le germe dans un drame du poète anglais, dans *Hamlet*, il nous la montre se développant parmi les ébranlements moraux, politiques et religieux du XVIIIe siècle, et enfantant des types différents dans leurs nuances, mais qui sont tous de la même famille. Ainsi Werther, ainsi René, ainsi Obermann, ainsi Lélia, qui lui fournissent matière à plusieurs chapitres, où la plus entraînante analyse fait toucher au doigt chacune de ces individualités. Ce sont autant de tableaux saisissants, où les teintes choisies d'un style coloré viennent, à chaque trait, prêter leur prestige aux plus généreuses pensées. Vous aimerez, plus d'une fois, Messieurs, à vous les remettre sous les yeux.

Nos glorieux succès en Crimée devaient faire accorder bien des lyres. Celle de M. Puységur, que, depuis longtemps, vous regrettiez de ne plus entendre résonner, vous a révélé de nouveau ses poétiques inspirations. Dans de chaleureuses strophes, énergiquement accentuées, il vous a chanté le bouillant courage de nos soldats, le saint dévoûment du prêtre, du médecin et de la sœur de charité, le triomphe de la civilisation sur la barbarie, et le réveil de l'aigle victorieux. J'aurais aimé, Messieurs, à vous en redire quelques-unes; je n'ose leur prêter une voix peu exercée, qui en ternirait l'harmonie.

J'ai encore à mentionner deux piquantes fantaisies littéraires, que M. le docteur Aubinais a su dérober à ses heures de plus graves méditations, et j'aurai terminé le riche inventaire des

productions que peut revendiquer votre Section des Lettres, Sciences et Arts.

Votre Section d'Agriculture, il faut bien le dire, Messieurs, a gardé, cette année, un silence presque absolu. On serait en droit de déplorer cette apparente inaction, dans un temps où les questions dont elle s'occupe prennent, chaque jour, un caractère, de plus en plus prononcé, d'utilité publique et de pressant intérêt, si elle n'était, jusqu'à un certain point, rachetée par les emprunts que font incessamment à vos rangs les autres assemblées agricoles. C'est ainsi que vous avez pu voir récemment l'un des membres les plus distingués de cette Section (1) ouvrir, à Brest, comme directeur, la douzième session des Congrès de l'Association Bretonne, et y recevoir, par acclamation, le titre de Président honoraire. Cette féconde activité d'autre fois, dont font foi vos *Annales*, et qui a cessé de se manifester directement parmi vous, n'en est pas moins chose fort regrettable, et l'on ne saurait trop s'efforcer de la ranimer.

Seul, M. Bobierre est resté sur la brèche. Il vous a continué ses précieuses communications sur les matières fertilisantes, et a saisi l'occasion d'une de ces intéressantes lectures, pour provoquer la formation d'une commission, qui doit vous présenter un rapport sur l'action de la tangue dans les défrichements et les cultures du département. Un autre travail, dont il vous a fait part, avait trait à la statistique du commerce des engrais dans notre région (2).

---

(1) M. le comte O. de Sesmaisons.

(2) C'est ici le lieu de consigner un fait très-honorable pour le commerce d'engrais de notre ville, fait dont le Rapporteur regrette de n'avoir

Je puis encore citer ici, comme se rattachant aux intérêts agricoles par le lien des observations météorologiques, une Notice sur un double appareil (pluviomètre et évaporimètre), à fonctions simultanées qui se contrôlent mutuellement. C'est à M. Huette que nous devons l'invention et la description de ce nouvel instrument, qui se fait remarquer par une extrême facilité d'exécution, et, plus encore, par l'exactitude de ses indications.

Votre Section de Médecine n'a pas cessé d'être féconde en utiles travaux. Je n'ai cependant à lui donner qu'une place restreinte dans ce compte rendu. Cette réserve me serait dictée par le texte même de son règlement, qui interdit au profane l'entrée du sanctuaire, si les lumineux rapports de ses Secrétaires ne laissaient pénétrer jusqu'à vos assemblées générales l'essence de ses graves délibérations. Mais je dois m'incliner devant d'autres et plus puissantes considérations, qui vous ont été déjà présentées avec trop de tact et de convenance, pour que je me hasarde à vous les développer de nouveau. Je me bornerai donc à suivre la voie si sagement tracée par quelques-uns de mes devanciers, et, prenant pour guide M. le docteur Champenois, je vous ferai une simple énumération des observations savantes et variées dont il vous a déjà offert l'analyse.

été instruit que le lendemain du jour où il communiquait son travail en séance publique.

M. Édouard Derrien, fabricant et inventeur d'un engrais dit *guano artificiel*, a été le seul à obtenir une médaille parmi 101 exposants de cette catégorie au Concours universel du Palais de l'Industrie. Nous devons d'autant plus prendre part à ce succès que M. Ed. Derrien, qui fut élève de Roville, est un membre très-distingué de notre Section d'Agriculture et fait aussi partie de notre Comité central.

Je m'écarterai, toutefois, un moment, de la réserve que j'ai dû m'imposer, pour vous citer quelques lignes du discours d'installation de l'honorable Président de cette Section. Rappelant une perte cruelle que venait de faire le corps médical de Nantes, dans la personne de M. le docteur Marion de Procé, et regrettant qu'une retraite, qui fut motivée par les plus sérieuses exigences de santé, eût privé, ici même, cet ancien et si regrettable collègue d'un dernier hommage qu'il méritait à tant de titres, M. Letenneur lui payait, en ces termes, son tribut d'affectueux et religieux souvenir :

« M. Marion fut le premier Secrétaire de notre Section de Mé-
» decine ; il fut maintenu dans ces fonctions pendant trois ans.
» Les premiers volumes de nos collections, publiés par ses soins,
» montrent combien il apporta, à cette œuvre, de zèle et de dé-
» voûment. Sous son utile direction, le Journal compta bientôt
» un nombre d'abonnés qui n'a pas été atteint depuis. On peut
» trouver l'explication de ce fait dans l'intérêt que devaient trou-
» ver les médecins de la ville et du département à la lecture de
» la *Revue clinique des hôpitaux*, publiée alors avec une grande
» régularité, et dans la relation de tout ce qui concernait la mé-
» decine locale et les intérêts professionnels.

» M. Marion fut élevé, en 1833, aux honneurs de la Prési-
» dence, et cette dignité lui fut conférée de nouveau en 1839.

» Au sein de la Section de Médecine, M. Marion s'est montré
» ce qu'il a été partout et toujours : nul n'a porté plus loin que
» lui cette bienveillance, cette aménité, ces formes graves et
» polies, qui, jointes à une exactitude en quelque sorte mathé-
» matique dans l'accomplissement de tous les devoirs de notre
» profession, faisaient, de notre regretté collègue, un parfait mo-
» dèle de déontologie médicale.

» Nous conserverons religieusement sa mémoire ; car c'est
» un titre de noblesse pour les Sociétés savantes de compter, sur

» la liste de leurs fondateurs, des noms tels que celui de M. Ma-
» rion de Procé.

» Nous aimerons toujours à nous rappeler que, par les belles » qualités de son cœur et de son esprit, il a honoré le corps mé- » dical de notre ville, et qu'il était entouré de l'estime, de l'af- » fection et du respect de tous ceux qui ont eu le bonheur de le » connaître. »

Que M. Letenneur me pardonne de lui avoir fait cet emprunt. Je ne pouvais mieux répondre à son pieux désir de consacrer la mémoire d'un collègue regretté, qu'en me rendant ici son fidèle écho.

J'arrive à l'exposé sommaire dans lequel il faut me renfermer. Ainsi, j'ai à vous citer :

De M. Trastour, une *Note intéressante sur quelques cas de variole pourprée ou hémorrhagique ;*

De M. Champenois, une *curieuse observation de rupture de l'aorte ;*

De M. Malherbe, la communication d'un *cas fort grave de végétations du larynx*, relevé dans son service de l'Hôtel-Dieu, par M. Vignard, élève interne ; une autre communication relative à une *observation de pneumo-thorax*, recueillie dans le même service, par l'élève interne, M. Vallin ; sous le titre d'*observations cliniques*, un mémoire sur deux faits d'oblitération des conduits biliaires et sur un cas d'abcès de la rate ; une *description anatomique d'un cas d'acéphalie ;* et une *note sur les changements que certaines péricardites apportent dans les rapports de fréquence de la respiration et du pouls ;*

De M. Bonamy, un *rapport sur une épidémie de fièvre typhoïde à Gétigné, en* 1854 ;

De M. Papin-Clergerie, un *Mémoire sur la maladie de Bright, ou affection granuleuse des reins*, et une *observation du carcinôme du pylore ;*

De M. Pincet, le *Récit d'un empoisonnement par le savon arsenical de Bécœur*, qui a été heureusement combattu par la magnésie hydratée ;

De M. Aubinais, des *Réflexions sur les fièvres périodiques pernicieuses*, à l'occasion d'un accès de fièvre pernicieuse cholérique, pris d'abord pour un cas grave de choléra, et de curieux *détails sur une variété peu connue de métrorrhagie puerpérale* ;

De M. Mahot, des *Remarques sur un cancer du larynx et sur un autre genre d'affection*, où le cathétérisme, quoique facilement employé, est demeuré sans résultat.

De M. Marcé, une *Étude complète sur la séméiologie des fièvres intermittentes ;* et une *Observation de morve aiguë*, recueillie dans son service, par M. Combeau, élève interne à l'Hôtel-Dieu ;

De M. Gautron père, une *Note sur l'histoire et la composition de plusieurs calculs intestinaux ;*

De M. Letenneur, la *Relation de quatre opérations d'autoplastie faciale*, toutes couronnées d'un plein succès ;

De M. Rouxeau, enfin, un *Mémoire sur des cas de méningite tuberculeuse*, dans lesquels il a obtenu guérison.

Ces communications si diverses ont fourni matière à des discussions animées, où les points contestables ont été tour à tour attaqués et défendus par MM. Aubinais, Rouxeau, Ménard, Hélie, Moriceau, Thibaud, Leborgne, Malherbe, Trastour, Hignard, Petit et Pihan-Dufeillay, discussions fertiles en heureux aperçus, qui ont fait jaillir la lumière où il y avait doute, et appuyé de nouveaux faits les opinions généralement partagées.

A l'occasion de ces nombreux travaux, s'il ne m'est pas permis de tenter un examen même superficiel, je puis, du moins, vous signaler la voie large et libérale dans laquelle sont entrés

MM. Malherbe et Marcé. Tendant une main amie et pleine d'encouragements aux jeunes adeptes de leur service hospitalier, ils leur ont ménagé, par un bienveillant patronage, l'entrée d'une lice, où ils ne seront définitivement admis qu'avec le grade de docteurs. Félicitons-les de cette heureuse initiative, qui a déjà valu trois bons mémoires à la Section.

J'ai encore à faire mention ici d'un volumineux et très remarquable rapport dû à la plume exercée d'un de vos éminents collègues, qui eut l'honneur de vous présider, et que vous êtes heureux, après de longues alarmes, de retrouver dans vos rangs. Ce document, réclamé par l'administration supérieure, il y a déjà plusieurs années, et dans lequel M. Gély, tout en étant l'organe d'une Commission pleine d'aptitude et de dévoûment, a mis sa large part de savantes et consciencieuses appréciations, traite de la question de salubrité, en ce qui touche au desséchement du lac de Grand-Lieu. Quoique tardivement communiqué dans l'une de vos assemblées générales, il n'en a pas moins conservé tout son caractère d'actualité, et il restera dans vos archives comme un précieux monument à consulter.

Que n'a-t-on pas dit déjà, et très-bien dit, sur le charme des études qui ont pour objet les merveilles de la nature, sur la haute direction qu'elles donnent à la pensée, sur les ressources toujours nouvelles et toujours croissantes qu'elles offrent au développement des arts, du commerce et de l'industrie, et aussi à la médecine et à l'alimentation, sur le large champ qu'elles embrassent, en un mot. N'attendez pas de moi, Messieurs, que je vienne mêler ma faible voix à cet hymne de glorification. Sans parler de mon impuissance à présenter, comme je les entrevois, les vastes et sublimes horizons de cette science, ce

n'est pas le lieu, pour moi, de tenter si scabreuse entreprise. Je n'ai mission que de raconter vos travaux, et ici particulièrement ceux de la Section à laquelle je dois reporter tout l'honneur du poste que vous m'avez confié. Cette tâche me sera rendue facile par le résumé très-complet que vous en a offert M. Citerne.

Les Sociétés ont le droit de s'honorer des marques de distinction décernées à quelques-uns de leurs membres. A ce titre, et aussi par sentiment de bien affectueuse confraternité, vous avez été heureux et fiers de voir, il y a peu de mois, le nom de M. F. Cailliaud figurer, au premier rang, parmi les lauréats d'une Académie étrangère. A Harlem, une question d'un puissant intérêt pour ce pays, avait été mise au concours. Elle avait trait aux mollusques perforants, ces innombrables et incessants agents de destruction des digues et rochers qui protégent les côtes exposées aux envahissements de la mer. C'est le mémoire de M. Cailliaud qui fut jugé digne de la médaille d'or.

Mais noblesse oblige. Notre savant et laborieux collègue de la Section des Sciences naturelles n'a pas voulu s'en tenir là de ses précieuses observations. Il lui restait encore un point à constater pour compléter l'histoire des pholades, dont il a été le premier à démontrer l'action mécanique sur les pierres qu'on croyait le plus à l'abri de leurs attaques. Quel était, en définitive, le système de perforation employé par ces mollusques au test si mince et si peu résistant ? M. Cailliaud l'avait bien préjugé, mais il n'avait pu vérifier ses conjectures. Les pholades, sur nos côtes, ne travaillent qu'à de grandes profondeurs, et, le plus souvent, sous une épaisse couche de vase qui recouvre les bancs de gneiss, où elles ont élu domicile. Il n'était pas possible de les étudier sur ce terrain. M. Cailliaud ne s'est pas laissé arrêter par une difficulté qui pouvait paraître insurmontable. Il a pensé que ces animaux fonctionneraient autrement qu'en état

de liberté ; et, se mettant à l'œuvre, avec tout le soin dont est seul susceptible un fervent naturaliste, il leur a préparé, dans des blocs de la même roche, des retraites qu'il laissait à dessein inachevées, et, après les y avoir placés, il a plongé le tout dans de grands bocaux remplis d'eau de mer. Trois fois par vingt-quatre heures, il fallait renouveler cette eau, où, nuit et jour, les pholades étaient l'objet de l'examen sans relâche de notre patient observateur. Jugez de sa joie quand, après une longue semaine d'attente, il entendit un bruit de râpe sortant d'un des flacons. C'était une de ses prisonnières qui s'était mise au travail. Cinq autres ne tardèrent pas à l'imiter, et M. Cailliaud put enfin prendre la nature sur le fait. Il reconnut avec une inexprimable satisfaction, qu'à cela près de quelques légères modifications, le procédé de perforation était tel qu'il l'avait présumé. C'est la description exacte et très-détaillée de ce procédé que M. Cailliaud a consignée dans un nouveau mémoire, qu'il s'est empressé de vous communiquer en séance générale.

Dans le sein de la Section, M. Guerre a produit de fort intéressantes études géologiques sur le département de l'Hérault. L'objet de son travail était de faire connaître un îlot jurassique situé dans les environs de Fousilhon, et qu'il rapporte au lias supérieur ou à l'étage Thoarcien de M. D'Orbigny. Cette exposition est précédée d'une étude comparative des terrains tertiaires du bassin Méditerranéen avec ceux de l'Aquitaine et de Paris. L'auteur passe successivement en revue les formations marines, fluvio-marines et lacustres. Ces dernières, qu'il ne signale, dans les localités décrites, que sous la forme de taches, de points ou de petits monticules, lui ont inspiré l'idée de comparer leur position à celles qu'occupent les bassins calcaires dans le département de la Loire-Inférieure. Il passe en revue les différentes hypothèses possibles, pour les rallier à des zones de même âge, mais plus importantes, et il conclut à l'insuffisance de données pour la so-

lution de ce délicat problème. M. Guerre nous a promis de revenir sur ce sujet ; ses nouvelles communications seront toujours reçues avec un vif intérêt.

M. Ed. Bureau, qui continue avec un zèle dont on ne saurait trop lui savoir gré, de préparer les matériaux d'une Faune locale, nous a présenté une monographie complète des Orthoptères que recèle notre département. A ce catalogue raisonné était jointe une collection de ces insectes recueillis par lui et préparés avec le plus grand soin.

Il a également soumis à l'examen de ses collègues plusieurs individus de la *Locusta Gavarniensis*, espèce rare qui ne se trouve que dans quelques localités des Pyrénées, et qu'il a rencontrée dans une de ses fructueuses excursions.

M. Thomas se livre depuis longtemps, avec un fort remarquable succès, à l'étude des *Batraciens*. Il a signalé, dans cette classe de reptiles, des faits très-importants et non encore observés. Cette favorable position dans la science lui a procuré, au dehors, de nombreuses et éminentes relations. C'est ainsi qu'il a pu nous faire l'exhibition de plusieurs espèces fort curieuses qui lui ont été envoyées de Francfort, parmi lesquelles le *Proteus Anguinus* appelait particulièrement l'attention. Cet animal, qui n'a encore été rencontré que dans les lacs souterrains de l'Allemagne, offre cette singulière particularité qu'il conserve, pendant toute sa vie, des branchies, et qu'il peut ainsi servir de transition entre les reptiles et les poissons.

M. Pradal, étudiant une maladie qui affecte le fruit du poirier et produit ces crevasses qui l'empêchent de se développer, a cru en reconnaître la cause dans la piqûre d'un insecte microscopique, le *Bribates calatus*, qui, pendant le jour, se cache dans l'ombilic de la poire. Il se propose de renouveler des expériences qui lui semblent avoir porté remède à cette affection.

Il ne me reste plus maintenant qu'à vous entretenir des nombreuses communications qui vous sont venues du dehors. Je dois surtout faire mention de celles dont vous avez renvoyé l'examen à des Commissions.

Je remarque, en première ligne, le deuxième tome des *Notes historiques et statistiques*, de M. Chevas, *sur les Communes de la Loire-Inférieure*, qui vous a encore valu, de M. Colombel, un de ces rapports qu'on ne saurait oublier. Vous avez toujours présent à la mémoire le favorable exposé que M. Colombel vous fit de cette intéressante publication, lorsque parut le premier volume. Il vous a confirmés dans l'estime qu'il vous avait alors inspirée pour l'œuvre de M. Chevas. Toujours mêmes recherches consciencieuses de la part de l'auteur, toujours même abondance de curieux documents. Chartes du moyen-âge, délibérations des temps révolutionnaires, chiffres du statisticien, descriptions du localiste ; tout se classe avec le même ordre, avec la même clarté, sous la plume fidèle de M. Chevas. On y retrouve encore de la géographie locale, des recherches géologiques et zoologiques, la flore du lieu, le bilan de la commune, un peu de tout enfin, jusqu'à de l'archéologie. Sur ce dernier point, vous le savez, M. Colombel est, en général, fort sobre d'admiration. Il loue cependant M. Chevas d'avoir introduit, dans son livre, cet élément, mais aussi de l'avoir fait avec modération. M. Chevas sait au besoin, dit-il, flairer le monument, palper la pierre druidique et déguster la brique romaine.

Il résulte, en un mot, du jugement porté par la Commission, dont M. Colombel vous a offert les conclusions, que M. Chevas continue de marcher dans une excellente voie, et que les plus vifs encouragements doivent lui être prodigués.

M. Malherbe a, aussi lui, très-vivement captivé votre attention, en vous soumettant la valeur d'un livre qui, dans une sphère plus modeste, ne s'en élève pas moins à un haut degré

d'utilité. C'est un album de lecture dû à la sollicitude d'une mère pour son fils. Mme Tardiveau ne lui a fait franchir le seuil du foyer domestique, que cédant aux instances de ses amis, témoins des rapides progrès provoqués par cette nouvelle méthode. On doit leur rendre grâce de l'heureuse victoire remportée sur sa modestie; car, en livrant son secret, Mme Tardiveau a rendu un incontestable service à l'enfance et à celles dont le cœur dévoué entreprend de guider ses premiers pas dans un sentier toujours aride et difficile à explorer.

A cette courte appréciation de deux œuvres, sur lesquelles vous aviez été spécialement invités à porter un jugement, j'ajouterai la simple désignation, — pour ne pas être entraîné trop loin, — de quelques-unes des productions qui vous ont été adressées cette année. Je citerai entre autres :

Une *Histoire du Jardin des Plantes de Nantes*, par M. le docteur Ecorchard;

Un *Compte rendu de l'Exposition des ouvrages de peinture, sculpture et dessin*, ouverte à Nantes, en 1854, par M. Ch. Livet;

De *grâcieuses poésies* de Mlle Elisa Morin ;

Des *Études biographiques sur plusieurs Nantais célèbres*, par M. Charrette;

Un *Traité sur le Mécanisme de la Conjugaison française*, par M. G. Demangeat;

Des *Recherches sur la pêche de la sardine en Bretagne, et sur les industries qui s'y rattachent*, par M. Caillo jeune, du Croisic;

Un *deuxième Mémoire sur les fouilles et découvertes qui eurent lieu, en 1854, dans le champ des Bésirais, commune de Sautron*, par M. Phelippe-Beaulieux ;

Et, enfin, la suite des belles *cartes cantonales* de M. Ch. de Tollenare.

Je rappellerai encore que vos relations de Société à Société

n'ont pas cessé de s'accroître et d'augmenter votre riche collection de recueils et d'annales.

Tels ont été, dans le cours de cette année, Messieurs, vos actes et vos travaux. Si je n'ai pu réussir à en développer suffisamment la portée, deux faits importants dans l'histoire de notre ville me viendront en aide, pour démontrer l'heureuse influence que vous ne cessez d'exercer sur de si chères destinées. Me faudra-t-il d'autres preuves que ce haut enseignement populaire dont, il y a quelques jours à peine, vous saluiez avec tant de joie l'avénement; que cette autre institution qui va bientôt répandre ses bienfaits sur nos classes souffrantes, l'organisation, à Nantes, de la médecine des pauvres, provoquée par le chaud accueil que vous fîtes, l'année dernière, à l'œuvre d'un de vos collègues, M. le docteur Anizon? Peut-on vous vous dénier la part que vous avez prise à ces utiles créations? et la gloire de les avoir appelées, les premiers, de vos vœux et de vos démarches, d'en avoir, on peut le dire, fait germer la pensée, n'est-elle pas assez belle pour que vous ne laissiez échapper aucune occasion de la revendiquer, et toujours, et partout!...

Tout cela ne prouve-t-il pas assez, Messieurs, que, fidèles à votre programme, vous travaillez sans relâche à féconder, dans votre sphère d'action, toutes les idées grandes et nouvelles qui tendent à rendre plus brillant l'avenir du pays.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE 1854-1855

PRÉSENTÉ PAR M. BLANCHET,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE (1).

MESSIEURS,

Le programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes, pour 1855, comprenait une série de huit questions sur les sciences ou leurs applications, la littérature et les beaux-arts. En multipliant ainsi les sujets d'étude, la Société, qui, il y a quelques années à peine, recevait quarante-neuf mémoires, pour concourir à un seul prix, se proposait de multiplier autour d'elle les causes d'émulation. Elle devait penser que les travailleurs répondraient avec d'autant plus d'empressement à son appel, qu'elle s'était mise à la portée d'un plus grand nombre,

---

(1) Cette Commission était composée de MM. Colombel, Grégoire, Dugast-Matifeux, Delamarre, Malherbe, Pradal, Marcé, Mahot, Trastour, Bobierre, Renoul, Goupilleau et Blanchet.

et que, parmi les nombreuses questions mises au concours, il paraissait impossible que chacun ne pût pas en trouver une se rattachant à ses études spéciales, ou convenant éminemment à la nature de son esprit.

Mais son espoir a été en partie trompé : et, soit qu'elle ait mal calculé la portée de la multiplicité des questions, multiplicité peu propre peut-être à concentrer et à fortifier l'émulation; soit que les grands faits industriels ou militaires, dont la France s'enorgueillit en ce moment, soient plus propres à tourner les aspirations ou vers des questions de science appliquée, ou vers des idées, j'allais dire des émotions glorieuses et nationales, que vers des sujets purement spéculatifs; soit, dis-je, que l'une ou l'autre de ces raisons, ou que toutes ces raisons réunies aient contribué au résultat que nous regrettons, nous avons à constater que bien peu de concurrents ont répondu à notre invitation.

Les prix décernés par les Sociétés savantes, et ambitionnés avec ardeur, ont toujours été regardés comme des preuves que l'existence de ces Sociétés était une chose bonne et utile; et toujours on a mesuré les services de ces dernières à l'étendue de leur influence. A ce point de vue, nous devrions extrêmement déplorer ce que nous déplorons du reste en soi, l'abstention que nous venons de signaler; car ce fait coïncidant avec la conviction, que vous nous permettrez d'appeler préconçue, née chez certains esprits, que notre Association littéraire ne produit rien d'utile, et que son existence est chose indifférente, ce fait ne manquera pas d'être appelé à l'appui de cette opinion, et on s'en fera une arme contre la Société Académique.

Sans entreprendre, Messieurs, la défense de votre institution, chose, après tout, inutile et si facile, défense que chacun de vous, et que tout esprit éclairé entreprend et achève si bien en lui-même, défense enfin que chaque année, dans cette enceinte même, vos Secrétaires généraux présentent indirectement, mais

d'une manière si victorieuse, permettez-nous, pour ne point sortir de notre sujet, de vous faire remarquer que le peu d'empressement apporté cette année à la recherche de vos prix ne prouve nullement l'absence de votre influence littéraire, et encore moins l'inutilité de votre existence comme Société.

En effet, le domaine des lettres est si vaste et si insaisissable que nul ne saurait lui tracer de limites rationnelles. « Tous nos prix, disait l'illustre Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, dans une solennité récente, s'appliquent à peine à quelques essais..... Nul concours ne saurait prévoir, ni dès-lors diriger, ce qu'une étude approfondie, un sentiment vrai, peut inspirer au talent le plus isolé de tout appui. »

S'il est ainsi démontré, Messieurs, que les concours de l'Académie Française peuvent ne pas toujours répondre aux besoins littéraires du moment, à bien plus forte raison cela doit-il être vrai de nos propres concours; mais nous pouvons, je crois, répéter après M. Villemain, en nous appliquant ses paroles : « N'en gardons pas moins ce foyer d'études qu'une tradition vraiment française a perpétué parmi nous, ce culte intellectuel, qui, nourri des sentiments les plus salutaires à l'âme, le goût du vrai et l'admiration du beau, avertit le travail et le talent qu'ils ont devant eux une carrière ouverte, et qu'en dehors de cette gloire d'une œuvre à part, toujours accessible à quelqu'un dans l'étendue des lettres, il y a toujours aussi pour ceux qui les cultivent dignement une source d'élévation morale et de bonheur. »

Messieurs, la commission que vous avez chargée d'examiner les travaux des concurrents, et dont je suis l'organe, a reçu trois mémoires en réponse à trois questions différentes.

L'une de ces questions était ainsi conçue : *Etudes biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.* La Société Académique, en mettant ce sujet au concours, désirait surtout une

étude complète, une œuvre achevée sur une ou deux célébrités; car, sans dédaigner les vastes travaux d'ensemble, toujours si dignes d'estime, son but évident était de provoquer à la perfection d'une œuvre limitée, de provoquer un travail infiniment plus complet que les études déjà publiées sur une ou quelques-unes des illustrations dont est si riche le passé de notre ville. Sans doute, les hommes qui ont illustré les annales de la cité nantaise, ont eu leurs historiens, et tout semble avoir été dit sur eux; mais la gloire a ce privilége d'être une source inépuisable d'enseignements: plus on la contemple, plus on y découvre des points de vue nouveaux. Nos vieilles archives d'ailleurs sont loin encore d'avoir été scrutées avec tout le soin nécessaire, et chaque jour y voit découvrir de précieux documents. Si donc on ne peut exiger des nouveaux biographes plus de mérite dans la composition littéraire, on doit désirer d'eux au moins plus de science, ou plus d'érudition.

Votre commission, Messieurs, a examiné avec le plus grand soin, et avec un vif intérêt, un très-volumineux mémoire intitulé: *Etudes biographiques sur les Nantais célèbres*, et ayant pour épigraphes trois citations:

La première de Leibnitz: *Dieu est la première raison des choses.*

La seconde de Bossuet: *l'homme s'agite, mais Dieu le mène.*

Et la troisième de M. Lamartine.....

Nous citons les deux premières, parce qu'elles indiquent de suite l'idée dominante de l'auteur, une pensée morale et religieuse avant tout, mais dont il se préoccupe au point de lui trop sacrifier le caractère surtout historique que devait avoir son œuvre, et même sa forme littéraire.

L'auteur débute par une introduction très-étendue, trop étendue même, puisqu'elle forme à elle seule presque le quart de son ouvrage: introduction, du reste, qui offre quelques

considérations intéressantes, mais qui est presque complètement en dehors de la question proposée. Il trace ensuite les biographies de vingt-et-un personnages, annonçant qu'il doit les faire suivre de soixante-quatre autres, que le temps fixé aux concurrents ne lui a pas permis d'entreprendre.

Ce sera et c'est déjà une œuvre très-importante, qui a dû nécessiter des recherches considérables, demander un travail assidu, et donner des peines infinies. Si nous n'avions à l'apprécier qu'à un point de vue général, nous pourrions lui trouver des mérites divers et incontestables : on y reconnaît avec plaisir d'excellents sentiments, l'amour du bien, une affection véritable pour Nantes et ses bons citoyens, qui en rendent la lecture singulièrement attrayante. Mais nous avons à juger cette œuvre au point de vue de notre concours seulement, et notre jugement sera plus sévère, parce que nous ne trouvons pas remplies les conditions que nous avions posées.

L'auteur, au lieu de se borner à une ou deux de ces biographies que nous désirions complètes, et renfermant des appréciations ou des faits inédits, a étendu démesurément son sujet; et, pressé ensuite par le temps, loin de nous offrir des portraits achevés, il n'a pu que faire passer sous nos yeux des esquisses imparfaites de personnages dont l'origine n'est pas toujours suffisamment nantaise, et dont la célébrité est quelquefois contestable.

Aucune de ses biographies, prise isolément, n'est suffisamment étudiée et creusée; et cependant son œuvre ne forme pas un ensemble, car, sans parler des citations dont il est fait un grand abus, une partie beaucoup trop considérable ne se rapporte que très-indirectement au sujet. D'un autre côté, des lacunes très-regrettables se font remarquer : la bibliographie, par exemple, est presque entièrement négligée.

En résumé, c'est un travail très-digne d'estime, mais plus

moral que littéraire, et qui n'est ni assez fini, ni assez complet dans aucune de ses parties pour que la Société Académique puisse le couronner.

Le second mémoire que nous avons eu à examiner avait pour but de répondre à cette question : *Etude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, et, par suite, des conditions de meilleure alimentation chez le peuple.*

C'est une question toute d'actualité, et que la force même des choses a mise à l'ordre du jour. Les esprits les plus éminents s'en préoccupent ; et, dans les sphères officielles elles-mêmes, on recherche les moyens d'arriver à la solution du problême. La Société Académique devait donc espérer que les concurrents s'empresseraient d'approfondir cet important sujet, si susceptible de donner lieu à de savantes discussions, et à de très-intéressantes considérations sur l'agriculture et sur l'économie.

Mais l'unique mémoire que nous ayons reçu, qui porte l'épigraphe : *Mi saltem apti gloria semper erit*, loin de répondre à notre attente, se borne à des appréciations aussi concises par l'expression que vagues par le fond. L'auteur ne donne aucun développement à ses idées ; et si justes qu'elles soient, encore auraient-elles eu besoin d'être exposées avec une clarté et une abondance de preuves suffisantes. Son travail pourrait être un assez bon sommaire, un canevas plus ou moins complet, mais ce n'est pas une étude sérieuse de la question proposée, et nous nous trouvons encore dans l'impossibilité de décerner un prix.

Le troisième et dernier mémoire envoyé pour le concours répond à cette question : *Du commerce de Nantes. Son passé. Son état actuel. Son avenir.*

Si je pouvais, Messieurs, vous rappeler la plupart des sujets mis au concours par la Société Académique depuis sa fondation, vous verriez que, sans négliger les intérêts littéraires généraux, et les questions purement spéculatives, qui sont de tous les

temps et de tous les pays, elle s'est toujours attachée à choisir des sujets portant non-seulement un caractère d'opportunité, mais répondant surtout aux besoins matériels, moraux ou intellectuels de Nantes ou de la Bretagne. Elle est en cela restée fidèle au rôle que doivent remplir et ambitionner les Sociétés provinciales; et elle s'est toujours bien gardée de vouloir usurper celui qui ne convient qu'aux grandes Académies du centre intellectuel de la France et du monde. Laissant à celles-ci, à l'Académie française en particulier, la haute direction des lettres, et l'initiative dans les grandes questions d'intérêt littéraire général, elle s'est toujours efforcée de soulever et d'élucider les questions qui devaient surtout intéresser les départements de l'Ouest. Si les Académies de Paris ne peuvent entretenir le feu sacré dans les points trop reculés de la France, c'est aux sociétés de province qu'il appartient de leur servir de satellites, et d'être à leur tour des centres secondaires pour propager autour d'un modeste rayon toutes les idées utiles, pour stimuler toutes les études, et pour glorifier tous les progrès.

En soumettant aux méditations des travailleurs l'histoire du commerce de Nantes, et surtout en leur demandant de créer en quelque sorte l'histoire de son avenir, la Société Académique restait plus que jamais fidèle à son rôle, et prouvait que non-seulement elle comprenait toute l'importance de la révolution qui s'est opérée depuis deux ou trois ans dans les relations maritimes de notre ville, mais que, de plus, elle voulait prendre part à cette *renaissance*, en sanctionnant ses résultats et ses succès.

L'auteur du mémoire dont il nous reste à vous rendre compte et qui porte pour devise cette vieille et si bonne invocation nantaise : *Favet Neptunus eunti*, a compris toute l'importance de la question, et il paraît l'avoir traitée avec prédilection.

Après un préambule écrit avec soin, et approprié au sujet,

il divise son travail en trois parties, qui lui étaient, du reste, évidemment indiquées par le programme : passé, présent et avenir du commerce nantais.

Dans sa première partie, cherchant à remonter aux sources, il constate combien sont vagues les notions que l'histoire nous a transmises sur l'origine du commerce breton pour les temps qui ont précédé et même suivi de plusieurs siècles la domination romaine. Il enregistre cependant quelques faits importants de ces époques reculées. Mais il faut arriver au XIIe siècle pour recueillir des notions précises et des documents authentiques. A partir de cette époque, l'auteur suit pas à pas les progrès commerciaux de la cité : il montre cette dernière dès le XIVe siècle, seul port commercial de toute la Bretagne, entretenant déjà des relations suivies avec l'Espagne, le Portugal, les rivages de la Méditerranée, et surtout les peuples du Nord, Anglais, Zélandais et Danois ; et il cite plusieurs traités de commerce très-anciens conclus entre la Bretagne et quelques-uns des pays que nous venons d'indiquer.

Nous ne le suivrons pas dans sa course historique à travers les XVe, XVIe et XVIIe siècles ; nous y trouverions des faits très-intéressants, mais ce n'est que vers la fin du règne de Louis XIV qu'il est possible de constater, par quelques chiffres, l'état du commerce de Nantes, qui prospère de plus en plus, et atteint vers 1790 son plus haut point de splendeur.

A partir du commencement de ce siècle, les documents abondent, et les archives de l'Administration des Douanes peuvent donner les renseignements les plus variés et les plus exacts. L'auteur a puisé abondamment à cette source, et cependant il nous paraît l'avoir fait avec beaucoup trop de retenue encore. Ses chiffres sont insuffisans et ses tableaux incomplets, de telle sorte qu'il est impossible de suivre mathématiquement les progrès de notre prospérité commerciale, si étonnants dans ces

dernières années. C'est là le principal reproche que nous ayons à adresser au concurrent sur la première partie de son travail, qui en est aussi la plus importante et la plus développée; car s'il est excusable de n'avoir exposé que des documents un peu vagues pour les temps qui ont précédé la révolution de 1789, temps qui ne nous ont laissé rien de comparable aux Etats que donne maintenant une administration spéciale, il ne l'est plus du tout de n'avoir pas su tirer tout le parti possible des trésors de renseignements qui lui étaient si facilement accessibles.

La seconde partie du mémoire traite de l'*état actuel* du commerce de Nantes : mais nous y trouvons encore le défaut que nous venons de signaler, car elle est incomplète et elle manque de développements. L'auteur enregistre des faits curieux; mais nous regrettons vivement qu'au lieu de se borner à une sorte d'énumération, toujours un peu sèche, il ne se soit pas appliqué à rechercher les causes qui ont amené une prospérité inconnue depuis 1790, et surtout qu'il n'ait pas cherché à en indiquer les conséquences. Il y avait certainement là matière à de très-intéressants développements.

La troisième et dernière partie est consacrée à des considérations sur l'*avenir* du commerce nantais; mais elle pèche toujours par trop de concision. Nous y trouvons formulée l'opinion que le commerce maritime, si florissant déjà dans notre port, ne peut que progresser encore, et qu'avant peu d'années il atteindra un degré inouï de prospérité, grâce à l'achèvement du bassin à flot de Saint-Nazaire, et des nombreuses lignes ferrées qui viendront rayonner autour de Nantes. Toutefois, il ne suffisait pas de manifester ce patriotique espoir, il fallait en donner les raisons. Affirmer est facile, prouver l'est beaucoup moins : mais entre ces deux termes extrêmes, le concurrent pouvait se livrer à une discussion assez approfondie pour con-

duire à des probabilités qui eussent satisfait le lecteur le plus difficile.

En résumé, Messieurs, ce travail, qui dénote un esprit studieux, a été fait consciencieusement, et il a dû demander de grands efforts; il est correct, élégant même dans certaines de ses parties, et il ne lui manque que d'être moins concis et plus complet. Si donc la Société Académique a le regret de ne pouvoir décerner un prix à l'auteur, elle est heureuse au moins de lui accorder une *mention honorable*, en l'encourageant à redescendre, l'année prochaine, dans l'arène qui va rester ouverte, et qu'il vient déjà de parcourir avec honneur, sinon avec un succès complet.

La Société, regardant comme essentiellement transitoires les causes qui ont fait un peu délaisser le concours de cette année, maintient pour 1856 le programme des prix tel qu'il avait été formulé l'année dernière. La publicité la plus grande sera, suivant l'usage, donnée aux conditions du concours.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,

POUR L'ANNÉE 1856.

I.

SCIENCES.

1re Question. — De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société Académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées ainsi que sur les conséquences de ces faits.

2° — Études géologiques sur la Bretagne ou l'une de ses parties.

La Société entend encourager toutes les recherches géologiques faites en Bretagne et spécialement dans la Loire-Inférieure. Elle attacherait un intérêt sérieux à des études qui, bien que circonscrites dans un faible rayon, auraient des conséquences utiles à l'agriculture ou à l'industrie.

II.

TECHNOLOGIE.

3° — Passer en revue les diverses productions végétales dont on peut extraire une boisson alcoolique qui remplace le vin. S'arrêter surtout à celles qu'il est facile d'obtenir en France par la culture, et qui offrent le moyen de fabriquer à un prix modéré une boisson agréable et saine.

Des échantillons authentiques des produits obtenus, devront, s'il est possible, être joints aux mémoires envoyés.

III.

ÉCONOMIE.

4° — Étude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, et, par suite, des conditions de meilleure alimentation chez le peuple.

Le prix de la viande, qui s'élève progressivement, malgré les mesures administratives qui facilitent l'entrée des bestiaux

étrangers; tend à limiter la consommation de cet aliment dans les ménages pauvres. La Société Académique appelle sur ce grave sujet l'attention des économistes, en instituant un prix pour le meilleur mémoire qui lui sera soumis.

IV.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

5° — Faire le précis historique des constructions navales dans le département.

Les concurrents pourront se placer à leur choix, soit au point de vue technique de la construction, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette belle industrie, qui progresse chaque jour à Nantes.

6° — Du commerce de Nantes. — Son passé, — son état actuel, — son avenir.

Les mémoires adressés à la Société, devront traiter de l'influence que le bassin à flot de Saint-Nazaire et les diverses lignes de chemins de fer sont appelés à exercer sur le commerce maritime de Nantes. La Société accueillerait avec faveur toute discussion sur les moyens d'accroître l'importance de nos relations.

V.

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

7° — Études biographiques sur un ou plusieurs nantais célèbres.

Sans dédaigner les recueils biographiques, la Société Acadé-

mique donnerait cependant la préférence à des études bien *complètes* sur une ou deux célébrités de Nantes ou du pays nantais.

8e — Appréciations sur les monuments de l'art, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1856, à M. le Secrétaire-Général de la Société Académique de Nantes, place du Commerce, 12. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, et d'or s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1856.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des Mémoires couronnés.

Nantes, 26 novembre 1855.

Le Président,

Adolphe Bobierre.

Le Secrétaire-Général,

Ferdinand Blanchet.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

1854-55.

PREMIER SEMESTRE.

Séance du 20 novembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. COLOMBEL.

Cette séance est spécialement consacrée aux élections pour le renouvellement du Bureau et du Comité central. En voici le résultat :

BUREAU.

MM. Le docteur Eugène Bonamy, *Président.*
Ad. Bobierre, *Vice-Président.*
Ducoudray-Bourgault, *Secrétaire-Général.*
Le docteur Blanchet, *Secrétaire-Adjoint.*
Le docteur Leray, *Bibliothécaire.*
Le docteur Delamare, *Bibliothécaire-Adjoint.*
Huette, *Trésorier.*

COMITÉ CENTRAL.

Pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

MM. Renoul.
G. Demangeat.
Ed. Derrien.

Pour la Section de Médecine.

MM. Malherbe.
Leborgne.
Letenneur.

Pour la Section des Lettres, Sciences et Arts.

MM. Grégoire.
Dugast-Mattifeux.
Guéraud.

Pour la Section des Sciences naturelles.

MM. De Tollenare.
Pradal.
Caillaud.

Séance du 6 décembre 1854.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. Colombel s'est excusé de ne pouvoir se rendre à la séance pour l'inauguration du nouveau bureau.

M. le docteur Eug. Bonamy prend place au fauteuil et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

« Quand vous appelez un de vos collègues à la présidence, c'est-à-dire quand vous lui confiez la haute mission de diriger vos discussions, de régler l'ordre de vos travaux, de représenter

votre Société au dehors, de faire valoir vos droits près des administrations, de veiller enfin à vos intérêts de toute sorte; quand vous l'honorez ainsi, vous auriez droit, en échange, de lui demander au moins une partie des éminentes qualités qui ont caractérisé ses prédécesseurs. A défaut de cette parole éloquente qui, tout récemment excitait, en faveur de notre œuvre, la sympathie de nos concitoyens, vous pourriez au moins exiger cette netteté dans le résumé des discussions, cette initiative puissante, propre à leur donner une heureuse issue, qualités si développées dans votre dernier président. De toutes ces précieuses dispositions, que vous apporterai-je, Messieurs? Mon zèle, mon dévouement à l'œuvre, bien entier, bien invariable, vous en êtes assurés; vos suffrages me le prouvent. Cela, en effet, vous est acquis. Vous promettre davantage, ce serait, je le crains, vous exposer à des mécomptes.

Si j'ai accepté, cependant, c'est que j'ai eu foi dans votre indulgence, dans ma bonne volonté, dans le concours éclairé des excellents et dignes collègues que vous avez appelés avec moi au bureau.

Messieurs, la mission des sociétés savantes a deux caractères principaux, exprimés à des degrés divers, suivant l'importance de ces sociétés, suivant, surtout, leur position au centre ou à la périphérie du mouvement social.

Premier caractère : études générales, appel aux découvertes, appréciation des théories, sanction donnée à celles qui, pour le moment, embrassent les faits connus et donnent satisfaction à l'esprit.

Sous ce rapport, comme sous tout autre, les Académies sont des agents d'impulsion, puis d'examen, non des agents de découvertes. L'invention est toujours individuelle, jamais collective.

Second caractère : vérification de second ordre, et pour les

détails surtout, des grandes lois acceptées par les Académies centrales ; application des données qu'elles fournissent à des circonstances déterminées.

Quoique toute Société revête jusqu'à un certain point ce double caractère, il serait oiseux d'établir que le premier appartient surtout aux Académies centrales, à celles qui vivent au cœur des grandes nations ; le second à celles, plus modestes, qui ne peuvent servir de centre qu'à une localité circonscrite.

Notre Société l'a compris, Messieurs, et, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, sans exclure les études générales, sans faire abandon de son droit de contrôle, elle s'est particulièrement dévouée à la propagation des bonnes doctrines, consacrées ailleurs, et à leur appropriation aux circonstances locales qui nous entourent.

Pour démontrer que la Société Académique n'a jamais failli à cette œuvre, il suffirait de jeter les yeux sur les comptes rendus de vos secrétaires-généraux, précieux documents qui, tout en retraçant la vie de notre Société, fournissent des indications uniques pour l'histoire des progrès intellectuels de nos contrées.

Dans les années qui suivirent la fondation de notre Société, l'amélioration des pratiques agricoles fut pour elle l'objet d'une constante préoccupation ; pas un procédé nouveau ne se présentait qu'il ne fût soumis aux laborieux et savants fondateurs de notre première section qui, après mûr examen, lui donnaient ou lui refusaient la libre pratique.

Les arts industriels, en tant qu'ils s'appliquaient à l'agriculture, prirent faveur près de nos devanciers ; des instruments aratoires furent préconisés, quelques-uns inventés par eux, et, parfois l'emportèrent, de haute lutte, grâce à leurs efforts persévérants, sur des instruments arriérés et insuffisants.

L'industrie préludait, par ces essais, à la brillante campagne

qu'elle devait bientôt entreprendre et aux succès prodigieux qu'elle réservait à notre admiration.

La Société Académique suivit la science sur ce terrain et apporta, dans ses nouvelles études, le même zèle, la même aptitude.

Pendant ce temps, la Section de Médecine se formait et offrait aux praticiens de Nantes cet élément de progrès qui réside dans l'association de natures différentes ou opposées, apportant les lumières puisées, suivant le temps, à des écoles diverses.

Puis, la littérature se personnifiait, au sein de notre Association, dans des noms que la France revendique pour les inscrire sur la liste de ses illustrations; elle appelait à nous des professeurs distingués qui, avec leurs collègues des Sciences, enrichirent notre troisième section.

Enfin, l'histoire naturelle, qui ne devait que beaucoup plus tard prendre ici une position officielle, nous fournissait, grâce à d'illustres voyageurs nantais, grâce aux secours qu'elle emprunta à notre commerce extérieur, de beaux et importants sujets d'études.

Des travaux de statistique locale ont été entrepris par vous avec bonheur; d'autres, non moins importants, ont été projetés, mais non encore exécutés. Si la Société reprenait plus tard des recherches de ce genre, elle trouverait dans le discours d'installation d'un de vos anciens présidents, Camille Mellinet, une organisation d'études scientifiques, qui prouverait une fois de plus, s'il en était besoin, combien notre regretté collègue portait haut l'amour de son pays, combien il était animé du désir de lui être utile.

Le passé de la Société, son présent, qui s'est mis à la hauteur des progrès accomplis, malgré leur merveilleuse rapidité, nous sont un sûr garant de l'avenir.

Notre corps restera ce qu'il a toujours été, le propagateur des

idées nouvelles et fécondes dans les contrées de l'Ouest de la France.

Un mot encore, Messieurs, pour remercier, en votre nom, les membres actifs de l'ancien bureau, notamment notre président et notre secrétaire-général, dont l'exercice nous laissera un durable et sympathique souvenir. »

Ces paroles sont accueillies par de vives marques de sympathie.

L'ordre du jour appelle M. le docteur de Rivas à lire sa *Notice sur les Sociétés de Charité Maternelle de la Loire-Inférieure.* Il est écouté avec un intérêt soutenu.

Séance du 3 janvier 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

MM. le docteur Leroux et J. Verger, membres résidants, ont envoyé leur démission.

M. Mangeot, de Bruxelles, en faisant hommage à la Société de son Traité du fusil de chasse et des armes de précision, a demandé son opinion sur cet ouvrage. MM. Bobierre, Huette et Wolsky sont priés de préparer un rapport à cet effet.

M. Poumeau de Lafforest, inspecteur de l'Académie départementale de la Loire-Inférieure, est admis comme membre résidant, sur le rapport de M. Colombel.

M. Grégoire, appelé à donner communication de ses intéressantes recherches sur *la Bretagne au XVI[e] siècle*, captive, à un haut point, l'attention de l'assemblée.

Séance du 7 février 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. Lemoine, récemment désigné pour occuper la chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy, demande à échanger son titre de membre résidant contre celui de membre correspondant.

M. le docteur Bizeul, qui va se fixer à Blain, réclame la même faveur.

Ces deux mutations sont autorisées.

M. le docteur Boiscourbeau, cessant d'exercer la médecine, passe dans la section d'agriculture, commerce et industrie.

M. Saillant annonce qu'il vient de quitter entièrement la pharmacie. Il renouvelle sa demande pour ne plus faire partie de la Section de Médecine. Elle est renvoyée à l'examen du Comité central, sur quelques observations de M. le docteur Ménard.

M. le président entretient l'assemblée des efforts de notre nouveau collègue, M. de Lafforest, pour obtenir, dans notre ville, l'établissement d'une École supérieure des Sciences. Il rend compte également de ses propres démarches dans ce but, auprès de M. le Préfet, qui lui a écrit dans le sens le plus favorable à cette utile création.

M. Maurat, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Nantes, et M. le docteur Petit, médecin en chef de l'Hôpital Saint-Jacques, sont admis comme membres résidants, sur les conclusions de MM. Grégoire et Trastour.

Le titre de membre correspondant est accordé à M. Dorvault, pharmacien à Paris. — Rapporteur, M. Bobierre.

M. Vandier donne lecture d'une étude sur les *Grands-Jours*. Ces consciencieuses recherches historiques provoquent une très-intéressante discussion, à laquelle prennent part MM. Grégoire et Dugast-Mattifeux.

Séance du 7 mars 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. Colombel lit un rapport sur la présentation de M. le baron de Girardot, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure. Dans ce travail, auquel il a su donner une portée toute spéciale, M. Colombel passe en revue les nombreuses productions littéraires du candidat et en apprécie le mérite avec ce remarquable esprit d'analyse, ce style incisif et ce tour piquant qui font écouter ses lectures avec un si constant intérêt. Le dépouillement du scrutin est en tous points favorable à M. de Girardot, qui est admis comme membre résidant.

M. Guéraud communique des documents très-complets sur la vie des peintres Jacques et François Sablet, dont l'un est auteur des tableaux qui décoraient la grande salle de la Bourse de Nantes, et qu'un malheureux esprit de parti a fait disparaître en 1815.

A cette communication, succède la lecture de deux compositions littéraires, par M. le docteur Aubinais. L'une a pour titre : *J'ai un tic ;* l'autre présente un compte-rendu du bal de Petit-Bourg, donné le 17 mars 1849, au Jardin-d'Hiver, à Paris.

Séance du 4 avril 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. Grégoire fait une seconde lecture sur *la Bretagne au XVIe siècle.* Cette partie de son travail, riche, comme celle qui l'a précédée, de faits curieux et d'ingénieux aperçus, complète avec succès le tableau de cette époque, pour ce qui concerne notre province.

M. Renoul fait connaître à l'assemblée le résultat de ses recherches statistiques sur les Hospices de Nantes et le mouvement de leur population. L'abondance de ces précieux documents, d'un puissant intérêt local, ne permet pas à M. Renoul d'en terminer l'exposé dans cette séance.

Séance du 2 mai 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. le secrétaire de la Section des Sciences naturelles s'excuse de n'avoir pas fait connaître plus tôt, en assemblée générale, la nouvelle formation du bureau de ladite section. Ce bureau est ainsi composé :

MM. Malherbe, *Président.*
Guerre, *Vice-Président.*
Augé de Lassus, *Secrétaire.*
Citerne, *Secrétaire-Adjoint.*
Pradal, *Trésorier.*

M. le président lit une notice nécrologique sur M. le docteur Ménard, dont la Société déplore la perte récente. (Voir à la page 235 du présent Recueil.)

M. Renoul reprend la lecture de son travail sur les Hospices de Nantes. Elle donne lieu aux unanimes félicitations de ses collègues, tout en provoquant quelques observations de la part de MM. Le Borgne, Huette, Aubinais, Moriceau, Colombel et Bonamy.

M. Lechat est invité à produire son œuvre ayant pour titre : *Transformation que subit l'idée du destin en passant de la scène antique sur la scène moderne.* L'heure avancée ne lui permet

pas de terminer cette communication, dont la première partie laisse l'assemblée sous la plus favorable impression.

Séance du 6 juin 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR EUG. BONAMY.

M. le président est heureux de proclamer le triomphe récent d'un de nos collègues. Dans un concours ouvert à l'Académie des Sciences de Harlem, sur la question des mollusques perforants, la médaille d'or a été décernée à M. F. Caillaud, directeur de notre Musée d'histoire naturelle.

Plusieurs rapports sont lus par MM. Lehoux, Trastour, Malherbe, Guéraud et Citerne. Ils donnent lieu à l'admission de MM. Gautron fils, docteur-médecin, et Georges, pharmacien, comme membres résidants, et de MM. Armand Beaupoil, docteur-médecin, à Ingrandes (Indre-et-Loire); Fouquet, docteur-médecin, à Vannes, et Huette, docteur-médecin, à Montargis, comme membres correspondants.

M. Lechat, retenu par une indisposition, prie de lui conserver son ordre de lecture pour la prochaine séance, ce qui lui est accordé.

M. Colombel, reprenant un sujet déjà heureusement traité par lui dans le cours de l'année dernière, fait entendre de nouveau ses appréciations sur les lettrés latins. Il s'occupe, cette fois, spécialement de Sénèque et discute avec habileté les divers jugements portés sur ce philosophe.

Le Secrétaire-Général,

L.-H. DUCOUDRAY-BOURGAULT.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

1854-55.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Séance du 4 juillet 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

MM. les docteurs Fouquet, de Vannes, et Beaupoil, d'Ingrande, ont adressé des lettres de remerciements à la Société, à l'occasion de leur récente admission comme membres correspondants.

L'ordre du jour appelle M. le docteur Champenois, secrétaire de la section de médecine, à lire son rapport semestriel sur les travaux de ladite section.

M. Lechat lui succède, et fait entendre la suite de son intéressant travail sur l'idée du destin.

Séance du 1er août 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

M. le docteur Bonamy ouvre la séance par la lecture d'une

notice nécrologique sur notre regretté collègue, M. le docteur Dominique Leroux.

La Société d'émulation de la Vendée demande la communication de nos Annales contre l'échange des publications auxquelles donnent lieu ses propres travaux. (Renvoyé au Comité central.)

M. Malherbe fait valoir, comme rapporteur, les titres d'admission de M. le docteur Bertulus, médecin à Marseille. Cet honorable candidat est reçu parmi nos membres correspondants.

M. Bonamy donne lecture de la 1re partie d'un rapport de M. le docteur Gély sur l'état sanitaire des communes avoisinant le lac de Grand-Lieu. Il remet à la prochaine séance la communication de la 2e partie de ce volumineux et important travail, qui offre des documents du plus précieux intérêt.

M. Le Beuf ne profitant pas de son rang d'inscription, la parole est donnée à M. Dugast-Matifeux qui retrace, avec l'exactitude historique qui lui est familière, et avec une couleur d'appréciation toujours énergique, les principaux faits de la vie de Ripault de la Cathelinière, chef vendéen.

M. Bobierre lui succède. Avant de commencer sa lecture sur l'emploi de la *tangue* en agriculture, il annonce que le sujet qu'il va traiter sera pour lui l'objet d'une proposition. L'assemblée n'étant plus en nombre pour délibérer, il est invité à différer l'exposition des documents qui doivent éclairer la discussion.

La séance est levée.

Séance du 5 septembre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

M. Comarmond, conservateur des musées archéologiques de Lyon, fait hommage à la Société d'un magnifique ouvrage portant ce titre : « *Description du musée lapidaire de Lyon, épigraphie antique du département du Rhône.* »

En adressant cet envoi, l'auteur fait connaître qu'il est offert, au nom de la ville de Lyon et sur l'invitation de M. Waïsse, conseiller d'Etat et administrateur du département du Rhône.

M. Bonamy termine la lecture du rapport de M. le docteur Gély, commencée à la précédente séance.

M. Bobierre, après s'être livré à de très-intéressantes considérations sur l'emploi de la *tangue* en agriculture, dépose sur le bureau une proposition ayant pour but de faire nommer une Commission, qui s'occupera d'étudier l'action de cet engrais sur les diverses natures de terrain du département. Sa demande est accueillie avec empressement, et M. le Président désigne MM. Bobierre, comte O. De Sesmaisons, Varsavaux, Jollan et Goupilleau, pour composer cette Commission.

Séance du 3 octobre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

M. Augé de Lassus, par suite de sa nomination à la recette particulière de Saint-Quentin, demande à échanger son titre de membre résidant contre celui de correspondant, ce qui lui est accordé.

M. Colombel était inscrit à l'ordre du jour pour lire un rapport sur l'album de lecture de Mme Tardiveau. Une cause douloureuse ne lui a pas permis de se rendre à la séance. M. Malherbe, qui a bien voulu se charger de ce travail, est invité à en donner communication. Sur ses conclusions, il est décidé que des félicitations seront adressées à Mme Tardiveau.

M. Puységur fait entendre un hymne chaleureux sur la prise de Sébastopol.

M. Le Beuf intéresse vivement l'assemblée par la lecture d'un morceau de haute appréciation littéraire ayant pour titre : « *Des Monodies morales dans la littérature moderne.* »

M. Bobierre présente des documents statistiques sur le commerce des engrais dans le département.

La séance se termine par une communication savamment développée, de M. Huette, sur un nouvel appareil de météorologie, de son invention. Il s'agit d'un évaporimètre et d'un pluviomètre, à fonctions simultanées et se contrôlant l'un par l'autre.

Séance du 7 novembre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

M. Dugast-Matifeux donne lecture d'un rapport de M. Colombel, sur le 2e tome des notes historiques et statistiques de M. Chevas. Sur les conclusions de ce rapport, il est dit que M. Chevas a droit à de nouveaux encouragements pour cette partie de son consciencieux travail.

M. Citerne, secrétaire de la section des sciences naturelles, rend compte des travaux de ladite section pendant l'année 1855.

M. Champenois s'acquitte du même mandat, à l'égard de la section de médecine, pour le 2e semestre de cette année.

On entend ensuite, avec un vif intérêt, une lecture de M. F. Cailliaud sur le procédé de perforation employé par les pholades.

Séance publique du 18 novembre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

Cette séance a lieu, suivant l'usage, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

On distingue au bureau M. Henri Chevreau, préfet du département, M. F. Favre, maire de Nantes, M. De Lafforest, inspecteur de l'académie de Rennes pour la Loire-Inférieure, M. le baron de Girardot, secrétaire-général de la préfecture, M. Achille Comte, directeur de l'Ecole Préparatoire des Sciences et M. Déhon, chef d'escadron d'état-major et commandant de la place.

M. le docteur Bonamy ouvre la séance par un discours sur la

science et ses applications, qui provoque de vifs et unanimes applaudissements.

M. Ducoudray-Bourgault, secrétaire-général, prend à son tour la parole pour rendre compte des travaux de la Société.

M. Blanchet, secrétaire-adjoint, donne ensuite lecture de son rapport sur le concours de 1855. Ce concours n'a fourni matière qu'à une mention très-honorable, décernée à un mémoire sur le commerce de Nantes. Le nom de l'auteur, M. Le Beuf, est proclamé par M. le président, qui annonce en même temps que l'ensemble du programme sera remis au concours, pour 1856.

Entre ces différentes lectures, des morceaux de chant et de piano, heureusement choisis et rendus avec un véritable talent, ont été exécutés par Mme Le Beuf, Mlle Rouxeau et MM. Marie et Ogée, qui ont droit à nos sincères remerciements pour le charme qu'ils ont ainsi répandu sur cette solennité.

M. Dolmetch, l'habile professeur et l'éminent pianiste, dont le précieux concours ne nous a jamais failli en semblable circonstance, acquérait de nouveaux titres à notre reconnaissance, en se chargeant du modeste rôle d'accompagnateur, auquel nous espérons qu'il voudra bien ne pas se borner une autre fois.

La séance se termine à trois heures et demie.

Séance des élections pour 1856.
(19 novembre 1855.)

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BONAMY.

Le novueau bureau se trouve ainsi composé :

Président,	MM. Bobierre.
Vice-président,	Ducoudray-Bourgault.
Secrétaire-général,	Le docteur Blanchet.
Secrétaire-adjoint,	Lechat.
Trésorier,	Huette.
Bibliothécaire,	Le Ray.
Bibliothécaire adjoint,	Delamarre.

Comité central.

Pour la section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Renoul.
Demangeat.
Ed. Derrien.

Pour la section de médecine.

MM. Malherbe.
Letenneur.
Le Borgne.

Pour la section des lettres, sciences et arts.

MM. Grégoire.
Dugast-Matifeux.
Guéraud.

Pour la section des sciences naturelles.

MM. Pradal.
F. Cailliaud.
De Tollenare.

Le secrétaire-général,

L.-H. DUCOUDRAY-BOURGAULT.

TABLE

DU VINGT-SIXIÈME VOLUME.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Nantes, Imp. de Mme veuve Camille Mellinet.

